

# Inventaire de la biodiversité communale - Le Poinçonnet -



*Les IBC du département de l'Indre*

Avril 2021



Indre Nature



Indre Nature  
Association départementale de protection de la nature et de l'environnement  
Parc Balsan - 44, av. F. Mitterrand - 36000 CHATEAUROUX  
SIRET: 353825664 00025 – APE 9499 Z





# Inventaire de la Biodiversité Communale

## LE POINÇONNET

<b>Organisme</b>	Indre Nature
<b>Réalisation</b>	Sylvie Caux : Coordination, botanique Gilles Dézécot : Ornithologie, papillons rhopalocères, botanique Romuald Dohogne : Faune Marianne Hénon : Animations scolaires, reptiles. Florent Billard (Faune Conservation) : Chauves-souris Martine Giban : Entomologie Tjitske Lubach : Entomologie
<b>Date de publication</b>	Avril 2021
<b>Financements</b>	<i>Partie conventionnelle financière :</i> Région Centre-Val de Loire (80%), Commune du Poinçonnet (20 %). <i>Hors convention :</i> Indre Nature (animations scolaires et interventions pédagogiques).
<b>Localisation</b>	Région Centre-Val de Loire, Département de l'Indre (36), Commune du Poinçonnet
<b>Objectifs de l'étude</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Inventorier le patrimoine biologique de la commune.</li><li>- Améliorer la connaissance écologique du territoire.</li><li>- Favoriser une meilleure prise en compte de l'environnement à l'échelle communale.</li></ul>
<b>Mots-clefs</b>	Le Poinçonnet, IBC, inventaire faune-flore, biodiversité communale.
<b>Fonds cartographiques</b>	Fonds IGN (scan 25 et orthophotographies 2014)
<b>Relecture</b>	Sylviane Barbat

Remerciements, personnes enquêtées (contact, entrevues ou enquêtes téléphoniques)

Mme Laurent, conseil municipal mandat 2014-2020, le 31 janvier 2020

Mme Grossin, services techniques Urbanisme, le 30 janvier 2020

M. Richard, services techniques, décembre 2019

Mme Patricia Danguy, résidente Le Poinçonnet, le 11 février et le 26 juin 2020

M. Thomas, Agriculteur retraité, résident Le Poinçonnet, le 2 mars 2020

M. Pascal Pillé, élu du conseil municipal (mandat 2020-2026), le 11 juin 2020

Mme Danielle Dupré-Ségot, maire du Poinçonnet mandat 2020-2026, le 11 juin 2020

M. Cyril Monnier, services techniques Espaces verts, le 15 juin 2020

M. Bruno Barbey, directeur de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de l'Indre, le 24 juin 2020

Sans oublier

M. Fort, élu et délégué au conseil municipal des enfants, mandat 2014-2020 et 2020-2026

Mme Virginie Alaume, élue du conseil municipal et déléguée à l'environnement, mandat 2020-2026

Qui ont plus particulièrement suivi le déroulé de l'IBC.



# Sommaire

PREAMBULE	7
INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE	8
<b>1. METHODE DE TRAVAIL</b>	<b>9</b>
<b>2. PRESENTATION DE LA COMMUNE</b>	<b>13</b>
2.1 CONTEXTE ADMINISTRATIF	13
2.2 CONTEXTE PHYSIQUE	14
2.3 OCCUPATION DU SOL	18
2.3.1 Grands types d'occupation du sol	18
2.3.2 Cas particulier des zones boisées et des haies	22
2.4 LE STATUT DES SITES REMARQUABLES	23
2.5 AUTRES STATUTS OU DEMARCHES EN LIEN AVEC L'ENVIRONNEMENT	32
2.5.1 Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux	32
2.5.2 Le Contrat Territorial de la vallée de l'Indre	32
2.5.3 L'Agenda 21 et les démarches environnementales	33
2.5.4 Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)	36
<b>3. INVENTAIRE DE LA FLORE ET DES MILIEUX</b>	<b>40</b>
3.1 INVENTAIRES BOTANIQUES	40
3.1.1 Diversité et espèces remarquables	40
3.1.2 Les espèces invasives	44
3.2 LES MILIEUX A ENJEUX	48
3.2.1 Les habitats remarquables	48
3.2.2 Les autres habitats à enjeux	50
3.2.3 Cas particuliers	52
<b>4. INVENTAIRE DE LA FAUNE</b>	<b>54</b>
4.1 LES MAMMIFERES	54
4.1.1 Les chauves-souris	55
4.1.2 Les autres mammifères	56
4.2 LES OISEAUX	60
4.3 LES REPTILES	69
4.4 LES AMPHIBIENS	73
4.5 LES POISSONS	73
4.6 LES LIBELLULES	75
4.7 LES PAPILLONS	81
4.8 LES SAUTERELLES, GRILLONS ET CRIQUETS	86
4.9 LES MOLLUSQUES	91
4.10 AUTRES GROUPES FAUNISTIQUES	95
4.10.1 Les punaises	95
4.10.2 Coléoptères	96
4.10.3 Mantres et phasmes:	100
4.10.4 Arachnides	100
<b>5. EVOLUTION DE LA CONNAISSANCE</b>	<b>102</b>

<b>6. PRECONISATIONS ET PISTES D' ACTIONS</b>	<b>105</b>
<b>7. IBC ET COMMUNICATION</b>	<b>143</b>
7.1 LA PRESENTATION DE L'IBC A LA COMMUNE	143
7.2 LA SENSIBILISATION	144
<b>ANNEXES</b>	<b>162</b>

---

# Préambule

Indre Nature a jusqu'alors réalisé différents Inventaires de la Biodiversité Communale, ou IBC, sur le département : Buzançais (2012), Saint-Georges-sur-Arnon (2014), Lucay-le-mâle (2015), Mers-sur-Indre (2019) et le Pêchereau (en cours).

Les objectifs d'un Inventaire de la Biodiversité Communale sont fixés par la convention signée le 7 juin 2013 avec la région Centre-Val de Loire. L'IBC vise à :

- Améliorer les connaissances de la biodiversité locale par la réalisation d'inventaires,
- Sensibiliser et informer les habitants de la commune aux enjeux de préservation de la biodiversité urbaine et à une gestion écologique de ces espaces,
- Accompagner les communes à la prise en compte de cette biodiversité dans leurs documents d'urbanisme, ainsi qu'à la mise en œuvre d'actions de préservation/valorisation de ce patrimoine,
- Restituer et communiquer sur les résultats par la rédaction d'un rapport de synthèse et la réalisation d'une cartographie.

L'association a proposé fin 2018 à la commune du Poinçonnet la réalisation d'un IBC. Ce dossier a fait l'objet d'une délibération au conseil municipal, suivi de la signature d'une convention de partenariat avec Indre Nature le 21 mars 2019.

L'essentiel des prospections de terrain et d'enquêtes s'est déroulé du mois de mars jusqu'à l'automne 2020. Le travail de synthèse, cartographie et rendu, a été réalisé durant l'hiver et présenté à la commune au printemps 2021.

Ce présent rapport en dresse le bilan.

# **Inventaire de la Biodiversité Communale**



# 1.Méthode de travail

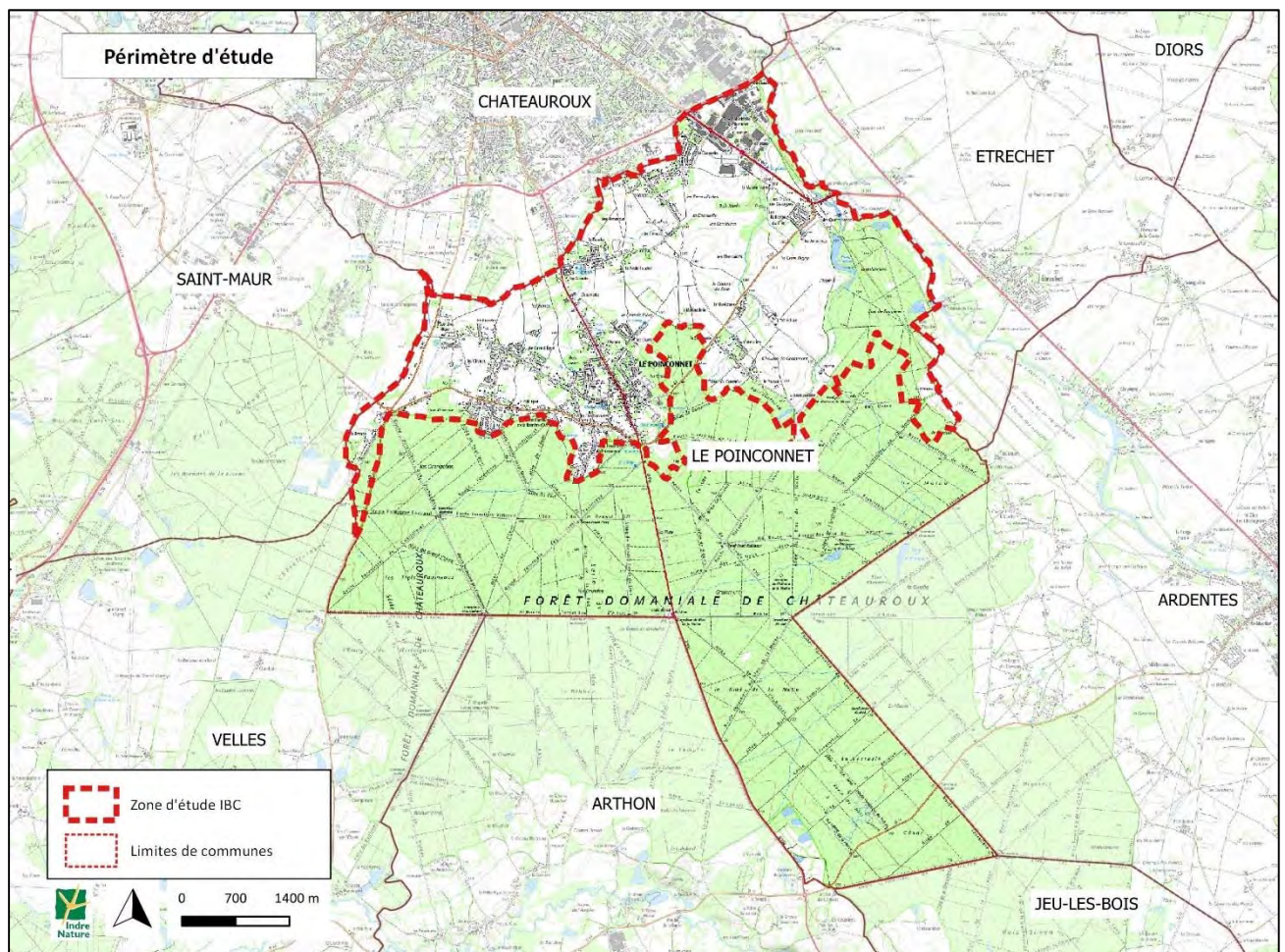
Le cahier des charges instauré par la Région dans le cadre des IBC en fixe les grands principes, ils sont détaillés dans la convention 2013 pour la mise en œuvre de la "stratégie régionale pour la biodiversité" (voir préambule). Le document de décembre 2012 piloté par France Nature Environnement Centre-Val de Loire, décline la réalisation prévue et détaille les moyens théoriques à déployer pour atteindre les objectifs de l'IBC.

- Inventaire des habitats (milieux naturels) et des espèces, inventaires ciblés,
- Sensibilisation des habitants,
- Accompagnement des éventuels projets d'aménagement de la commune,
- Restitution et communication.

D'autres documents d'orientation ont fait suite et notamment, en 2013, le calage du plan général des IBC, qui sert ici de base pour la présentation de ce rapport.

## ↳ Zone d'étude :

La zone d'étude a été calée par la commune du Poinçonnet, qui a souhaité exclure la surface classée en Forêt Domaniale car gérée à ce titre par l'Office National des Forêts.



La zone d'étude représente 1870 ha (18.7 km<sup>2</sup>), soit 41% de la surface totale de la commune. Les 2680 ha restants étant donc constitués par la forêt domaniale (59%).

### ↳ **Bibliographie**

Les principaux documents utiles dans le cadre de ce dossier ont été exploités, et notamment

- Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, approuvé au printemps 2020,
- Les fiches ZNIEFF des sites concernant la commune,
- Le Document d'Objectifs Natura 2000 portant sur la vallée de l'Indre.

D'autres documents plus généraux traitant de problématiques utiles dans le cadre de ce dossier ont été utilisés :

- Carte géologique du BRGM, données climatiques de Météo-France, données pédologiques,
- Documents de la DREAL Centre sur les espèces et habitats déterminants...,
- Listes rouges régionales, liste des espèces invasives, atlas départementaux de la faune (Amphibiens et reptiles, Orthoptères) et de la flore (Orchidées) réalisés par Indre Nature
- Liste des espèces végétales de la région Centre-Val de Loire avec critère de rareté, réalisée par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP).
- ...

### ↳ **Enquête auprès de personnes ressources**

Dans le cadre du travail de recueil d'informations naturalistes et d'échanges avec des personnes ressources locales autour du projet IBC, différentes rencontres ou interviews ont été menées. Nous en profitons ici pour remercier les personnes ayant contribué aux échanges, fourni des informations, données naturalistes ou éléments bibliographiques :

- M. Barbey, directeur de la FDPPMA de l'Indre (renseignements sur les aspects piscicoles, autres données naturalistes),
- Mme Françoise Laurent, élue mandat 2014-2020, résidente Le Poinçonnet,
- Mme Patricia Danguy, résidente Le Poinçonnet,
- M. Daniel Thomas, agriculteur retraité et président du syndicat communal des chasseurs, résident Le Poinçonnet,
- M. Cyril Monnier, services techniques Espaces verts.

### ↳ **Analyse des bases de données**

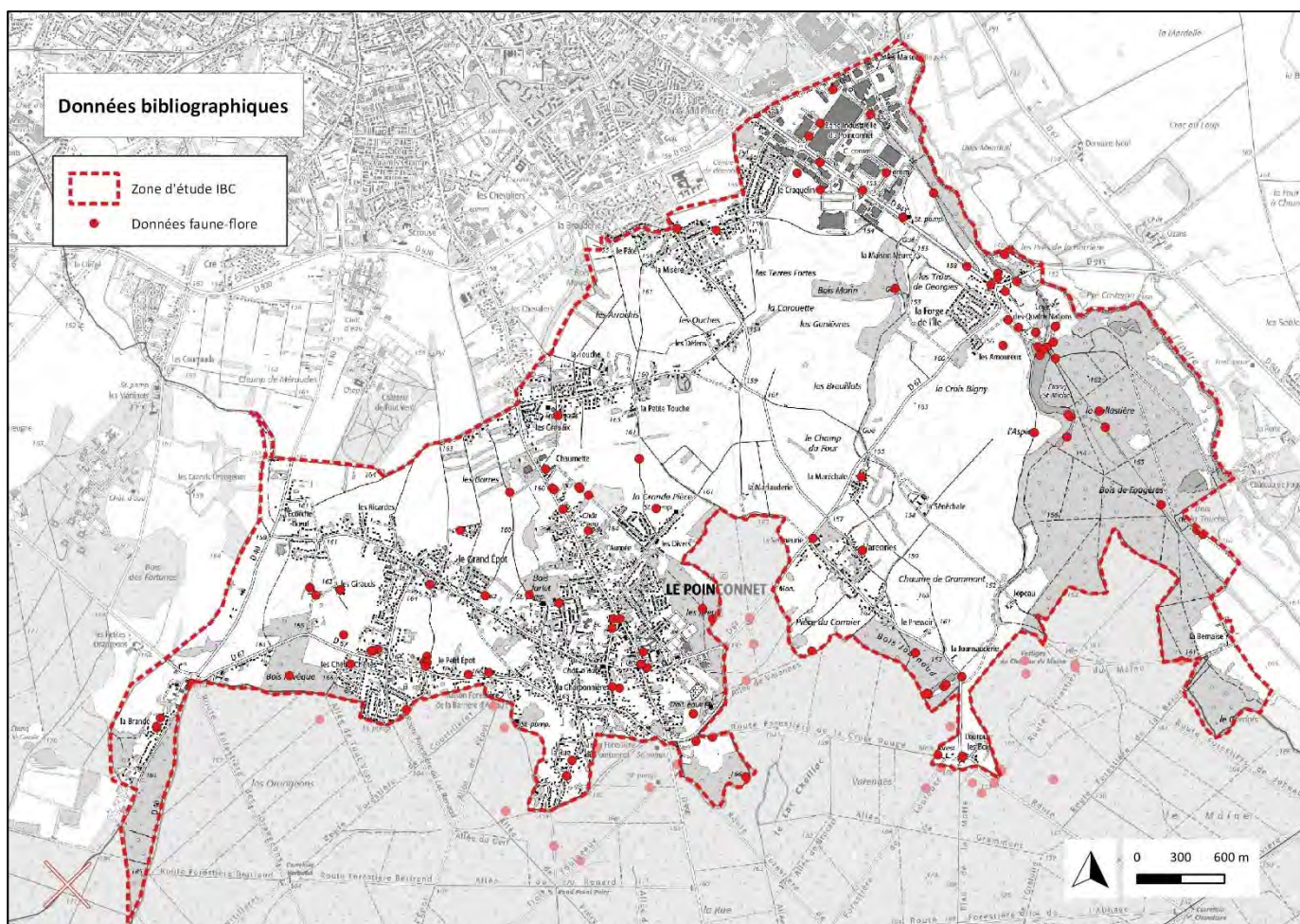
Nous avons réalisé une extraction de la base de données propre à Indre Nature : "ObsIndre". Celle-ci est riche de plus de 800 000 données faunistiques et floristiques sur l'ensemble du département, et constitue une source d'information incontournable dans toutes nos études. Des requêtes cartographiques ont été conduites sur le périmètre d'étude, pour tous les groupes faunistiques présentés dans le rapport ainsi que sur la flore. L'extraction est restée limitée aux données des 15 dernières années, l'objectif de l'IBC étant de dresser un panorama des espèces actuellement présentes, et non un historique des données anciennes qui sont souvent désuètes.



Par ailleurs, les données botaniques du CBNBP ont été consultées avec leur aimable autorisation. Elles ont permis d'enrichir la connaissance locale de la flore communale.

L'analyse des données existantes présente plusieurs intérêts :

- Evaluer le niveau de connaissance naturaliste de la commune.
- Cerner les enjeux liés à de potentielles espèces rares, ou a contrario les groupes d'espèces ou les milieux sous-prospectés.
- Identifier les secteurs de la commune et les groupes taxonomiques où la connaissance est déjà importante, et ceux sous-prospectés qui nécessiteront des compléments d'inventaires.



Carte des stations de données naturalistes déjà connues avant l'IBC.

### 🔗 Inventaires de terrain

Ils ont été déployés sur l'ensemble du territoire d'étude, sur les secteurs communaux ou pour lesquels il a été possible d'avoir une autorisation d'accès. Les inventaires ont été orientés en fonction des principales lacunes existantes et des enjeux de terrain pressentis.

- Les inventaires botaniques ont couvert l'ensemble des milieux. 93 relevés ont été réalisés, en plus d'un parcours général de la zone à la recherche d'espèces caractéristiques et remarquables. Les mois de mai à juillet ont été privilégiés pour ce travail.

- Les chauves-souris (Chiroptères) étaient mal connues en interne sur la commune. Nous nous sommes épaulés sur la structure "Faune Conservation" gérée par le chiroptérologue Florent Billard pour réaliser des inventaires. Ceux-ci ont été orientés ainsi, en juillet :
  - prospection estivale des ouvrages d'art (pont routier) et de l'église,
  - points d'écoute sur 5 sites répartis sur la commune, enregistrement à l'aide d'un détecteur à ultrason (Pettersson D980) puis analyse des enregistrements pour identification.
- Les oiseaux étaient surtout connus sur le massif forestier, mais ne l'étaient que très peu sur la zone d'étude de l'IBC. Des prospections spécifiques portant sur les oiseaux nicheurs ont donc été réalisées entre mars et juin (prospections à la jumelle et écoute des chants). Les enjeux en migration et hivernage semblant moindres, l'effort a surtout été ciblé au printemps.
- Les reptiles ont fait l'objet de prospections particulières, à l'aide de "plaques à reptiles". 23 plaques ont ainsi été disposées dans des milieux favorables en mars, puis relevées quatre fois chacune entre avril et juin.
- Les amphibiens ont été prospectés principalement au printemps en avril. Les prospections nocturnes ont été privilégiées (écoute des chants et recherche d'individus à l'aide d'une lampe dans les zones en eaux).
- Les papillons de jours (Lépidoptères rhopalocères) ont été recherchés au filet à papillons dans les secteurs les plus favorables : prairies, landes, friches et jachères, lisières de bois...
- Concernant les libellules, ou odonates, les adultes volants ont été recherchés à vue, et des exuvies (muees de larves aquatiques) ont été prélevées au cours de l'été pour détermination ex-situ. Un maximum de zones humide a été parcouru.
- Les orthoptères, regroupant les grillons, sauterelles, et criquets, ont été inventoriés en été puis en automne, à l'aide de matériels courants : filet entomologique, filet fauchoir, et parapluie japonais.
- Les punaises (ou hémiptères), les araignées, ainsi que quelques coléoptères ont été inventoriés par recherche à vue en été et début d'automne, avec le même matériel que pour les orthoptères.
- Les mammifères n'ont pas fait l'objet de prospections particulières, mais des données ont été collectées par observation directe, de traces ou d'indices divers. Aucune pelote de rejection de rapaces, couramment utilisée pour la détection des micro-mammifères, n'a été trouvée malgré une enquête lancée à cet effet.
- Les poissons n'ont pas fait l'objet d'inventaire, seules la bibliographie existante et les enquêtes de personnes ressources ont été utilisées.

### ↳ **Synthèse**

Une synthèse cartographique sous Système Information Géographique (SIG) a été élaborée pour chaque grand groupe taxonomique. Une évaluation de la patrimonialité des espèces et des habitats a été conduite en s'appuyant sur les textes en vigueur et notamment : les Directives Oiseaux et Habitats, les listes de protections nationales et régionales, les listes d'espèces déterminantes au titre des ZNIEFF pour la région Centre-Val de Loire, et les listes rouges nationales et régionales.

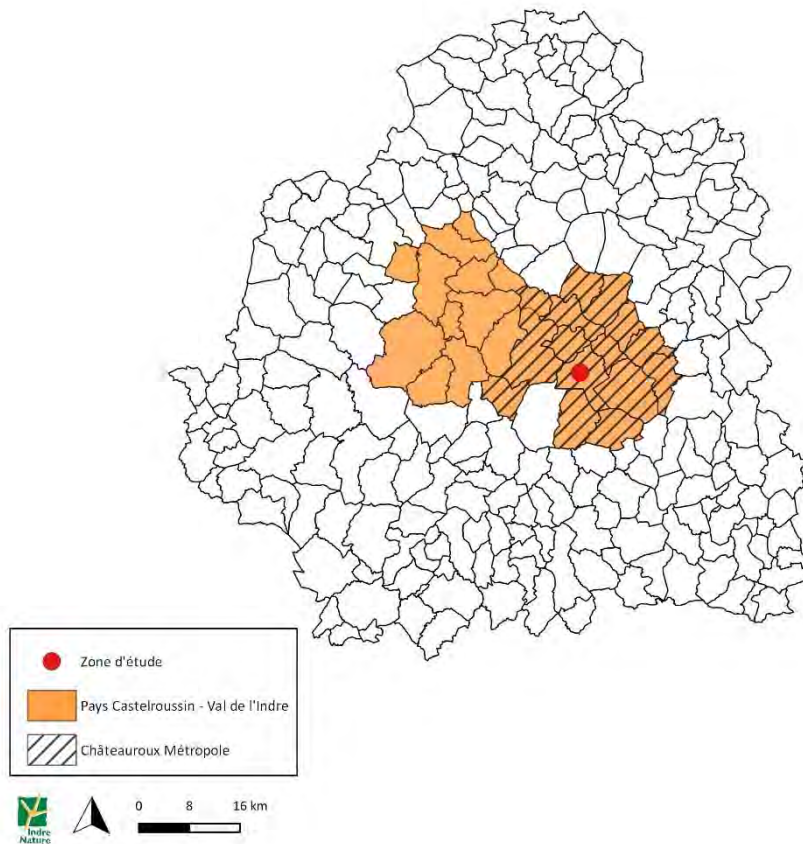


## 2. Présentation de la commune

### 2.1 CONTEXTE ADMINISTRATIF

La commune du Poinçonnet est située dans le département de l'Indre, juste au sud de celle de Châteauroux dont elle est limitrophe.

Les autres communes limitrophes sont Arthon, Jeu-les-Bois, Ardenes, Etrechet, Saint-Maur et Velles. Le Poinçonnet est rattaché au Pays Castelroussin-Val de l'Indre et à la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole.



Département de l'Indre - Localisation de la zone d'étude

Son territoire recouvre environ 45,5 km<sup>2</sup>, ce qui en fait la troisième plus grande du département. Sa population est de 6 100 habitants. La densité est de 130 habitants/km<sup>2</sup>, contre 35 hab/km<sup>2</sup> dans le département. La commune bénéficie de la proximité de Châteauroux et du bassin d'emploi de la communauté d'agglomération. Son cadre de vie et ses facilités de desserte, avec notamment l'autoroute A20 à proximité, ont contribué ces dernières années à favoriser le développement urbain et l'accroissement de la population.

## 2.2 CONTEXTE PHYSIQUE

On récapitulera ici quelques données sommaires dans la mesure où les caractéristiques physiques influent sur la faune et la flore rencontrées.

### ❖ Climat

Les données proviennent de la station météorologique de Châteauroux-Déols.

Le secteur d'étude est sous influence des zones climatiques océaniques et continentales : le climat y est de type océanique altéré (ou séquanien). Les vents dominants sont orientés à l'Ouest. Les précipitations à Châteauroux sont relativement importantes, la moyenne des précipitations annuelles atteint 737 mm. Sur l'année, la température moyenne est de 11.0 °C.

Les mois les plus chauds sont juillet et août, le mois le plus froid est janvier. Les précipitations sont réparties toute l'année, avec un pic en Mai et en Octobre.

Mois	jan.	fév.	mars	avril	mai	juin	jui.	août	sep.	oct.	nov.	déc.	année
Température minimale moyenne (°C)	1,3	1,3	3,5	5,3	9,2	12,4	14,4	14,3	11,2	8,5	4,1	1,8	7,3
Température moyenne (°C)	4,2	4,9	8	10,4	14,4	17,8	20,2	20	16,6	12,8	7,5	4,7	11,8
Température maximale moyenne (°C)	7,1	8,6	12,6	15,5	19,6	23,1	26	25,6	21,9	17,1	11	7,6	16,3
Ensoleillement (h)	72,1	91,9	155,6	178,5	208,6	210,4	231,7	235,5	189,5	128,3	79,6	59	1 840,7
Précipitations (mm)	59,2	48,8	52,1	65,8	73,3	54,9	56,6	56,1	64,3	73,8	64,9	67,3	737,1

Source : Infoclimat.fr, normales pour la période de 1981 à 2010

Ces données tendent toutefois à évoluer, tout comme sur le reste du département et du fait d'une évolution climatique globale. Les températures moyennes annuelles se sont élevées de 1°C depuis les années 80. La pluviométrie totale reste plus ou moins identique, mais la répartition des pluies se modifie : on constate moins de pluies en été, avec des sécheresses de plus en plus marquées et répétées qui peuvent certaines années se prolonger jusqu'en automne. Conjuguée à des phénomènes caniculaires plus fréquents et plus marqués, cela a une incidence sur la végétation, le remplissage des nappes et le cycle de l'eau d'une manière générale.

### ❖ Topographie

Au Poinçonnet l'altitude oscille entre 145 m et 186 m. Le relief est très peu marqué.

### ❖ Hydrographie

L'Indre est le principal cours d'eau et fait office de limite de commune à l'Est entre le Poinçonnet et Etrechet. Tous les fossés et exutoires d'étangs sont raccordés au bassin versant de l'Indre. Sur ce tronçon frontalier qui constitue la limite de commune du Poinçonnet, l'Indre correspond en réalité à un ancien bief. Le cours d'origine étant situé à l'Est sur le territoire d'Etrechet.

Des pelles hydrauliques de régulation du niveau d'eau sont toujours en fonction au niveau du pont de la D943 à la Forge de l'Isle.

On compte quelques plans d'eau dont l'étang Saint-Michel, qui est avec une surface d'environ 4.5 ha le plus important de la zone d'étude. Il est alimenté par un fossé collectant des eaux dans la forêt du Poinçonnet et se déverse dans un fossé rejoignant l'Indre. A ceci il faut ajouter l'étang de Bois Journaud, ainsi que deux étangs ou anciennes ballastières dans le bois de Fougères.

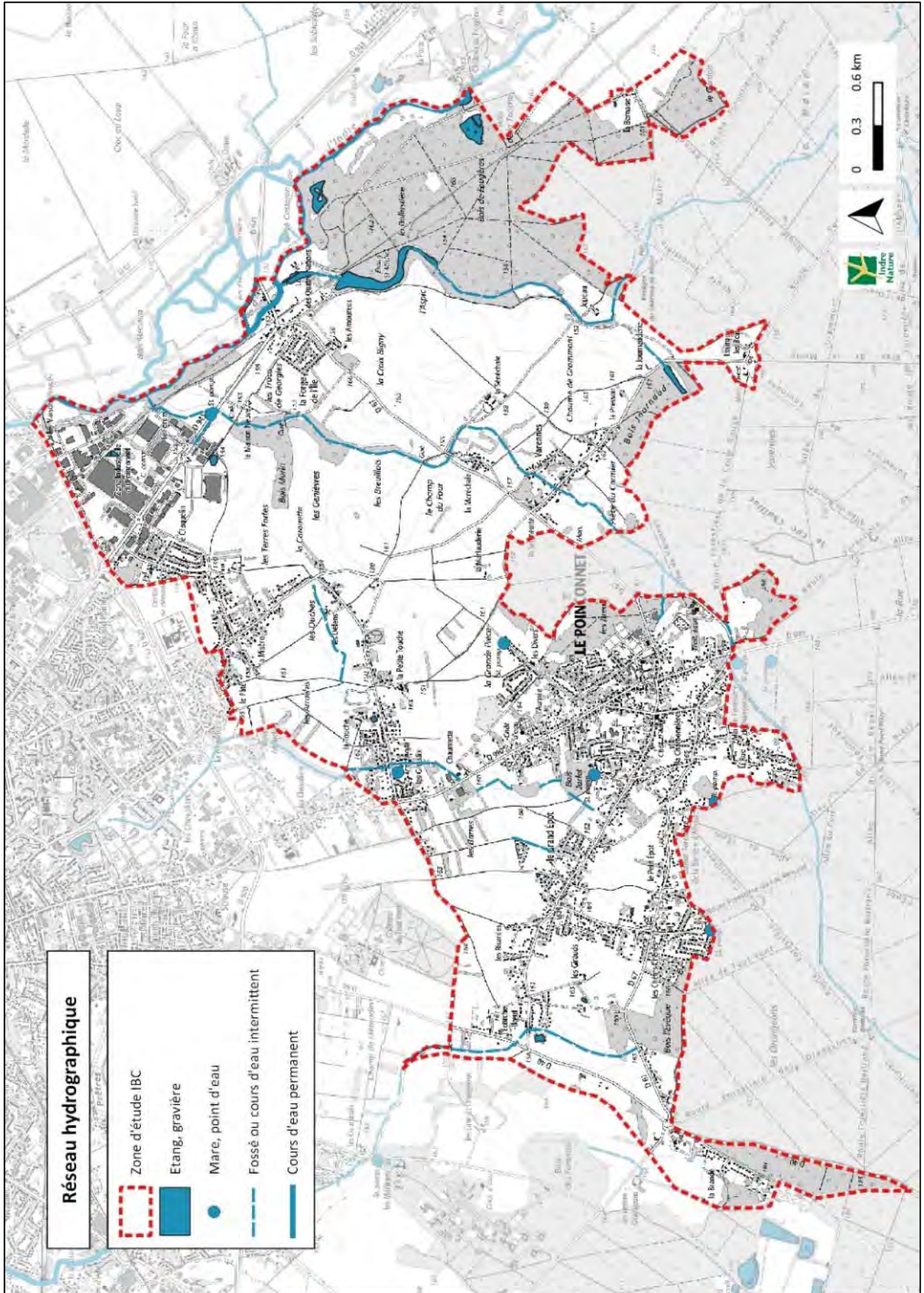
A noter également un fossé prenant ses sources en forêt du Poinçonnet, traverse la plaine agricole jusqu'au Bois Morin où il alimente une dépression, puis se jette plus aval dans l'Indre. Quelques mares, peu nombreuses, parsèment la commune.



L'Indre entre le Pré Casteron et la Loge des Quatre Nations.



Principaux cours d'eau de la commune (source BD-Hydro DDT)





## ❖ Géologie

La géologie de la zone d'étude est dominée par trois types de formations :

- des alluvions le long de l'Indre et de ses affluents,
- des terrains calcaires, sur une majeure partie des zones agricoles,
- des terrains détritiques et de composition variée, vaste couche géologique qui s'étend plus au sud et à l'ouest sur une large partie du département.



Carte géologique (Fonds BRGM 2013 / Géoportail)

Légende :

Fy-Z (blanc) : Alluvions modernes : limons, argiles, sables et galets.

Fw/X (vert pâle) : Alluvions anciennes de moyennes terrasses (8-10m) : sables, argiles, graviers et galets.

J6c-7a (bleu) : Terrains du Jurassique, constitués de roches calcaires. Les terrains les plus anciens affleurant sont d'âge oxfordien supérieur. On retrouve également largement ces formations sur le bassin castelroussin et en Champagne berrichonne.

e57S (orange) : Complexe détritique de la Brenne datant de l'Eocène : cailloutis, graviers, sables, grès et argiles, parfois silicifiés (grès, conglomérats).

Les argiles, tantôt sableuses, tantôt limoneuses, sont globalement fréquentes sur la zone d'étude, et interfèrent sur le potentiel agronomique de la commune, mais aussi plus largement sur la végétation spontanée. De même pour les matériaux sablo-limoneux que l'on trouve sur toute la couronne forestière, ainsi qu'en grandes étendues sur les secteurs du Petit Epot et du Grand Epot. Ces substrats peuvent notamment générer des acidifications en surface et favoriser des groupements de végétation qui croissent sur sol acide.

## 2.3 OCCUPATION DU SOL

### 2.3.1 Grands types d'occupation du sol

Une cartographie a été élaborée en croisant diverses bases de données informatiques (registre agricole, trames des TVB, base Hydro) et les données de terrain. Elle permet d'approcher les grands ensembles d'occupation du sol de la zone d'étude.

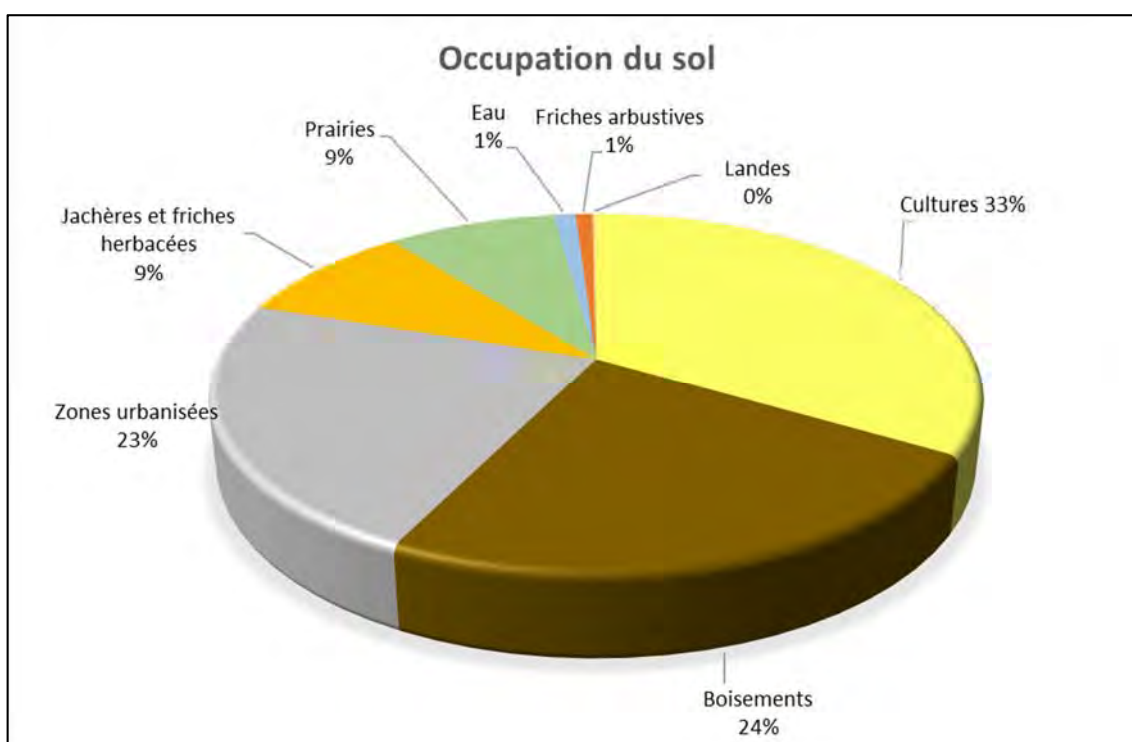
Les terres labourées occupent un tiers de la zone d'étude et constituent de vastes ensembles d'un seul tenant. Le paysage est en effet fortement marqué par la monotonie des cultures, renforcée par la platitude du terrain. Entre les zones d'agglomération et la forêt, les champs s'étendent à perte de vue. Au plus proche des zones urbanisées, les cultures cèdent çà et là la place aux jachères agricoles, qui occupent avec près de 10% une part importante du territoire.

Les zones urbanisées sont également très représentées, et constituent près d'un quart de la surface étudiée. Une certaine mosaïque de milieux est toutefois à souligner, bien que difficile à rendre sur une carte à une échelle peu détaillée, et due au nombre important de jardins privés qui apportent leur lot de verdure. Quelques parcelles de friches ou d'anciennes prairies existent encore çà et là, imbriquées dans les zones bâties.

La surface en bois est peu représentative, du fait de l'exclusion de l'essentiel de la forêt de la zone d'étude (à l'exception de quelques parcelles et du bois de Fougère). On note par contre une importance locale des arbres et arbustes ayant deux origines :

- des anciens vergers, anciennes vignes et friches arbustives : plus particulièrement aux lieux-dits "les Barres" et "les Arachis".
- les jardins en cœurs de bourg comme dans les hameaux périphériques, qui peuvent être agrémentés de haies et arbres d'ornement.

Le parent pauvre en matière de boisement reste la zone agricole, au sein de laquelle la grande culture a conduit de longue date à la suppression de la plupart des haies.





Occupation du sol	Surface Ha
Cultures	626,5
Boisements	446,8
Zones urbanisées	428,0
Jachères et friches herbacées	171,4
Prairies	159,4
Eau	20,8
Friches arbustives	16,0
Landes	3,4
<i>Total</i>	<i>1 872</i>



Zone de grandes cultures (lieu-dit "La Sénéchale")

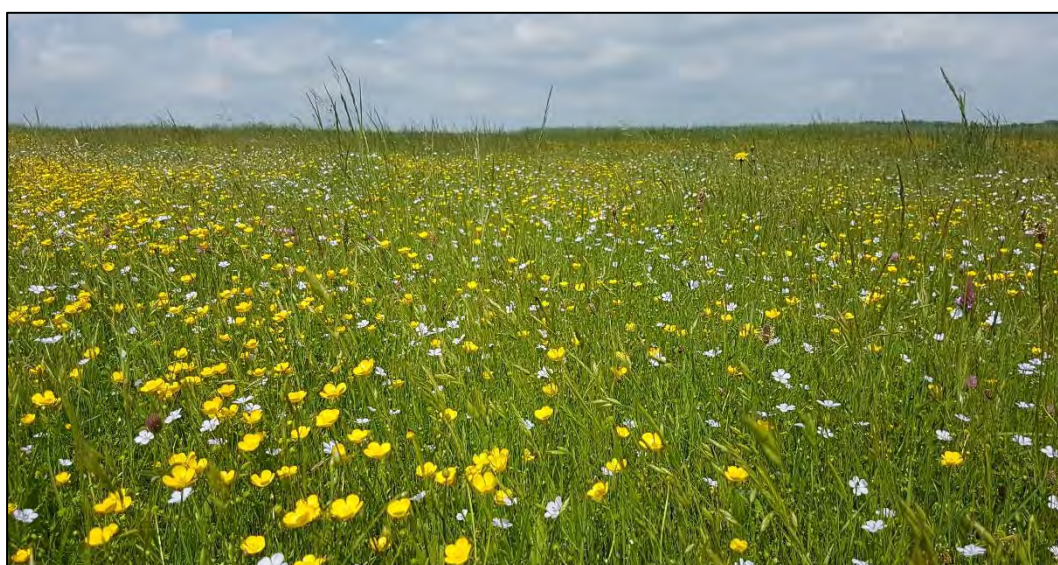


Boisement de chânaie-charmaie (Le bois Jarlet)





Zone urbanisée (Lotissement de l'Aumée)

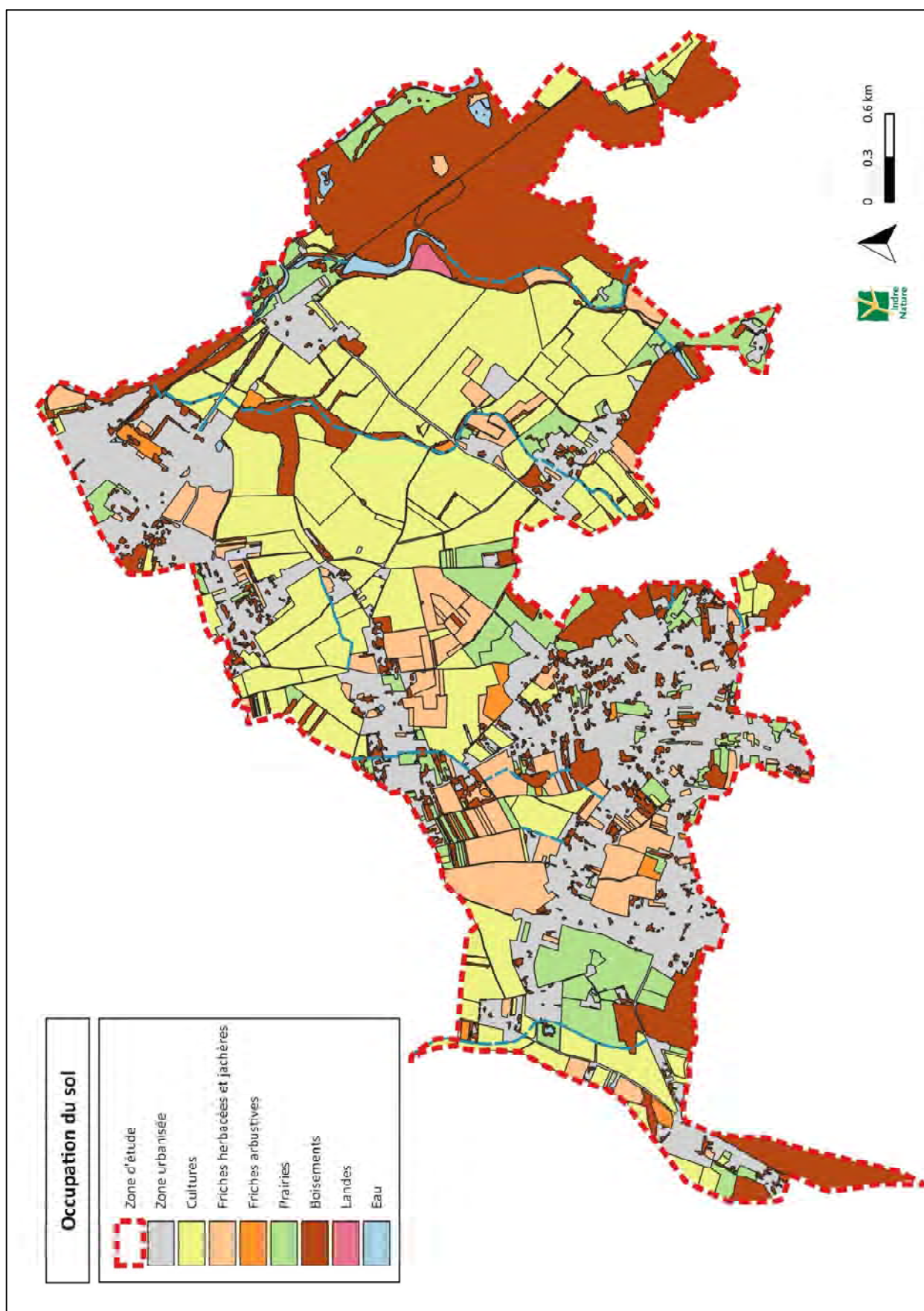


Prairies de fauche (lieu-dit "le Pressoir")



Friche en cours de boisement (entre le Bois Jarlet et Les Barres)





Occupation du sol – données synthétiques

(Registre Parcellaire Général agricole 2017, base Hydro, table boisements et haies TVB, données de terrain)

### 2.3.2 Cas particulier des zones boisées et des haies

Cette photographie aérienne réalisée en infra-rouge permet de bien visualiser les arbres isolés, les haies et les boisements du premier coup d'œil. Plusieurs éléments ressortent :

- l'importance des arbres et haies de jardins, qui constituent un point d'autant plus fort qu'ils sont rares ailleurs en zone agricole
- la présence de quelques corridors subsistants le long de fossés
- l'absence très nette de toute trame bocagère.



Photographie IGN infrarouge couleur (Géoportail 2020)



## 2.4 LE STATUT DES SITES REMARQUABLES

La commune est concernée par des zonages en lien avec les milieux naturels et notamment des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). On note également en limite de commune un site Natura 2000. Par ailleurs on ne recense aucune zone Arrêté de Protection de Biotope, ni Espaces Naturels Sensibles du Département, ni Réserve Naturelle.

La zone d'étude est recoupée par trois ZNIEFF de type 2 :

- ZNIEFF de type 2 n° 2400 31741 "Massif forestier de Châteauroux". Cette Znieff, d'environ 6 550 Ha, englobe toute la forêt de Châteauroux. Elle ne concerne notre zone d'étude qu'en limite pratiquement que pour le Bois de Fougère et le Bois Journaud. L'intérêt écologique et sans équivalence compte tenu de la taille du massif, qui présente un intérêt lié aux milieux (Chênaies sessiliflores et pédonculées, nombreuses mares, landes relictuelles etc.). La forêt constitue une zone refuge pour tout un cortège d'oiseaux qui y est inféodé ainsi que pour les mammifères. On y trouve également des espèces emblématiques telles que la tortue Cistude ou la Bacchante (papillon).

- ZNIEFF de type 2 n° 2400 31234 "Haut bassin versant de l'Indre", qui recoupe la zone d'étude le long de l'Indre du sud jusqu'à la Forge de l'Isle. Cette Znieff est caractérisée par une activité agricole vouée à l'élevage, qui a favorisé le maintien du bocage malgré des évolutions vers une intensification perceptible. Diverses espèces patrimoniales sont identifiées, dont la Loutre, ou encore en amont la Truite fario (sauvage) et le Crapaud sonneur à ventre jaune.

- ZNIEFF de type 2 n°2400 31233 : "Prairies de la vallée de l'Indre dans l'Agglomération Castelroussine". Elle est dans la continuité de la ZNIEFF précédente et la prolonge en aval de la Forge de l'Isle. Toutefois elle concerne principalement l'Indre en rive droite sur Etrechet, mais très peu en rive gauche au Poinçonnet. Cet ensemble est reconnu pour son rôle fonctionnel d'expansion des crues et son intérêt écologique caractérisé par des enjeux importants notamment pour la flore, les amphibiens, libellules, orthoptères et coléoptères.

Les fiches détaillées de ces trois ZNIEFF figurent en annexe du rapport.

On trouve également d'autres périmètres en dehors bien qu'à proximité immédiate de la zone d'étude, et plus spécialement :

- la ZNIEFF de type 1 n° 2400 30147: "Prairies humides du Montet et de Mousseaux"
- le Site Natura 2000 FR2400537 "Vallée de l'Indre"

Ces deux périmètres s'étendent sur la vallée de l'Indre juste en aval du Poinçonnet.

- *Au final la zone d'étude n'est concernée par des statuts milieux naturels que sur ses marges, le long de l'Indre et les lisières forestières.*

↳ **Nota :**

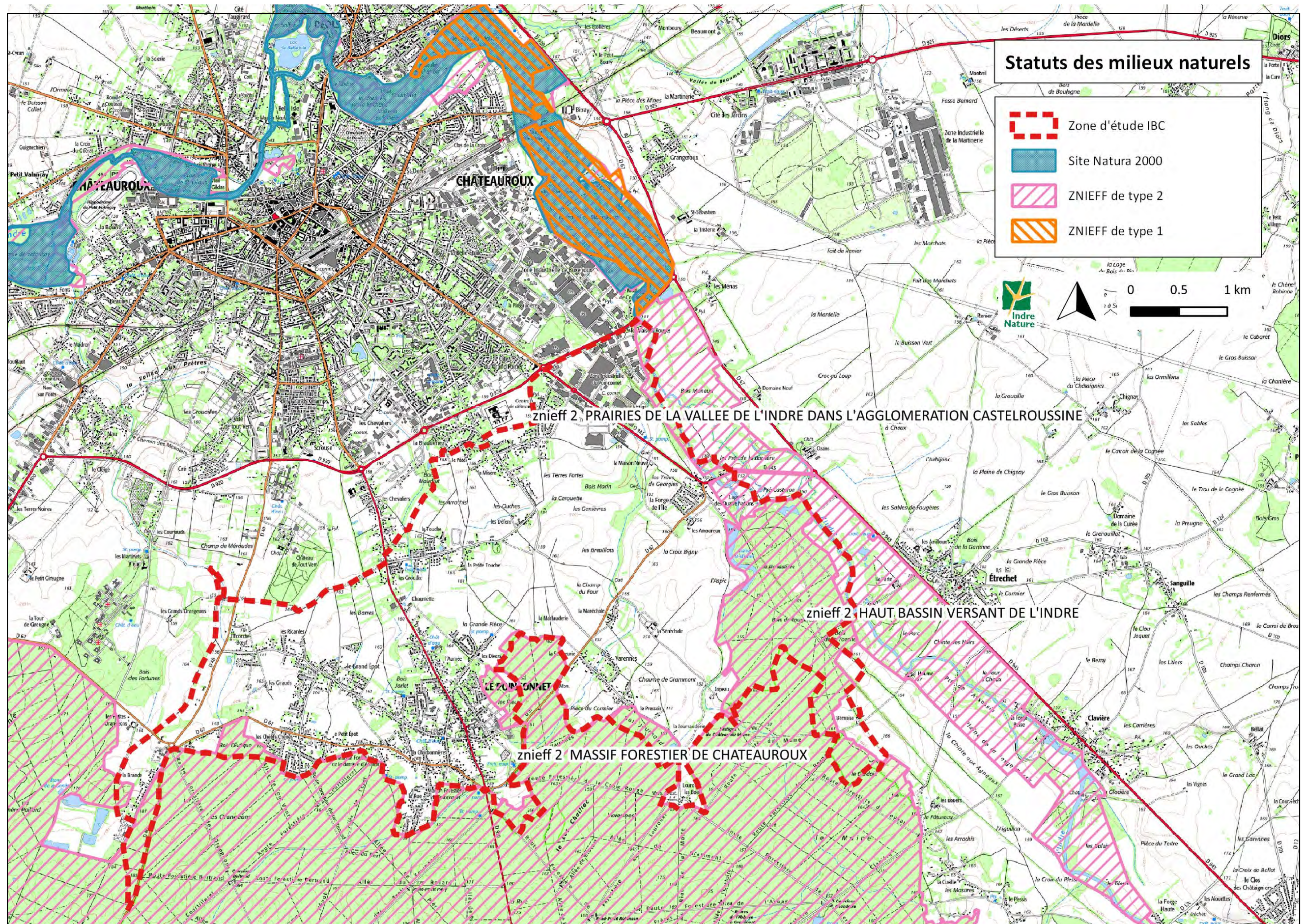
- ✓ les ZNIEFF de type I : espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ce sont les zones les plus remarquables du territoire ;
- ✓ les ZNIEFF de type II : espaces qui intègrent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riche que les milieux alentours.

Les ZNIEFF constituent avant tout un outil de porter à connaissance, mais ne sont pas associées à une réglementation. Toutefois cet outil est devenu aujourd'hui un des éléments majeurs de la politique de conservation de la nature. Il doit être consulté dans le cadre des projets d'aménagement du territoire.

- ✓ Les sites Natura 2000 ont pour vocation de constituer un réseau écologique cohérent d'espaces représentatifs, en application d'une Directive européenne dite "Directive Habitats". Celle-ci prévoit entre autre :
  - un régime de protection stricte pour les espèces d'intérêt communautaire visées à l'annexe IV ;
  - une évaluation des incidences des projets de travaux ou d'aménagement au sein du réseau afin d'éviter ou de réduire leurs impacts ;

Le classement en Natura 2000 implique donc une portée réglementaire. Actuellement le Document d'Objectifs du site Natura 2000 de la Vallée de l'Indre est en cours d'actualisation. L'animation est portée par le Pays Castelroussin.







## **2.5 AUTRES STATUTS OU DÉMARCHES EN LIEN AVEC L'ENVIRONNEMENT**

### **2.5.1 Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux**

La commune est rattachée au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne. Le programme en cours (2016/2021) a été approuvé en novembre 2015. Le SDAGE est un document de planification concertée qui décrit les orientations et priorités de la politique de l'eau pour un bassin donné, à grande échelle. Il vise un "bon état des eaux" et est axé autour de quatre thématiques :

- la qualité de l'eau,
- les milieux aquatiques,
- la ressource quantitative de l'eau,
- l'organisation et la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire...

La suite logique des SDAGE est une déclinaison à l'échelle locale en SAGE, permettant de passer à une phase opérationnelle au travers d'un programme d'actions. Or l'Indre est un des rares bassins versant à en être encore dépourvu.

### **2.5.2 Le Contrat Territorial de la vallée de l'Indre**

Il est piloté par le SABI (Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Indre). Le SABI assure l'exercice de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sur la rivière Indre dans le département de l'Indre. Il regroupe huit communautés de communes ainsi que la communauté d'agglomération Châteauroux Métropole qui adhèrent au syndicat. Le SABI conduit des opérations de gestion et de restauration des rivières dans son périmètre d'action soit 1 600 kms de cours d'eau, depuis pratiquement les sources de l'Indre jusqu'à la limite du département d'Indre et Loire.

Les études préalables au Contrat territorial sont sectorisées par tronçon. Ainsi, sur le territoire de la communauté de communes Val de l'Indre Brenne, le contrat a été signé en 2014 et il est donc d'ores et déjà opérationnel.

En amont, et donc comprenant la commune du Poinçonnet, l'étude préalable au contrat est en cours de réalisation par le bureau GEONAT. Elle doit voir le jour fin 2020. L'objectif est de déterminer les tronçons de rivières où des actions de restauration et d'entretien seront nécessaires. Pour cela, un diagnostic précis de l'état des cours d'eau et de ses facteurs potentiels d'altération sera réalisé. L'étude débouchera sur un programme d'actions complet et pluriannuel.

### 2.5.3 L'Agenda 21 et les démarches environnementales

L'Agenda 21 a été initié en 2015. Il s'est ensuite prolongé au travers de multiples déclinaisons dont la plupart sont encore d'actualité aujourd'hui.

#### La Charte Objectif Zéro Pesticides

Dès 2005 Le Poinçonnet s'était engagé dans une opération de réduction de l'usage des pesticides pour l'entretien de ses espaces verts et trottoirs. La charte OZP a été signée en 2010, permettant en plus d'expérimenter d'autres démarches de gestion alternative, comme les semis pieds de murs. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 du fait de la Loi Labbé, l'usage des pesticides est interdit dans les collectivités pour l'entretien des espaces dont elles ont la charge, hormis quelques secteurs particuliers tels que les cimetières.



L'évolution des pratiques d'entretien des voiries est davantage favorable au maintien d'une végétation spontanée en pied de trottoir (ici, Allée des Druides).

#### Vers la réduction de la pollution lumineuse

Les enjeux sont doubles : réaliser des économies d'énergie et limiter l'impact sur la biodiversité. Concernant ce dernier point il est avéré que les sources lumineuses nocturnes ont des impacts négatifs tels que les perturbations comportementales des chiroptères et des oiseaux, la mortalité excessive des insectes, la perturbation du photopériodisme sur la végétation etc.

Depuis 2013 l'éclairage public est éteint de minuit à 6h. Les grands axes restent éclairés équipés toutefois de variateurs d'intensité. Ces démarches ont été saluées lors du concours "villes et villages étoilés" piloté par l'Association Nationale de Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN). Des ampoules moins consommatrices en énergie ont également été mises en place.

#### Chauffage et thermicité du bâti

Le Poinçonnet a été la première commune du département à se doter d'une chaudière bois (2002/2003). Les bâtiments publics y ont été raccordés à partir de 2005 et le centre-bourg en 2008. La commune est également en contrat avec la communauté d'agglomération castelroussine concernant le fournisseur de bois, ce qui permet une mutualisation des coûts.

Dans le même esprit, divers bâtiments ont bénéficié de travaux d'isolation améliorant leur thermicité, tels que l'école Rabelais, le restaurant scolaire, ou encore l'école de la Petite Fadette.

### Travail sur l'alimentation

Une démarche a été entreprise avec les scolaires et en s'appuyant sur l'association "de la graine à l'assiette" pour réduire le gaspillage alimentaire et les déchets dans les assiettes. Des opérations de jardinage et de compostage, sur les temps d'activités périscolaires, ont été mises en place pour sensibiliser les enfants à une alimentation de qualité (exposition de légumes, opération compostage, atelier jardinage, pesé des assiettes à la cantine, etc...).

Un partenariat avec l'association Cagette et Fourchette est mis en place, en vue de favoriser une alimentation locale au restaurant scolaire. Cette association œuvre en faveur du développement de l'approvisionnement alimentaire en circuit de proximité, de produits locaux de qualité respectant l'environnement, et de la santé et du bien-être animal dans la restauration. La plateforme regroupe actuellement une quarantaine de producteurs ainsi qu'une quarantaine de restaurateurs, d'associations ou de sites de restauration collective.

Une charte avec BioCentre a été signée en 2013, en vue de favoriser l'alimentation bio dans les menus des écoles. Actuellement la part du bio dans les cantines scolaires atteint 20%.

### Modes de déplacements doux

Diverses pistes cyclables ont été instaurées ou sont en projet sur la commune (Varenes, Mandela, l'Aumée, jonction centre-bourg / allée Louis XIII...). Un projet de voie verte à vélo porte également sur la voie ferrée reliant Châteauroux à La Châtre, avec la communauté d'agglomération de Châteauroux.

### Autres actions

La commune a poursuivi sa démarche au travers d'autres actions, comme la gestion et la clôture de la mare rue Mandela. Les enfants sont souvent associés à la mise en place d'actions écologiques et pédagogiques. On peut ainsi citer l'installation d'un hôtel à insectes au pied de l'église, puis en partenariat avec Indre Nature d'une mangeoire destinée aux oiseaux.



Aménagement d'une mangeoire et d'un hôtel à insectes au pied de l'Eglise...



Le jardin public rue Sandmann a spécialement été conçu dans une optique de préservation et de mise en valeur de l'environnement. Un sentier y a été réalisé en utilisant divers matériaux dont des copeaux de bois, ainsi que des aménagements divers : haies de saules tressés, zones de compostage, verger, mangeoire à oiseaux, hôtel à insectes, etc... Situé au cœur du bourg, cet espace joue un rôle de réservoir pour la faune et la flore en ville.



Jardin public rue Sandmann



#### 2.5.4 Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Le PLUi est le résultat d'un important travail collaboratif rassemblant les différentes collectivités de Châteauroux Métropole. Il a été approuvé par le conseil communautaire le 13 février 2020. C'est un document essentiel d'aménagement du territoire, compte tenu de sa durabilité (horizon à 10 ans) et de son caractère opposable aux tiers. Les interférences avec l'environnement sont évidentes.

#### Le PADD

La création de ce PLUi a permis également d'instaurer un Projet d'Aménagement et de Développement Durable ou PADD. Ce dernier est institué par la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 et a pour but de définir les orientations générales en matière d'aménagements, d'équipements, d'urbanisme, mais aussi de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de restauration des continuités écologiques. C'est un élément important du PLUi en termes d'objectifs généraux. Parmi les objectifs déclinés dans le PADD, certains sont en lien direct ou indirect avec la préservation de la biodiversité. Nous reportons ici des extraits des objectifs déclinés dans le PADD, qui peuvent utilement être intégrés dans l'IBC :

#### **Mettre en valeur les paysages urbains et naturels :**

- accentuer l'effort de végétalisation et de mise en valeur des éléments naturels aux entrées de villes/bourgs.

#### **Mettre en réseau les sites touristiques :**

- requalifier l'ancienne ligne de chemin de fer Châteauroux-Etrechet-Clavières-Ardenes en liaison douce

#### **Protéger les espaces naturels remarquables :**

- Protéger les réservoirs de biodiversité en y encadrant les occupations du sol.
- Préserver les vallées humides traversant le territoire.
- Préserver dans les opérations d'aménagement des centres-villes/centres-bourgs les espaces naturels participant au bon fonctionnement de la biodiversité.

#### **Préserver les espaces naturels participant aux continuités écologiques :**

- Préserver la forêt domaniale de Châteauroux.
- Préserver les principaux boisements (forêt de Saint-Maur, Bois de Mâron...).
- Veiller globalement au maintien d'un réseau de haies suffisamment dense, particulièrement dans la partie Sud du territoire, de manière à garantir les échanges biologiques.
- Pérenniser le bocage dans les vallées et dans les zones de transition vers la Brenne et le Boischaud notamment.
- Protéger les haies et alignements d'arbres les plus structurants pour la trame verte et bleue.
- Maintenir et créer des haies le long des cheminements doux jalonnant le territoire.
- Préserver les cours d'eau et leurs abords en limitant leur imperméabilisation.
- Préserver et gérer les zones humides ayant un intérêt écologique.

### **Maintenir et restaurer les continuités écologiques :**

- Réduire l'impact des éléments fragmentant et des obstacles à la fonctionnalité des continuités écologiques, notamment en stoppant le développement linéaire des espaces urbanisés ou en prévoyant des aménagements pour le déplacement des espèces lors de la création ou du réaménagement de voies de circulation.
- Limiter l'enrillagement des unités forestières, obstacle aux déplacements de certaines espèces.

### **Protéger les sites d'exploitation agricole et leur potentiel de développement :**

- Permettre le développement des exploitations existantes.
- Economiser les terres agricoles et préserver les terres stratégiques pour le fonctionnement des exploitations (pâtures autour des sièges nécessaires à l'élevage, parcelles ayant fait l'objet d'investissement durant la dernière décennie pour le drainage, secteurs maraîchers par exemple...).
- Préserver les grands équilibres entre milieux agricoles, milieux naturels et espaces urbanisés dans les paysages.
- Préserver la composante «eau» dans les paysages (étangs, vallées, mares...).
- Préserver les mardelles et les zones humides ayant un intérêt écologique et/ou paysager.

### **Préserver le «capital nature» des espaces urbanisés :**

- Préserver des ceintures jardinées/naturelles autour des bourgs, ..., en privilégiant un traitement paysager cohérent avec les milieux agricoles et naturels riverains.
- Structurer le développement des espaces urbanisés en prenant en compte les inclusions naturelles remarquables telles que les coulées vertes, les boisements, etc.
- Maintenir des jardins collectifs au sein des espaces urbanisés.
- Privilégier le recours au végétal dans les aménagements d'espaces public ou privatif.
- Favoriser les clôtures végétales intégrant des essences locales.
- Mettre en valeur le passage de l'eau dans les centres-villes/centres-bourgs.

### **Composer avec une urbanisation dispersée :**

Encadrer strictement la constructibilité en dehors des centres-villes/centres-bourgs en :

- permettant une densification de certains grands groupements bâtis si ces derniers répondent à un certain nombre de critères permettant de justifier leur caractère "urbain" (...)
- interdisant toute extension des hameaux afin de préserver les coupures paysagères et de limiter la consommation foncière au détriment de l'agriculture.

## **Le Règlement du PLUI et les zonages cartographiques**

En lien direct avec la préservation de l'environnement, le PLUi prend toute son importance en cartographiant les différents zonages réglementaires, et notamment :

- les zones urbaines (U) et prévues à l'urbanisation (AU)
- les zones agricoles (A)
- les zones naturelles et forestières (N), et plus particulièrement le zonage Nd "Espaces à caractère naturel à protéger".

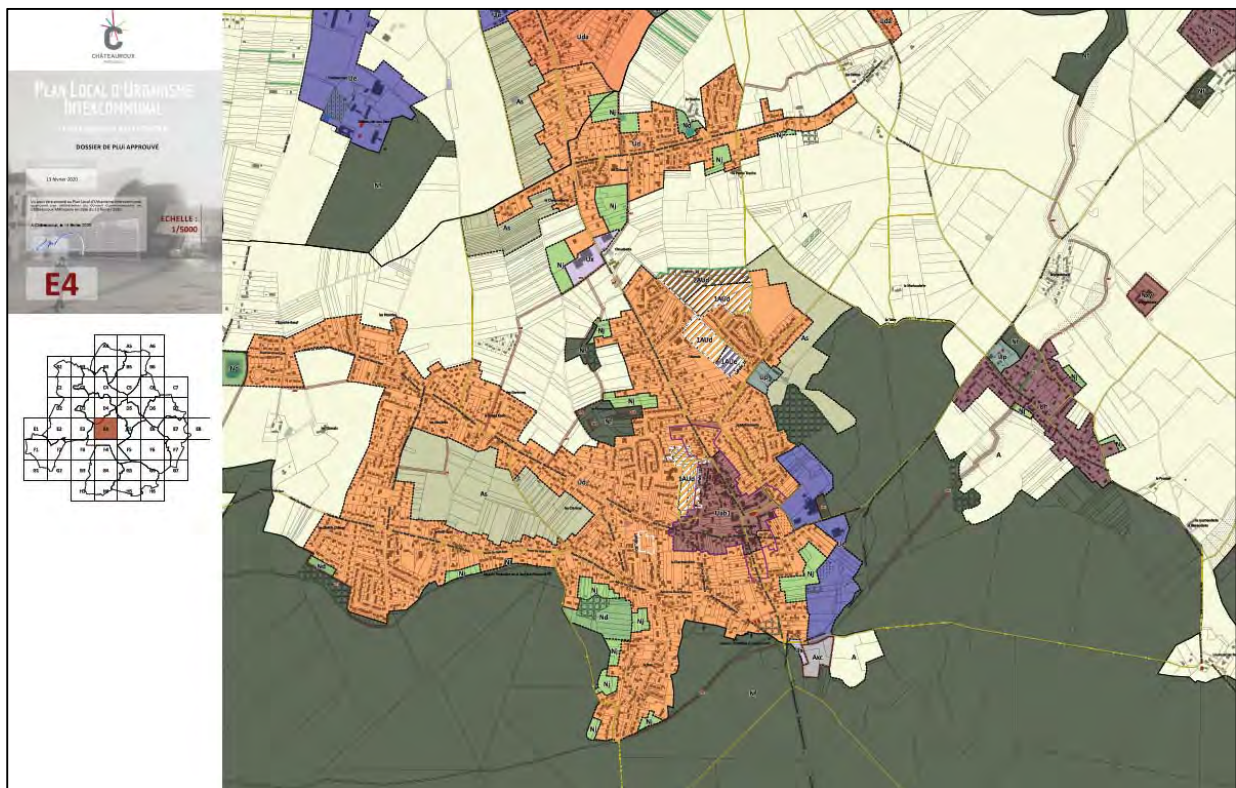
A ceci s'ajoute des éléments relatifs à la Trame Verte et Bleue :



- les éléments de paysage... à préserver pour des motifs d'ordre écologique (milieux humides ou milieux boisés, ou espaces verts insérés dans la trame urbaine)
- les espaces boisés classés (haies, alignements d'arbres, arbres isolés) ou EBC.

Pour mémoire, le classement en EBC interdit les changements d'affectation ou les modes d'occupations du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements. Il entraîne la création d'un régime de déclaration administrative avant toutes coupes et abattages d'arbres.

A contrario, les "éléments de paysage" à préserver pour des motifs d'ordre écologique peuvent être modifiés sous réserve de déclaration de travaux. De plus la protection ne s'applique pas dans le cadre d'une exploitation forestière.



Cartographie du PLUi (extrait)

## Les OAP ou Orientations d'Aménagement et de Programmation

Elles ont pour vocation de permettre à la collectivité, même si cette dernière ne maîtrise pas le foncier ou ne souhaite pas réaliser l'opération elle-même, d'orienter l'aménagement futur ou l'urbanisation progressive du territoire en définissant les grandes composantes des aménagements et éléments à préserver ou à mettre en valeur à travers le projet.

Quatre OAP sont inscrites dans le PLUi concernant la commune du Poinçonnet. Les quatre secteurs se trouvent sur la zone de l'Aumée ou à proximité immédiate. Dans un cas une OAP concerne une jachère agricole, qui était broyée lors de notre visite de terrain. Dans les trois autres il s'agit de fonds de jardin, de friches herbeuses ou de prairies. Les projets concernent des opérations de constructions d'habitats.

Bien qu'ils intègrent au mieux les composantes environnementales, les projets visent à des constructions denses en lieu et place de milieux semi-naturels. Le quartier de l'Aumée, aux constructions déjà très denses et au paysage urbain minéral, devrait ainsi s'urbaniser encore davantage.

## Remarques générales sur le PLUi

Au regard de la cartographie du PLUi on peut souligner les éléments notables suivant :

- *La plupart des petits bois sont en "Nf" (Espaces boisées), mais les haies, arbres isolés anciens vergers, et talus boisés sont le plus souvent englobés dans l'espace agricole "A".*
- *L'Indre et l'essentiel de son lit majeur sont classés en "Nv" (vallée humide).*
- *Les secteurs de prairies les plus intéressants et les jachères présentant un intérêt écologique ne sont pas classés en "As" (espaces agricoles sensibles d'un point de vue écologique) mais simplement en "A".*
- *Une des rares zones classées en "As" est actuellement en cours de construction (le Petit Epôt).*
- *Au Poinçonnet, quelques secteurs sont classés en "éléments de paysage" au titre de la TVB. Les secteurs boisés protégés par un classement en EBC sont rares : signalons le bois en marge du captage de "La Rue" et d'un petit point au nord du rond-point de l'entreprise Colas.*
- *L'unique lande à Ajonc en limite de l'étang St Michel est classée en agricole "A".*
- *Les zones protégées par un classement en "Nd" sont rares (carrière Thomas, captages d'eau de la Touche et de La Rue, prairies de "la Rue"...).*
- *Sur le secteur de l'Aumée, des parcelles écologiquement intéressantes sont classées en "Au", et prévoient d'être urbanisées tel qu'expliqué dans les OAP.*

Globalement le PADD énumère des principes d'aménagement et de développement respectueux du patrimoine naturel, ainsi que des activités agricoles. Sur le territoire du Poinçonnet, on constate que même si de multiples initiatives sont prises également dans ce sens, la tendance générale qui se dégage reste axée sur la poursuite d'une urbanisation de plus en plus développée.

## 3. Inventaire de la flore et des milieux

### 3.1 INVENTAIRES BOTANIQUES

#### 3.1.1 Diversité et espèces remarquables

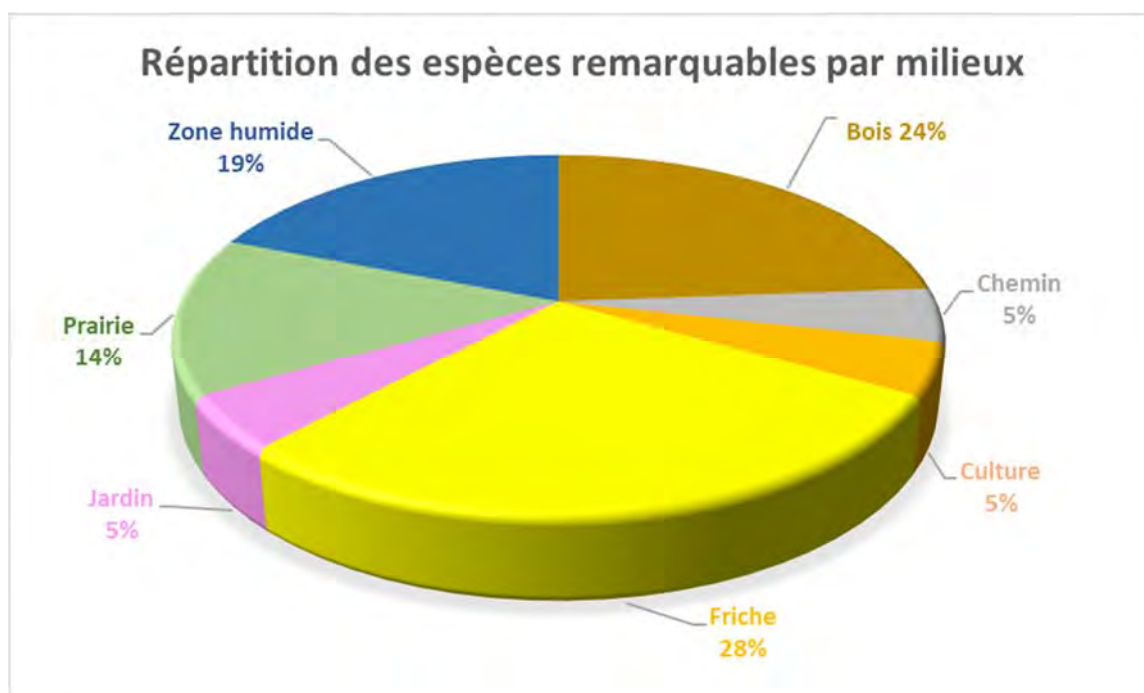
Au final, **384 espèces ont été inventoriées**, ce qui représente presque un quart de la flore départementale. C'est un résultat très correct en termes de richesse d'espèces, compte tenu de la part importante des zones urbanisées et de la surface en céréaliculture sur la zone d'étude. S'il n'y a pas pour autant de milieux réellement exceptionnels, on peut noter quelques éléments qui contribuent à soutenir la biodiversité :

- L'existence sur la commune à la fois de sols calcaires mais aussi ponctuellement de sols à tendance acide, permettant d'avoir des cortèges floristiques différents.
- La présence de quelques secteurs présentant des habitats contribuant à renforcer la diversité des espèces floristiques : bords de chemin, friches, landes, zones humides...

Au sein des espèces inventoriées, on relève sur la zone d'étude **21 espèces végétales remarquables**. On compte parmi elles :

- aucune espèce protégée au niveau européen, ni protégée nationalement.
- 6 espèces protégées en région Centre-Val de Loire.
- 14 espèces considérées "déterminantes" en Région Centre-Val de Loire, c'est-à-dire dont la rareté au niveau régional est suffisante pour justifier la mise en place d'une ZNIEFF.
- 3 espèces mentionnées sur la Liste Rouge Régionale.
- 4 espèces ne bénéficiant d'aucun statut de protection, mais considérées comme rares à très rares en région.

Certaines espèces cumulent les statuts de protections avec les mentions Liste Rouge ou Déterminantes ZNIEFF.



La diversité des espèces remarquables est assez bien représentée par grands types de milieux. On note la grande importance des friches (friches urbaines ou agricoles) pour le maintien des espèces patrimoniales et qui abritent près d'un tiers de celles-ci.

**Liste des espèces végétales les plus remarquables.**  
(en gras figurent les espèces protégées)

Nom français	Nom scientifique	Rar	DH2	PN	PR	ZN	LRR
Ail des ours	<i>Allium ursinum</i>	R				X	
Asphodèle blanc	<i>Asphodelus albus</i>	RR					
Bartsie visqueuse	<i>Parentucellia viscosa</i>	RR					NT
Chlorette	<i>Blackstonia perfoliata</i>	R				X	
<b>Épipactis pourpre</b>	<b><i>Epipactis purpurata</i></b>	<b>RRR</b>			<b>X</b>		<b>EN</b>
Euphorbe d'Irlande	<i>Euphorbia hyberna</i>	RR				X	
Filipendule vulgaire	<i>Filipendula vulgaris</i>	R				X	
Gesse sans vrille	<i>Lathyrus nissolia</i>	RR				X	
Glycérie flottante	<i>Glyceria fluitans</i>	RR					
<b>Hottonie des marais</b>	<b><i>Hottonia palustris</i></b>	<b>R</b>			<b>X</b>		
Isnardie des marais	<i>Ludwigia palustris</i>	R				X	
Lin bisannuel	<i>Linum usitatissimum subsp. angustifolium</i>	RR					
Mauve hérissée	<i>Malva setigera</i>	R				X	
<b>Orchis pyramidal</b>	<b><i>Anacamptis pyramidalis</i></b>	<b>R</b>			<b>X</b>	<b>X</b>	
Orchis singe	<i>Orchis simia</i>	RR				X	
Scandix Peigne-de-Vénus	<i>Scandix pecten-veneris</i>	R				X	
<b>Scille à deux feuilles</b>	<b><i>Scilla bifolia</i></b>	<b>RR</b>			<b>X</b>	<b>X</b>	
<b>Sérapias langue</b>	<b><i>Serapias lingua</i></b>	<b>RRR</b>			<b>X</b>	<b>X</b>	
Souchet vigoureux	<i>Cyperus eragrostis</i>	RRR					
<b>Spiranthe d'automne</b>	<b><i>Spiranthes spiralis</i></b>	<b>RRR</b>			<b>X</b>	<b>X</b>	<b>EN</b>
Trèfle intermédiaire	<i>Trifolium medium</i>	AR				X	

**Nom scientifique** : nomenclature taxref13

**Rar** : rareté en région RCVL (d'après CBNBP 2010) : CCC/CC/C : Très très commun/Très commun/Commun, AC/AR : Assez Commun/ Assez Rare, RRR/RR/R : Très très rare/Très rare/rare

**DH2** : annexe 2 de la Directive européenne Faune Flore Habitats

**PN** : Protection national

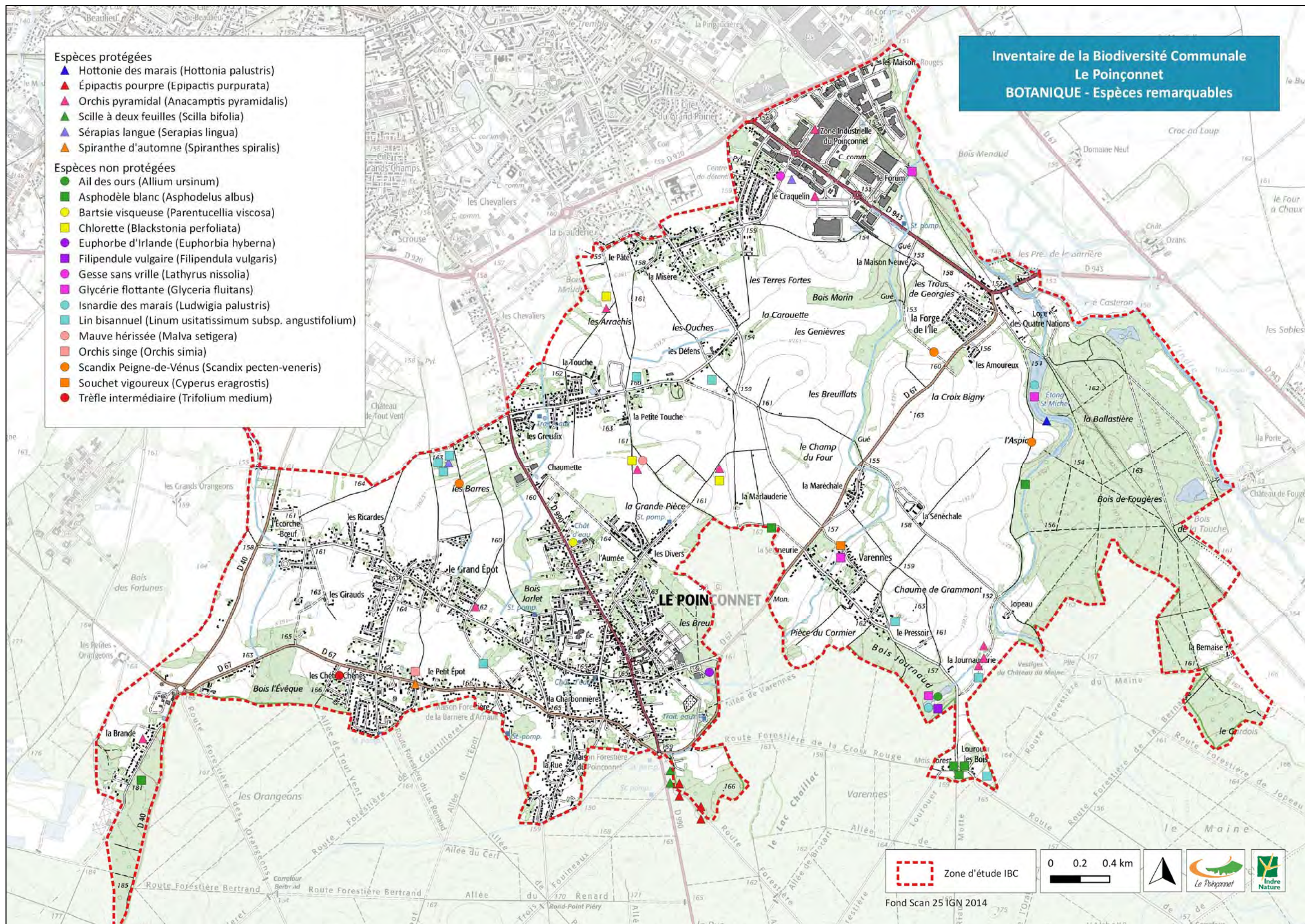
**PR** : Protection régionale

**ZN** : espèce "déterminante" au titre des ZNIEFF en région Centre –Val de Loire

**LRR= Liste Rouge Régionale**

EX : Taxon disparu de la région Centre, LC : Taxon de préoccupation mineure, VU : Vulnérable, CR : Taxon en danger critique d'extinction, NA : Taxon à statut indéfinissable, EN : En danger.





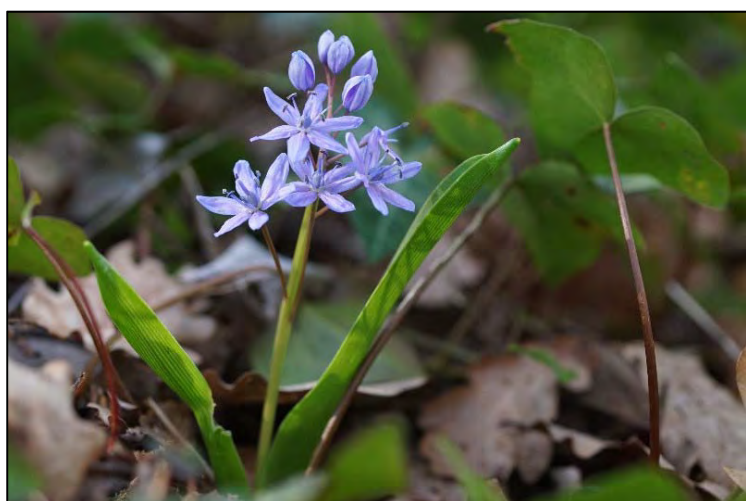




Orchis pyramidal



Hottonie des marais



Scille à deux feuilles (ph. D.Dufour)



Epipactis pourpre (ph. C. Toussaint)



Serapias langue (Ph. JP Barbat)



Spiranthe d'automne

### 3.1.2 Les espèces invasives

Comme toutes les communes, le Poinçonnet héberge son lot d'espèces végétales invasives. Onze espèces ont été recensées, mais il y en a probablement d'autres. Il s'agit d'espèces exotiques qui ont été généralement introduites sur le territoire national, volontairement ou non, et qui se sont développées dans les milieux qu'ils soient naturels ou anthropisés.

Certaines espèces exotiques peuvent avoir une stratégie de reproduction et de développement qui pose problème lorsqu'elles poussent en dehors de leur aire naturelle de répartition. Comme elles ne rencontrent pas les mêmes espèces concurrentes ni les mêmes prédateurs phytophages, il arrive qu'elles prolifèrent à outrance jusqu'à provoquer de graves problèmes de concurrence avec les espèces autochtones, voire des modifications profondes de milieu. Ce problème existe également avec des espèces animales. Des espèces invasives peuvent causer des problèmes sanitaires de par leur toxicité, pour le milieu naturel ou pour l'être humain. Nombreuses sont celles qui exploitent les cours d'eau et les voies ferrées comme couloir de dissémination.

Les trois grands types de milieux colonisés sont :

- Les abords des zones urbaines : beaucoup d'invasives sont à l'origine plantées dans les jardins, puis s'en échappent (Faux-Houx, Ailante, Vigne vierge...).
- La rivière Indre : les espèces utilisent le cours d'eau comme voie de dissémination (ex: Elodée du Nutall, Erable negundo, Lentille minuscule).
- La voie ferrée et les bords de routes ou de chemin : les plantes sont amenées lors de l'aménagement des remblais et se disséminent ensuite le long de la voie. C'est le cas de la Renouée du Japon, du Galega officinal en zone humide ou du Raisin d'Amérique en zone forestière.

#### Liste des espèces invasives végétales recensées :

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Origine	Invasibilité
Erable negundo	<i>Acer negundo L.</i>	Amérique	S
Ailante	<i>Ailanthus altissima (Mill.) Swingle</i>	Asie	S
Faux Houx	<i>Berberis aquifolium</i>	Etats Unis	O
Elodée de Nutall	<i>Elodea nuttallii</i>	Amérique	
Galega officinal	<i>Galega officinalis</i>	Asie et Europe méridionale	O
<b>Berce du Caucase</b>	<b><i>Heracleum mantegazzianum</i></b>	<b>Caucase</b>	<b>P</b>
Lentille d'eau minuscule	<i>Lemna minuta</i>	Amérique	O
Vigne-vierge commune	<i>Parthenocissus inserta (A.Kern.) Fritsch</i>	Amérique	S
Raisin d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i>	Amérique	O
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica Houtt.</i>	Asie	S
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia L.</i>	Amérique	S

**Nom scientifique** : nomenclature taxref13

**Inva.** : Espèce invasive (d'après le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien). **P** : **espèce prioritaire** (invasibilité avérée + risque sanitaire), **S** : espèce secondaire (invasibilité avérée sans risque sanitaire), **O** : liste d'observation.



Parmi les invasives recensées, toutes ne présentent pas le même niveau de dangerosité.

- Le Robinier faux-acacia est commun presque partout. Il n'a de fait pas fait l'objet de relevé spécifique ni de cartographie.... Naturalisé de longue date, il est devenu un arbre banal, qui impacte le milieu naturel car il eutrophise les sols et perturbe la végétation en place. Mais compte tenu de sa répartition, il semble utopique de vouloir s'en débarrasser.
- la Lentille d'eau minuscule et l'Elodée de nutall sont des espèces aquatiques disséminées par l'Indre. Leurs effets sont néfastes sur la vie aquatique et la biodiversité, mais leur milieu de vie et leur mode de dissémination rendent pratiquement vaine toute lutte.
- l'Erable negundo est présent tout le long de l'Indre. Certes il concurrence la ripisylve locale, mais, pour l'instant et sur ce secteur, de plutôt de façon modérée.
- La Vigne vierge et le Faux-houx occupent par chance des stations peu étendues et pour l'instant peu problématiques.
- Les stations de Renouée du japon, de Raisin d'Amérique et d'Ailanthé n'ont été rencontrées fort heureusement que de façon très localisée. Compte tenu du risque important de dissémination et d'impacts sur la biodiversité, elles devront être éradiquées.
- les deux espèces les plus problématiques sont la Berce du Caucase et le Galega officinal. La première est dangereuse pour l'être humain, la seconde est toxique pour le bétail. Elles feront l'objet de propositions d'actions visant à les supprimer tant qu'il est encore temps et qu'elles sont peu étendues.

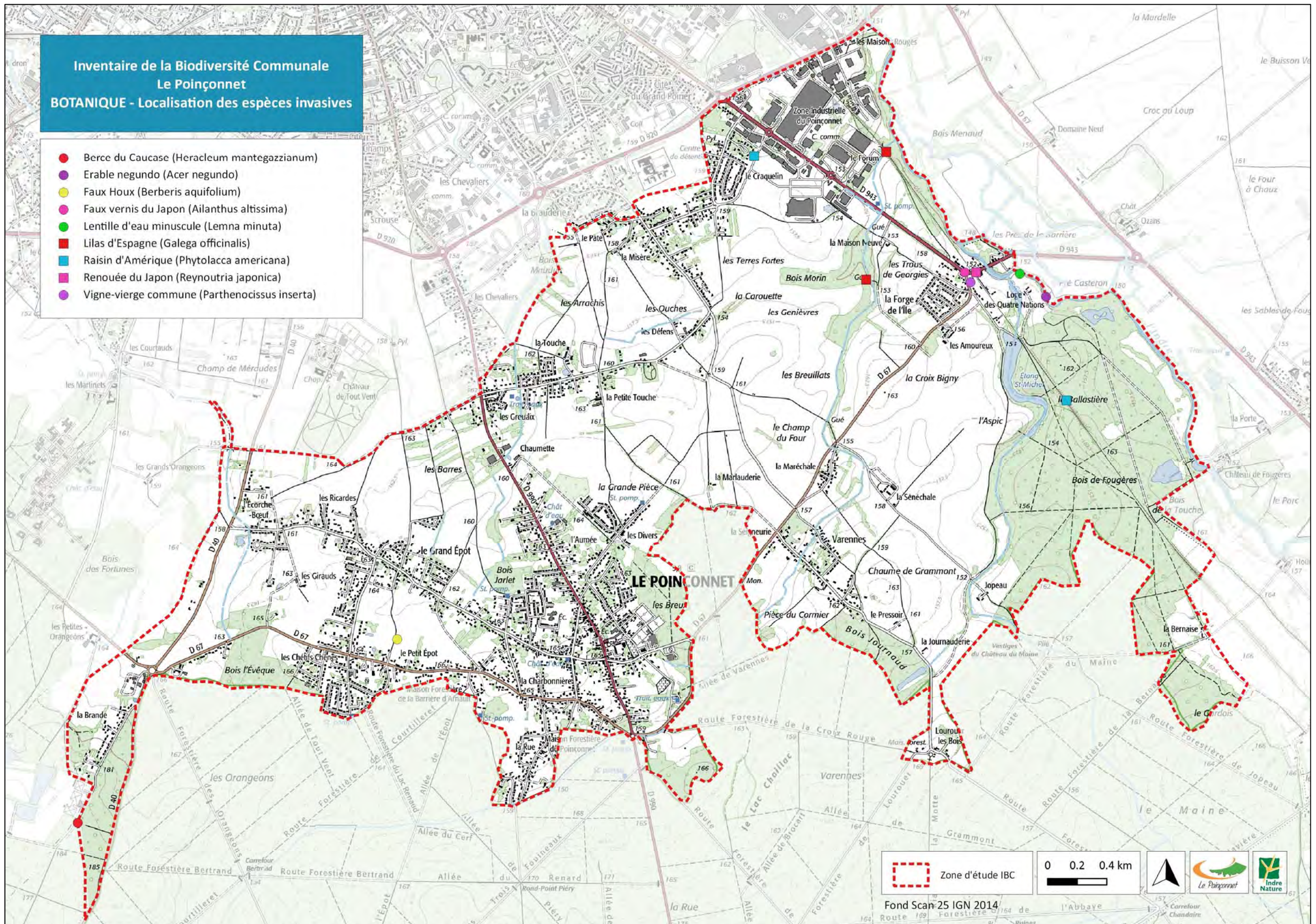


Renouée du Japon *Reynoutria japonica*



Raisin d'Amérique *Phytolacca americana*







### ↳ Le cas de la Berce du Caucase

Il s'agit d'une espèce originaire des monts du Caucase, introduite pour l'ornementation des parcs et jardins fin XIX<sup>e</sup> siècle. Dans le département la colonisation est avérée principalement sur la vallée de l'Indre (tronçon de Châteauroux et environ) et plus encore sur la Théols en aval d'Issoudun. Il s'agit d'une plante très spectaculaire de la famille des ombellifères. Sa haute taille -elle peut dépasser trois mètres- en fait la plus haute herbe d'Europe. Elle affectionne les sols humides et nitrophiles.

Elle se rencontre plus spécialement le long des cours d'eau, sous peupleraies et dans les prairies humides. Sa durée de vie est de trois à cinq ans, pendant lesquels elle subsiste à l'état de rosette avant de fleurir puis de mourir. Mais la dispersion des semences est importante (chaque plan est riche de plusieurs milliers de graines) et celles-ci conservent un pouvoir germinatif dans le sol plusieurs années. La floraison a lieu de juin à septembre et les fruits sont dispersés de la fin de l'été à l'automne.

*L'ensemble de la plante contient des agents toxiques photosensibles, provoquant des inflammations et des brûlures de la peau après contact au soleil.* Le contact même avec la plante n'est pas douloureux, mais la toxicité est exprimée après rayonnement aux UV. A noter que la photosensibilisation peut perdurer plusieurs mois sur la peau après contact.



### ↳ Le cas du Galega officinal

Le Galega officinal est une plante invasive, principalement connue pour l'instant dans le département dans la vallée de la Théols, de la Claise en Brenne, ainsi que sur quelques foyers disséminés (vallée de l'Indre, Creuse..). Son développement dans l'Indre semble récent, la majorité des données étant postérieure à 2000. Initialement confinée aux zones humides et à quelques terrasses inondables des bords de rivière, cette espèce s'étend de façon menaçante puisqu'on la trouve désormais sur des stations de bords de route, en prairie hygrophile à mésophile, en bords de chemins, le long d'allées forestières et le long des fossés.

Le risque sanitaire et les impacts environnementaux et agricoles pourraient devenir de premier



ordre dans les années qui viennent. *En effet, le Galega est très toxique en période de floraison et de fructification. Divers cas d'intoxications mortelles de bétail ont ainsi été mis à jour (Fraiture A. 2014). Les doses reportées d'intoxication sont soit 100 g de plante sèche pour les ovins, moins de 1 kg de plante sèche pour une vache et à partir de 40 grammes pour les chevaux !* Si spontanément la plupart des herbivores l'évitent au pâturage, le risque est en revanche avéré dans deux cas de figure :

- en période de sécheresse, ou en cas de surexploitation d'une prairie, lorsque les animaux n'ont plus que cela à consommer,
- lorsque du foin est fait en période de toxicité du Galega, et que l'espèce est mélangée aux autres plantes et ne peut plus ainsi être distinguée par le bétail lors de la consommation.



## 3.2 LES MILIEUX À ENJEUX

### 3.2.1 Les habitats remarquables

Deux critères d'intérêt remarquable sont retenus :

- les habitats dits "déterminants", c'est-à-dire justifiant la mise en place de ZNIEFF et pouvant être considérés comme d'intérêt régional,
- les habitats d'intérêt européen, avec précision du code Natura 2000.

Le terme "habitat" est ici employé au sens écologique du terme, caractérisé par des conditions physiques et des populations animales et végétales. Il est de fait ici principalement caractérisé par ses groupements de végétation, et prend un sens très proche du terme commun et habituel de "milieu". Sur la commune, quelques habitats ressortent du lot. On peut citer :

- Les prairies humides à Jonc acutiflore. Elles sont malheureusement très localisées, et en mauvais état de conservation du fait de l'enrichissement.
- La végétation aquatique (rivière Indre et végétation des eaux stagnantes dans les quelques mares de la commune).
- La ripisylve le long de l'Indre, à Aulne glutineux et Frêne.
- Les bois marécageux, principalement en amont de l'étang St Michel.
- Les ourlets humides à grandes laïches le long des fossés et en amont de l'étang St Michel.
- Les roselières, malheureusement très limitées sur la commune à quelques linéaires étroits et à la queue d'étang de la Journauderie.

Le tableau page suivante synthétise la liste des habitats remarquables, en précisant leur intérêt (classement au titre des habitats déterminants et classement Natura 2000). La codification Corine Biotope est mentionnée pour information, elle renvoie à la nomenclature européenne des Habitats. Depuis 2015 elle a été remplacée par la nomenclature EUNIS, qui est celle désormais en vigueur. Les deux types de codifications sont indiqués.

Les informations proviennent des fiches ZNIEFF, des cahiers d'habitats Natura 2000, du guide des habitats déterminants de la région Centre-val de Loire, et plus largement de la connaissance de terrain.



Végétation des fossés à Varennes

Code Corine Biotope	Code EUNIS	Habitats Déterminants	Code Natura 2000	Intitulé	Ex de secteurs concernés
22.4	C1.x	x	3140 & 3150	Végétation aquatique des étangs et des mares	Mares de la commune.
24.4	C2.3	x	3260	Végétation aquatique des cours d'eau	Cours d'eau Indre
37.22	E3.42	x	6410	Prairies à Jonc acutiflore	Zone humide le long de l'étang de la Journauderie (état dégradé par l'enfrichement)
37.7	E5.4	x	6430	Lisière humide à grandes herbes	Clairières en amont de l'Etang St Michel, ourlet humide le long de l'Indre à la Forge de l'Isle (Etat relictuel, petites surfaces). Fossé du Forum à Varenne.
41.2*	G1.A	(x)	9160 (*)	Chênaies-Charmaies	Principales forêts et bosquets (état dégradé par les exploitations forestières passées)
44.3	G1.21	x	91E0*	Forêts alluviales d'Aulnes et de Frênes	Ripisylve de l'Indre.
44.9	G1.4 x F9.2	x	-	Bois et fourrés marécageux	Amont de la queue de l'étang St Michel. Etat dégradé (sol non inondé en permanence).
53.1	C3.2	x		Phragmitaies	Queue d'étang de la Journauderie...

Tableau synthétique des principaux habitats reconnus comme remarquables



Bois marécageux : aulnaie, saulaie, et ourlets à grandes herbes humides



### 3.2.2 Les autres habitats à enjeux

Les habitats identifiés comme remarquables ne sont toutefois pas les seuls à présenter des enjeux pour la biodiversité. Au Poinçonnet, cette dernière trouve en effet refuge dans des milieux souvent délaissés voire "mal aimés", qui offrent pourtant un intérêt non négligeable sur le plan écologique :

- les **friches agricoles**, offrent un répit à la vie sauvage, le temps de la remise en culture.
- les **friches urbaines**, parfois situées en plein environnement très anthropisé, pour ne pas dire minéral, sont sans conteste des zones refuges de premier choix aux cœurs du bourg et des hameaux.
- les **délaissés de routes** et de la **voie ferrée**, sont autant d'opportunités pour la faune et la flore sauvage.
- la **lande à Ajonc** (au lieu-dit "l'Aspic"), buissonnante et très fleurie, est très attractive notamment pour les insectes et les passereaux.
- les **jardins** des particuliers, lorsqu'ils sont gérés extensivement, constituent de vraies alternatives aux milieux naturels.
- les rares **haies** subsistant sur la commune ont toutes un rôle positif sur la biodiversité.

➤ *Pour une commune telle que le Poinçonnet, ces habitats, même s'ils ne sont pas reconnus comme remarquables au titre des différents classements existants, sont réellement à prendre en compte au titre de la biodiversité.*



Friche agricole



Lande à Ajonc. Un des rares endroits encore fleuris en fin d'été.



Friche urbaine à l'Aumée  
(qui abrite l'unique pied de  
Bartsie visqueuse, plante  
remarquable trouvée sur la  
commune)



Terrain communal en bord  
de route (au Forum)

Délaissé de route à la  
Forge de l'Isle





### 3.2.3 Cas particuliers

Deux cas de figures particuliers sont à souligner en termes d'enjeux :

- les zones où les milieux sont en mosaïque,
- les secteurs refuges au cœur des zones urbaines.

**Les milieux en mosaïque**, de par la multiplication des effets de lisières et d'ourlets, voient leur attractivité pour la faune et la flore décuplée. Ils peuvent regrouper des milieux communs, mais qui par leur agencement et leurs imbrications les uns dans les autres vont offrir de réels enjeux pour la biodiversité. On peut ainsi citer les secteurs suivants :

- zone des Barres : recensant de nombreuses haies, anciens vergers, prairies, friches et même vignes,
- zone des Arachis et périphérie du Bois Jarlet : même contexte, avec des prairies en transition vers des friches arbustives,
- rond-point Colas (D67/D40) : friche et arbustes en mosaïque,
- prairies et friches de la Journauderie à Lourouer-les-bois, au contact ou à proximité de la forêt.



Prairie en cours d'enfrichement, piquetée de buissons, entre le Bois Jarlet et Les Barres

Alternance de prairies de fauche, petits bois et anciens vergers aux Barres



**Les secteurs refuges** au sein des bourgs sont nombreux au Poinçonnet et offrent un intérêt d'autant plus marqué que la pression humaine est faible, alors que partout elle est omniprésente. Il s'agit le plus souvent des parcelles occupées par :

- des prairies de fauche,
- des vieux vergers,
- des friches herbacées.

On peut citer ainsi les zones refuge en limite de "l'Aumée", tout comme certains secteurs du "Petit Epôt", ou encore de "la Rue".

- *Compte tenu de la forte urbanisation globale sur la commune, les milieux en mosaïque et les secteurs refuges intra-urbain méritent d'être mis exergue et préservés au mieux.*



Verger au Petit Epôt, imbriqué dans des parcelles bâties.



Prairies et friches vers l'Aumée.



## 4. Inventaire de la faune

### 4.1 LES MAMMIFÈRES

Vingt-cinq espèces de mammifères ont été recensées, dont 7 espèces de chauves-souris

Liste des mammifères recensés au Poinçonnet

	Nom français	Nom scientifique	DH2	DH4	PN	ZN	LRF	LRR
Chauves-souris	<b>Grand Murin</b>	<b><i>Myotis myotis</i></b>	X	X	X	X	LC	LC
	<b>Murin de Brandt</b>	<b><i>Myotis brandtii</i></b>		X	X	X	LC	DD
	<b>Murin de Daubenton</b>	<b><i>Myotis daubentonii</i></b>		X	X	X	LC	NT
	Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>		X	X		LC	LC
	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>		X	X		NT	LC
	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>		X	X		LC	LC
	Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>		X	X		NT	LC
Autres mammifères	Belette d'Europe	<i>Mustela nivalis</i>					LC	LC
	Blaireau européen	<i>Meles meles</i>					LC	LC
	<b>Castor d'Eurasie</b>	<b><i>Castor fiber</i></b>	X	X	X	X	LC	VU
	Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>					LC	LC
	Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>					LC	LC
	Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>			X		LC	LC
	Fouine	<i>Martes foina</i>					LC	LC
	<b>Genette commune</b>	<b><i>Genetta genetta</i></b>			X	X	LC	VU
	Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>			X		LC	LC
	Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>					NT	LC
	Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>					LC	LC
	<b>Loutre d'Europe</b>	<b><i>Lutra lutra</i></b>	X	X		X	LC	EN
	Martre des pins	<i>Martes martes</i>					LC	LC
	Mulot sylvestre	<i>Apodemus sylvaticus</i>					LC	LC
	Musaraigne musette	<i>Crocidura russula</i>					LC	LC
	Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>						LC
	Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>					LC	LC
	Sanglier	<i>Sus scrofa</i>					LC	LC
Taube d'Europe	<i>Talpa europaea</i>					LC	LC	

#### Légende

**DH2, DH4 : Directive Habitats** : espèces de faune sauvage en annexe II et IV de la Directive 92/43

**PN** : Protection Nationale (article 1)

**ZN** : espèce Déterminante en Région Centre-Val de Loire au titre des Zones Naturelles d'Intérêt Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF)

**LRRF/LRR** : **Liste Rouge France/Région** : NE : non évalué, DD : données insuffisantes, LC : préoccupation mineure, NT : espèce quasi menacée, VU : espèce vulnérable, EN : espèce en danger

➤ *En gras figurent les espèces les plus remarquables*

➤ *Une espèce est invasive : le Ragondin*

Il subsiste une lacune concernant les micro-mammifères, appellation sous laquelle on regroupe principalement les mulots, campagnols et musaraignes... Ceux-ci sont le plus souvent identifiés par l'analyse des crânes trouvés dans les pelotes de rejection de rapaces. Malheureusement il n'a pas été trouvé de pelotes dans le cadre sur la zone d'étude. Le nombre réel d'espèces de mammifères est donc certainement supérieur à ce qui a été trouvé.

#### 4.1.1 Les chauves-souris

Sur les 25 espèces de chauves-souris connues dans le département, huit espèces sont présentes sur la zone d'étude. Une est inscrite aux annexes II et IV de la Directive européenne Habitats, et deux autres sont déterminantes à la désignation d'une ZNIEFF en région Centre-Val de Loire.

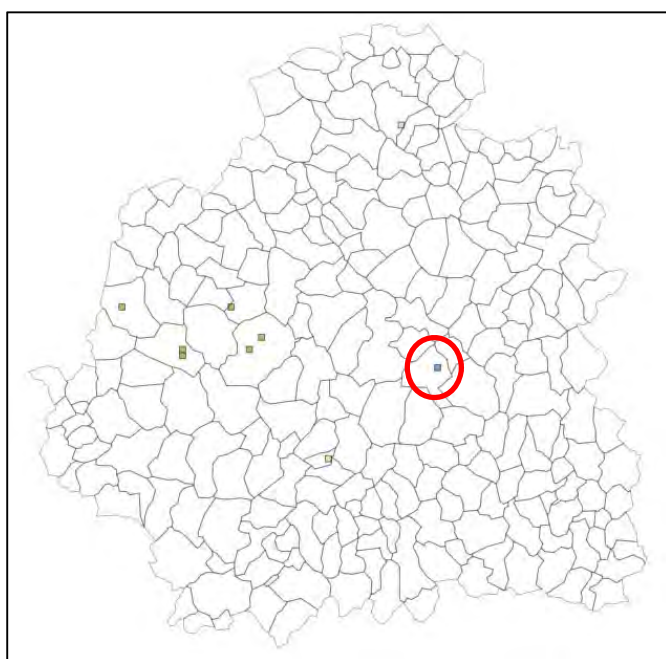
##### - le Grand Murin

C'est une chauve-souris principalement forestière et bocagère. Elle a été contactée en chasse sur le mail cette année.

Le Grand Murin fait des colonies de mise-bas dans des grandes combles (églises, écoles, maisons, moulins...). Il passe l'hiver dans des grottes, carrières souterraines ou des caves. Avec une envergure de 35 à 45 cm, c'est une des plus grosses chauves-souris en France.



Grand Murin en vol (Photo Florent Billard)



##### - le Murin de Brandt

Il a été contacté en chasse à la Journeauderie. Il affectionne les zones humides boisées, et nécessite pour se reproduire des arbres à cavités ou dont l'écorce est décollée, et des charpentes de bâtiments favorables. C'est une chauve-souris plutôt continentale et en limite ouest de répartition dans l'Indre. Cette espèce est rare dans le département, et nous ne disposons que de dix observations sur les quinze dernières années...

Observations de Murin de Brandt dans l'Indre (en rouge : zone d'étude). Carto Obs'Indre 07/2020



### - le Murin de Daubenton

Il a été contacté en chasse sur le mail cette année, ainsi qu'à l'étang Saint-Michel. C'est une espèce aquatique et forestière. Il recherche pour se reproduire des anciennes loges de pics dans les arbres. Pour ce murin, le maintien des arbres à cavité (pour gîter) et des zones humides pour chasser à la surface de l'eau lui sont essentiels.

### - Autres données

Les prospections des ouvrages d'arts n'ont pas donné de résultats, leur conception n'étant pas propices à l'hébergement des chiroptères. En revanche, la visite de l'église du centre-bourg s'est révélée plus fructueuse, avec la découverte **d'Oreillards gris** dans le bâtiment. Ce qui laisse espérer l'usage probable du bâtiment par cette espèce pour gîter. On peut souligner que plusieurs éléments sont favorables à cette occupation comme l'absence de grillage anti-pigeon (qui nuit également aux chiroptères) et l'éclairage nocturne modéré.



Découverte d'un Oreillard gris dans la nef de l'Eglise (photos Florent Billard)

### 4.1.2 Les autres mammifères

La proximité de la forêt domaniale de Châteauroux favorise les observations de chevreuils, sangliers, et même cerfs... Ces mammifères sont de ce fait abondants sur le territoire.

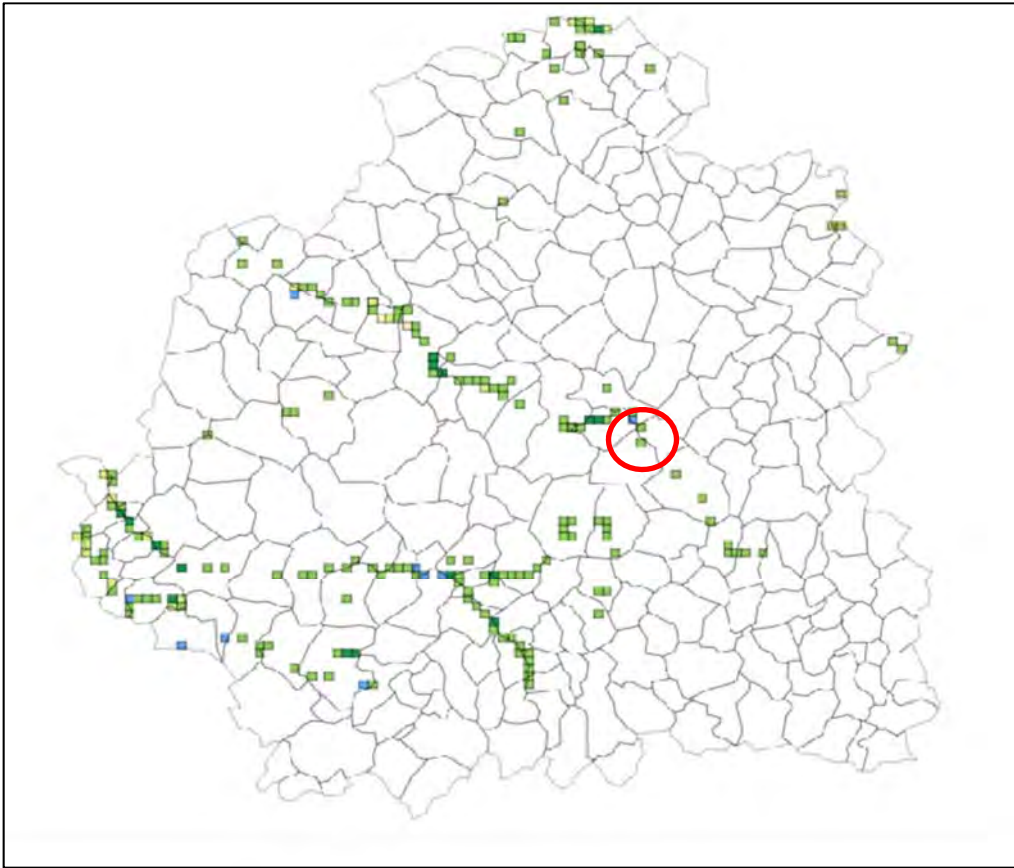
L'écureuil profite, quant à lui, en plus largement de la présence des jardins, dont il apprécie la tranquillité et les arbres et arbustes à coques (noyers, noisetiers...)

Signalons une donnée de **Genette**, à l'orée forestière de Lourouer-les-bois en 2009. Cette espèce rare mais régulière dans le département est plutôt connue en Brenne et en vallée de la Creuse, mais quelques données existent également dans les forêts domaniales et en Boischaud sud. Cet animal très discret est particulièrement difficile à observer, la plupart des données provenant de piège-photo ou de découverte de crottiers.

Le ragondin, espèce invasive, est abondant sur la rivière Indre et l'Etang St Michel.

**Le Castor** est bien présent sur la rivière, qu'il fréquente y compris dans la traversée de Châteauroux. Après avoir pratiquement failli disparaître de France à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, le

Castor a fait l'objet d'une protection réglementaire, puis de diverses opérations de réintroduction dans les années 60-70 sur le territoire national. Ses populations se sont plutôt bien reconstituées et sont maintenant globalement toujours en expansion. Dans le département il est très présent sur l'Indre, la Creuse, l'Anglin, et le Fouzon.



Observations de Castor dans l'Indre (en rouge : zone d'étude). Carto Obs'Indre 07/2020

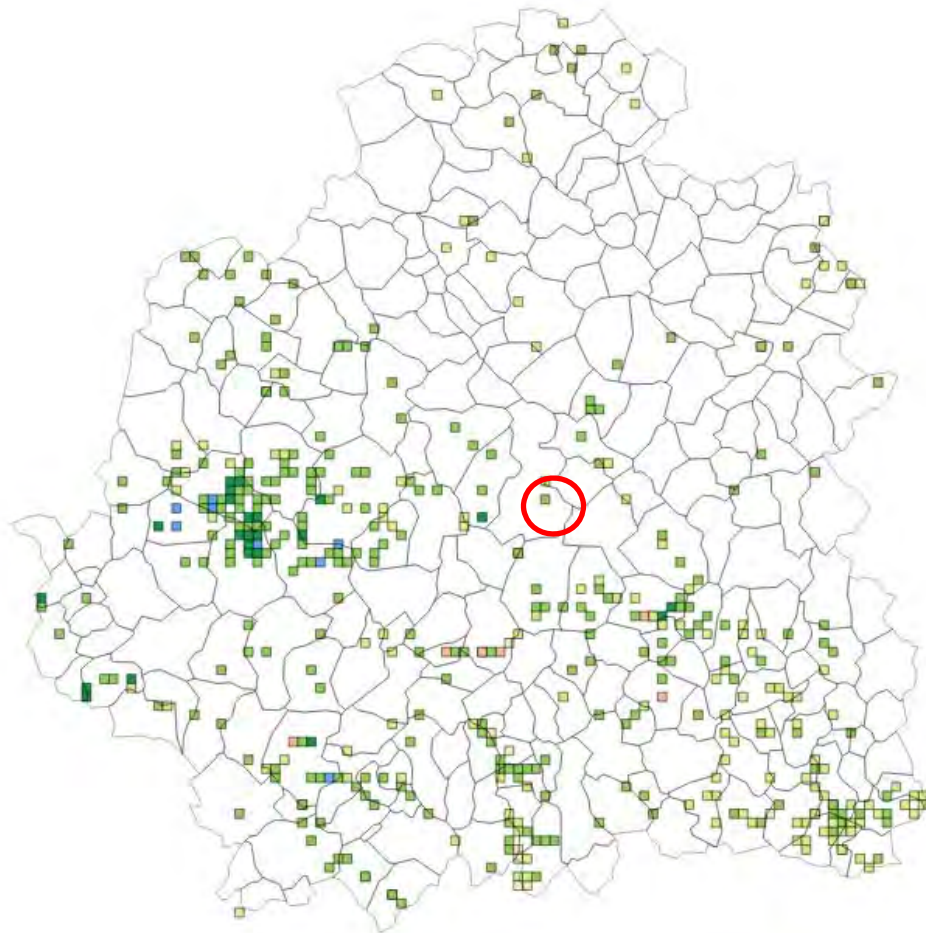


Castor (photo JM Pruvost).

Enfin, des indices de **Loutre** ont été trouvés cette année au pont de la D67 à la Forge de l'Isle. La Loutre est un animal extrêmement discret, dont on ne repère le plus souvent que les traces ou les fèces. C'est un mammifère emblématique intimement lié aux cours d'eau et zones



humides associées, protégé au niveau national, mais également inscrit aux annexes II et IV de la Directive européenne Habitats Faune Flore.



Répartition de la Loutre dans le département de l'Indre  
(en rouge : zone d'étude - données ObsIndre 9/2020).

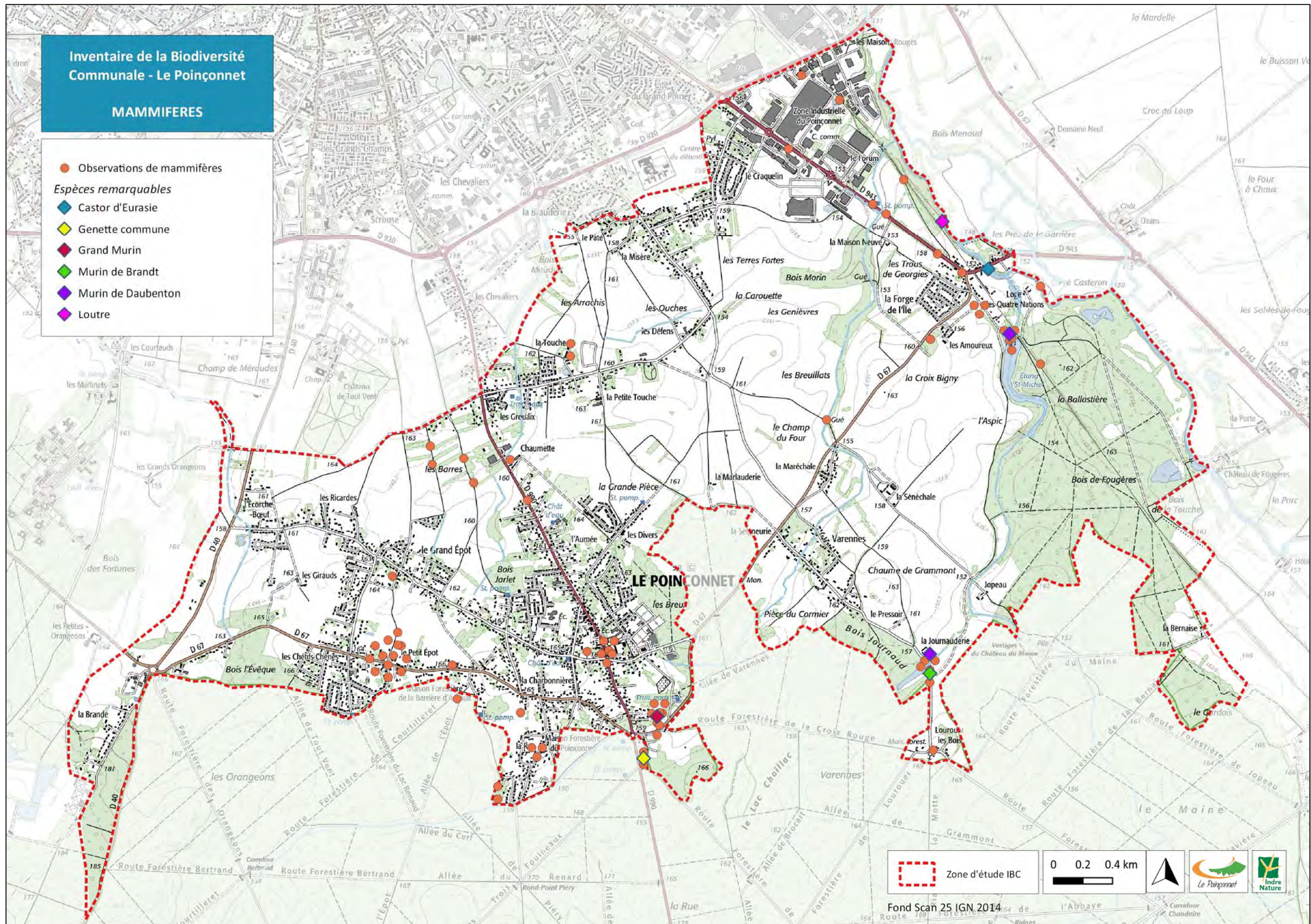
Dans l'Indre, après une période de déclin très important, la Loutre a reconquis peu à peu ses territoires, jusqu'à désormais occuper une large partie des bassins versants de la Creuse et de ses affluents, de l'Indre, de la Claise et de la partie aval de la Théols.

Les éléments qui favorisent son maintien sont principalement :

- une bonne qualité des habitats rivulaires, ainsi qu'une bonne diversité,
- une bonne qualité des milieux aquatiques, avec notamment une ressource alimentaire abondante toute l'année,
- la présence de zones de quiétude pour la mise bas et l'élevage des jeunes.

A noter que la circulation de la Loutre au niveau du pont de la D67 est périlleux, car l'animal ne peut en effet circuler par le cours d'eau et est obligé de traverser la route et de contourner les clapets, ce qui l'expose au risque de mortalité routière.







## 4.2 LES OISEAUX

La zone d'étude compte 102 espèces d'oiseaux ce qui représente un cortège dans la moyenne des communes du département, et ce qui est plutôt honorable compte tenu que la forêt n'est pas ici prise en compte.

Quatorze espèces sont inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux (Directive Européenne 79/409) mais seulement 4 sont nicheuses ou possiblement nicheuses : le Martin-Pêcheur, la Pie grièche écorcheur, le Milan noir, et à proximité immédiate en forêt le Pic mar et le Pic noir.

En plus de ces espèces, d'autres sont également classées comme déterminantes au titre des ZNIEFF, ou identifiées comme vulnérables ou menacées dans les listes rouge.

*Citons, pour les nicheurs (voir carte avifaune nicheuse remarquable):*

- La Chouette chevêche, ou Chevêche d'Athena, apprécie les anciens vergers, et les prairies adjacentes pour chasser.
- Le Faucon hobereau chasse parfois au dessus de l'étang St Michel.
- La Huppe fasciée recherche plutôt les vergers et les haies bordées de prairies.
- Le Pic épeichette niche dans les haies et les boisements, il s'observe facilement aux mangeoires dans les jardins en hiver.
- Les Pics mars et noirs sont nicheurs en forêt, ils peuvent s'observer en lisière et parfois même à la mangeoire pour ce dernier.
- Les Hirondelles rustiques et de fenêtres nichent en ville, et parfois dans d'anciennes granges ou étables.
- Le Bruant proyer recherche les milieux agricoles ouverts, tout comme l'Effraie des clochers, la Perdrix grise et le Faucon crécerelle. Ce dernier, qui était jusqu'il y a peu le rapace diurne le plus commun en France, voit désormais ses effectifs baisser...
- Le Chardonneret élégant niche dans les ourlets forestiers, mais recherche activement les jardins extensifs et les friches agricoles pour se nourrir.
- La Linotte mélodieuse est un oiseau que l'on qualifie de "steppique" tant il raffole des milieux ouverts et dénudés. Elle s'acclimate bien aussi dans les landes, telles que celle que l'on trouve à l'Aspic" au sud de l'étang St Michel.
- Le Tarier pâtre, le Pouillot fitis, et la Pie grièche écorcheur sont des oiseaux du bocage, qui se maintiennent ici dans les anciens vergers, petites haies et bosquets qui subsistent.
- L'Oedicnème criard est un oiseau des grands espaces ouverts. Il est possible qu'il niche sur a zone d'étude.

- *La plupart de ces espèces étaient encore très communes il y a deux décennies à peine. Elles sont presque toutes désormais identifiées dans les listes rouges du fait de la baisse de leurs effectifs.*

*Et pour ceux qui ne nichent pas sur la zone d'étude :*

- L'Aigle botté (une seule observation en 2004, non nicheur sur la commune)
- Le Balbuzard pêcheur (une seule observation en 2013 le long de l'Indre)
- La Bécasse des bois (présente surtout en forêt domaniale)
- Les Busards cendré et Saint-Martin : fréquentent les grandes cultures pour y chasser, mais ne nichent pas sur la commune

- La Cigogne noire niche à proximité et peut fréquenter les prairies du bord de l'Indre pour chasser. Seulement quatre couples nicheurs sont connus dans l'Indre dont un en forêt de Châteauroux hors commune du Poinçonnet.
- La Cigogne blanche ne s'observe que pendant les passages migratoires.
- La Grue cendrée survole la commune durant ses migrations.
- Le Moineau friquet est une espèce pratiquement disparue de l'Indre en tant que nicheur. La dernière observation au Poinçonnet remonte à 2013.
- Le Bouvreuil pivoine : nicheur dans les boisements hors zone d'étude, mais en revanche présent dans les jardins en hiver.

Plusieurs cortèges avifaunistiques sont discernables, ils sont développés ci-dessous.

#### ↳ **Le cortège des grandes cultures et zones agricoles ouvertes**

Les espèces qui caractérisent ce cortège sont : les Busards cendrés et Saint-Martin, les Perdrix rouges et grises, l'Alouette des champs, le Bruant proyer, la Linotte mélodieuse, le Faucon crécerelle pour la période estivale (nidification) et parfois même jusqu'en hiver pour les espèces non migratrices. L'Oedicnème criard fréquente ces mêmes milieux. Il est nicheur possible sur la zone d'étude. Les cultures hébergent aussi le Traquet motteux, le Vanneau huppé et la Grue cendrée, mais cette fois uniquement pour la période migratoire et/ou hivernale.



On notera que dans ces milieux exploités de façon intensive, les jachères et friches herbacées jouent un rôle important pour le maintien des populations, notamment pour la ressource alimentaire, cruciale en période de reproduction et d'alimentation des jeunes.

Alouette des champs (photo Jean-Marie Pruvost)

#### ↳ **Le cortège des zones humides**

Les zones humides sont peu nombreuses sur la commune et principalement liées au cours d'eau de l'Indre et à l'Etang St Michel, ainsi qu'à quelques mares et fossés annexes. On y trouve la Bergeronnette printanière, le Canard colvert, le Grèbe castagneux, le Cygne tuberculé, le Héron cendré; la poule d'eau ou encore le Martin pêcheur. Le Lorient d'Europe se fait entendre par son chant sonore et puissant tout le long de la vallée de l'Indre.

La cigogne blanche et même parfois la Cigogne noire peuvent venir s'alimenter sur les prairies de bords de cours d'eau.



### ↳ Les boisements

La proximité de la forêt joue évidemment un effet lisière important sur la zone d'étude. On trouve ainsi le Bouvreuil pivoine, le Roitelet à triple bandeau, la Tourterelle des bois, la Chouette hulotte, la Bécasse des bois, le Grosbec casse-noyaux, la Mésange noire, la Mésange à longue queue, la Mésange nonette, le Pic noir, le Pic mar, la Sittelle torchepot, le Pigeon ramier...

Beaucoup de ces espèces se retrouvent parfois dans les jardins en bordure de forêt, notamment en hiver où ils y prospectent leur alimentation.

La Tourterelle des bois, une espèce classée "Vulnérable" sur la liste rouge nationale (Photo Georges Jardin)



### ↳ Le cortège des zones urbanisées et des bâtiments

Le bourg secondairement les hameaux accueillent un cortège d'oiseaux typiques des zones urbaines tels que le Martinet noir, les Hirondelles de fenêtre et rustiques, la Tourterelle turque,, les Rougequeues noirs et à front blanc, le Moineau domestique, l'Effraie des clochers, ...

Certaines espèces, comme le Rougequeue noir ou le Martinet noir vivaient à l'origine dans des falaises ou escarpement rocheux. Ils trouvent dans les bâtiments des villes des milieux de substitution qui leur conviennent. D'autres, comme la Tourterelle turque, ont largement su profiter de l'expansion urbaine, partout en France, pour se développer et accroître ses populations.



Le Martinet noir présente la particularité de ne se poser que pour nicher. Il passe en effet le plus gros de sa vie dans le ciel, y compris la nuit où il rejoint des courants aériens d'altitude pour y dormir tout en volant.... (photo Daniel Dufour)

### ↳ Le cortège des jardins et espaces verts

Les jardins sont le lieu de prédilection de très nombreux oiseaux. Dans un territoire largement dominé par des grandes cultures ou le bâti urbain, les jardins font office d'oasis. Ils offrent, avec leurs nombreux arbres et haies des sites de nidification et d'alimentation. Par ailleurs, les températures hivernales souvent plus douces en ville leur sont également très favorables.

Certains, comme le Merle noir qui est à l'origine un oiseau forestier, sont devenus de véritables experts des jardins ! Mais le cortège est bien plus large et on peut ajouter communément le Roitelet huppé, les Mésanges bleues et charbonnières, Rougegorge, Troglodyte mignon, Pinson

des arbres, Pouillot véloce, Serin cini, Pic épeichette, Verdier, Grimpereau des jardins, Pic vert, Fauvette à tête noire, Fauvette grisette, Accenteur mouchet, etc..

En hiver aux mangeoires la liste s'allonge encore, avec des espèces de bocage ou de forêt qui viennent chercher une plus grande facilité pour s'alimenter...

Compte tenu de l'importance des jardins sur le territoire du Poinçonnet, on peut considérer que c'est un type de milieu qui contribue largement à maintenir une biodiversité correcte sur ce territoire. Ceci est même d'autant plus manifeste, que l'on peut y trouver parfois des prédateurs comme l'Epervier, qui profite de la forte attractivité de ces lieux pour les petits passereaux dont il est friand.



Le Merle noir, un incontournable des jardins.... (photo Didier Martin)

#### ↳ **Les prairies, haies et anciens vergers**

Bien que le bocage soit pour ainsi dire inexistant au Poinçonnet, les vergers subsistants et ceux abandonnés, ainsi que les quelques haies bordant parcelles ou chemin, jouent un rôle important dans la conservation de certaines espèces clés.

On peut ainsi citer, le Pouillot fitis, le Tarier pâtre, le Bruant zizi, le Rougequeue à front blanc, la Huppe fasciée, l'Epervier, la Grive musicienne, ou encore la Chevêche d'Athena et la Pie-Grièche écorcheur.



Pie-grièche écorcheur (photo Jean-Marie Pruvost)

Cette dernière fréquente les zones de prairies généralement pâturées entourées de haies basses épineuses. En effet, comme son nom l'indique elle écorche ses proies sur les épines des prunelliers ou aubépines. C'est un passereau migrateur qui se nourrit de gros insectes tels que des carabes, papillons, libellules voire des micromammifères et lézards. Elle arrive sous nos contrées en avril-mai pour repartir dans ses quartiers d'hiver africains en août-septembre.

Au Poinçonnet, les secteurs de "les Barres" ou "les Arrachis" offrent encore quelques belles opportunités de subsister pour ces oiseaux.



↪ Le cas particulier de la lande



Chardonneret (photo Stéphane Héroux)

La lande à Ajonc située juste en amont de l'Etang St-Michel, au lieu-dit "l'Aspic" est un milieu particulier. La formation arbustive et comportant encore quelques clairières herbacées est particulièrement favorable aux passereaux. On y trouve ainsi en nombre la Linotte mélodieuse, la Fauvette grisette, le Tarier pâtre, le Chardonneret élégant, le Pouillot véloce, le Rougequeue noir, l'Accenteur mouchet, le Troglodyte mignon, le Merle noir, etc...

Liste des oiseaux inventoriés :

Nom français	Nom scientifique	N	DO1	PN	LRF M	LRF H	LRF N	LRR	ZN
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	N		X		NA	LC	LC	
Aigle botté	<i>Hieraetus pennatus</i>		X	X		NA	NT	EN	X
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	N			NA	LC	NT	NT	
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>		X	X		NA	LC	LC	
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	N prox		X	NA	NA	LC	VU	
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>		X	X	LC	NA	VU	EN	X
<b>Bécasse des bois</b>	<b><i>Scolopax rusticola</i></b>	<b>N prox</b>			<b>NA</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>NT</b>	<b>X</b>
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	N		X		NA	LC	LC	
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	N		X	DD		LC	LC	
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	N prox		X		NA	VU	VU	X
<b>Bruant proyer</b>	<b><i>Emberiza calandra</i></b>	<b>N</b>		<b>X</b>			<b>LC</b>	<b>NT</b>	
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	N		X	NA		LC	LC	
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>		X	X	NA		NT	VU	X
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>		X	X	NA	NA	LC	NT	X
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	N		X	NA	NA	LC	LC	
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	N			NA	LC	LC	LC	
<b>Chardonneret élégant</b>	<b><i>Carduelis carduelis</i></b>	<b>N</b>		<b>X</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>VU</b>	<b>LC</b>	
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>			X	LC	NA			
<b>Chevêche d'Athéna</b>	<b><i>Athene noctua</i></b>	<b>N?</b>		<b>X</b>			<b>LC</b>	<b>NT</b>	<b>X</b>
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	N		X		NA	LC	LC	
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	N		X		NA	LC	LC	
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>		X	X	NA	NA	LC	EN	X
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>		X	X	VU	NA	EN	CR	X
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>					LC	LC	LC	
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	N				NA	LC	LC	
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	N		X	DD		LC	LC	
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>				NA	LC	VU	EN	X
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>			X		NA	LC	LC	

Inventaire de la Biodiversité Communale – Le Poinçonnet

Nom français	Nom scientifique	N	DO1	PN	LRF M	LRF H	LRF N	LRR	ZN
<b>Effraie des clochers</b>	<b><i>Tyto alba</i></b>	<b>N?</b>		<b>X</b>			<b>LC</b>	<b>NT</b>	
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	N?		X	NA	NA	LC	LC	
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	N			NA	LC	LC	LC	
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>						LC	NE	
<b>Faucon crécerelle</b>	<b><i>Falco tinnunculus</i></b>	<b>N</b>		<b>X</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	
<b>Faucon hobereau</b>	<b><i>Falco subbuteo</i></b>	<b>N?</b>		<b>X</b>	<b>NA</b>		<b>LC</b>	<b>NT</b>	<b>X</b>
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	N		X	NA	NA	LC	LC	
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	N		X	DD		LC	LC	
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	N				NA	LC	LC	
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>			X		DD	NT	LC	
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>			X	NA	LC	LC	NT	
Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>		X	X		LC	NT		X
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	N?		X		NA	LC	LC	
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	N		X			LC	LC	
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>				NA	NA	LC	LC	
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>				LC	NA			
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	N			NA	NA	LC	LC	
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Nprox		X		NA	LC	LC	
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>		X	X	NA	NT	CR		X
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>			X	NA	NA	LC	LC	
Hibou garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i>			X	NA		LC	VU	X
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	N		X	NA	NA	LC	LC	
<b>Hirondelle de fenêtre</b>	<b><i>Delichon urbicum</i></b>	<b>N</b>		<b>X</b>	<b>DD</b>		<b>NT</b>	<b>LC</b>	
<b>Hirondelle rustique</b>	<b><i>Hirundo rustica</i></b>	<b>N</b>		<b>X</b>	<b>DD</b>		<b>NT</b>	<b>LC</b>	
<b>Huppe fasciée</b>	<b><i>Upupa epops</i></b>	<b>N</b>		<b>X</b>		<b>NA</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>X</b>
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	N		X	NA		LC	LC	
<b>Linotte mélodieuse</b>	<b><i>Linaria cannabina</i></b>	<b>N</b>		<b>X</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>VU</b>	<b>NT</b>	
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	N		X	NA		LC	LC	
<b>Martinet noir</b>	<b><i>Apus apus</i></b>	<b>N</b>		<b>X</b>	<b>DD</b>		<b>NT</b>	<b>LC</b>	
<b>Martin-pêcheur d'Europe</b>	<b><i>Alcedo atthis</i></b>	<b>N?</b>	<b>X</b>	<b>X</b>		<b>NA</b>	<b>VU</b>	<b>LC</b>	<b>X</b>
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	N			NA	NA	LC	LC	
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	N		X	NA		LC	LC	
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	N		X	NA		LC	LC	
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	N		X	NA	NA	LC	LC	
Mésange noire	<i>Periparus ater</i>			X	NA	NA	LC	NT	
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	N		X			LC	LC	
<b>Milan noir</b>	<b><i>Milvus migrans</i></b>	<b>N?</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>NA</b>		<b>LC</b>	<b>VU</b>	<b>X</b>
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	N		X	NA		LC	LC	
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>			X			EN	EN	X
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>			X	NA	LC	NT	EN	X



Nom français	Nom scientifique	N	DO1	PN	LRF M	LRF H	LRF N	LRR	ZN
<b>Oedicnème criard</b>	<b><i>Burhinus oedicnemus</i></b>	<b>N?</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	
<b>Perdrix grise</b>	<b><i>Perdix perdix</i></b>						<b>LC</b>	<b>NT</b>	
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	N?					LC	LC	
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	N		X		NA	LC	LC	
<b>Pic épeichette</b>	<b><i>Dendrocopos minor</i></b>	<b>N</b>		<b>X</b>			<b>VU</b>	<b>NT</b>	<b>X</b>
<b>Pic mar</b>	<b><i>Dendrocopos medius</i></b>	<b>N prox</b>	<b>X</b>	<b>X</b>			<b>LC</b>	<b>LC</b>	
<b>Pic noir</b>	<b><i>Dryocopus martius</i></b>	<b>N prox</b>	<b>X</b>	<b>X</b>			<b>LC</b>	<b>LC</b>	
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	N		X			LC	LC	
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	N					LC	LC	
<b>Pie-grièche écorcheur</b>	<b><i>Lanius collurio</i></b>	<b>N?</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	N			NA	LC	LC	LC	
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	N		X	NA	NA	LC	LC	
Pinson du nord	<i>Fringilla montifringilla</i>			X	NA	DD			
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	N		X	DD		LC	LC	
Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>			X	NA	NA	LC		
<b>Pouillot fitis</b>	<b><i>Phylloscopus trochilus</i></b>	<b>N</b>		<b>X</b>	<b>DD</b>		<b>NT</b>	<b>NT</b>	<b>X</b>
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	N		X	NA	NA	LC	LC	
Poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	N			NA	NA	LC	LC	
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	N		X	NA	NA	LC	LC	
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	N		X	NA	NA	NT	LC	
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	N		X	NA		LC	LC	
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	N		X	NA	NA	LC	LC	
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	N		X	NA		LC	LC	
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	N		X	NA	NA	LC	LC	
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	N		X	NA		VU	LC	
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	N		X			LC	LC	
<b>Tarier pâtre</b>	<b><i>Saxicola rubicola</i></b>	<b>N</b>		<b>X</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>	
Tarin des aulnes	<i>Spinus spinus</i>			X	NA	DD	LC		
<b>Tourterelle des bois</b>	<b><i>Streptopelia turtur</i></b>	<b>N</b>			<b>NA</b>		<b>VU</b>	<b>LC</b>	
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	N			NA		LC	LC	
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>			X	DD		NT	NA	
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	N		X		NA	LC	LC	
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>				NA	LC	NT	VU	X
<b>Verdier d'Europe</b>	<b><i>Chloris chloris</i></b>	<b>N</b>		<b>X</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>VU</b>	<b>LC</b>	

Légende :

**N** : espèce nicheuse sur la zone d'étude (probable ou certaine), **N prox** : espèce nicheuse à proximité, **N?** : espèce nicheuse possible

**DOI** : espèce inscrite à l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux si nicheur

**PN** : protection nationale

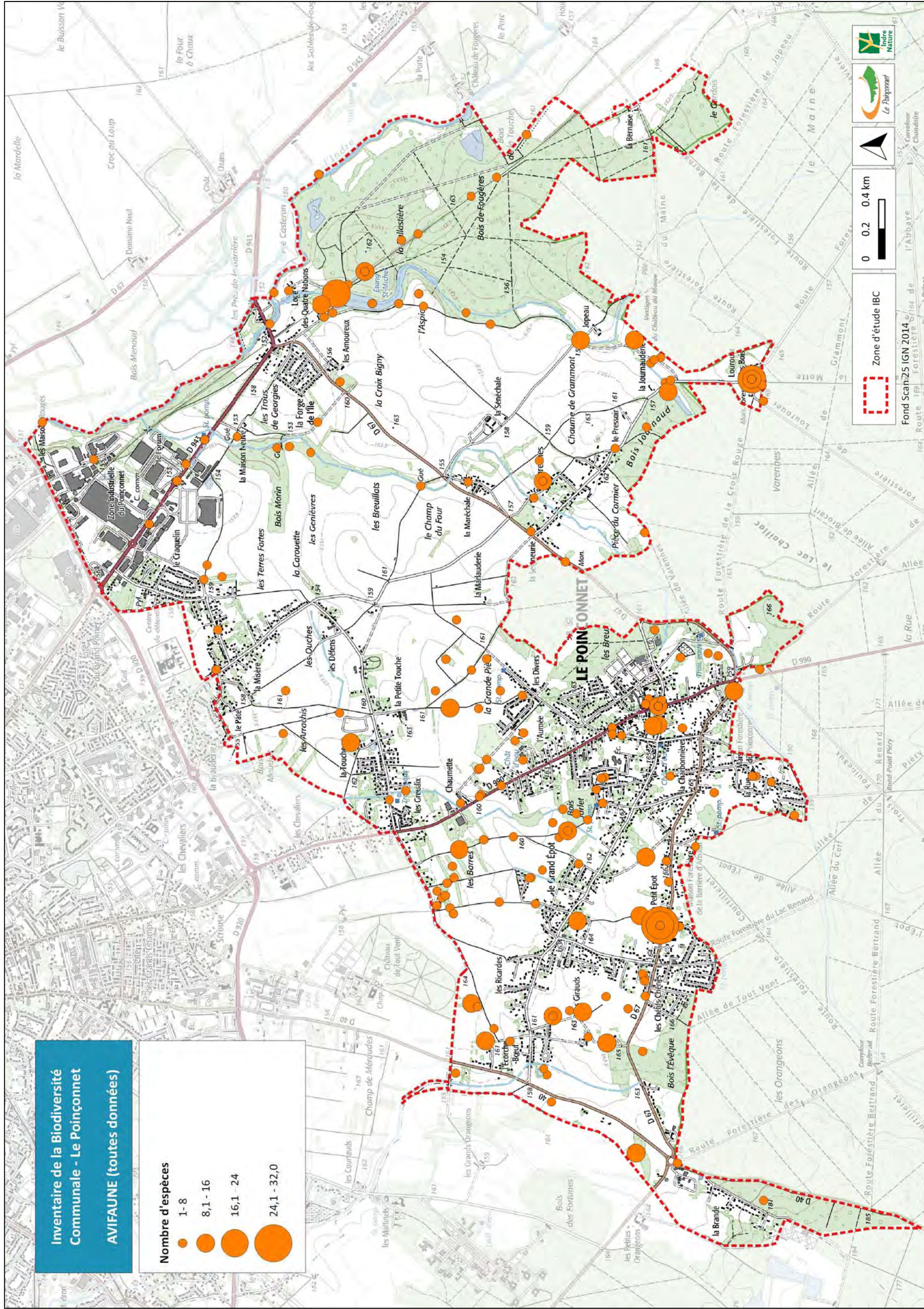
**LRF/LRR** : **Liste rouge nationale / régionale**, M pour les migrants, H pour les hivernants, N pour les nicheurs.

**VU** : Vulnérable ; **NT** : Quasi menacée ; **LC** : Préoccupation mineure ; **DD** : Données insuffisantes ; **NA** : Non applicable.

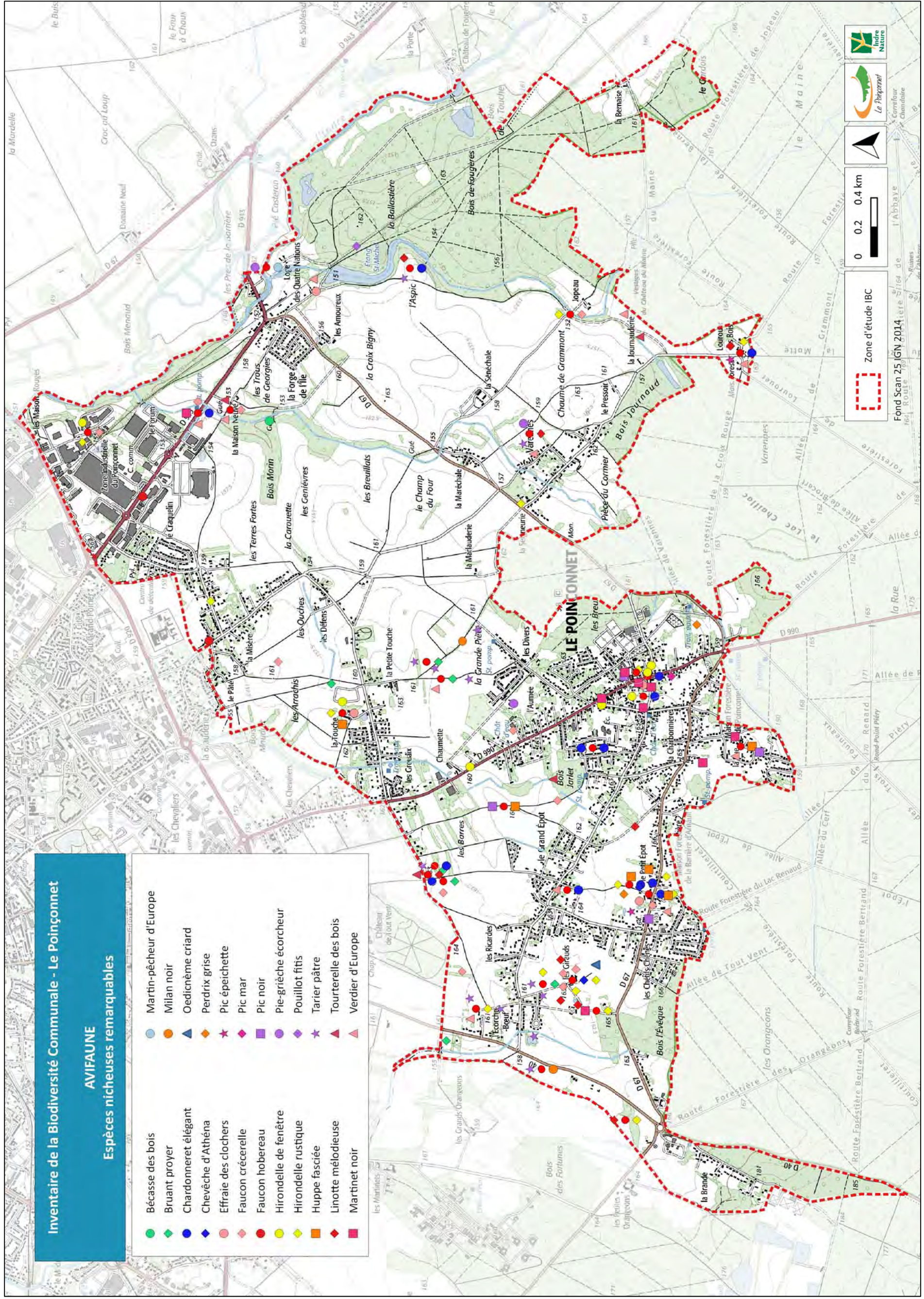
**ZN** : espèce déterminante pour les ZNIEFF en région Centre – Val de Loire.

⇒ Figurent en **Gras** les espèces les plus remarquables (nicheuse en en DOI, et nicheuse et classée NT ou VU en LRR)











### 4.3 LES REPTILES

Au démarrage de l'étude, nous ne disposions que de peu de données concernant les reptiles. Nous avons donc choisi d'explorer ce groupe taxonomique en installant des plaques à reptiles.

Celles-ci, mesurant environ 80x80 cm de côté, sont réalisées en tôle ou en caoutchouc épais. Posées à même le sol, elles emmagasinent la chaleur en plus de fournir un abri. Les reptiles s'y abritent volontiers dessous. Des contrôles réguliers en soulevant les plaques permettent alors de les inventorier.



Plaque à reptiles (photo Marie-Hélène Froger)

Un panel de 23 plaques à reptiles a été positionné le 18 mars 2020. Elles ont été relevées chacune 5 fois entre le 23 avril et le 23 juin. Quelques autres données nous ont été également fournies par des résidents du Poinçonnet. Au final neuf espèces ont été recensées, sur les douze que compte notre département.

Listes des espèces de reptiles observées.

Nom français	Nom scientifique	DH2	DH4	PN	ZN	LRF	LRR
<b>Cistude d'Europe</b>	<b><i>Emys orbicularis</i></b>	X	X	X	X	LC	NT
<b>Coronelle lisse</b>	<b><i>Coronella austriaca</i></b>		X	X		LC	NT
Couleuvre à collier helvétique	<i>Natrix helvetica</i>			X		LC	LC
<b>Couleuvre vipérine</b>	<b><i>Natrix maura</i></b>			X	X	NT	VU
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>		X	X		LC	LC
Lézard vert à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>		X	X		LC	LC
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>			X		LC	LC
Trachémyde (Tortue de Floride)	<i>Trachemys scripta</i>						
Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>			X		LC	LC

Légende

**DH2/4 Directive Habitats** : espèce inscrite à l'Annexe 2/4 de la Directive Habitats.

**PN : Protection nationale** : espèce protégée en France

**ZN : ZNIEFF** : espèce déterminante à la désignation d'une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique en région Centre - Val de Loire.

**LRR / LRF = Liste rouge** régionale/ nationale; VU : Vulnérable ; NT : Quasi menacée ; LC : Préoccupation mineure ; DD : Données insuffisantes ; NE : Non évaluée.

⇒ En **gras** figurent les espèces les plus remarquables : Cistude, Coronelle lisse et Couleuvre vipérine.

⇒ Une espèce est invasive : la Tortue de Floride

⇒ Ces espèces sont toutes protégées par la loi, à l'exception de la Tortue de Floride.



### ↪ La Cistude



La Cistude est connue au Poinçonnet pour fréquenter les mares et étangs de la forêt domaniale, où elle fait d'ailleurs l'objet d'un suivi par l'ONF. Sur la zone d'étude, on la trouve principalement en lisière, à l'étang St Michel et au Bois Jarlet. Elle est toutefois bien connue le long de l'Indre, et bien sûr en Brenne qui constitue son bastion national.

### ↪ La Coronelle lisse

Un individu a été trouvé sous une plaque à reptile le long de la voie ferrée. C'est un reptile qui apprécie en effet les milieux secs, bien ensoleillés, avec des abris... Elle se nourrit beaucoup de Lézards des murailles, qui sont abondants sur les ballasts de la voie ferrée.



Coronelle lisse (photo Marianne Henon)

### ↪ La Couleuvre vipérine

C'est une couleuvre de taille moyenne qui a la particularité d'être étroitement liée aux zones humides et plus particulièrement aux eaux courantes (ruisseaux, rivières). C'est en effet là qu'elle trouvera ses proies de prédilection : amphibiens et leurs larves, ainsi que petits poissons.



La disparition des mares et des prairies humides et la dégradation généralisée des zones humides (accumulation de biocides, rectification et uniformisation des cours d'eau) est principalement responsable du déclin de cette espèce à l'échelle départementale comme nationale.

Couleuvre vipérine (photo JM Pruvost).

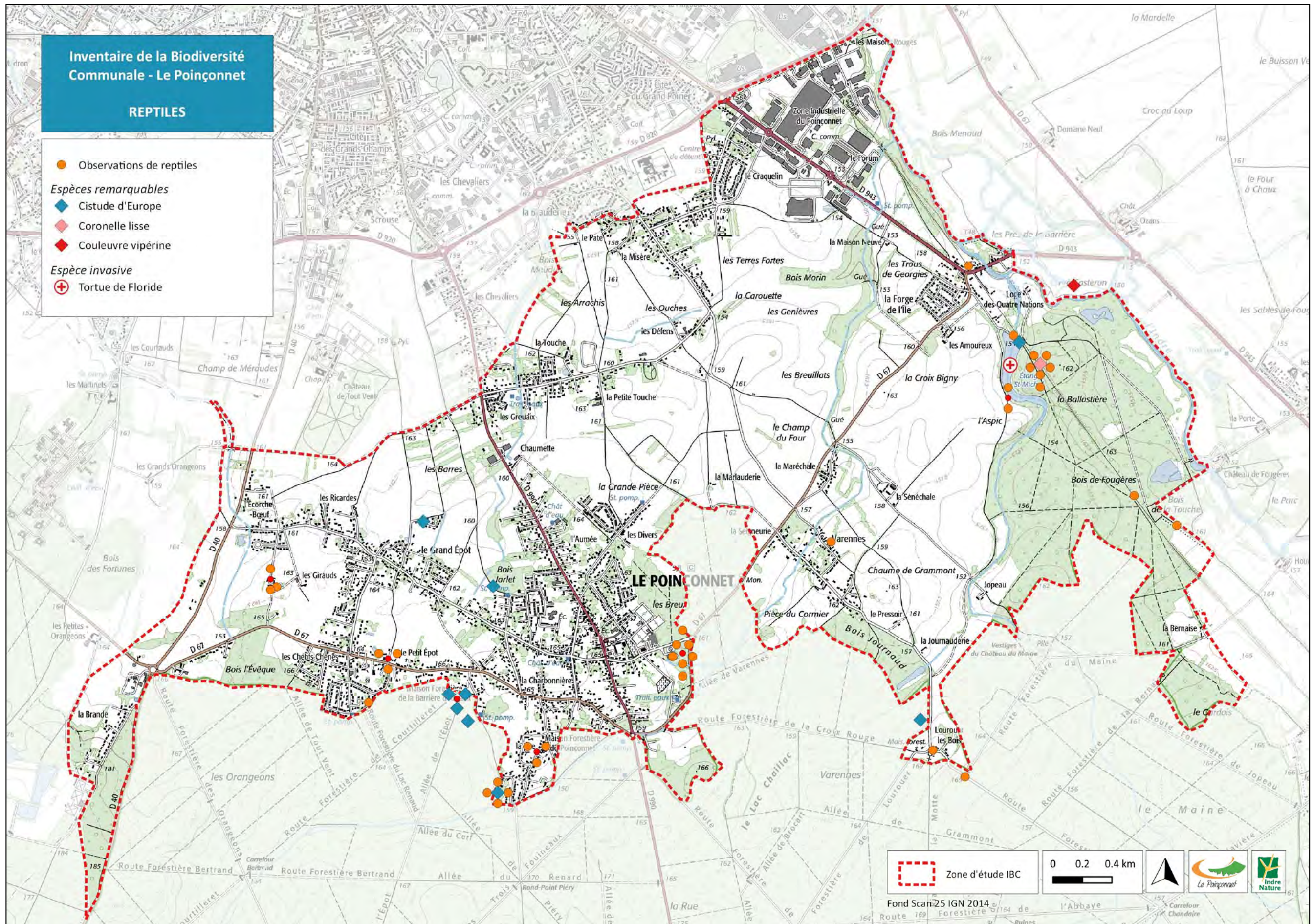
Cette espèce d'origine méridionale devrait pourtant être favorisée par le réchauffement climatique actuel.

Nous n'avons qu'une seule donnée de cette espèce, en limite de commune avec Etrechet au Pré Casteron, le long de l'Indre. Plus commune en Brenne, elle est toutefois régulièrement contactée en vallée de l'Indre.

#### ↳ **Tortue de Floride**

Enfin signalons la présence de la Tortue de Floride à l'étang St Michel. Cette espèce invasive est préjudiciable pour les équilibres écologiques naturels. Elle concurrence notre Cistude sauvage et impacte les populations d'amphibiens en prédatant les pontes comme les adultes.







## 4.4 LES AMPHIBIENS

La recherche des amphibiens est particulièrement fructueuse lors de la période de reproduction, soit suivant les espèces, de février à juin. Dans le cadre de cette étude, les prospections ont principalement été réalisées en avril. Les milieux aquatiques (mares le plus souvent) ont été repérés sur les cartes IGN ou photographie aérienne puis visités le jour ou la nuit. Une soirée a également été consacrée à l'écoute des amphibiens chanteurs et à la recherche visuelle des tritons. Des prospections diurnes ont enfin été menées afin de prospector les adultes et pontes de diverses espèces. Une épuisette de maille de 5 mm a été utilisée pour ces recherches. On recense actuellement 15 espèces d'amphibiens sur la zone d'étude, sur les 21 que compte le département, ce qui constitue un résultat très honorable.

Liste des espèces d'amphibiens observées.

Nom français	Nom scientifique	DH2	DH4	PN 2-3	PN 5	ZN	LRF	LRR
<b>Alyte accoucheur</b>	<b><i>Alytes obstetricans</i></b>		X	X			LC	NT
<b>Crapaud calamite</b>	<b><i>Epidalea calamita</i></b>	X	X	X		X	LC	NT
Crapaud commun	<i>Bufo</i>			X			LC	LC
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>		X	X			LC	LC
Grenouille commune	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>				X		NT	LC
Grenouille de Lessona	<i>Pelophylax lessonae</i>		X	X			NT	DD
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>			x			LC	
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>				X	X	LC	
Grenouille verte	<i>Pelophylax sp.</i>							
<b>Pelodyte ponctué</b>	<b><i>Pelodytes punctatus</i></b>			X		X	LC	EN
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>		X	X			NT	LC
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>			X			LC	LC
<b>Sonneur à ventre jaune</b>	<b><i>Bombina variegata</i></b>	X	X	X		X	VU	VU
<b>Triton crêté</b>	<b><i>Triturus cristatus</i></b>	X	X	X		X	NT	NT
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>			X			LC	LC

Légende :

**DH2, DH4 : Directive Habitats** : espèce inscrite à l'Annexe II, IV ou V de la Directive Habitats.

**PN 2-3, PN5 : Protection Nationale** : espèce protégée en France annexe 2 et 3, ou protection soumise à réglementation particulière (annexe 5)

**ZNIEFF** : espèce déterminante à la désignation d'une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique en région Centre - Val de Loire.

**LRF, LRR = Liste rouge** nationale ou régionale : VU : Vulnérable ; NT : Quasi menacée ; LC : Préoccupation mineure ; DD : Données insuffisantes ; Ne : Non évaluée ; / : pas de statut.

*Nota : aucune espèce rencontrée n'est invasive.*

➤ ⇨ *En **gras** figurent les espèces les plus remarquables*



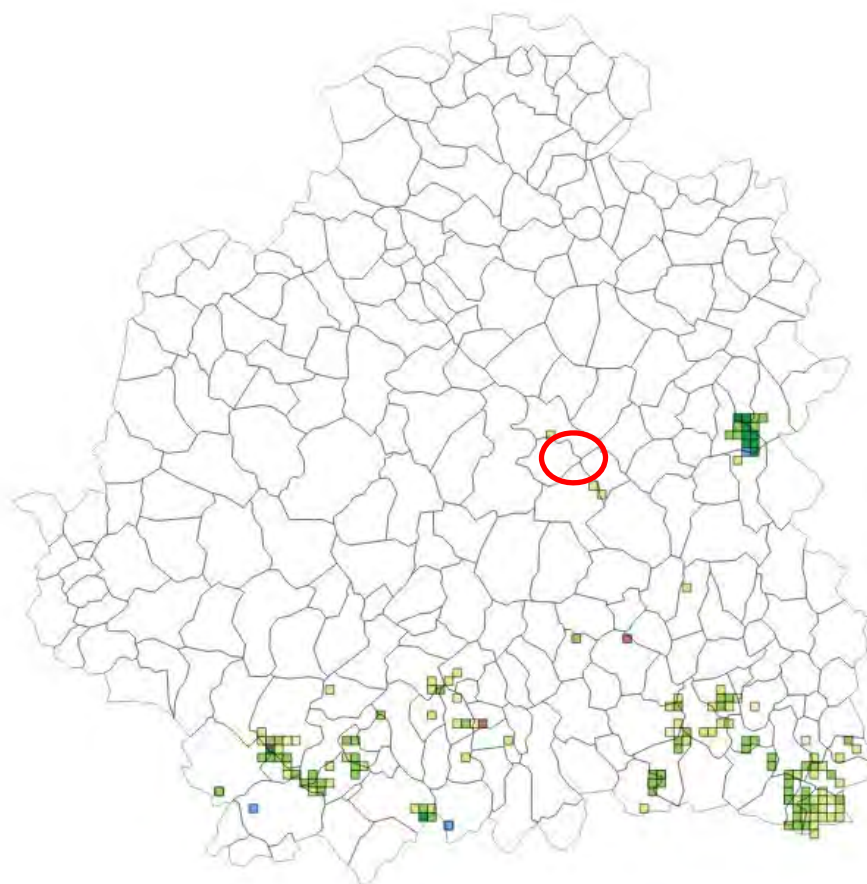
### ↪ Le Sonneur à ventre jaune

C'est un petit crapaud bien connu dans le département, qui a fait l'objet de nombreuses prospections depuis les années 2000. Inscrit en annexes 2 et 4 de la Directive Habitats, il est protégé au niveau européen. On le trouve dans le département principalement en Boischaut Sud, auquel il faut ajouter deux îlots de populations : le massif de Bommiers et ponctuellement la périphérie de Châteauroux. Sur notre zone d'étude les données sont malheureusement assez anciennes (2007), et localisées en limite de la forêt domaniale de Châteauroux.

Son habitat de prédilection est constitué des prairies humides, zones de sources, fossés et ornières forestières... Il doit son nom au chant particulier qui le fait repérer sans risque de confusion possible...



Sonneur à ventre jaune (photo Sylvain Montagner)



Répartition du Sonneur à ventre jaune dans le département de l'Indre  
(en rouge : zone d'étude - données ObsIndre 9/2020).

### ↪ Le Crapaud calamite

Cette espèce subit un déclin généralisé en région Centre-Val de Loire, en France et dans le reste de l'Europe en raison de la disparition et de la fragmentation de ses habitats de reproduction. Ceux-ci se localisent en milieux ouverts et très bien ensoleillés, ce sont des zones en eau peu profondes, se réchauffant vite et temporaires le plus souvent. Cette espèce se reproduit typiquement dans les prairies inondées des lits majeurs de cours d'eau ou bien en bordure de plan d'eau naturels à pentes douces dont la hausse saisonnière du niveau de l'eau noie les pâturages riverains ou les zones marécageuses proches. Sur la zone d'étude ce crapaud trouve ici ou là de précieux sites de reproduction « de substitution » dans les dépressions humides et les talwegs, comme celui passant à l'Ecorche bœuf ou la mare de la Petite Touche.



Crapaud calamite (photo Yohan Morizet).

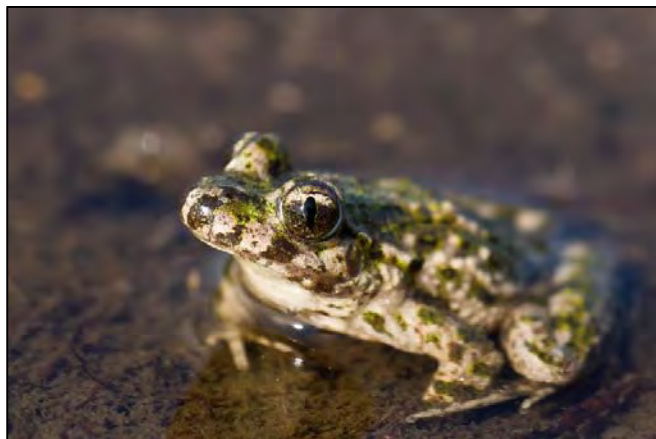
### ↪ Le Triton crêté

C'est un triton remarquable et inscrit à l'annexe II de la Directive habitats. Il est un peu plus répandu que le Crapaud calamite au niveau du département. C'est une espèce en déclin qui utilise fréquemment pour se reproduire de grandes mares profondes bien ensoleillées et avec de nombreux herbiers aquatiques. On peut cependant aussi la retrouver dans des fossés régulièrement en eau ou dans les étangs avec une pente douce et riche en végétation. Très sensible à la prédation par les poissons, il évite les points d'eau régulièrement connectés aux rivières via les crues régulières. Une mare en assec estivale peut lui être tout à fait favorable car elle ne permettra pas le développement durable de populations piscicoles.

Il est présent dans au moins quatre mares de la commune.

### ↪ Le Pélodyte ponctué

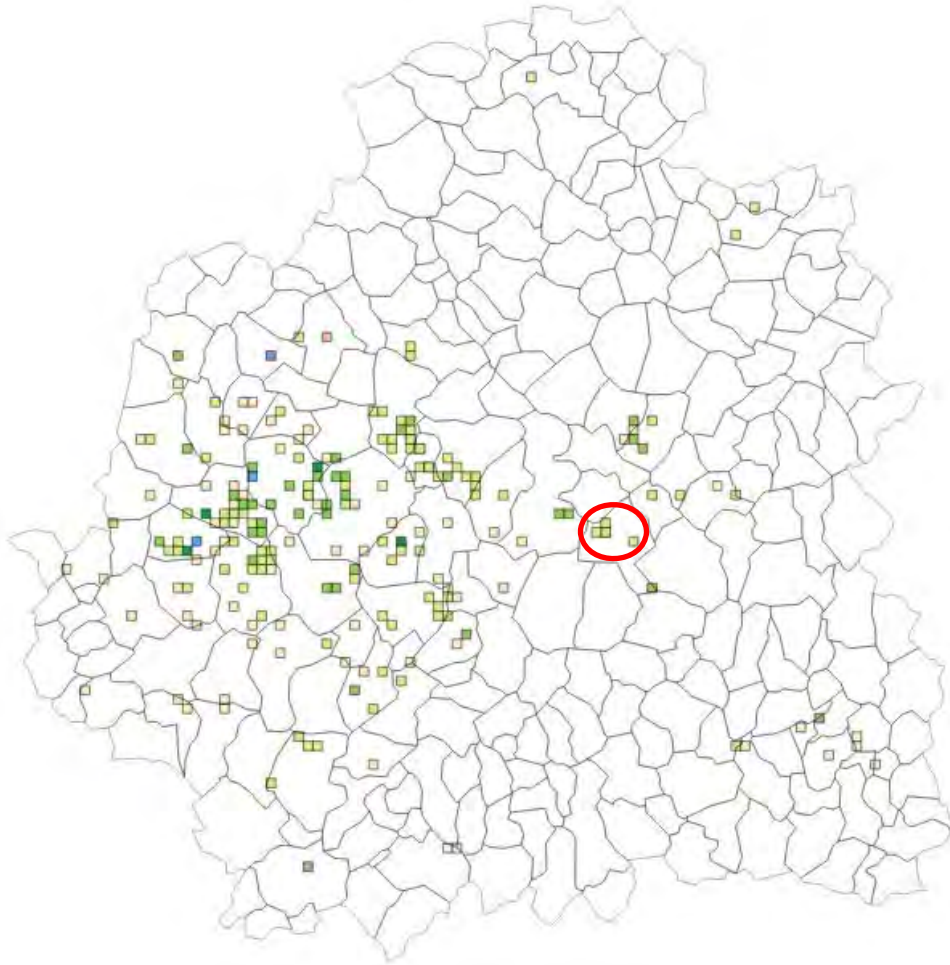
C'est une espèce d'intérêt régional. Le "crapaud persillé" comme on l'appelle également, affectionne les dépressions temporaires, sableuses ou argileuses, dans des milieux ouverts. On



le rencontre dans des queues d'étangs, des prairies humides, des ornières ou comme ici dans des mares. Très discret, on le détecte le plus souvent à son chant qui ressemble au son d'une semelle qui grince. Dans l'Indre on le trouve principalement en Brenne et autour de Châteauroux.

Pelodyte ponctué (photo Yohan Morizet).





Répartition du Pélodyte dans le département de l'Indre  
(en rouge : zone d'étude - données ObsIndre 9/2020).

### ↪ L'alyte accoucheur

Dénoté ainsi du fait que le mâle transporte les cordons d'œufs sur son dos, c'est un petit crapaud assez éclectique quant à son habitat. On le trouve aussi bien en milieu naturel que dans les jardins voire à proximité des habitations. L'espèce semble avoir beaucoup régressé dans le département ces dernières décennies. Sans être très rare pour autant, l'espèce est loin d'être commune avec moins de 100 données récoltées les 15 dernières années... Une seule donnée est recensée sur la zone d'étude, à La Touche (M. Thomas comm pers).



Alyte accoucheur (photo J. Eldin)

### ↳ **Autres espèces**

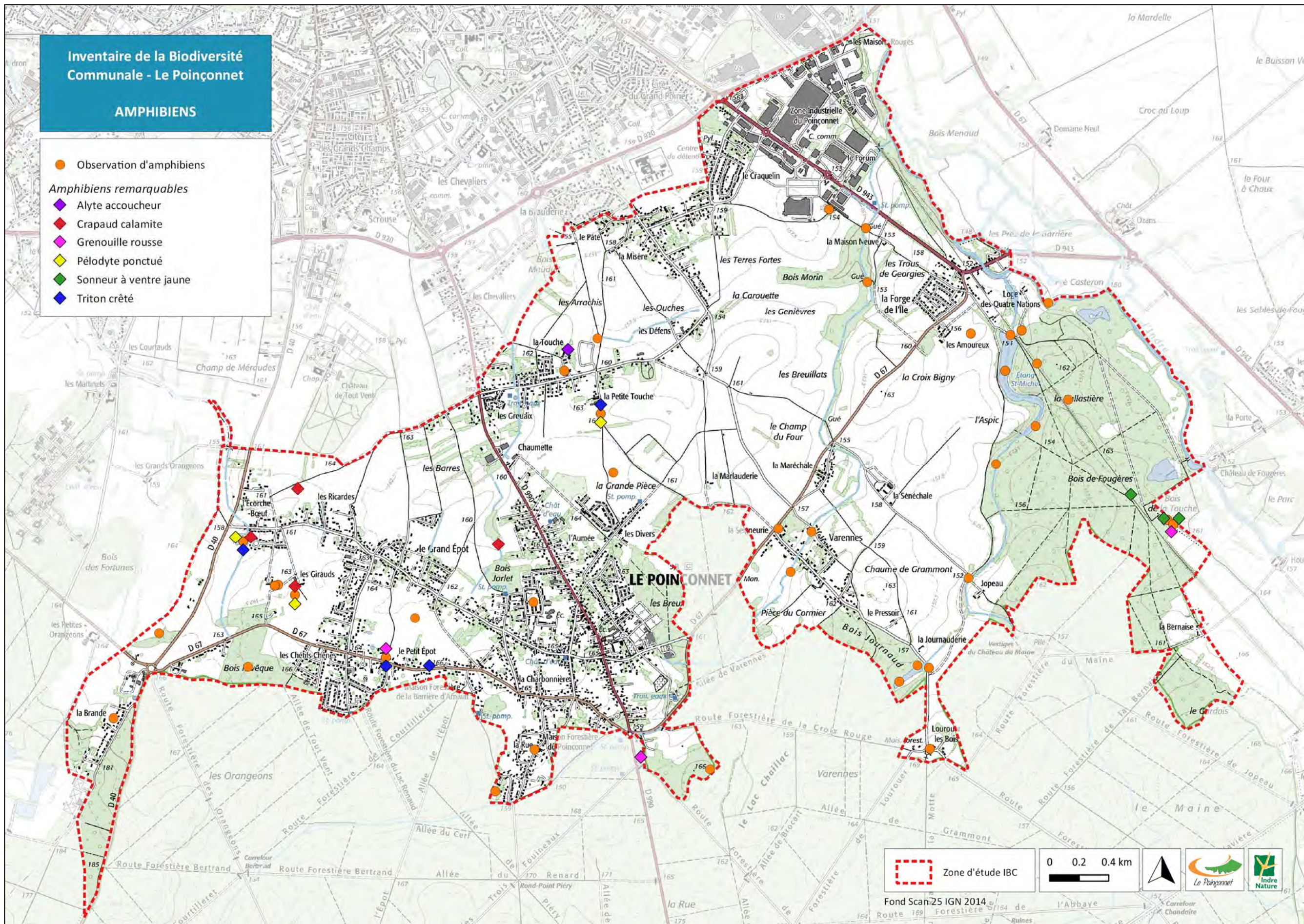
Il faut souligner également la présence de la **salamandre** et de la **grenouille rousse**, qui sont des espèces qui profitent ici toutes les deux de la proximité forestière. La grenouille rousse est notamment une espèce rare et localisée dans le département de l'Indre.

### ↳ **Remarques sur les milieux occupés par les amphibiens**

On peut s'étonner de la bonne diversité rencontrée sur la commune, alors même que le nombre de mares et de haies y sont faibles. Divers éléments viennent toutefois épauler les populations encore présentes :

- les talwegs et fossés, même en eau de façon provisoire, peuvent permettre les déplacements des individus et les échanges entre populations.
  - les ruisseaux, même lorsque l'eau est courante, peuvent à défaut de mares suffire pour accueillir certaines espèces, pour peu que le courant soit faible et qu'il n'y ait pas trop de poissons prédateurs des pontes et larves d'amphibiens.
  - les talus boisés, les bosquets et la proximité de la forêt domaniale sont des atouts largement exploités par les amphibiens
  - les quelques mares qui subsistent, y compris les mares de particuliers dans des jardins, sont prisés des amphibiens et offrent de réels atouts.
- *Ainsi, le maintien de corridors permettant le déplacement des espèces et de sites relais limitant l'éloignement entre populations (système des zones humides en "pas japonais" par exemple), sont des éléments essentiels pouvant fortement contribuer au maintien des amphibiens. Et ceci même dans un environnement urbain dense.*







## 4.5 LES POISSONS

Les données proviennent de la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de l'Indre (FDPPMA 36)<sup>1</sup>.

L'Indre en amont de Châteauroux est sur tout le linéaire d'étude de bonne qualité piscicole. Le cours d'eau est riche en matière nutritive et en azote, et peut être considéré comme eutrophe. Ce n'est toutefois pas anormal pour autant sur ce secteur de plaine. L'originalité de ce tronçon est qu'il héberge à la fois des espèces de tête de bassin, d'eaux vives et bien oxygénées, que des espèces d'eaux calmes et de courant lents. Il en résulte une biodiversité optimale.

L'Indre est ainsi classée en tant que "réservoir biologique" sur ce secteur. Ceux-ci sont nécessaires au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau. L'article R214-108 du Code de l'environnement définit les réservoirs biologiques comme étant "les cours d'eau, partie de cours d'eau ou canaux qui comprennent une ou plusieurs zones de reproduction ou d'habitat des espèces de phytoplanctons, de macrophytes et de phytobenthos, de faune benthique invertébrées ou d'ichtyofaune, et permettent leur répartition dans un ou plusieurs cours d'eau du bassin versant". Il s'agit donc de secteurs "pépinières" capables de fournir les espèces visées par l'annexe 5 de la Directive Cadre sur l'Eau qui pourront coloniser des secteurs appauvris.

Parmi les espèces présentes que l'on retrouve habituellement en tête de bassin, citons le chabot, le vairon, le goujon, la loche franche ou encore la truite. Cette dernière se reproduit naturellement, y compris plus en aval sur Châteauroux. Le cortège des eaux calmes de plaine est quant à lui caractérisé par la brème, la carpe, la tanche, le rotengle, le silure, le sandre et le brochet. Des frayères à brochets existent d'ailleurs au Poinçonnet, tel que le long du ruisseau traversant la plaine agricole entre le bois Morin et l'Indre.

Enfin, la rivière héberge également des poissons de milieux intermédiaires : barbeau, chevaisne, vandoise, ablette, gardon, perche commune...



Chabot (photo Alexis Ponnet)

Les populations des plans d'eau, qui sont privés, sont de ce fait mal connues. On peut signaler à titre indicatif que l'Etang St Michel a dû à une période être poissonneux, compte tenu du grand nombre de pontons de pêche aménagés... Cette époque semble toutefois révolue du fait de l'envasement important de l'étang et de sa forte colonisation par la végétation.

---

<sup>1</sup> Bruno Barbey comm pers.



Liste des espèces présentes :

Nom français	Nom scientifique	DH2	PN	ZNIEFF	LRF	LRR
Ablette	<i>Alburnus alburnus</i>				LC	LC
Barbeau fluviatile	<i>Barbus barbus</i>				LC	LC
Black-bass	<i>Micropterus salmoides</i>				NA	NA
Brème commune	<i>Abramis brama</i>				LC	LC
<b>Brochet</b>	<b><i>Esox lucius</i></b>		<b>X</b>	<b>X</b>	<b>VU</b>	<b>VU</b>
Carpe commune	<i>Cyprinus carpio</i>				LC	LC
<b>Chabot celtique</b>	<b><i>Cottus perifretum</i></b>	<b>X</b>			<b>LC</b>	<b>LC</b>
Chevaine	<i>Squalius cephalus</i>				LC	LC
Gardon	<i>Rutilus rutilus</i>				LC	LC
Goujon	<i>Gobio gobio</i>				LC	LC
Loche franche	<i>Barbatula barbatula</i>				LC	LC
Perche fluviatile	<i>Perca fluviatilis</i>				LC	LC
Perche-soleil	<i>Lepomis gibbosus</i>				NA	NA
Poisson-chat	<i>Ameiurus melas</i>				NA	NA
Rotengle	<i>Scardinius</i>					
Sandre	<i>Sander lucioperca</i>				NA	NA
Silure glane	<i>Silurus glanis</i>				NA	NA
Tanche	<i>Tinca tinca</i>				LC	LC
<b>Truite fario</b>	<b><i>Salmo trutta</i></b>		<b>X</b>	<b>X</b>	<b>NT</b>	
Vairon	<i>Phoxinus phoxinus</i>				LC	LC
Vandoise	<i>Leuciscus leuciscus</i>		<b>X</b>		LC	LC

Légende

**DH2 : Directive Habitats** : espèces de faune sauvage en annexe II de la Directive 92/43

**PN** : Protection Nationale (article 1)

**ZNIEFF** : espèce Déterminante en région Centre au titre des Zones Naturelles d'Intérêt Faunistiques et Floristiques.

**LRRF/LRR** : **Liste rouge France/Région** : NA : non évalué, LC : préoccupation mineure, NT : espèce quasi menacée,

VU : espèce vulnérable

⇒ Figurent en **gras** les espèces les plus remarquables



Ruisseau entre le Bois Morin et le Forum, exploité par le Brochet pour frayer (pris ici en photo après une forte pluie).

## 4.6 LES LIBELLULES

Les relevés ont été réalisés pendant les périodes favorables, c'est-à-dire les journées chaudes et ensoleillées en été et début d'automne 2020. Pour l'observation des libellules nous utilisons des jumelles et un filet pour capturer les plus difficiles à identifier de loin. Les exuvies (dernière mue de la larve) peuvent être récoltées pour être déterminées. En effet une fois qu'elle quitte le milieu aquatique la libellule va sortir de cette enveloppe pour s'envoler, comme le fait un papillon de sa chrysalide. Accrochée à la végétation, cette dépouille larvaire nous permet de déterminer l'espèce qui en est sortie et nous donne donc de précieuses informations.



Libellule sortant de son exuvie (photo Y. Morizet)

Au final, nous avons à notre connaissance, 28 espèces de libellules sur la zone d'étude (sur les 62 que compte le département). Il est clair qu'une large part du territoire d'étude n'est pas très favorable aux libellules. Les plateaux agricoles et les zones urbanisées sont désertés par ces insectes, qui préfèrent les zones humides ensoleillées de bonne qualité. Les talwegs et petits ruisseaux, l'étang Saint-Michel dans une certaine mesure, mais surtout la vallée de l'Indre, offrent en revanche des zones de développement favorables aux libellules

Pour des questions de cohérence, nous avons intégré les données provenant de la rivière Indre, y compris sur la rive droite, soit sur Etrechet. La frontière entre Le Poinçonnet et Etrechet passe au milieu du cours d'eau, mais pour les libellules cet élément reste virtuel et ne les empêche de passer d'une rive à l'autre...

Au final, cinq espèces peuvent être considérées comme remarquables : l'Agrion de Mercure, le Leste des bois, le Caloptéryx vierge, la Cordulie à corps fin, et l'Aesche paisible.



Liste des espèces de Libellules

Nom français	Nom scientifique	DH2	LRF	PN	ZN	LRR
Aeschne affine	<i>Aeshna affinis</i>		LC			LC
Aeschne bleue	<i>Aeshna cyanea</i>		LC			LC
Aeschne mixte	<i>Aeshna mixta</i>		LC			LC
<b>Aeschne paisible</b>	<b><i>Boyeria irene</i></b>		<b>LC</b>		<b>X</b>	<b>LC</b>
Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>		LC			LC
<b>Agrion de Mercure</b>	<b><i>Coenagrion mercuriale</i></b>	<b>X</b>	<b>LC</b>			<b>NT</b>
Agrion de Vander Linden	<i>Erythromma lindenii</i>		LC			LC
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>		LC			LC
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>		LC			LC
Agrion porte-coupe	<i>Enallagma cyathigerum</i>		LC			LC
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>		LC			LC
Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>		LC			LC
<b>Caloptéryx vierge</b>	<b><i>Calopteryx virgo meridionalis</i></b>				<b>X</b>	
<b>Cordulie à corps fin</b>	<b><i>Oxygastra curtisii</i></b>	<b>X</b>	<b>LC</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>VU</b>
Gomphe à forceps	<i>Onychogomphus forcipatus</i>		LC			LC
Gomphe joli	<i>Gomphus pulchellus</i>		LC			LC
Gomphe vulgaire	<i>Gomphus vulgatissimus</i>		LC			LC
Leste brun	<i>Sympecma fusca</i>		LC			LC
<b>Leste des bois</b>	<b><i>Lestes dryas</i></b>		<b>LC</b>		<b>X</b>	<b>NT</b>
Leste verdoyant	<i>Lestes virens</i>		LC			LC
Leste vert	<i>Chalcolestes viridis</i>		LC			LC
Libellule à quatre taches	<i>Libellula quadrimaculata</i>		LC			LC
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>		LC			LC
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>		LC			LC
Petite nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>		LC			LC
Sympétrum méridional	<i>Sympetrum meridionale</i>		LC			LC
Sympétrum sanguin	<i>Sympetrum sanguineum</i>		LC			LC
Sympétrum strié	<i>Sympetrum striolatum</i>		LC			LC

Légende

**DH2** : Directive habitats espèces de faune sauvage en annexe II de la Directive 92/43

**ZN** : espèce Déterminante en région Centre au titre des Zones Naturelles d'Intérêt Faunistiques et Floristiques.

**LRF/LRR** : Liste rouge nationale/régionale : DD : données insuffisantes, LC : préoccupation mineure, NT : espèce quasi menacée, VU : espèce vulnérable, EN : espèce en danger, CR : en danger critique d'extinction.

**PN** : Protection Nationale

⇒ Figurent en **gras** les espèces les plus remarquables

↪ **L'Agrion de Mercure** (*Coenagrion mercuriale*)

On appelle communément les petites libellules les demoiselles. Cette petite demoiselle de couleur bleue ornée de noire, arbore un motif rappelant le casque gaulois sur son abdomen. Elle vit dans les ruisseaux de petites tailles bien ensoleillés. Cette espèce, bien qu'encore répandue dans l'Indre, est en voie de disparition en Europe.

Son statut est si problématique en dehors de l'hexagone qu'elle figure en annexe II de la Directive Habitats, ce qui en fait une espèce dont la conservation est jugée prioritaire pour tous les pays Européens.

Comme beaucoup d'autres, sa raréfaction est liée à la disparition de ses habitats, mais aussi à l'altération de la qualité de l'eau. On la trouve à proximité de la rivière Indre non loin de la Forge de l'Isle.

Agrion de Mercure (photo S. Montagnier)



#### ↳ L'Aesche paisible (*Boyeria irene*)

Cette libellule de taille moyenne arbore des couleurs assez atypiques puisqu'elles rappellent des motifs de camouflage militaire. Son comportement lui aussi est particulier et lui vaut l'appellation de "Spectre" chez nos voisins anglo-saxons. En effet elle aime les endroits ombragés et il n'est pas rare de la voir voler au crépuscule, parfois même une fois la nuit tombée. Elle fréquente les cours d'eau présentant une ripisylve en bonne santé. Elle est considérée comme étant d'intérêt régional. Elle a été trouvée au nord de la Forge de l'Isle, entre la voie ferrée et l'Indre.

Aesche paisible (Photo Y. Morizet)

#### ↳ Le Caloptéryx vierge (*Calopteryx virgo meridionalis*)

C'est une libellule déterminante au titre des ZNIEFF. Toutefois, avec plus de 1200 données dans le département, c'est une espèce qui reste encore commune chez nous. Sur la zone d'étude elle se rencontre le long de l'Indre.



Caloptéryx vierge (photo Daniel Rabier)



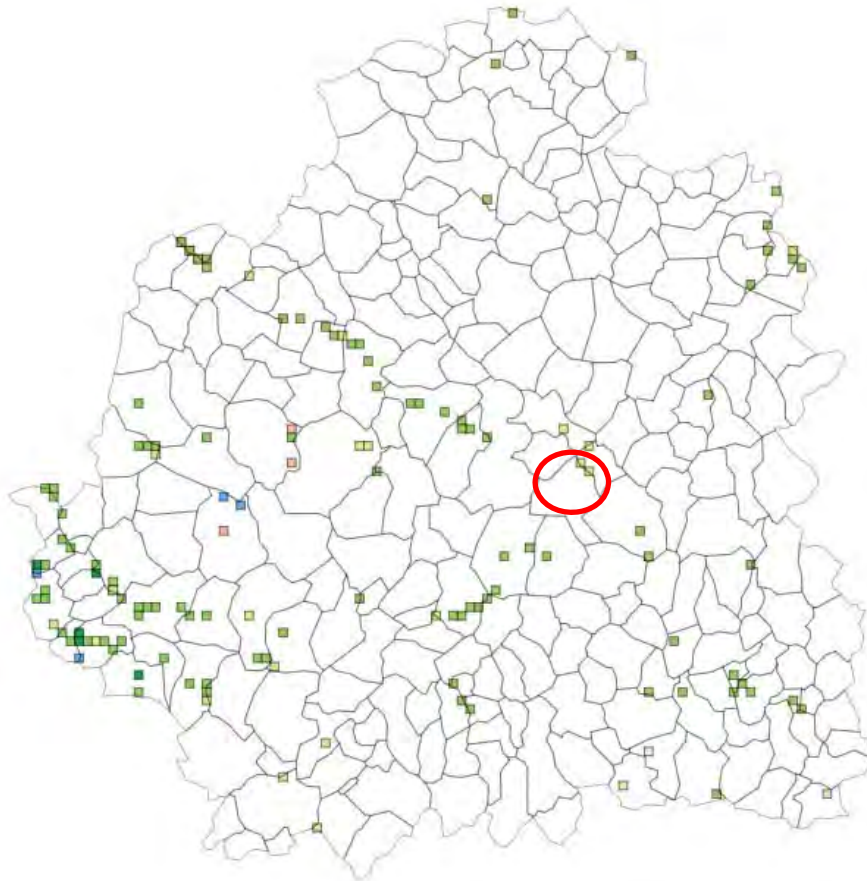


↳ **La Cordulie à corps fin** (*Oxygastra curtisii*)

C'est une libellule des eaux calmes, que l'on trouve dans les grandes rivières aux rives plus ou moins boisées, et parfois dans les eaux stagnantes, mares ou étangs.

Elle est protégée au niveau européen, ce qui est justifié par son caractère endémique d'Europe occidentale et d'Afrique du Nord. Dans le département, on la trouve surtout dans les vallées de l'Indre, de la Creuse et de l'Anglin.

Cordulie à corps fin (photo JM Pruvost)



Répartition d'après ObsIndre (au 23/9/2020 – en rouge : zone d'étude)

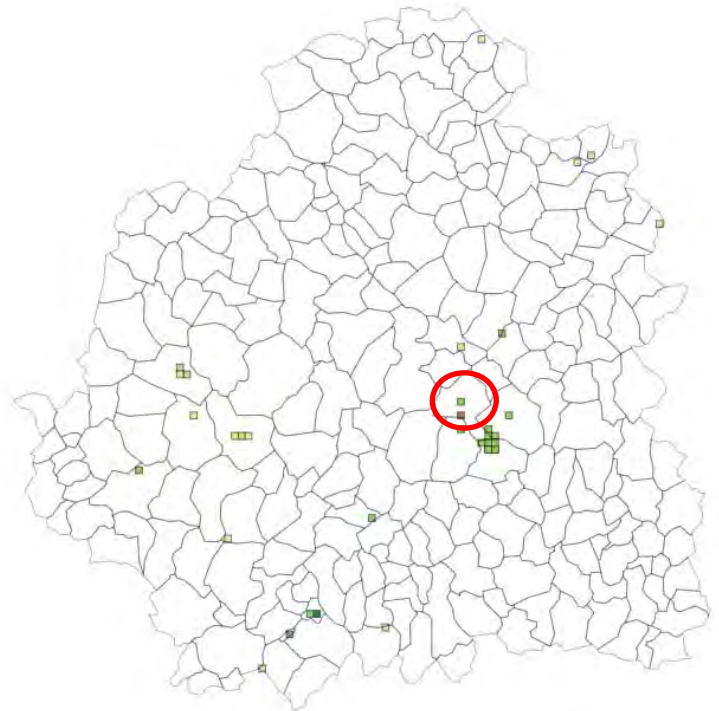
↪ **Le Leste des bois** (*Lestes dryas*)

Avec une présence constatée sur seulement 20 communes de l'Indre, il s'agit sans doute de l'espèce la plus remarquable de la zone d'étude. Le Leste des bois est une petite demoiselle classée déterminante au titre des ZNIEFF et qui est considérée comme "quasi menacée d'extinction" en Région Centre Val de Loire. Une observation a été faite sur la zone d'étude en lisière forestière. Il est vrai qu'une population de Leste des bois se maintient au cœur de la forêt domaniale du Poinçonnet, dans les mares forestières.

C'est une espèce qui affectionne les mares avec des ceintures de laïches, qui s'assèchent au cœur de l'été.

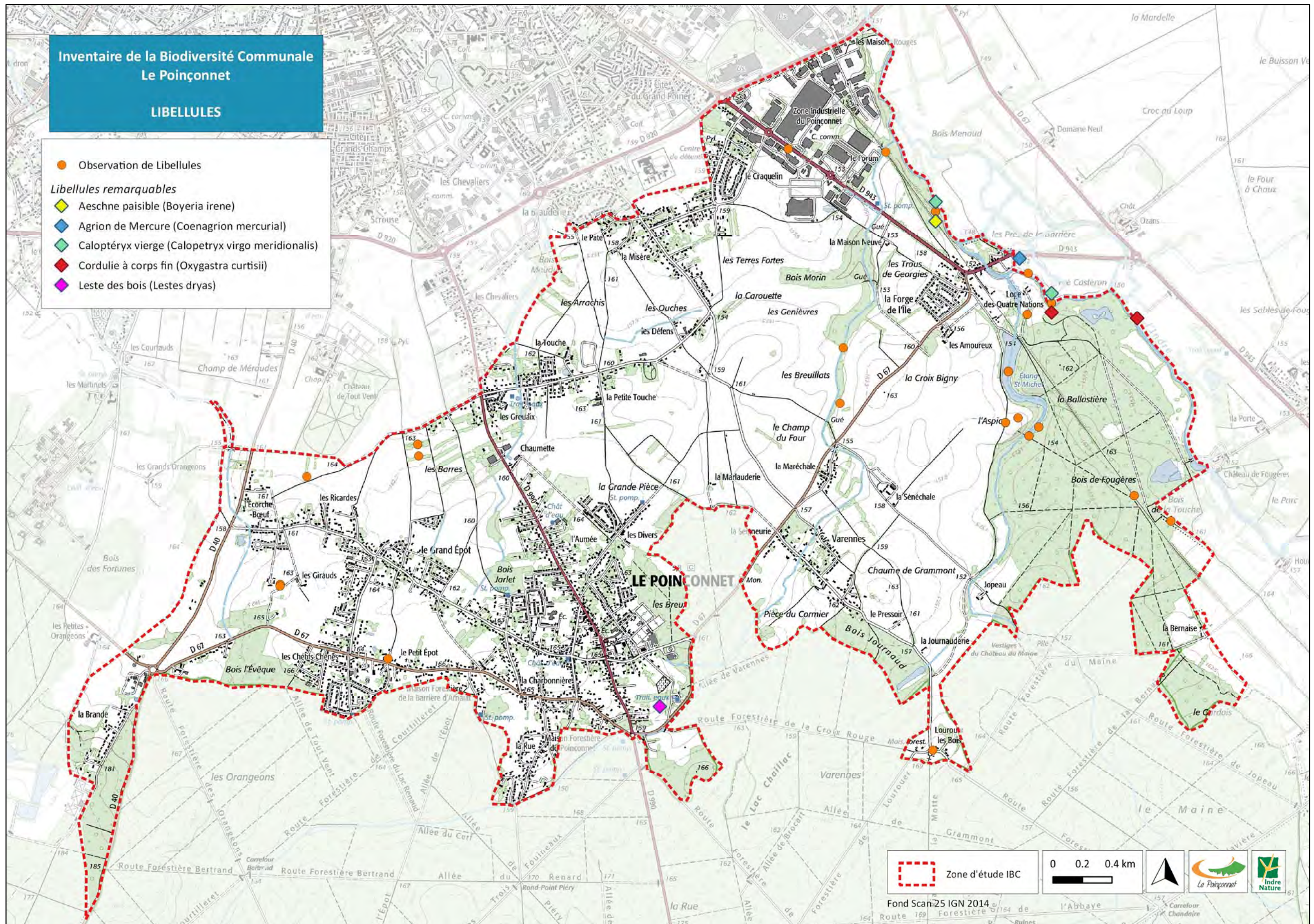


Leste des bois



Répartition d'après ObsIndre  
(au 23/9/2020— en rouge : zone d'étude)







## 4.7 LES PAPILLONS

Au démarrage de l'IBC la connaissance était très lacunaire sur la zone d'étude. Les inventaires ont porté sur les papillons de jours et ont permis de recenser 34 espèces de papillons de jours, auxquelles il faut ajouter les données bibliographiques d'une quinzaine d'espèces de papillons de nuit.

Les sites les plus favorables sont ceux présentant un maximum d'arbustes et de fleurs sauvages, permettant à la fois le développement des chenilles et l'alimentation des papillons adultes. Les prairies riches en dicotylédones (par opposition aux prairies parfois très "graminoides") sont ainsi très attractives, ainsi que les haies et les zones humides. Or ces milieux sont assez restreints au Poinçonnet : les prairies de la Journauderie et de Lourouer, ou encore celles des Barres sont probablement parmi les plus intéressantes. Les friches peuvent dans une certaine mesure constituer des zones refuges non négligeables, mais leur broyage réduit souvent à néant leur potentiel attractif pour les insectes.

Dans ce cadre et pour une commune telle que le Poinçonnet, le maintien de bords de chemin qu'on laisse fleurir tardivement, mais aussi la mise en place de zones non tondues dans les jardins et les espaces publics seraient un vrai plus.

Liste des espèces de papillons recensés.

Groupe	Famille	Nom français	Nom scientifique	LRF	LRR	ZN
<b>Micro lépidoptère</b>	Coleophoridae	Teigne	<i>Coleophora lutarea</i>			
<b>Papillons de jour</b>	Hesperiidae	Sylvaine	<i>Ochlodes sylvanus</i>	LC		
	Lycaenidae	Azuré de la Bugrane	<i>Polyommatus icarus</i>	LC		
	Lycaenidae	Azuré des Nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>	LC		
	Lycaenidae	Azuré du Trèfle	<i>Cupido argiades</i>	LC		
	Lycaenidae	Collier-de-coraïl	<i>Aricia agestis</i>	LC		
	Lycaenidae	Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	LC		
	Lycaenidae	Thécla de la Ronce	<i>Callophrys rubi</i>	LC		
	Nymphalidae	Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	LC		
	Nymphalidae	Demi-Deuil	<i>Melanargia galathea</i>	LC		
	Nymphalidae	Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	LC		
	Nymphalidae	Gamma	<i>Polygonia c-album</i>	LC		
	<b>Nymphalidae</b>	<b>Grand Sylvain</b>	<b><i>Limenitis populi</i></b>	<b>NT</b>	<b>VU</b>	<b>X</b>
	Nymphalidae	Grande Tortue	<i>Nymphalis polychloros</i>	LC		
	Nymphalidae	Mégère	<i>Lasiommata megera</i>	LC		
	Nymphalidae	Mélitée du Plantain	<i>Melitaea cinxia</i>	LC		
	<b>Nymphalidae</b>	<b>Morio</b>	<b><i>Nymphalis antiopa</i></b>	<b>LC</b>		<b>X</b>
	Nymphalidae	Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	LC		
	Nymphalidae	Paon-du-jour	<i>Aglais io</i>	LC		
	Nymphalidae	Petit Nacré	<i>Issoria lathonia</i>	LC		
	Nymphalidae	Petit Sylvain	<i>Limenitis camilla</i>	LC		
Nymphalidae	Petite Violette	<i>Boloria dia</i>	LC			
Nymphalidae	Sylvain azuré	<i>Limenitis reducta</i>	LC			
Nymphalidae	Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>	LC			



Groupe	Famille	Nom français	Nom scientifique	LRF	LRR	ZN
	Nymphalidae	Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	LC		
	Nymphalidae	Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	LC		
	Papilionidae	Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>	LC		
	Papilionidae	Machaon	<i>Papilio machaon</i>	LC		
	Pieridae	Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>	LC		
	Pieridae	Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	LC		
	<b>Pieridae</b>	<b>Gazé</b>	<b><i>Aporia crataegi</i></b>	<b>LC</b>		<b>X</b>
	Pieridae	Piérade de la Rave	<i>Pieris rapae</i>	LC		
	Pieridae	Piérade du Chou	<i>Pieris brassicae</i>	LC		
	Pieridae	Piérade du Navet	<i>Pieris napi</i>	LC		
	Pieridae	Souci	<i>Colias crocea</i>	LC		
<b>Papillon de nuit</b>	Erebidae	Déplacée	<i>Catocala elocata</i>			
	Erebidae	Goutte-de-sang	<i>Tyria jacobaeae</i>			
	Geometridae	Brocatelle d'or	<i>Camptogramma bilineata</i>			
	Geometridae	Phalène picotée	<i>Ematurga atomaria</i>			
	Geometridae	Triple Raie	<i>Aplocera plagiata</i>			
	Lasiocampidae	Livrée des arbres	<i>Malacosoma neustria</i>			
	Noctuidae	Cucullie de la Molène-Lychnis	<i>Cucullia lychnitis</i>			
	Noctuidae	Noctuelle des Potagers	<i>Lacanobia oleracea</i>			
	Noctuidae	Trimaculée	<i>Xestia xanthographa</i>			
	<b>Saturniidae</b>	<b>Grand Paon de nuit</b>	<b><i>Saturnia pyri</i></b>		<b>NT</b>	<b>X</b>
	Sphingidae	Moro-Sphinx	<i>Macroglossum stellatarum</i>			
	Sphingidae	Sphinx du Troène	<i>Sphinx ligustri</i>			
	Sphingidae	Sphinx gazé	<i>Hemaris fuciformis</i>			
	Tortricidae	Dichrorampha sp.	<i>Dichrorampha sp.</i>			
Tortricidae	Tortricodes alternella	<i>Tortricodes alternella</i>				

Légende

**ZN** : espèce Déterminante en région Centre au titre des Zones Naturelles d'Intérêt Faunistiques et Floristiques.

**LRF / LRR : Liste rouge nationale/régionale** : NE : non évalué, DD : données insuffisantes, LC : préoccupation mineure, NT : espèce quasi menacée, VU : espèce vulnérable, EN : espèce en danger, CR : en danger critique d'extinction.

**Remarque** : Il n'y a aucune espèce protégée, ni aucune espèce exotique

⇒ Figurent en **gras** les espèces les plus remarquables

↪ **Le Gazé** (*Aporia crataegi*)

C'est une espèce d'intérêt régional, encore assez commune dans le département en Brenne et Boischaut sud. La chenille se nourrit d'Aubépines, Sorbiers, ou encore de Prunelliers. Le papillon adulte, facilement identifiable, s'observe principalement de fin avril à juin compris.

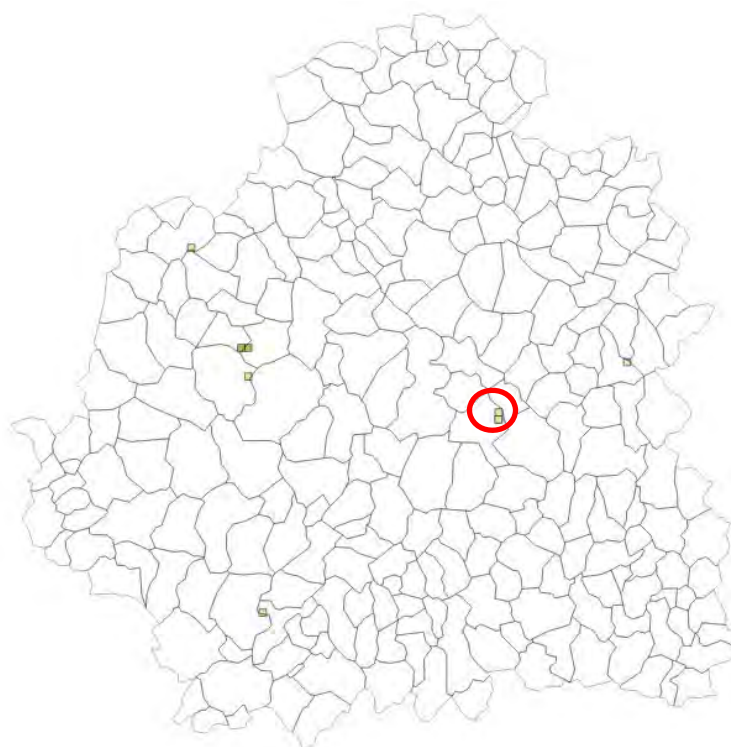


Gazé (photo Sylvain Montagner)

↪ **Le Grand Sylvain** (*Limenitis populi*)

Il est reconnu comme étant "presque menacé" au niveau national.

Avec seulement 10 données dans le département, l'espèce est rare, et considérée comme "quasiment menacée" au niveau national. Seules deux données, datant de 2005, ont été collectées au Poinçonnet, au bois de Fougère. La chenille se nourrit principalement de peupliers et de saules trembles.



Répartition du Grand Sylvain dans le département de l'Indre  
(en rouge : zone d'étude - données ObsIndre 9/2020).

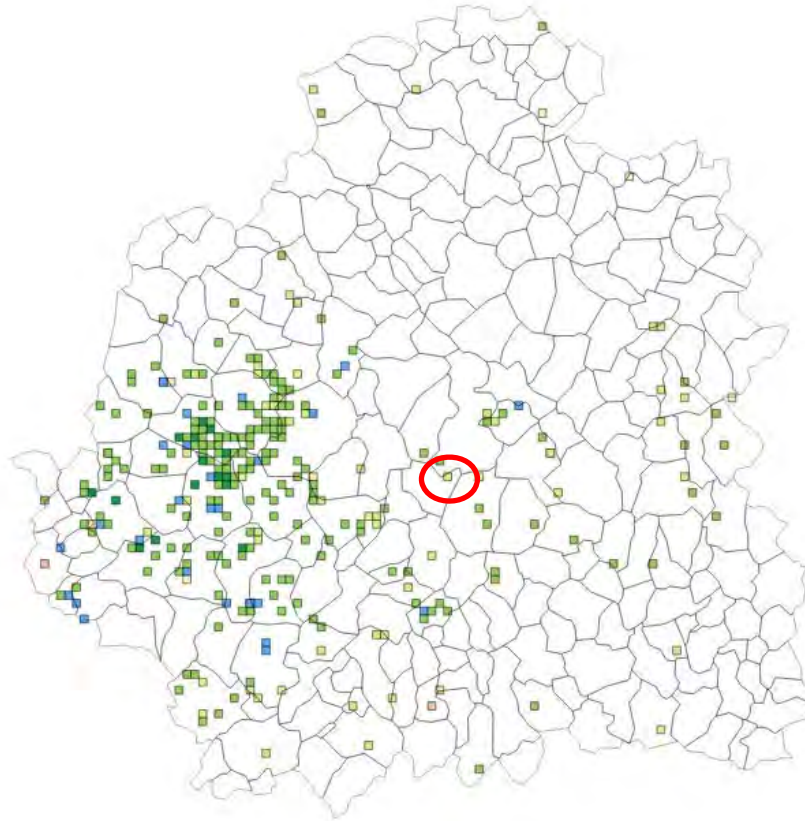
↪ **Le Morio** (*Nymphalis antiopa*)

Ce superbe papillon passe rarement inaperçu, de par sa taille et ses couleurs contrastées.

Il est considéré comme d'intérêt régional. Il est encore fréquent dans le département en Brenne, mais bien plus rare ailleurs. La chenille se nourrit de Saules, Bouleau, et parfois



Peuplier. On trouve des adultes sur une très large plage de dates, de février à novembre, ce qui est inhabituel chez les papillons. Son habitat est composé de landes sèches et humides et de forêts de bouleaux et saules.



Répartition du Morio dans le département de l'Indre  
(en rouge : zone d'étude - données ObsIndre 9/2020).

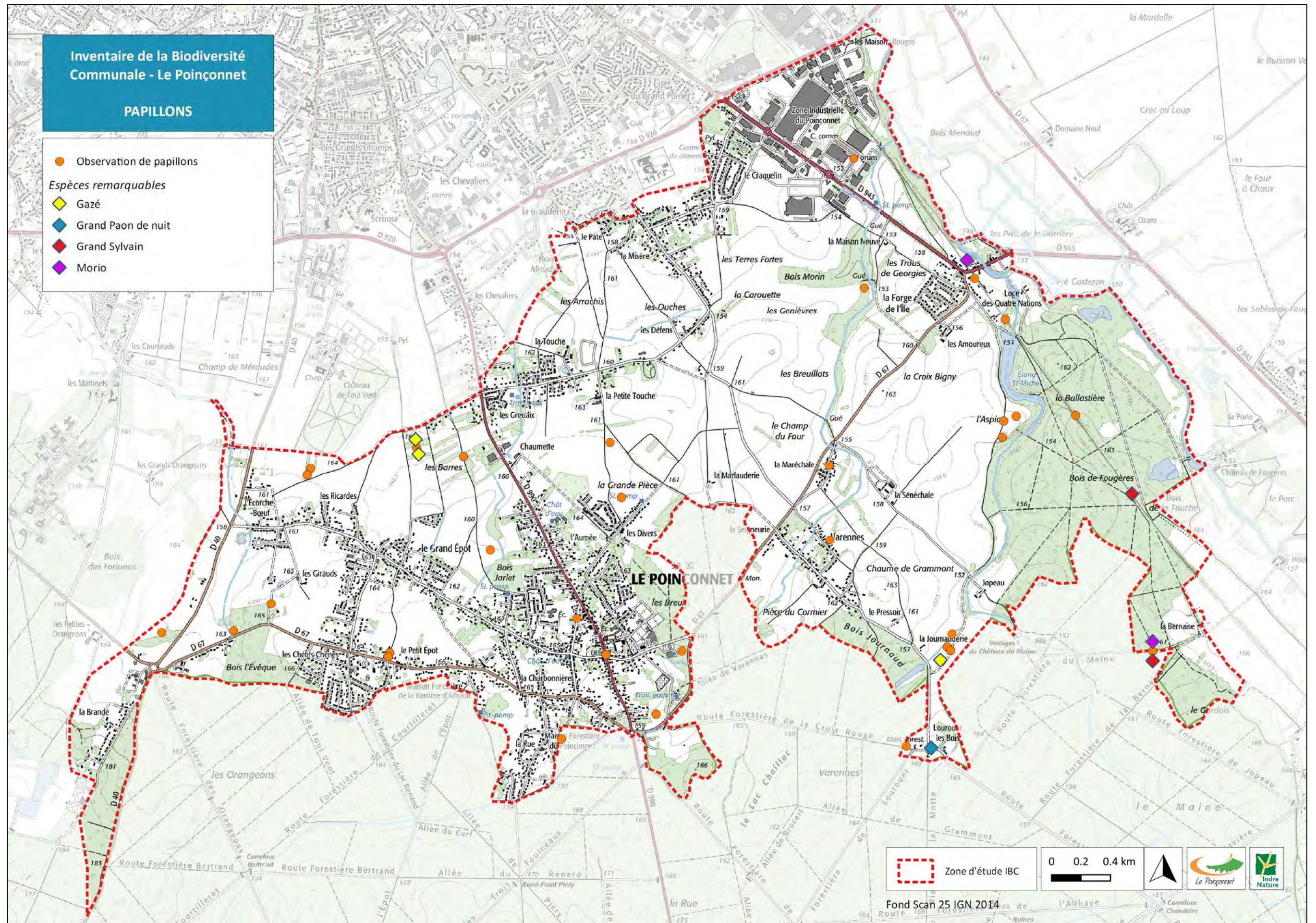
#### ↳ **Le Grand Paon de nuit** (*Saturnia pyri*)

Le Grand Paon de nuit est, avec une envergure de 15 cm, le plus grand des papillons européens. Ce papillon ne vit malheureusement en moyenne qu'une semaine, et cette courte période en avril-mai est consacrée à la reproduction. Il ne se nourrit pas et ne possède donc pas de trompe... On l'observe dans les bois clairs, broussailles et vergers, et même assez souvent à proximité des habitations. La chenille se nourrit sur l'aubépine, le frêne, le prunellier, ou divers arbres fruitiers. Cette espèce est considérée comme d'intérêt régional et classée en liste rouge régionale comme étant "quasiment menacée".



Grand paon de nuit (photo Tjitske Lubach)







## 4.8 LES SAUTERELLES, GRILLONS ET CRIQUETS

Ces espèces ont été prospectées de différentes manières. La plupart ont été recherchées en été et en automne "à vue" à l'aide d'un filet léger de type "filet à papillons". L'usage d'un filet fauchoir (plus lourd et plus solide) a également été utilisé pour échantillonner certains types de végétations comme les ourlets forestiers, les hautes herbes, etc. Un troisième type de filet, le "parapluie japonais" a été utilisé pour recueillir des espèces après battage des branchages buissonnants. Cela a, entre autre, permis de recueillir des Méconèmes (petites sauterelles du genre *Meconema*), mais aussi la Decticelle cendrée ou même quelques grandes Sauterelles vertes.

Enfin, de nombreuses espèces d'orthoptères peuvent être facilement inventoriées grâce à leurs stridulations caractéristiques. Cette technique permet de repérer des espèces visuellement très discrètes ou bien de distinguer des espèces morphologiquement très proches et d'identification visuelle peu aisée.

30 espèces ont été inventoriées, soit la moitié que compte le département de l'Indre. La grande majorité d'entre elles est commune dans le département et la région. On en trouve tout de même quatre qui sont déterminantes pour le réseau ZNIEFF et/ou très rares dans le département : le Caloptène ochracé, le Méconème fragile, l'Oedipode automnale et le Phanéroptère méridional.

Certains secteurs géographiques ressortent plus que d'autres par la bonne diversité des espèces qu'ils abritent. On peut notamment citer la lande à ajonc au lieu-dit "l'Aspic", la voie ferrée, les friches et mosaïques d'habitats à "Les Barres" et au nord du "Bois Jarlet", le fossé de Varennes (entre La Sénéchale et Varennes) ou encore "les Trous de Georgies".

Les milieux sur lesquels aucune intervention d'entretien du milieu n'est conduite, au moins jusque l'automne compris, sont plus favorables aux orthoptères qui peuvent accomplir leur cycle de vie. En effet les pontes se font dans le sol ou dans la végétation, ce qui nécessite durant la période de reproduction ni travail du sol ni broyage de la végétation afin que les populations puisse se renouveler.

Liste des Orthoptères recensés

Nom français	Nom scientifique	ZN	LRF	LRR	Rar
Caloptène italien	<i>Calliptamus italicus</i>		LC		
<b>Caloptène ochracé</b>	<b><i>Calliptamus barbarus</i></b>	<b>X</b>	<b>VU</b>		
Conocéphale bigarré	<i>Conocephalus fuscus</i>		LC	LC	
Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i>		LC		
Criquet blafard	<i>Euchorthippus elegantulus</i>		LC	LC	
Criquet des jachères	<i>Chorthippus mollis</i>		VU		
Criquet des mouillères	<i>Euchorthippus declivus</i>		LC	LC	
Criquet des pâtures	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>				
Criquet duettiste	<i>Chorthippus brunneus</i>		LC		
Criquet marginé	<i>Chorthippus albomarginatus</i>		LC		
Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biguttulus</i>		LC		
Decticelle bariolée	<i>Roeseliana roeselii</i>		LC		
Decticelle carroyée	<i>Tessellana tessellata</i>		LC	LC	
Decticelle cendrée	<i>Pholidoptera griseoptera</i>		LC	LC	
Decticelle grisâtre	<i>Platycleis albopunctata</i>		LC		
Gomphocère roux	<i>Gomphocerippus rufus</i>		LC	LC	
Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>		LC	LC	
Grillon bordelais	<i>Eumodicogryllus bordigalensis</i>		LC	LC	
Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i>		LC	LC	
Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i>		LC		
Grillon d'Italie	<i>Oecanthus pellucens</i>		LC		
Leptophye ponctuée	<i>Leptophyes punctatissima</i>		LC	LC	
<b>Méconème fragile</b>	<b><i>Meconema meridionale</i></b>	<b>X</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	
Méconème tambourinaire	<i>Meconema thalassinum</i>		LC	LC	
<b>OEdipode automnale</b>	<b><i>Aiolopus strepens</i></b>		<b>LC</b>	<b>DD</b>	<b>ER</b>
Oedipode émeraude	<i>Aiolopus thalassinus</i>		LC		
OEdipode turquoise	<i>Oedipoda caerulea</i>		LC		
Phanéroptère commun	<i>Phaneroptera falcata</i>		LC	LC	
<b>Phanéroptère méridional</b>	<b><i>Phaneroptera nana</i></b>	<b>X</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	
Tétrix forestier	<i>Tetrix undulata</i>		LC	LC	

Légende

**ZN** : espèce Déterminante en région Centre au titre des Zones Naturelles d'Intérêt Faunistiques et Floristiques.

**LRR / LRF= Liste rouge régionale/nationale** : NE : non évalué, DD : données insuffisantes, LC : préoccupation mineure, NT : espèce quasi menacée, VU : espèce vulnérable, EN : espèce en danger, CR : en danger critique d'extinction.

Rar : rareté dans le département (d'après Dohogne R. 2013) : ER extrêmement rare, TR : très rare R : rare, AR assez rare

⇒ Aucune espèce n'est protégée

⇒ Figurent en **gras** les espèces les plus remarquables



↪ **Le Caloptène ochracé** (*Calliptamus barbarus*)

C'est un criquet des milieux secs et chauds, avec une végétation pauvre et clairsemée. Il se rencontre le plus souvent sur des pelouses calcicoles, des carrières et des sablières, mais on le trouve aussi dans des jachères agricoles ou le long des voies ferrées.

C'est une espèce d'intérêt régional. Il a été trouvé au Poinçonnet le long de la voie ferrée, dans la lande à Ajonc de "l'Aspic", et dans quelques friches et jachères



↪ **Le Méconème fragile, ou Méconème méridional** (*Meconema meridionale*)

C'est une très petite et frêle sauterelle. Elle passe la journée cachée sous la face inférieure des feuillages (arbres et arbustes), ce qui la rend très discrète bien qu'elle soit relativement bien répandue dans le département.

C'est une espèce déterminante pour les ZNIEFF que l'on trouve dans les haies, lisières de bois, jardins, ripisylve, etc.

Quatre stations sont recensées au Poinçonnet sur la zone d'étude.



Le Méconème méridional (photo Daniel Dufour), capturé ici à l'aide d'un filet.

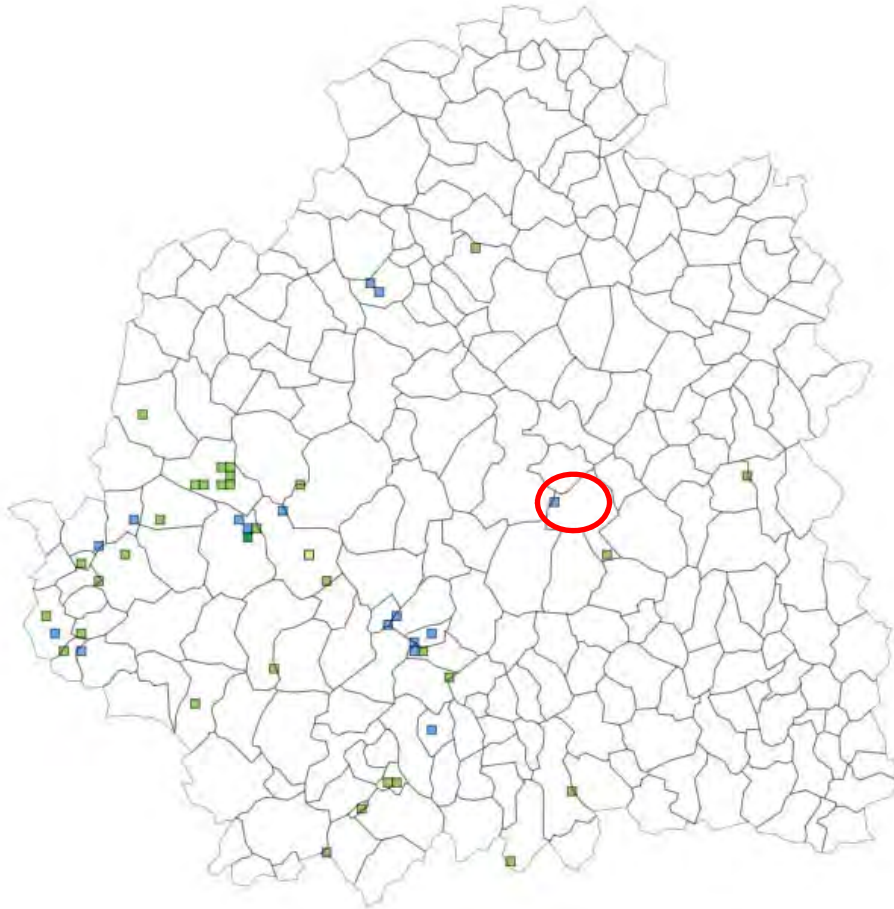
↪ **L'Oedipode automnal**  
(*Aiolopus strepens*)

C'est une espèce méridionale, qui recherche de préférence les milieux thermophiles et secs. Ce criquet apprécie les milieux à végétation herbacée entrecoupées de zones dénudées, sol nu ou caillouteux.

Oedipode automnale (photo Thomas Chatton)



Il a pour particularité d'être très tardif et donc détectable à l'automne, d'où son nom, et parfois même en hiver. Avec seulement 63 données connues pour le département, il s'agit de l'espèce la plus remarquable trouvée au Poinçonnet. Une seule station a été trouvée sur la commune, en marge du Bois l'Evêque.



Répartition de l'Oedipode automnal dans le département  
(en rouge : zone d'étude - d'après ObsIndre au 22/9/2020)

#### ↪ **Le Phanéroptère méridional** (*Phaneroptera nana*)

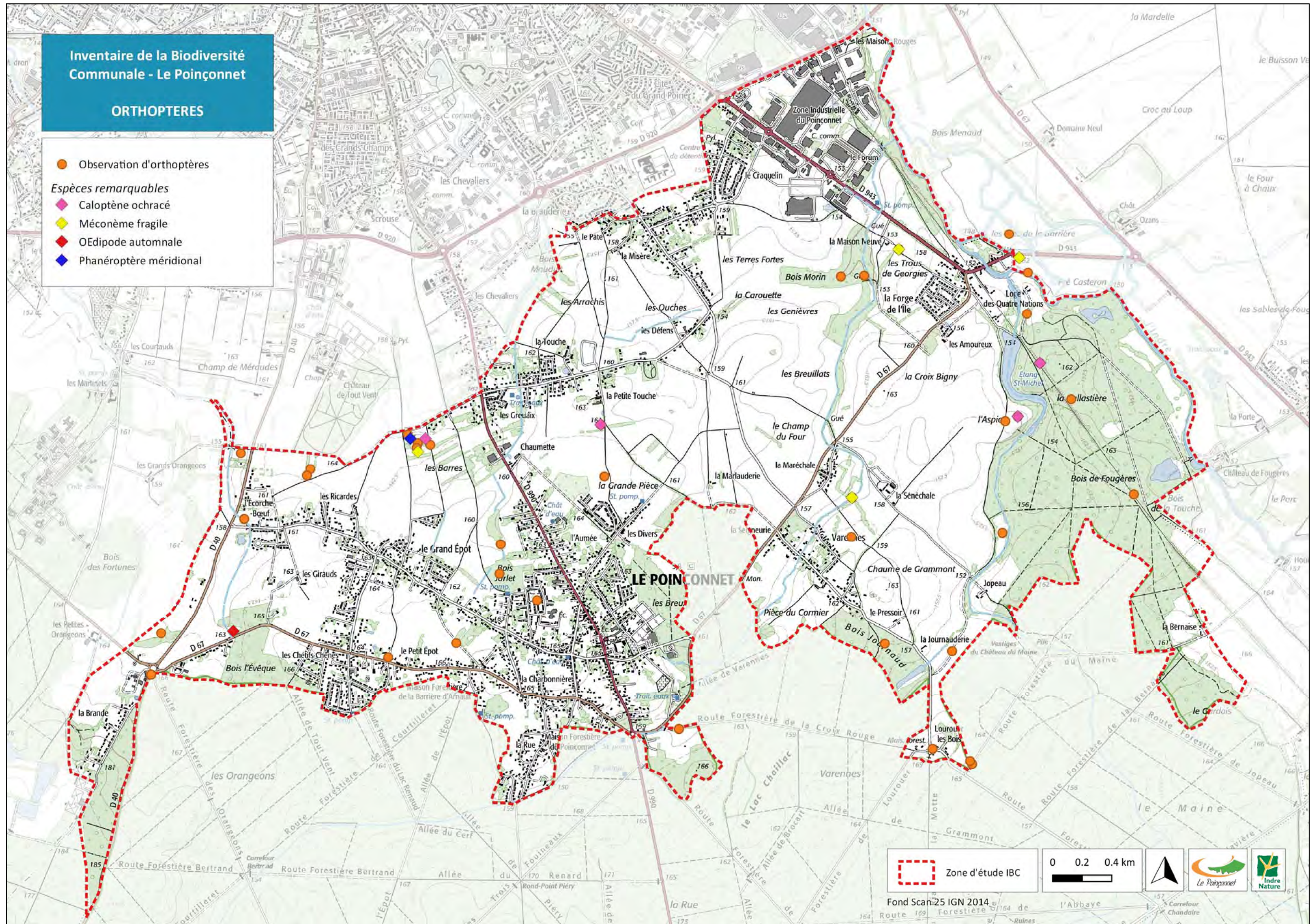
C'est une sauterelle considérée comme étant d'intérêt régional. Elle apprécie les milieux chauds, herbacés, mais avec un minimum de buissons ou de ronces.

Elle a été trouvée sur le secteur "des Barres" au Poinçonnet, où l'alternance de milieux herbeux et de bandes boisées semble lui convenir.



Phanéroptère méridional (photo A. Ponnet)







## 4.9 LES MOLLUSQUES

Les connaissances sur les mollusques (escargots, limaces, bivalves) de l'Indre sont récentes et une grande partie est répertoriée dans la base de données naturalistes d'Indre Nature. Les inventaires sont très chronophages, notamment en raison de la petite taille de la majorité des espèces et également en raison de la forte diversité écologique (milieux, phénologie...). L'essentiel des données proviennent de la bibliographie et d'inventaires réalisés par Indre Nature antérieurement à l'IBC.

31 espèces ont été contactées, auxquelles il faut ajouter d'anciennes données de Grande Mulette et de Mulette épaisse dans la rivière Indre en frontière avec Etrechet.

### ↳ **La Caragouille élargie** (*Ceriuella neglecta*)

C'est une espèce d'intérêt régionale, liée aux prairies sèches rocailleuses, aux friches, habitats ouverts, jardins, bords de routes. Elle grimpe le long des troncs d'arbres et des plantes herbacées pour fuir la chaleur du sol. Elle a été trouvée dans un jardin de particulier. On ne compte que 10 données de cet escargot dans tout le département.

Caragouilles (*Ceriuella sp.*) regroupées le long de tiges de plantes (ici l'espèce n'a pas pu être déterminée précisément (photo M. Boureau).



### ↳ **La Caragouille rosée** (*Theba pisana*)

Ce mollusque vit dans des milieux ouverts et secs. Lorsque le sol est trop chaud, on l'observe le plus souvent en rangs serrés sur les tiges des plantes, les piquets de clôture et tout autre support vertical. Il privilégie les terrains calcaires, absorbant avec les aliments ce minéral nécessaire à l'élaboration de sa coquille. Comme la Caragouille précédente, c'est une espèce d'intérêt régional. Une station a été trouvée dans un jardin de particulier. On ne connaît que seulement trois données dans le département.

### ↳ **La Grande Mulette** (*Pseudunio auricularius*) et **La Mulette épaisse** (*Unio crassus*)

Ces deux espèces de bivalves aquatiques sont protégées et inscrites en annexes de la Directive Habitats.

*La Mulette épaisse* vit en colonie, enfouie dans les sédiments vaseux et sablonneux des ruisseaux, rivières et fleuves, de préférence dans les zones de courant moyen à fort, non loin des berges, ou du moins dans une profondeur relativement faible. Par conséquent, elle peut être particulièrement sensible aux fortes variations des niveaux d'eau, aux étiages sévères ainsi qu'au piétinement du lit mineur.



La femelle libère dans le courant des larves microscopiques qui poursuivent leur développement fixées temporairement sur les branchies des espèces suivantes : l'Épinoche, l'Épinochette, la Perche fluviatile, le Chevesne, la Vandoise, le Rotengle, le Chabot et le Vairon. Après la phase parasitaire, qui permet aussi la dissémination de l'espèce, la jeune moule tombe sur le fond et s'enfouit dans le sédiment. Elle vit ensuite jusqu'à une quarantaine d'années en filtrant les particules organiques des eaux courantes<sup>1</sup>...

Sur la zone d'étude, les données datent de 2010, et seules des coquilles vides avaient été trouvées à l'époque, sur le secteur de la Forge de l'Isle. Toutefois, des individus vivants subsistent toujours à proximité légèrement plus en aval sur Châteauroux<sup>2</sup>.



Mulette épaisse (photo Romuald Dohogne).

*La Grande Mulette* est en plus de ses statuts de protection, considérée comme en Danger critique d'extinction sur la liste rouge régionale, mais aussi à l'échelle mondiale (classement UICN). Seulement 8 données ont été récoltées sur le département. Des débris de coquilles avaient été trouvés sur l'Indre à Etretchet en 2009. Aucun individu vivant n'a été observé. Elle n'est plus présente à l'état vivant que dans quelques cours d'eau en France et en Espagne. Tout comme pour la Mulette épaisse, le cycle passe par les branchies de certains poissons pour une partie du développement larvaire.

---

<sup>1</sup> source : fiche espèce du Document d'Objectifs "Grande Brenne"

<sup>2</sup> Données issues de prospections réalisées en 2020 (Dohogne R.).

Liste des espèces de Mollusques

Nom scientifique	Nom français	DH2	DH4	PN	ZN	LRR
<i>Ampullaceaena balthica</i>	Limnée commune					LC
<i>Ancylus fluviatilis</i>	Patelline des fleuves					LC
<i>Anodonta anatina</i>	Anodonte des rivières					LC
<i>Anodonta cygnea</i>	Anodonte des étangs					LC
<i>Arion rufus</i>	Grande loche					LC
<i>Bithynia tentaculata</i>	Bithynie commune					LC
<i>Cepaea nemoralis</i>	Escargot des haies					LC
<i>Cerņuella aginnica</i>	Caragouille semblable					LC
<b><i>Cerņuella neglecta</i></b>	<b>Caragouille élargie</b>				<b>X</b>	<b>DD</b>
<i>Cerņuella virgata</i>	Caragouille globuleuse					LC
<i>Clausilia</i>	Clausilie					
<i>Clausilia rugosa</i>	Clausilie ridée					LC
<i>Cochlicopa lubrica</i>	Brillante commune					LC
<i>Cornu aspersum</i>	Escargot petit-gris					LC
<i>Euglesa henslowana</i>	Pisidie des gardons					LC
<i>Euglesa subtruncata</i>	Pisidie chiendent					LC
<i>Helix pomatia</i>	Escargot de Bourgogne					LC
<i>Monacha cartusiana</i>	Petit moine					LC
<i>Oxychilus alliarius</i>	Luisant aillé					LC
<i>Oxychilus cellarius</i>	Luisant des caves					LC
<i>Physella acuta</i>	Physe voyageuse					NA
<i>Potamopyrgus antipodarum</i>	Hydrobie des antipodes					NA
<i>Potomida littoralis</i>	Mulette des rivières					LC
<i>Pseudanodonta complanata</i>	Anodonte comprimée					VU
<b><i>Pseudunio auricularius</i></b>	<b>Grande mulette</b>		<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>CR</b>
<i>Sphaerium corneum</i>	Cyclade commune					LC
<i>Succinea putris</i>	Ambrette amphibie					LC
<b><i>Theba pisana</i></b>	<b>Caragouille rosée</b>				<b>X</b>	<b>DD</b>
<i>Theodoxus fluviatilis</i>	Nérite des rivières					LC
<b><i>Unio crassus</i></b>	<b>Mulette épaisse</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>EN</b>
<i>Unio mancus</i>	Mulette méridionale					DD
<i>Viviparus viviparus</i>	Paludine d'Europe					LC
<i>Zonitoides nitidus</i>	Luisantine des marais					LC

Légende

**DH2/4 = Directive Habitats** : espèces de faune sauvage en annexe 2 ou 4 de la Directive 92/43

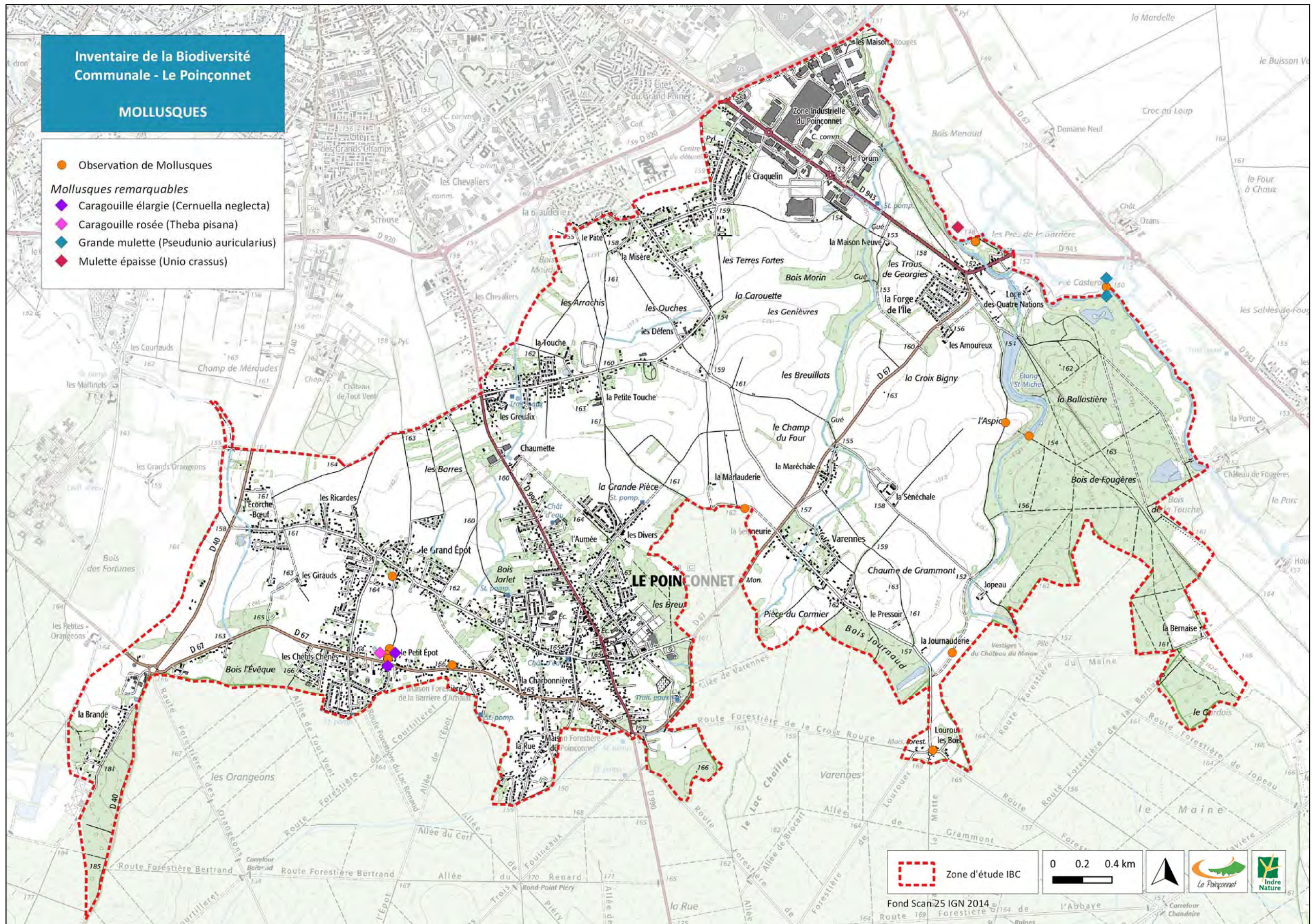
**PN** : Protection Nationale

**ZN** : espèce Déterminante en région Centre au titre des Zones Naturelles d'Intérêt Faunistiques et Floristiques.

**LRR = Liste rouge régionale** : NE : non évalué, DD : données insuffisantes, LC : préoccupation mineure, NT : espèce quasi menacée, VU : espèce vulnérable, EN : espèce en danger, CR : en danger critique d'extinction.

⇒ Figurent en **gras** les espèces les plus remarquables







## 4.10 AUTRES GROUPES FAUNISTIQUES

### 4.10.1 Les punaises

39 espèces ont été inventoriées, sur les 325 actuellement connues dans le département. Ce groupe taxonomique est encore mal connu, même si la connaissance progresse peu à peu. La plupart des espèces n'ont pas de nom français, et aucune liste de protection ni de liste rouge n'a pour l'instant été élaborées...

Signalons, parmi les punaises nous semblant les plus intéressantes :

- *Platycranus bicolor* (espèce probable) : un très petit Miridé de détermination délicate trouvé par battage des genêts et ajoncs à la lande l'Aspic
- *Odontotarsus purpureolineatus*, une punaise de la famille des scutelleridae, caractéristique des prairies et pelouses sèches. Elle a été trouvée dans les jachères de la Journauderie.
- *Spathocera lobata* (Coreidae) : punaise des milieux secs et chauds, trouvée aux Barres.
- *Lygaeosoma sardeum* (Lygaeidae) : espèce méridionale, assez localisée dans l'Indre et trouvée aux Barres.
- *Cyphostethus tristriatus* (Pentatomidae), inféodée au Genévrier, mais pouvant aussi se trouver sur le Thuya. Un individu a été trouvé aux Barres.



*Platycranus bicolor* à gauche, et *Odontotarsus purpureolineatus* à droite (photo Martine Giban)



*Lygaeosoma sardeum* à gauche, et *Cyphostethus tristriatus* à droite (photo Martine Giban)



Les secteurs les plus riches parmi ceux prospectés sont ceux occupés par des habitats en mosaïque, comme aux Barres, mais aussi ceux où la diversité de plantes est importante. Ainsi les jachères et friches de la Journauderie se sont révélées intéressantes, d'autant plus qu'elles n'ont pas été broyées et étaient encore sur pied en fin d'été...

Liste des punaises recensées

Nom scientifique		
<i>Adelphocoris lineolatus</i>	<i>Geocoris megacephalus</i>	<i>Oxycarenus pallens</i>
<i>Aelia acuminata</i>	<i>Gonocerus acuteangulatus</i>	<i>Palomena prasina</i>
<i>Camptopus lateralis</i>	<i>Gonocerus juniperi</i>	<i>Peribalus strictus</i>
<i>Capsus ater</i>	<i>Graphosoma italicum</i>	<i>Philaenus spumarius</i>
<i>Carpocoris purpureipennis</i>	<i>Himacerus mirmicoides</i>	<i>Platycranus bicolor</i>
<i>Cercopis vulnerata</i>	<i>Lygaeosoma sardeum</i>	<i>Pterotmetus staphyliniformis</i>
<i>Cicadella viridis</i>	<i>Megaloceroea relicticornis</i>	<i>Pyrrhocoris apterus (le Gendarme)</i>
<i>Coriomeris denticulatus</i>	<i>Melanocoryphus albomaculatus</i>	<i>Rhopalus subrufus</i>
<i>Corizus hyoscyami</i>	<i>Micrelytra fossularum</i>	<i>Spathocera lobata</i>
<i>Cyphostethus tristriatus</i>	<i>Nabis sp.</i>	<i>Stictocephala bisonia</i>
<i>Dolycoris baccarum</i>	<i>Neottiglossa leporina</i>	<i>Stictopleurus</i>
<i>Emblethis denticollis</i>	<i>Nysius sp.</i>	
<i>Eurydema oleracea</i>	<i>Ochetostethus nanus/tarsalis</i>	
<i>Eurydema ornata</i>	<i>Odontotarsus purpureolineatus</i>	

#### 4.10.2 Coléoptères

42 espèces ont été recensées, mais la réalité est certainement bien supérieure à cela. Seules deux espèces sont reconnues comme présentant un intérêt patrimonial, le Copris lunaire et le Lucane cerf-volant.

##### ↳ **Le Copris lunaire, ou Bousier rhinocéros (*Copris lunaris*)**

C'est un scarabé de belle taille, qui recherche préférentiellement les bouses de vaches ou crottins d'équidés dans lesquels il creuse des galeries. Il peut aussi se trouver dans les composts des particuliers.... Les mâles sont spectaculaires par leurs cornes qu'ils arborent sur la tête.

C'est une espèce présentant un intérêt régional. Un individu a été trouvé sur le secteur de la lande de l'Aspic, près du bois de Fougère.



*Copris lunaris* (photo Thomas Chatton)

### ↳ **Le Lucane cerf-volant** (*Lucanus cervus*)

Avec parfois plus de 8 cm de long, c'est le plus grand des coléoptères européens. Le développement des mandibules chez les mâles peut atteindre des proportions spectaculaires, ce qui ajoute à la ressemblance avec les bois du cerf, d'où le nom de Lucane "cerf-volant"

L'insecte est inféodé aux milieux forestiers mais il fréquente également les bosquets, parcs, haies bocagères, et même parfois les jardins où il peut profiter des piles de bois de chauffe stockées en extérieur. Il nécessite pour son cycle de développement de disposer de bois mort.



C'est une espèce protégée en Europe. Plusieurs Lucanes ont été trouvés : au Bois Jarlet, en lisière de la forêt domaniale, au bois de Fougère, etc... La proximité de la forêt est très positive pour cette espèce qui y trouve un espace adapté pour le maintien de ses populations.

*Lucanus cervus* (photo JP Barbat)

### ↳ **Autres espèces**

D'autres coléoptères méritent d'être signalés, comme ceux trouvés à la lande de l'Aspic :

- la Cétoine dorée *Cetaunia aurata*, sur les fleurs des arbustes de la lande
- diverses Chrysomèles :

- *Cryptocephalus moraei* et *C. biguttatus*,

- *Chrysolina hyperici* qui se développe sur le Millepertuis

- *Clytra laeviscula*, le Clytre du saule présent en nombre. L'adulte consomme les feuilles de divers végétaux mais la larve – myrmécophile – se développe et se nourrit dans une fourmilière

- la coccinelle inféodée aux friches arbustives *Hippodamia variegata* (photo ci-contre – M. Giban)

- *Ophonus aridosiacus*, un carabe fréquent dans les inflorescences de carotte sauvage, que l'on trouve en fin d'été.



Enfin, également trouvé, cette fois à la Journauderie, *Ablattaria laevigata* : silphidae nécrophage se nourrissant de cadavres de petits animaux et d'escargots, et dont la présence témoigne de la richesse du milieu en espèces susceptibles de le nourrir.



Liste des espèces de Coléoptères recensés

Nom scientifique	Nom français	DH2	ZN
<i>Ablattaria laevigata</i>			
<i>Agapanthia cardui</i>			
<i>Agelastica alni</i>			
<i>Ampedus</i>			
<i>Anthonomus rectirostris</i>			
<i>Brachinus</i>			
<i>Calamobius filum</i>			
<i>Cantharis livida</i>			
<i>Cantharis rustica</i>			
<i>Cetonia aurata</i>	Cétoine dorée		
<i>Chrysolina bankii</i>			
<i>Chrysolina hyperici</i>			
<i>Clytra laeviuscula</i>			
<i>Clytus arietis</i>			
<i>Coccinella septempunctata</i>	Coccinelle à 7 points		
<b><i>Copris lunaris</i></b>	<b>Copris lunaire</b>		<b>X</b>
<i>Cryptocephalus biguttatus</i>			
<i>Cryptocephalus moraei</i>			
<i>Dorcus parallelipedus</i>	Petite biche		
<i>Dorytomus</i>			
<i>Exochomus quadripustulatus</i>			
<i>Harmonia axyridis</i>	Coccinelle asiatique		

Nom scientifique	Nom français	DH2	ZN
<i>Hippodamia variegata</i>			
<i>Hister quadrimaculatus</i>			
<i>Lampyris noctiluca</i>	Vers luisant		
<i>Larinus</i>			
<i>Leptinotarsa decemlineata</i>	Doryphore		
<i>Lixus ochraceus</i>			
<i>Lucanus cervus</i>	<b>Lucane cerf-volant</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<i>Ocypus olens</i>			
<i>Oedemera nobilis</i>			
<i>Oenopia conglobata</i>			
<i>Ophonus ardosiacus</i>			
<i>Phosphuga atrata</i>			
<i>Prionus coriarius</i>			
<i>Psyllobora vigintiduopunctata</i>			
<i>Pterostichus madidus</i>			
<i>Rutpela maculata</i>			
<i>Silpha carinata</i>			
<i>Stenurella bifasciata</i>			
<i>Trichodes alvearius</i>			
<i>Valgus hemipterus</i>			

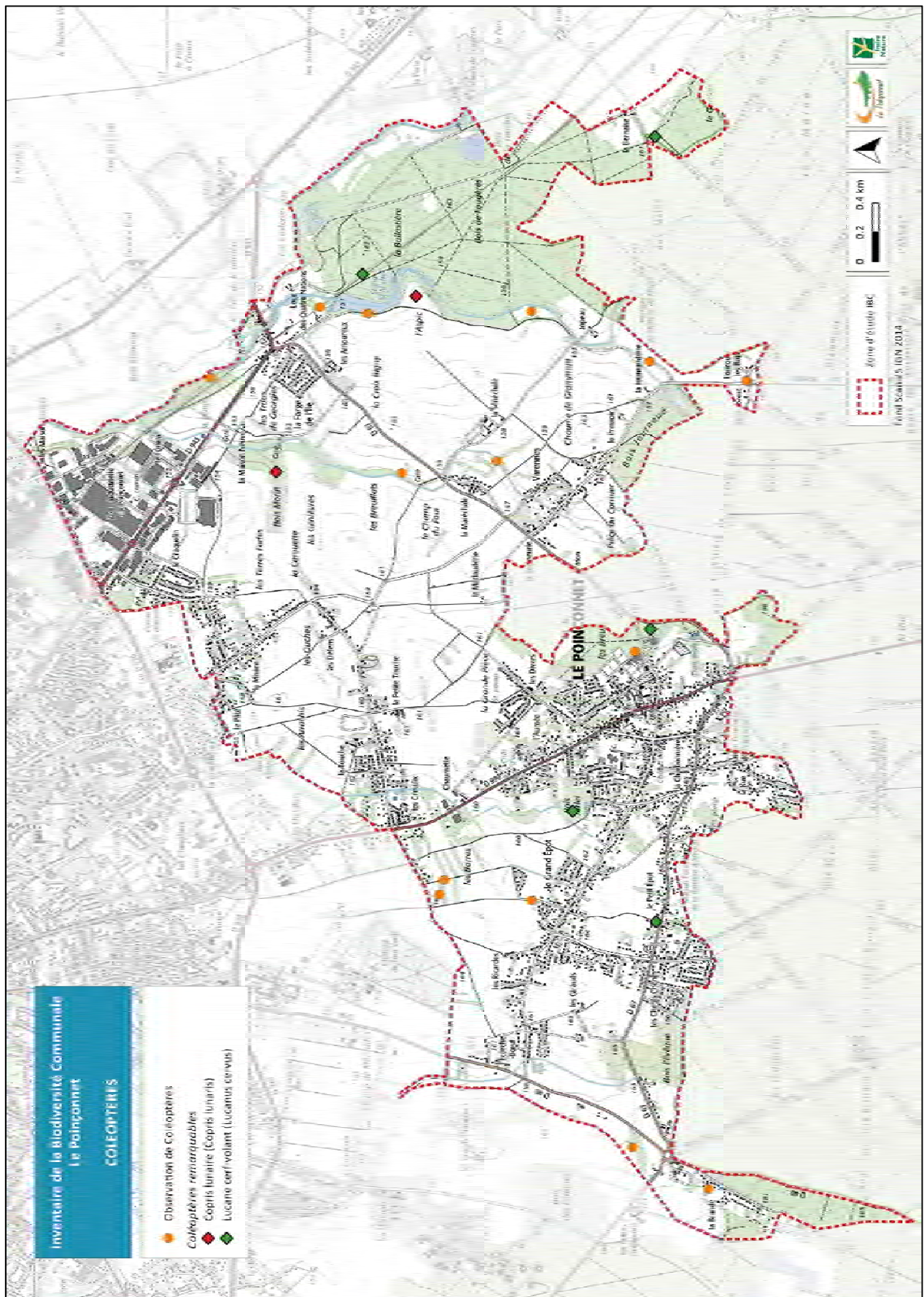
Légende

**DH2 = Directive Habitats** : espèces de faune sauvage en annexe 2 de la Directive Habitats 92/43

**ZN** : espèce Déterminante en région Centre au titre des Zones Naturelles d'Intérêt Faunistiques et Floristiques.

⇒ Figurent en **gras** les espèces les plus remarquables

⇒ Une espèce invasive : la Coccinelle asiatique





#### 4.10.3 Mantes et phasmes:

La Mante religieuse *Mantis religiosa* (photo ci-contre) est présente çà et là sur la zone d'étude, notamment dans des prairies séchardes et dans la lande à ajonc de "l'Aspic".

Les phasmes exotiques sont connus pour être élevés en terrarium, mais il existe une espèce sauvage chez nous, le Phasme gaulois *Clonopsis gallica*. Un individu a été trouvé à proximité du Bois Jarlet.



#### 4.10.4 Arachnides

Trente-deux espèces ont été déterminées sur la zone d'étude. Aucune d'entre elles n'est identifiée comme espèce remarquable ; mais cependant les araignées restent encore un groupe d'espèces assez mal connu et sous-étudié (toutes ne sont même pas dotées de noms français...), et qui de ce fait ne bénéficie pas des avancées apportées par les listes rouges ni les listes de protection. La commune en héberge bien plus d'espèces, qui restent à inventorier...

Signalons deux espèces qui sortent du lot :

- *Pellenes tripunctatus* : seulement quatre données à ce jour dans le département, et normalement inféodé aux milieux très secs et rocailloux. Un individu a été trouvé aux Barres dans une prairie.



- *Leptyphantes leprosus* : unique donnée du département, dans un jardin de particulier au Poinçonnet.... D'après la bibliographie, semble souvent se trouver à proximité des habitations.

*Leptyphantes leprosus* (photo Alexis Ponnet)

Liste des espèces d'Araignées recensées

Nom scientifique	Nom français
<i>Aculepeira ceropegia</i>	
<i>Agalenatea redii</i>	Épeire de velours
<i>Agelena labyrinthica</i>	Agélène à labyrinthe
<i>Araneus diadematus</i>	Épeire diadème
<i>Argiope bruennichi</i>	Épeire frelon
<i>Ballus chalybeius</i>	
<i>Cheiracanthium mildei</i>	
<i>Cheiracanthium punctarium</i>	Chiracanthé nourrice
<i>Diaea dorsata</i>	Thomise tricolore
<i>Ebrechtella tricuspida</i>	Thomise à trois tâches
<i>Evarcha arcuata</i>	
<i>Heliophanus sp.</i>	
<i>Heliophanus tribulosus</i>	
<i>Lepthyphantes leprosus</i>	
<i>Micrommata virescens</i>	Micrommate émeraude
<i>Misumena vatia</i>	Misumène variable

Nom scientifique	Nom français
<i>Neoscona adianta</i>	Épeires fougères
<i>Nerienne radiata</i>	
<i>Oxyopes sp.</i>	
<i>Pardosa sp.</i>	
<i>Pellenes tripunctatus</i>	
<i>Pisaura mirabilis</i>	Pisaure admirable
<i>Salticus sp.</i>	
<i>Singa hamata</i>	Épeire tubuleuse
<i>Steatoda bipunctata</i>	
<i>Steatoda triangulosa</i>	
<i>Synema globosum</i>	Thomise Napoléon
<i>Thomisus onustus</i>	Thomise replet
<i>Tibellus oblongus</i>	Philodrome oblong
<i>Tmarus sp.</i>	
<i>Trochosa terricola</i>	Trochose terrassière
<i>Xysticus sp.</i>	Xystique



## 5. Evolution de la connaissance

L'IBC a permis une avancée forte de la connaissance. Le nombre d'espèces recensées a été multiplié par 2,7 et le nombre total de données par 3,1.

Ainsi on compte désormais sur la zone d'étude 888 espèces, recensées au travers de 3386 données.

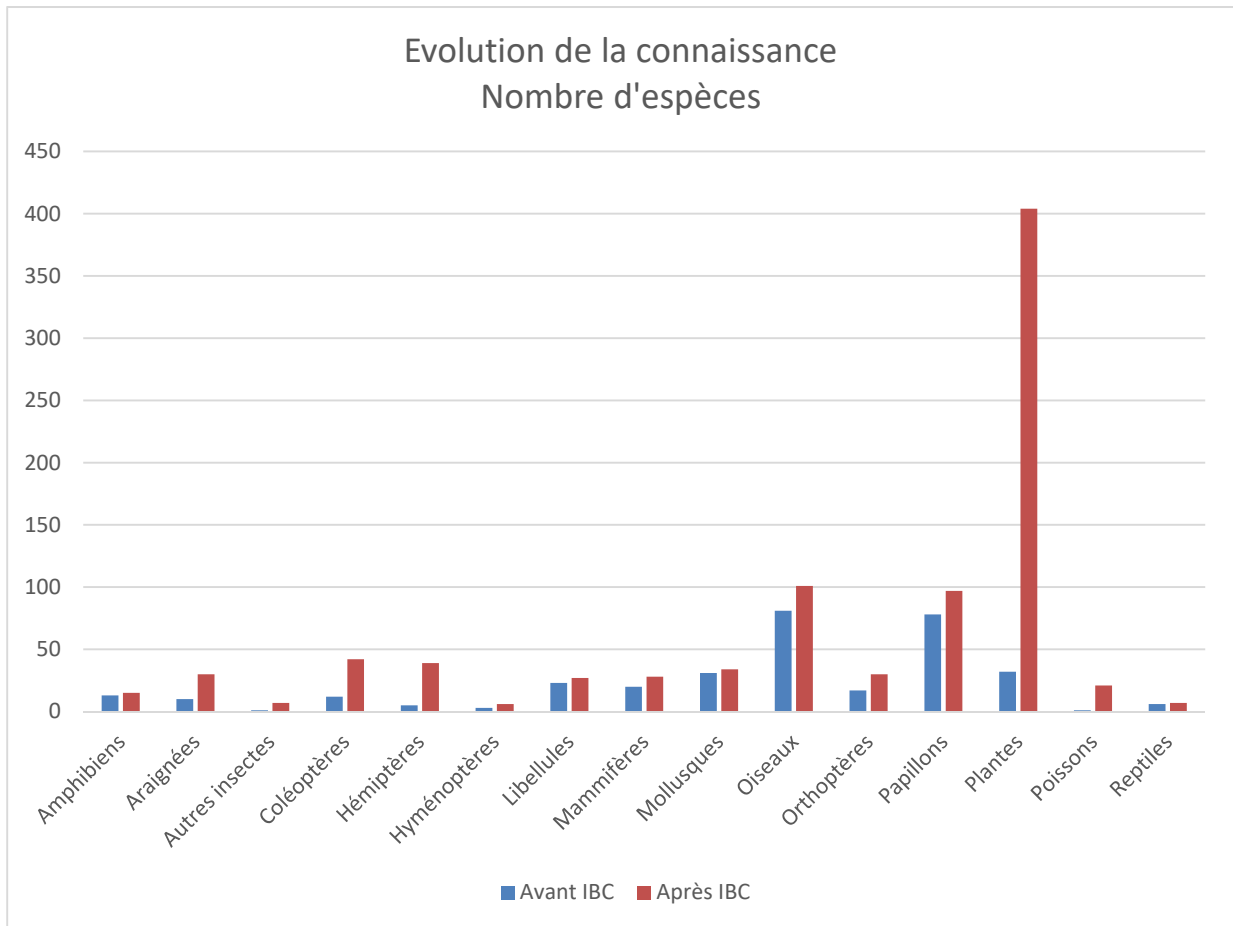
Groupes taxonomiques	Avant IBC		Après IBC		Apport IBC	
	nb espèces	nb données	nb espèces	nb données	Nouvelles espèces	Nouvelles données
Amphibiens	13	70	15	129	x 1,2	x 1,8
Araignées	10	12	30	62	x 3,0	x 5,2
Autres insectes	1	1	7	10	x 7,0	x 10,0
Coléoptères	12	14	42	59	x 3,5	x 4,2
Hémiptères	5	5	39	58	x 7,8	x 11,6
Hyménoptères	3	3	6	9	x 2,0	x 3,0
Libellules	23	44	27	82	x 1,2	x 1,9
Mammifères	20	59	28	109	x 1,4	x 1,8
Mollusques	31	61	34	64	x 1,1	x 1,0
Oiseaux	81	560	101	1100	x 1,2	x 2,0
Orthoptères	17	45	30	186	x 1,8	x 4,1
Papillons	78	105	97	197	x 1,2	x 1,9
Plantes	32	84	404	1255	x 12,6	x 14,9
Poissons	1	1	21	21	x 21,0	x 21,0
Reptiles	6	19	7	45	x 1,2	x 2,4
<b>Totaux</b>	<b>333</b>	<b>1083</b>	<b>888</b>	<b>3386</b>	<b>x 2,7</b>	<b>x 3,1</b>

Le gain en connaissance est réel pour tous les groupes taxonomiques, et il est plus particulièrement manifeste pour la plupart des invertébrés : araignées, coléoptères, hémiptères (punaises), papillons.... Ces groupes sont en effet habituellement peu étudiés, et pas toujours faciles d'accès.

Pour la majorité des vertébrés, le gain en connaissance se fait surtout sentir en termes de nombre de données. Celles-ci se traduisent par une meilleure connaissance de la répartition géographique des espèces sur la zone d'étude.

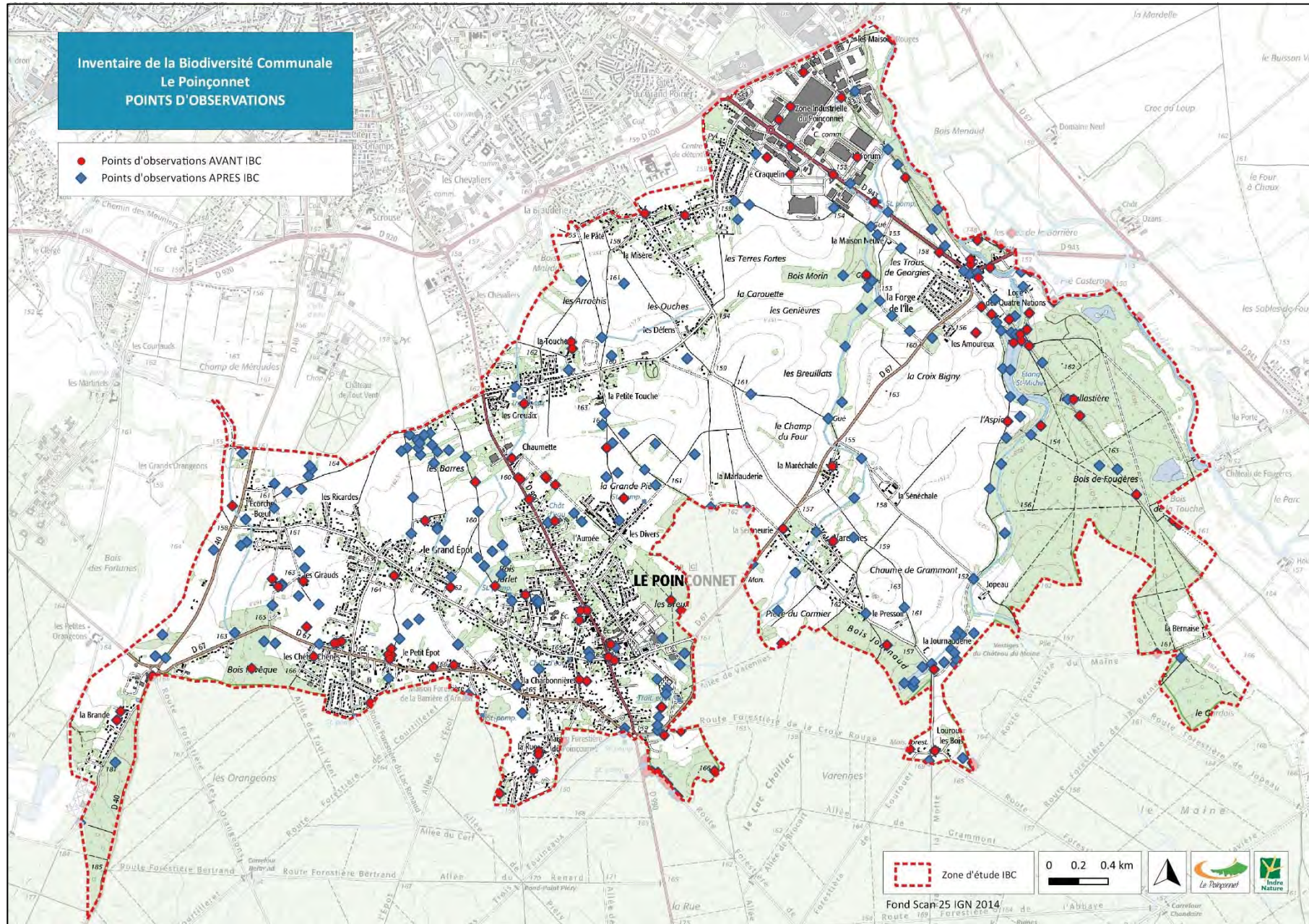
Enfin, la connaissance des plantes a bondi, que ce soit en nombre de données ou d'espèces. Il faut dire qu'avant IBC la partie urbaine, périurbaine et agricole du Poinçonnet n'était pas la plus prospectée par les naturalistes, qui préféraient jusqu'alors s'orienter vers la forêt domaniale....

Au final, la faune et la flore du territoire d'étude sont bien mieux connus, que ce soit sur les aspects biodiversité, sur la nature des espèces à enjeux présentes, mais aussi sur leur répartition cartographique comme en témoigne la carte présentant les points d'observations.





# Inventaire de la Biodiversité Communale – Le Poinçonnet



## 6. Préconisations et pistes d'actions

Onze thèmes font l'objet de fiches de présentation spécifiques. Y sont déclinés :

- Les principales caractéristiques.
- Les espèces présentes (patrimoniales, typiques, ou problématiques).
- Une carte de localisation sommaire.
- Des illustrations photographiques.
- Un point sur l'état de conservation et les éventuelles menaces repérées.
- Des perspectives de gestion et des outils existants.

Liste des fiches :

**Fiche 1 : Le réseau des jardins**

**Fiche 2 : Les espaces verts**

**Fiche 3 : Pour un bâti plus vivant**

**Fiche 4 : La gestion des milieux secondaires en zone urbaine**

**Fiche 5 : La gestion des friches en zone agricole**

**Fiche 6 : l'entretien des chemins communaux**

**Fiche 7 : La préservation des haies et bosquets**

**Fiche 8 : Planter des haies**

**Fiche 9 : La voie ferrée**

**Fiche 10 : Lutter contre les espèces invasives**

**Fiche 11 : La restauration de la lande à ajonc**

**Fiche 12 : La restauration et l'entretien des zones humides**



# Le réseau des jardins

1



## Quelques caractéristiques

L'importance des jardins au Poinçonnet est en rapport direct avec celle des zones bâties au Poinçonnet. Le développement de l'habitat individuel y a été très favorable. Cet ensemble de jardin offre une opportunité pour les espèces sauvages, qui y trouvent des zones d'abri et des milieux de vie plus favorables que dans les grandes cultures voisines.

Les arbres des jardins jouent également un rôle fort, notamment sur le plan des déplacements des espèces animales. La photographie aérienne infra-rouge (voir diagnostic chap. 2.3.2) met en évidence leur forte densité sur la commune, avec un réel impact positif sur la biodiversité.



## Espèces présentes

### Flore

Achillée  
Carotte sauvage  
Centaurée jacée  
Lotier corniculé  
Plantain lancéolé  
Potentille rampante  
Véronique officinale

### Oiseaux

Etourneau  
Chardonneret  
Merle noir  
Moineau domestique  
Pinson des arbres  
Rougequeue noir  
Serin cini  
Tourterelle turque

### Mammifères

Ecureuil  
Hérisson

### Papillons

Citron  
Echiquier  
Flambé  
Paon du jour  
Vulcain

Exemple d'un jardin de particulier : si le premier plan est très entretenu, tout l'arrière est laissé bien plus sauvage. Un bon compromis entre usage d'agrément et biodiversité.

Carotte sauvage



© MH Froger



© G. Dézécot

Lotier corniculé



© J. Beaumont

Véronique



© G. Jardin

Merle noir



© M. Giban

Paon du jour



© MH. Froger

Centaurée



## Perspectives de gestion



La gestion des jardins est du ressort de leur propriétaire privé. Le principal levier d'action de la commune passe donc par des opérations de sensibilisation. La mise en place d'un plan de gestion différenciée des espaces verts, et d'une évolution des pratiques d'entretien des dépendances communales seront aussi d'excellents tremplins pour montrer l'exemple, et inciter le particulier à rentrer dans la même démarche.

Sur le fond, le panel des actions en faveur de la nature dans le jardin peut être très vaste. On se limitera ici volontairement à rappeler les préconisations les plus adaptées pour favoriser les espèces sauvages, qui par chance sont aussi celles qui demande le moins d'effort pour être instaurées :

- n'utilisez plus de produits chimiques de synthèse. Ils sont nocifs pour les espèces vivantes, l'eau, le sol et notre santé. Désherbez à la main, mécaniquement, ou au désherbeur thermique, ou laissez pousser.
- allonger la fréquence de tonte (tous les 15 jours est la plupart du temps suffisant, voire beaucoup plus en été).
- monter la barre de coupe de la tondeuse (10 cm idéalement), cela permet de préserver la microfaune qui vit au ras du sol.
- préserver quelques zones non tondues jusqu'à la fin de la saison, voire jusqu'à



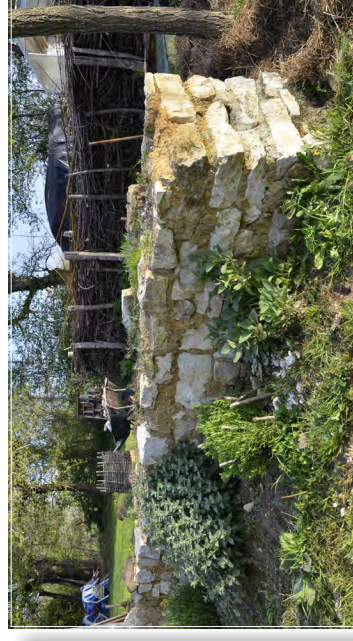
*Il est inutile de ramasser les feuilles mortes dans les jardins. D'autant plus qu'elles ont un rôle positif en se dégradant car elles enrichissent le sol.*

la fin de l'hiver.

- accepter les feuilles mortes en automne et laisser-les se dégrader au sol naturellement.
- laisser la flore sauvage s'installer en pied de mur le long du trottoir. Elle embellit le bitume et contribue à évacuer l'humidité.
- aménager vos massifs fleuris avec des espèces peu gourmandes en eau, rustiques face aux maladies et résistantes à la sécheresse. Faites de même avec vos arbres fruitiers. Sur ce plan, les variétés anciennes offrent souvent un choix intéressant .
- planter des haies d'essences champêtres et locales : ce sont les meilleurs alliés de la petite faune sauvage.
- laisser un coin pour les herbes indésirables, la ronce, le désordre... Faites en moins, reposez vous. La nature se régale du désordre.
- aménager de savants abris pour les insectes, oiseaux, reptiles.... : laisser en place un tas de bois, construire un muret de pierres sèches, laisser un tas de «déchets verts» tranquille dans un coin du jardin. Ils offrent d'excellents refuges pour la faune.
- limiter la pollution lumineuse : éteignez les lumières inutiles la nuit, et fermer volets et rideaux une fois la nuit tombée. Insectes nocturnes et chauves-souris vous remercieront.



*Aménager un récupérateur d'eau de pluie permet de contribuer à moins consommer d'eau potable pour l'arrosage du jardin en été.*



*La construction d'un muret de pierre sèche est très favorable à une foule de petites plantes, insectes, mollusques, araignées...*



## La communication



Elle peut être portée par un élu ou un groupe d'élus motivés par la démarche. L'appui technique peut être trouvé auprès de différents partenaires travaillant déjà sur le sujet (voir ci-contre). Er parmi les idées à développer :

- S'appuyer sur les écoles, les enfants restent le meilleur vecteur du changement des pratiques de jardinage à la maison...
- S'appuyer sur les outils de sensibilisation (ex : exposition biodiversité) et manifestations existantes (ex : Bienvenue dans mon jardin au naturel du CPIE).
- Proposer des réunions de communications avec les habitants, et pourquoi pas monter un groupe pilote sur le sujet des jardins.
- Proposer des animations nature et sorties pédagogiques encadrées.



*Au potager, s'il n'y avait qu'une seule chose à préconiser, ce serait de bannir l'usage de produits chimiques.*

*Pour mémoire, depuis la Loi Labbé il n'est plus possible d'utiliser les pesticides de synthèse depuis le 1er janvier 2019 dans les jardins.*

## Quelques idées de lecture



- Caux Sylvie (2018). J'accueille la biodiversité chez moi ! Indre Nature. 128p.
- Clément Gilles (2006). Le jardin en mouvement. Ed Sens et Tonka.
- Lefrançois & Thorez. (2011). Je démarre mon potager bio. 96p. Ed. Terre Vivante.
- Noblet JF (1990). La maison nichoir. 128p.
- Pépin D. (2015). Je désherbe sans produit chimique ! Allées, pelouses, potager, massifs fleuris... 120p. Ed. Terre Vivante.

## Partenaires

Le **CPIE Brenne-Berry** organise de longue date des actions de communication, formations et animation autour du jardin et du respect de la biodiversité. Une manifestation annuelle «Bienvenue dans mon jardin au naturel» est même organisée dans l'Indre et le Cher. Des particuliers ouvrent gratuitement leur jardin à la visite et permettent ainsi l'échange sur des pratiques respectueuses de l'environnement.

Plus d'info sur le site du CPIE : <http://www.cpiebrenne.fr/bienvenue-dans-mon-jardin-au-nature/>



**Indre Nature** a développé un «Groupe Biodiversité» grâce à ses bénévoles, dont l'objectif est d'optimiser les pratiques de gestion d'un jardin pour la biodiversité sauvage. Le groupe peut ainsi se rendre chez des particuliers motivés, pour discuter et échanger autour de ce thème et des pratiques qui semblent le plus adaptées. Des inventaires naturalistes peuvent être réalisés pour évaluer la richesse du jardin.



Le Groupe Biodiversité d'Indre Nature en visite chez un particulier (Photo Martine Giban)

**Les incroyables comestibles** : pour apprendre à cultiver ensemble un potager, avec des pratiques respectueuses de l'environnement. <https://www.facebook.com/incroyablesComestiblesChateauroux36>

L'association **l'Ail des Ours**, basée à Luant. Elle propose des animations et des ateliers autour des jardins, et met en place des actions de sensibilisation auprès des scolaires. <http://aildesours-asso.blogspot.com/>



## Les espaces verts: quelques exemples

2



### Quelques caractéristiques

La commune entretient des espaces aménagés, à différents degrés suivant leurs équipements et localisation. Nous proposons de nous pencher sur quelques cas bien distincts : les parterres fleuris du bourg, le parc rue Sandmann, et le vaste espace du mail.

Le «Parc Sandmann», situé en plein centre, a déjà fait l'objet de nombreux aménagements écologiques : sentier sur copeaux de bois, hôtel à insectes, saules tressés, mangeoire à oiseaux, etc. Le mail lui, plus à l'écart du bourg, est assez peu utilisé, hormis quelques manifestations dont la brocante annuelle.



### Espèces présentes

#### Flore

Achillée  
Bouillon blanc  
Campanule raiponce  
Dactyle aglomérée  
Ficaire  
Plantain lancéolé  
Potentille rampante  
Pissenlit  
Vipérine

#### Oiseaux

Etourneau  
Hirondelle de fenêtre  
Martinet noir  
Moineau domestique  
Pigeon ramier  
Pinson des arbres  
Rougequeue noir  
Serin cini  
Tourterelle turque

#### Mammifères

Ecreuil  
Hérisson  
Pipistrelle commune

#### Insectes

Criquet mélodieux  
Fadet commun  
Collier de corail  
Mégère  
Oedipode bleu



Autorisation IGN n° 2003/Cudc/110

#### Achillée



© S. Caux



© D. Rabier

Rougequeue noir



© G. Dézécot

Pinson des arbres



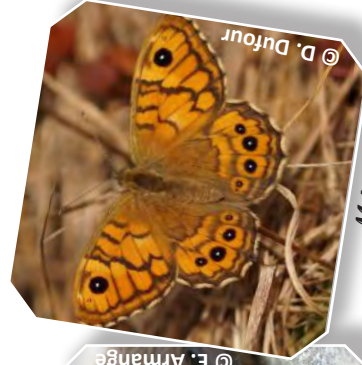
© S. Caux

Vipérine



© E. Armange

Pipistrelle



© D. Dufour

Mégère

Localisation - le Mail





## Perspectives de gestion

### Les massifs fleuris du bourg

La commune du Poinçonnet concourt pour le label national «Villes et Villages fleuris» et est labellisé «deux fleurs». Ceci est un juste retour sur les aménagements d'embellissement pilotés avec succès par le service technique. Ces massifs représentent environ 250 m<sup>2</sup> au total. Un bon exemple de ce travail peut être illustré par les massifs horticoles place de l'Église.



Ces plantations offrent un embellissement indéniable, mais ils présentent des inconvénients et notamment celui d'être très gourmand en eau, du fait de plantes généralement peu adaptées aux sécheresses. La commune favorise l'arrosage au goutte à goutte lorsque c'est possible, et pratique le paillage et la mise en place de billes d'argiles dans les jardinières.

Des mesures de réductions des impacts environnementaux sont d'ores et déjà mises en place. Mais il serait profitable d'aller plus loin. Les évolutions constatées du climat et surtout celles pressenties à venir nous incitent en effet à davantage de prévention. La planification des besoins doit s'accompagner de la mise en oeuvre d'une stratégie communale globale d'adaptation au changement climatique et en particulier du choix d'espèces adaptées ne nécessitant pas des arrosages réguliers en été. Ce que n'incite pas toujours la participation au concours «Villes et Villages fleuris», qui favorise indirectement plutôt le contraire...

Aussi, ces éléments pourraient intégrer la réflexion dans le cadre d'un *plan de gestion différenciée* évoqué précédemment. Parmi les éléments qui peuvent y être développés :

- l'orientation vers un panel de plantes davantage résistantes à la sécheresse.
- la mise en oeuvre de massifs horticoles demandant un haut niveau d'entretien limitée principalement au centre bourg et à quelques points stratégiques, à

définir.

- l'usage de végétaux locaux, souvent plus adaptés au climat, moins gourmands en entretien, et bien plus favorables pour la biodiversité et notamment pour l'entomofaune.
- un plan de gestion de l'eau, prévoyant entre autre d'améliorer la récupération des eaux de pluies (citerne ou autre) pour l'arrosage...
- ...

### Le Parc Sandmann

C'est l'espace vert qui se prête typiquement à des actions de sensibilisation pédagogiques et du partenariat scolaire, du fait de sa situation en plein bourg. La commune a déjà développé de nombreux aménagements en ce sens. Le niveau d'entretien est adapté à la fréquentation, sans être excessif pour autant : tontes régulières en période de pousse de l'herbe, entretien du matériel et des aménagements en place... On note l'absence de massifs importants d'horticoles coûteuses et gourmandes en eau, ce qui est logique.

Nos préconisations sont donc assez limitées sur ce site :

- la barre de coupe de la tondeuse est trop basse et devrait être relevée (7 cm min, 10 cm idéalement).
- en marge des parcelles herbeuses le long des limites de parcelles, on peut laisser une bande non tondue jusqu'à la fin de l'été pour permettre à la faune d'insectes et à quelques plantes d'accomplir leur cycle de vie.
- installer sur site d'un panneau d'information du type «fauche tardive / nature préservée».



Hôtel à insectes réalisé par les lycéens de Naturapolis et installé dans le Parc



## Perspectives de gestion

### Le Mail

La superficie communale est importante, avec plus de 3.8 ha en y englobant l'ancienne zone de station d'épuration désaffectée. La majeure partie du site est entretenue par tonte régulière durant toute la période de pousse par le service technique du Poinçonnet, à l'exception de la zone de la station qui n'est débroussaillée qu'une fois en saison par une équipe d'insertion. Actuellement, les enjeux recensés sont ceux d'une «biodiversité ordinaire», sans espèce remarquable identifiée.

La commune est en cours de réflexion sur le devenir de cet ensemble. Nous y proposons quelques suggestions, qui pourront être retenues ou adaptées en fonction de l'évolution du projet communal. Quoi qu'il en soit, l'espace disponible est suffisamment important pour développer des projets multiples ou la biodiversité peut s'inscrire.

Quelques idées sont donc proposées ici en ce sens :

#### - L'espace de la brocante :

Il n'est que très rarement utilisé dans sa totalité. Il n'est donc pas forcément nécessaire de conserver un fort niveau d'intervention d'entretien. La zone sud côté route peut très bien servir de zone refuge et être gérée comme un ourlet

herbacé haut, à couper seulement une fois en automne ou mieux encore en fin d'hiver. Le fossé peut servir de délimitation. De surcroit cet espace (en rouge sur la carte ci-contre) est en continuité avec une haie champêtre plantée par les écoles.



#### - Le secteur Est :

Situé en vis à vis de l'espace précédent, il pourrait abriter un verger conservatoire sur environ 2500 m<sup>2</sup>. Une vingtaine de fruitiers pourrait être plantée. Ce projet pourrait prendre une dimension assez large avec des retombées multiples : soutien aux anciennes variétés locales (avec l'appui de la société pomologique de Neuvy), ouverture aux habitants pour la récolte des fruits, et/ou manifestation festive autour du projet, intérêt pour la faune sauvage et notamment pour les



Le terrain du mail (espace de la brocante)



Secteur Est



Zone de l'ancienne station d'épuration





## Perspectives de gestion

pollinisateurs, renfort avec l'installation de nichoirs à passereaux, etc...

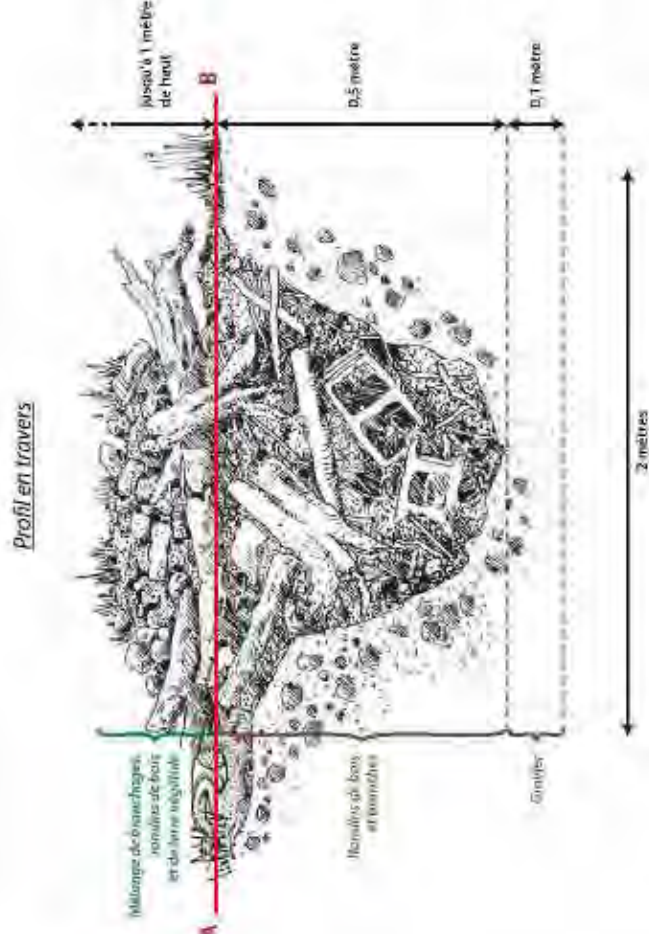
### - L'ancienne station d'épuration :

Le démantèlement du bassin et l'évacuation des matériaux inertes est un choix radical mais coûteux. S'il n'est pas envisageable, l'aménagement du bâti peut être orienté pour l'accueil de la petite faune avec la pose de gîte à chiroptères ou de nichoirs divers sur le mur. Une végétalisation des parois peut être aussi étudiée (avec pose de grillage de supports et plantation de plantes grimpances).

Le reste de la parcelle peut constituer un vaste terrain de jeu pour des aménagements écologiques et pédagogiques. On peut imaginer diverses installations favorisant les espèces sauvages :

- Création d'une **mare** favorable aux amphibiens, reptiles, plantes aquatiques, insectes...
- Aménagement d'un «**hibernaculum**». Ce dispositif permet aux reptiles d'hiberner en leur offrant un refuge à l'abri du gel. Le plus souvent enterré, il est aménagé à partir de blocs creux, branches, pierres ou tuiles, afin de créer un accès souterrain avec des loges d'hibernation. Il s'agit typiquement d'un projet qui peut être entrepris en commun entre le service technique de la commune et les écoles ou le Lycée.

Ex d'hibernaculum  
(source LPO Isère) :



- Installation d'un **tas de bois** favorable à la petite faune, et doté de loges perforées pour les insectes pollinisateurs. Un tas de bois fait office d'hôtel à insectes sans pour autant leur prévoir un agencement en forme de maisonnette. Ces «**hôtels**» sont ainsi beaucoup plus naturels dans le paysage et n'en sont pas moins efficaces.

Certaines bûches peuvent être percées pour être plus attractives. Le diamètre des trous doit être compris entre 6 et 9mm, avec une profondeur égale à 10x le diamètre (ex : un trou de 8mm de diamètre aura une profondeur de 8 cm).

## Perspectives de gestion



### - Aménagement de gîtes artificiels pour les chauves-souris.

Sur ce secteur les arbres à cavités sont peu nombreux, et le bâti favorable est inexistant. Dans cet esprit, la pose de gîtes artificiels peut être très intéressante. Ces aménagements favorables aux chauves-souris contribueront aussi à soutenir la lutte contre le moustique-tigre. Nous suggérons deux choix de gîtes :

- les gîtes fabriqués par l'association Faune et Espace, reconnus pour leur fiabilité, leur longévité et leur bonne attractivité.
- les gîtes « fusées », élaborés par l'association américaine « Bat Conservation International ». Ces gîtes commencent à être déclinés en France, avec une première expérimentation en Bretagne. Pour ces deux types de gîtes, des références de plans sont disposées en annexe.



Concernant les nichoirs fusées, il faut garder en tête qu'ils sont lourds et qu'ils nécessitent donc une bonne fixation, surtout en zone inondable. Ils doivent être orientés vers le Sud ou Sud-Ouest, le plus haut possible (> 2,5m) et en secteur dégagé et très bien ensoleillé.

Une couverture d'ardoise permet d'éviter les infiltrations d'eau, mais ce n'est pas obligatoire si l'on utilise un bois résistant comme du chêne épais ou du Douglas. Celui-ci devra en revanche nécessairement être non traité, et non raboté.

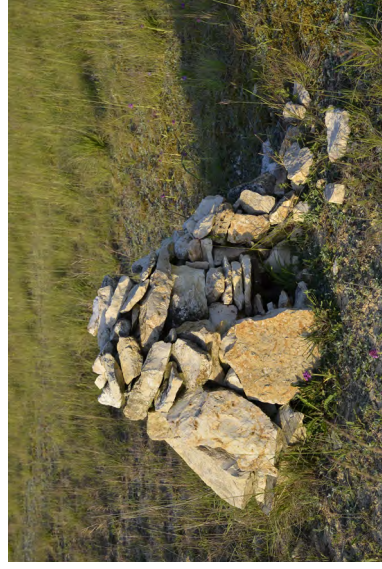
Enfin, leur hauteur devrait permettre de réduire le risque de vandalisme et de vol...

### - Construction d'un muret de pierres sèches ou d'un tas de pierres agencées.

Les interstices entre les pierres constituent autant d'abris pour la petite faune.

Micromammifères, reptiles et même batraciens apprécient ce type d'aménagement.

Il faut disposer les pierres de façon à obtenir un maximum de cavités, et de préférence non loin de zones buissonnantes et bien exposées, ou d'un point d'eau.







Gîte fusée - Crédit photo : GMB groupe mammalogique breton

Ci-contre : Exemple de gîte à chauves-souris fabriqués et vendus par *Faune et Espace*. Il est tout à fait envisageable d'en installer une dizaine sur le mur du bassin d'épuration. On choisira la face Sud, bien exposée, pour une meilleure attractivité.

La thermicité de ces gîtes est excellente et leur installation donne généralement de bons résultats.

Il est également envisageable d'en installer sur les bâtiments communaux...



### Quelques références techniques

La bibliographie est maintenant abondante pour promouvoir une gestion différenciée et disposer de préconisations techniques. Nous ne citons là que quelques unes des multiples sources existantes, toutes sont disponibles en ligne :

- Site internet OZP : [www.zeropesticide.net](http://www.zeropesticide.net)
  - Gentiana. 2016. La gestion raisonnable des espaces communaux, livret technique. 60p.
  - Flandrin J., Parisot Chr. 2016. Guide de gestion écologique des espaces publics et privés. Naturparif. 188p.
- Et plus spécialement pour les aménagements écologiques :
- Gérer une mare. 75p, disponibles ici [http://www.fcfn.org/publications\\_nature](http://www.fcfn.org/publications_nature).
  - Spécial-mare, La Hulotte n°21, Pierre Déom, 1986, 39 pp.
  - Créer une mare naturelle dans son jardin. Brochure 30p. [http://environnement.wallonie.be/publi/education/creer\\_mare.pdf](http://environnement.wallonie.be/publi/education/creer_mare.pdf)
  - Gîte-fusée à chauve souris : [https://gmb.bzh/wp-content/uploads/2017/11/BathouseBuilder\\_VF.pdf](https://gmb.bzh/wp-content/uploads/2017/11/BathouseBuilder_VF.pdf)
  - Plans de nichoirs sur internet : <http://www.nichoirs.net>
  - Caux Sylvie. 2018. J'accueille la biodiversité chez moi ! Indre Nature. 128p



## Pour un bâti plus vivant

3



### Quelques caractéristiques

L'urbanisation, les surfaces imperméabilisées et le bâti d'une manière générale, induisent des impacts forts sur l'écologie et la qualité de la vie. Ils riment de fait avec îlot de chaleur, nature sous-représentée, paysage minéral, etc. Avec 23% de la surface de la zone d'étude qui est urbanisée, le Poinçonnet est fortement concerné par cette problématique.

Or, des pistes existent pour réduire ou compenser les effets négatifs du bâti, favoriser une certaine biodiversité, tout en améliorant le cadre de vie.



### Espèces présentes

<b>Flore</b>	<b>Oiseaux</b>	<b>Mammifères</b>
Chelidoine	Hirondelle de fenêtre	Oreillard gris
Laitue scariote	Martinet noir	Pipistrelle commune
Lierre	Moineau domestique	
Pâturin annuel	Pigeon domestique	<b>Araignées</b>
Pissenlit	Rougequeue à front blanc	Pholque
Plantain majeur	Rougequeue noir	Tégénaire domestique
Renouée des oiseaux	Tourterelle turque	



Le trottoir : un espace de transition à ne pas négliger pour la biodiversité (ici, le long du captage des Grouaix).

Autorisation IGN n° 2003/Cudc/110

*Chelidoine*



*Pissenlit*



*Martinet noir*



*Moineau domestique*



*Lierre sur une façade*



## Pistes de gestion et de réflexion

### Préconisations pour améliorer la biodiversité dans les bâtiments communaux et le centre bourg :

- renforcer la démarche initiée avec la charte OZP : accepter la flore sauvage en pied de mur le long des trottoirs, réfléchir à une végétalisation des cimetières du Poinçonnet... Sur les trottoirs, des possibilités existent déjà soit du fait de riverains motivés par la démarche, soit du fait d'une largeur de trottoir importante, non goudronnée sur la totalité et permettant facilement un glissement vers une meilleure acceptation de la flore sauvage.
- éviter de grillager le clocher de l'église (enjeux chauves-souris avérés, et potentiel pour la Chouette effraie).
- poursuivre la démarche de réduction de la pollution lumineuse (trame noire).
- préserver les nids d'Hirondelles (église du Poinçonnet et bâtiments adjacents par exemple), aménager des nichoirs sur les bâtiments....
- favoriser les murs et toitures végétalisés. La végétation pouvant être extrêmement gourmande en eau et en entretien, leur implantation réclame toutefois une certaine technicité...
  - garder des fissures dans les murs extérieurs lorsque cela est possible (rôle d'abris pour la faune cavernicole : lézards, moineaux, rougegorges etc.)



Photo ci-contre : nid d'Hirondelle de fenêtre place de l'Eglise au Poinçonnet.

## Quelques outils existants

- Une mine d'informations sur le sujet sur le site de « plante et cité » : [https://www.plante-et-cite.fr/recherche/ressource\\_view#/?wo=biblio](https://www.plante-et-cite.fr/recherche/ressource_view#/?wo=biblio)
- la démarche Objectif Climat 2030 : <https://www.fne-centrevaldeloire.org/index.php/nos-actions/actualites-eau/objectif-climat-2030>

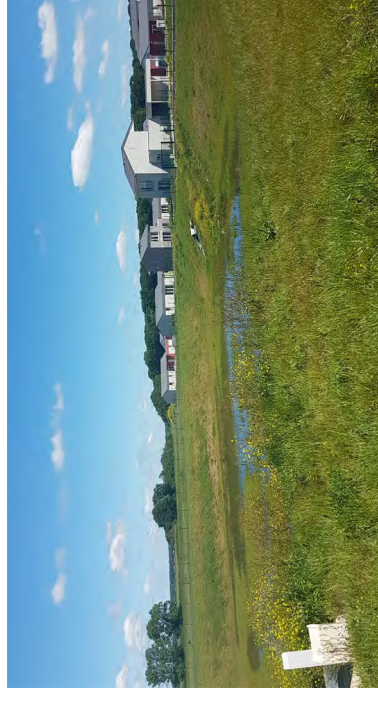
### Préconisation pour une prise en compte globale du réchauffement climatique dans la commune :

La démarche dénommée « **Objectif Climat 2030** » est désormais lancée par le réseau France Nature Environnement.



- L'objectif vise à construire avec les collectivités un plan d'adaptation au changement climatique, qui passe par :
- la préservation de la ressource en eau,
  - la gestion intégrée des eaux pluviales et la désimperméabilisation des sols,
  - la lutte contre les îlots de chaleur, la promotion de la végétalisation des espaces publics.
- La démarche permet aux collectivités de bénéficier d'un accompagnement technique destiné à :
- réaliser un diagnostic de vulnérabilité aux effets du changement climatique,
  - proposer et piloter des actions pour répondre aux problématiques identifiées par le diagnostic.
- La sensibilisation des habitants, élus, agents techniques, fait partie intégrante du projet.

*Les bassins de rétention des eaux au Poinçonnet. Des éléments à intégrer au Plan Objectif Climat 2030.*



## La gestion des milieux secondaires en zone urbaine

4



### Quelques caractéristiques

Il s'agit d'espaces semi-naturels, modérément exploités ou à l'abandon, insérés dans le tissu urbanisé des bourgs et hameaux. On y trouve des prairies encore exploitées en fauche, des friches herbeuses, et des vergers. Les surfaces sont très variables, de quelques ares pour certains vieux vergers à plus de 4 ha pour les friches du château d'eau de l'Aumée. La propriété est aussi bien communale que privée. Quelques secteurs sont encore classés en agricole ou naturel au PLUi, mais pour la plupart il s'agit de parcelles identifiées comme constructibles.

A ceci il faut ajouter un certain nombre de délaissés, bords de routes goudronnées ou micro-parcelles communales, actuellement entretenues par broyage par la commune.

Ces terrains jouent un rôle positif pour la biodiversité, ainsi que d'un point de vue paysager. Les espèces qui s'y abritent sont sensiblement les mêmes que dans les friches précédentes (friches agricoles notamment). Le risque à moyenne échéance est de voir ces terrains disparaître au profit de constructions anthropiques, bâtiments, avec une imperméabilisation des sols...



*Délaissé de route entretenu par la commune (vers la Forge de l'Ile).*



### Perspectives de gestion

Cela dépend beaucoup des engagements déjà pris dans le document d'urbanisme, et de la nature de la propriété. Si nous avons noté quelques éléments dans le cadre du terrain IBC, il sera nécessaire de **procéder à un recensement** ciblé des terrains concernés et plus précis pour disposer d'une base de travail approfondie.

La localisation, surface, nature du foncier, classement au PLUi, propriété, etc. devront être répertoriés. Plus de 50 secteurs totalisant 37 ha ont été d'ores et déjà identifiés dans le cadre de l'IBC. Pour les terrains appartenant à la commune (12 ha recensés), nous ne pouvons qu'inciter la collectivité à se positionner pour garantir la pérennisation à long terme de ces espaces.

Il en est tout autre pour les terrains privés (25 ha) sur lesquels la commune n'a que peu d'emprise en dehors de leur **classement dans le document d'urbanisme**. C'est toutefois un levier de taille qui impacte durablement la vocation des terrains et qui doit être employé. Le **droit de préemption** des collectivités est un autre levier majeur, qui peut être utilisé ... lorsque le prix des terrains à vendre le permet.



*Les friches du château d'eau de l'Aumée, sur lesquelles un projet d'urbanisation est déjà en réflexion.*



## Perspectives de gestion



La capacité d'intervention sur les terrains privés étant très aléatoire, nous portons ici notre attention sur les parcelles communales.

Les préconisations sont variables suivant la nature de l'occupation du sol. Mais quelle qu'elle soit, il serait très profitable de définir un **plan global de gestion différenciée** pour l'ensemble des secteurs concernés. Un premier plan avait déjà été élaboré il y a plusieurs années, mais n'est plus appliqué et est aujourd'hui désuet. Un second plan mériterait d'être bâti, en y incluant les espaces verts mais aussi les délaissés de route, bois, prairies et friches communales.

Le niveau d'intervention sera à caler en fonction de l'usage et de la localisation des terrains. Un document cadre de gestion permettra ainsi de hiérarchiser les priorités, depuis les espaces verts «de prestige», réclamant un fort niveau



*Verger coincé entre deux maisons d'habitation, le long d'une route principale. Privé et classé constructible, il sera difficile de le préserver.*

d'intervention, jusqu'aux friches urbaines ou périurbaines ne nécessitant pas de mesures fortes d'entretien.

Le cas particulier des espaces verts urbains est traité dans une fiche précédente.

De façon pragmatique concernant les milieux naturels ou semi-naturels secondaires, nous pouvons donner ici quelques grandes lignes directrices de préconisation de gestion, qu'il conviendra d'affiner au cas par cas :

### - **Boisements communaux :**

Travaux de sécurisation pour les sites ouverts au public, lorsque nécessaire (risque de chute de branches).

En dehors des mesures de sécurité, il est préconisé de ne pas intervenir. Il est aussi important d'accepter le maintien de bois mort debout et au sol. Pour mémoire, le bois mort est une source d'abris inestimable pour la faune cavernicole (oiseau, chauve souris...) et les insectes décomposeurs du bois, dit insectes saproxyliques.

### - **Prairies communales :**

Maintien des activités agricoles pour les quelques prairies bénéficiant d'une fauche ou d'un pâturage. Mise en place d'un cahier des charges conventionné avec l'agriculteur exploitant, incluant des bonnes pratiques environnementales. L'usage de produits phytosanitaires doit clairement être précisé, et si possible y associer des mesures telles que le maintien de bandes refuges.

### - **Friches communales :**

En périphérie des hameaux elles sont mieux acceptées par la population, et leur entretien peut être réduit à une intervention ponctuelle certaines années. Mais au coeur des zones bâties c'est une autre histoire... Des entretiens annuels avec des pratiques douces permettraient de trouver un compromis :

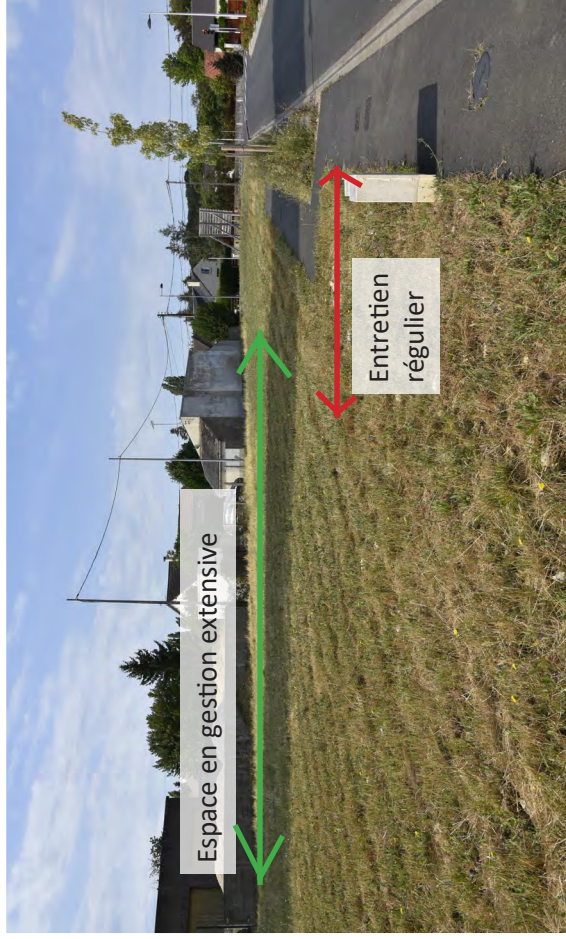
- tonte ou broyage une à deux fois par an seulement sur l'essentiel de la surface, hors période printemps-été,
- mise en place de zones refuges non entretenues (bande herbeuse de quelques mètres de large ou îlots de quelques dizaines de m2 par ex, voire beaucoup plus



## Perspectives de gestion

si la surface le permet).

- tonte régulière d'une bordure de 1 à 3m (ex), côté route ou côté maisons suivant la configuration du site, et marquant ainsi la volonté d'entretenir le terrain, et de créer une sorte de «sas» entre la friche «sauvage» et les couloirs de déplacement piétons, trottoirs ou chemins.



Exemple ci dessus avec cette friche au lotissement de l'Aumée. Un espace perçu comme sale et même dangereux par certains riverains sitôt qu'il n'est pas broyé... Or, il est possible de trouver un compromis, en instaurant une bande tondue régulièrement qui «marque» l'entretien, tout en gérant le reste de l'espace en gestion extensive telle qu'une fauche tardive annuelle. A noter que sur cette parcelle, un pied de Bartsie visqueuse, plante d'intérêt régional, a été trouvé.



## Quelle communication ?

La gestion différenciée des délaissés et des friches urbaines est un sujet délicat qui doit être abordé avec les habitants. La déconnexion avec la nature et le manque de connaissance, induisent fréquemment des réactions de rejets quant à ces espaces qui apparaissent comme «mal entretenus», «nids à vipères», «sales»....

L'évolution des pratiques et la réglementation en vigueur, et notamment la Loi Labbé, impulsant une nouvelle dynamique d'entretien sans herbicide, viennent appuyer les démarches écologiques de préservation et de gestion douce. Mais elles ne suffisent pas toujours à contrebalancer les mentalités, et les services techniques qui sont au front sur le terrain ne peuvent pas à eux seuls porter la démarche. Aussi, un **programme de communication** auprès des habitants doit être mis en place en parallèle.

Un panel d'actions peut être envisagé :

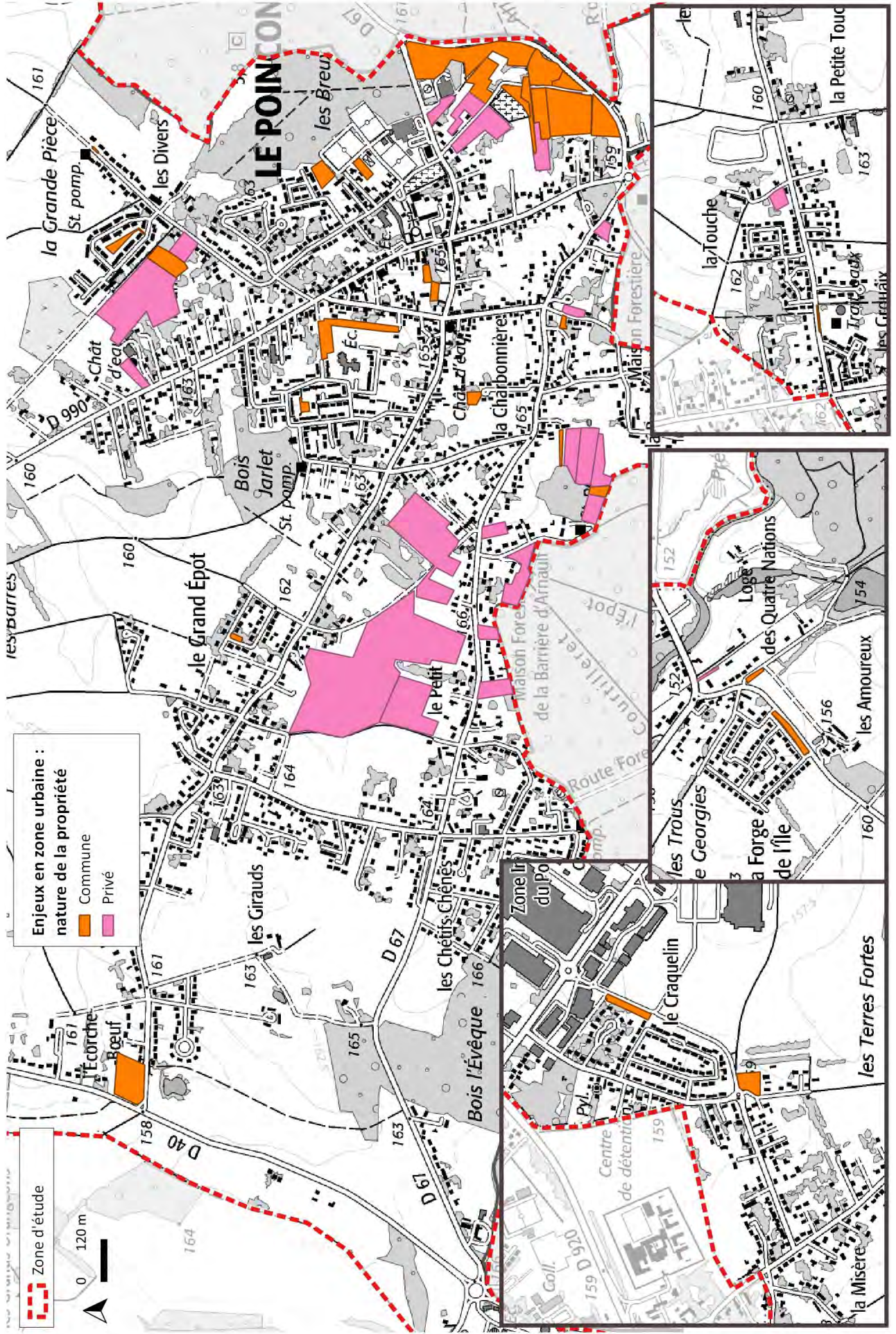
- Expliquer les changements d'entretien dans le bulletin municipal,
- Communiquer avec la presse et la radio locales,
- Déployer des outils de sensibilisation : distribution de plaquettes pédagogiques dans les boîtes aux lettres, affichage en mairie, mise en place d'une exposition sur le sujet...
- Proposer des réunions de communications avec les habitants,
- Installer des panneaux d'information au sein des espaces verts et des friches urbaines non ou peu entretenues,
- Mettre en place des animations environnementales (sorties pédagogiques encadrées),
- Proposer un projet pédagogique avec les écoles,
- etc...



## Documentation

Natureparif. 2011. *Friche urbaine et biodiversité*. 32p.  
<https://www.biodiversiteetbati.fr/Files/Other/DocCompIGTBP/UF05-FrichesUrbaineBiodiversite-Natureparif.pdf>











## La gestion des friches en zone agricole

5



### Quelques caractéristiques

On entendra par là les ensembles peu ou non exploités, parfois même abandonnés, en friche herbacée ou arbustive. Les friches sont présentes en divers endroits du Poinçonnet et montrent un intérêt certain pour la biodiversité. Elles constituent un refuge d'autant plus important pour la faune et la flore sauvage qu'on les trouve à l'interface entre les zones urbanisées et les terres agricoles labourées, qui sont bien moins favorables pour la biodiversité. La floraison des herbacées et des ligneux y est à la fois abondante et étalée dans le temps, ce qui profite à toute la chaîne alimentaire de la faune sauvage. A partir de la seconde partie de l'été, ce sont parfois les seuls secteurs où subsistent des zones naturellement fleuries, dernier refuge pour beaucoup d'insectes qui ne peuvent s'abriter ailleurs.



### Espèces présentes

#### Flore

Chlorette  
Orchis pyramidal  
Lin bisannuel  
Mauve hérissée  
Sérapias langue

#### Oiseaux

Bruant proyer  
Chardonneret élégant  
Epervier  
Faucon crécerelle

Gobemouche gris  
Linotte mélodieuse  
Tarier pâtre

#### Reptiles et Amphibiens

Lézard vert  
Lézard des murailles  
Orvet fragile

#### Papillons

Aurore  
Citron  
Cuivré commun  
Gazé  
Machaon  
Mélitée du plantain  
Paon du jour  
Thécia de la ronce  
Vulcain



Friche en limite nord du Bois Jarlet. Remarquez les nombreux petits arbustes...

Orchis pyramidal



© S. Caux

Linotte mélodieuse



© W. Demange

Conocéphale gracieux



© R. Dohogne

Orvet



© D. Cunfer



Citron

© S. Montagnier

Lin bisannuel

## Perspectives de gestion



Les perspectives concernent ici les friches hors jachères agricoles. Car en effet pour ces dernières en revanche elles sont à envisager différemment, car tout dépend de leur exploitation et de leur avenir agricole. Lorsque leur vocation est de redevenir périodiquement une terre labourée, elles sortent du cadre proposé ici.

Il n'en est pas de même pour toutes les autres friches. Il est nécessaire en préalable de toute action d'identifier les propriétaires. Certaines sont communales, ce qui facilitera grandement les interventions, d'autres peuvent appartenir à des particuliers, des entreprises, ou même au département (friches de bords de route).

La «vocation biodiversité» sera d'autant plus intéressante qu'elle sera pérennisée dans le temps. L'évolution du classement des terrains lors du futur renouvellement des documents d'urbanisme serait donc une première garantie, en zones N et plus particulièrement en Nd. On peut également proposer les actions suivantes :

- conserver les arbustes qui poussent spontanément et contribuent à la diversité

du milieu et des espèces qui y trouve refuge. La question de la fermeture d'une friche par les ligneux peut bien sûr se poser, mais nous n'avons vu aucune friche qui nécessite une intervention de réouverture urgente (hormi le cas particulier de la Lande de l'Aspic). Les friches du rond point Colas et du Bois Jarlet sont deux exemples qui rentrent pleinement dans ce cadre.

- intervenir a minima sur la parcelle. Un entretien tous les 5 à 10 ans est suffisant si l'on souhaite obtenir des milieux en mosaïque (zones en herbes / buissons). Le non entretien complet pourrait être envisagé, avec un objectif «milieu boisé», mais compte tenu du contexte et de la présence de la forêt domaniale à proximité, il sera plus intéressant de conserver des stades jeunes ou intermédiaires, donc herbacés ou arbustifs.

- si entretien il y a, il doit dans l'idéal ne pas s'appliquer sur plus de 30% de la surface, de manière à garder l'essentiel en refuge. Il est possible bien sûr de prévoir une rotation des zones entretenues pour finir par intervenir sur l'ensemble.

- des aménagements ponctuels peuvent être envisagés pour renforcer la capacité d'accueil pour la faune sauvage, comme par exemple des abris pour les reptiles et amphibiens (tas de pierres, de bois...) ou la création de mares qui sont toujours très positives pour l'environnement. Les aménagements très artificiels telles que les hôtels à insectes par exemple, seront réservés et plus justifiés en zone urbaine.

- pas d'intervention en période de reproduction des oiseaux soit de mi-mars à début août. L'automne est souvent également une période sensible pour l'entomofaune. L'idéal pour intervenir va de la fin de l'automne à la fin de l'hiver.

- traitement chimique proscrit.

- retournement du sol proscrit.

-> La carte ci-après indique une dizaine de friches parmi les plus intéressantes que nous avons rencontrées en zone agricole.



Friche agricole aux Barres.







# L'entretien des chemins communaux

6



## Quelques caractéristiques

Avec plus de 21 km à entretenir, le réseau de chemins n'est pas anodin. En zone urbanisée et de grande culture, les bords herbeux de chemins et les haies prennent toute leur importance pour les espèces sauvages qui y trouvent un abri, une zone d'alimentation et même pour certaines un lieu de vie. Il s'agit souvent d'espèces ordinaires, mais la diversité peut toutefois être importante.

Les «bermes» (ou bords de route) et les haies bordant les chemins communaux sont entretenus en régie par la commune, qui dispose de sa propre équipe technique.



## Espèces présentes (chemins et haies)

### Flore

Avoine élevée  
Carotte sauvage  
Bec-de-cigogne  
Grande Marguerite  
Orchis bouc  
Ophrys abeille  
Orchis pyramidal  
Pissenlit

### Oiseaux

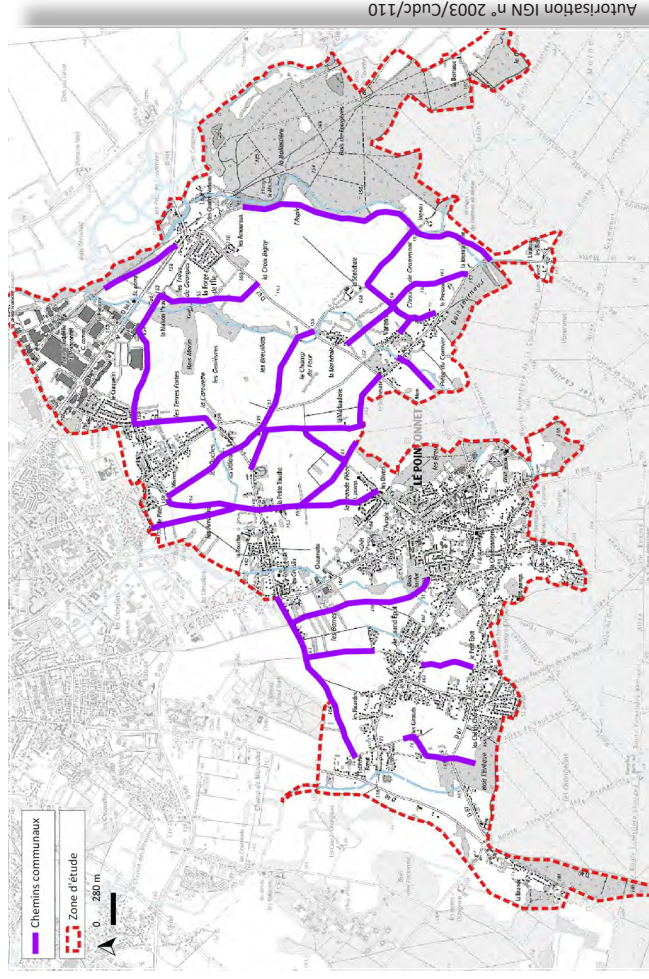
Chardonneret  
Mésange charbonnière  
Mésange bleue  
Linotte mélodieuse  
Moineau domestique  
**Mammifères**  
Ecreuil  
Hérisson  
Mulot sylvestre

### Reptiles

Cistude  
Orvet

### Insectes

Aurore  
Citron  
Gazé  
Flambé  
Vulcain



Autorisation IGN n° 2003/Cudc/110

## Localisation

Carotte sauvage



© S. Caux

Gazé



© G. Dézécot

Hérisson



© S. Caux



Bec de Cigogne

© S. Montagner

Orchis bouc



© S. Caux

Mésange charbonnière



© JM Pruvost





## Perspectives de gestion

Sont proposées les orientations de gestion suivantes :

- Réduire la fréquence de passage du broyeur. Sur des chemins agricoles et même s'ils servent aussi pour du loisir, de la randonnée ou du vélo, l'herbe ne nécessite pas d'être coupée autant que pour un jardin d'agrément.
- Réduire l'emprise du broyage : lorsque le chemin le permet, il n'est pas forcément nécessaire de broyer des deux côtés. Il peut y avoir une alternance dans l'entretien qui garantisse qu'une berme sur deux soit toujours tondue, et



*Photo ci-dessus : Chemin le long de la lande de l'Aspic. On voit à gauche que la berme est très large. Il est possible dans ce type de situation de laisser facilement 1 m au ras de la lande pour conserver un ourlet herbacé.*



## Quelques documentations et outils existants

- Démarche OZP : Objectif Zéro Pesticide pour la gestion des espaces communaux. Journées techniques d'échanges et de formation, recueil de fiches techniques sur le site OZP : [www.zeropesticide.net](http://www.zeropesticide.net)
- Plaquette téléchargeable : «10 principes de gestion des zones herbeuses pour épargner la faune et la flore», Alsace Nature, 48p. <https://alsacenature.org/reseaux-thematiques/agriculture-3/10-principes-de-gestion-des-zones-herbeuses-pour-epargner-la-faune-et-la-flore>
- Plaquette téléchargeable : «Biodiversité des bords de chemin. Entretien et bonnes pratiques. Guide à destination des collectivités». Vienne Nature, 16p. <https://www.vienne-nature.fr/publications/>

que l'autre ne soit broyée que tardivement.

Sur les secteurs les plus larges, il est possible de laisser pousser un ourlet herbacé jusqu'en fin de saison. Ces ourlets soutiendront la préservation de la petite faune et de la flore sauvage. Certains ourlets pourraient même être laissés en place tout l'hiver.

- Relever la barre de coupe : il faut laisser 10 cm d'herbe sous la barre (7 cm grand minimum). Cela permet à la petite faune qui vit au ras du sol de survivre, et facilite le maintien des décomposeurs. Par ailleurs l'herbe ne repousse pas plus vite lorsqu'elle est tondue plus haute.
- Les dates d'intervention sur les haies doivent éviter les périodes sensibles de reproduction des oiseaux et de la plupart des espèces animales. Les agriculteurs par exemple, ne peuvent tailler leur haie entre le 1er avril et le 15 juillet. C'est une conditionnalité d'obtention des aides PACS. La réglementation ne se pose pas dans les mêmes termes pour les collectivités, mais elles restent soumises à l'interdiction de destruction d'espèces protégées, et toutes les haies hébergent potentiellement des passereaux (mésanges, rougegorge, fauvettes etc.) qui sont protégés.

Le minimum serait de caler les dates selon le même dispositif que celui des agriculteurs. Cela nécessitera de repenser l'organisation en interne, et les modalités des travaux. On rappellera que le bon sens veut que les haies se taillent en hiver lorsque la sève est redescendue : ni avant, ni après.

# La préservation des haies et bosquets

7



## Quelques caractéristiques

Du fait du développement des grandes cultures et de l'urbanisation, le réseau de haies est très peu marqué au Poinçonnet. Sur le terrain, nous avons pourtant repéré des haies et des bosquets qui présentent un intérêt écologique à divers titre et plus particulièrement :

- réservoir de biodiversité / accueil de la faune et de la flore,
- lutte contre l'érosion (notamment les haies sur talus),
- corridor de déplacements pour les espèces sauvages (en lien avec la trame verte).

A ceci s'ajoute les rôles multiples sur le stockage du carbone, les effets positifs sur le réchauffement climatique, les eaux de ruissellement, la filtration des

polluants, et les impacts sur l'agriculture (ombrage, ressource en auxiliaire des cultures, rôle brise vent etc.).

Nous avons essayé de sélectionner les haies et bosquets qui nous semblaient les plus intéressants, sans toutefois prétention d'exhaustivité. Le linéaire est relativement modeste, avec 4,4 km retenus. A ceci il faut ajouter quelques arbres remarquables, très âgés, creux, ou témoignant des activités passées (tailles répétées en têtard pour le chauffage par exemple), ou d'arbres isolés en zone de culture.



## Espèces présentes

### Flore

Aubépine  
Chêne pédonculé  
Chêne sessile  
Clématite  
Cormier  
Cornouiller sanguin  
Eglantier

Erable champêtre  
Frêne élevé  
Fusain  
Lierre  
Merisier  
Noisetier  
Pommier sauvage  
Prunellier

Troëne  
Bruant proyer  
Chevêche d'Athéna  
Hypolaïs polyglotte  
Fauvette à tête noire  
Perdrix grise  
Rougequeue noir

**Oiseaux**  
Pic épeiche  
Pigeon ramier  
Pinson des arbres  
Tartre pâle  
Troglodyte mignon

Lézard des murailles  
Orvet  
**Insectes**  
Lucane cerf-volant  
Cétoine dorée  
Cerambyx sp.  
Tabac d'Espagne

### Reptiles et Amphibiens

Grenouille agile

Aubépine



Fauvette à tête noire



Clématite

Grenouille agile



Pic épeiche



Cétoine dorée





### Perspectives pour la préservation

Sauf exception la plupart des haies indiquées sont du domaine de la propriété privée. **Un travail de sensibilisation** apparaît comme indispensable auprès des propriétaires. Les enjeux sont de plus différents suivant leur contexte. S'il s'agit de haies agricoles ou le long de chemin ruraux, la sensibilité sera surtout en lien par rapport à l'exploitation des cultures et l'entretien des bords de chemin. S'il s'agit en revanche d'anciens vergers enfrichés ou de bosquets en mosaïque comme aux Barres par exemple, l'objectif sera surtout d'éviter une urbanisation.

Par ailleurs, de façon plus incisive, **un classement** de ces haies en **Espaces Boisés Classés** (ou EBC) faciliterait leur préservation sur le long terme. Les EBC ne sont pas pour autant une garantie absolue, mais ce classement reste incitatif pour le maintien haies et bosquets. En effet, il interdit les changements d'affectation pouvant compromettre la conservation ou la protection des boisements. Il entraîne la création d'un régime de déclaration administrative avant toute coupe



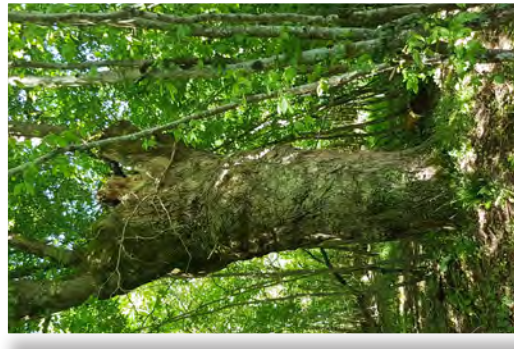
*Haie agricole, peu large mais ayant un rôle important pour la protection des sols et du vent.*

ou abattage. A noter que deux bosquets sont d'ores et déjà classés en EBC sur le PLUi.

Un classement comme «**Element de paysage**» permet aussi de réduire le risque de changement d'affectation des haies, pour des motifs d'ordres écologiques. Mais les coupes restent possibles sous réserve de déclaration de travaux.

Dans tous les cas, ces classements s'opèrent à l'occasion d'une révision des documents d'urbanisme, soit dans le cas du Poinçonnet probablement pas avant 2030...

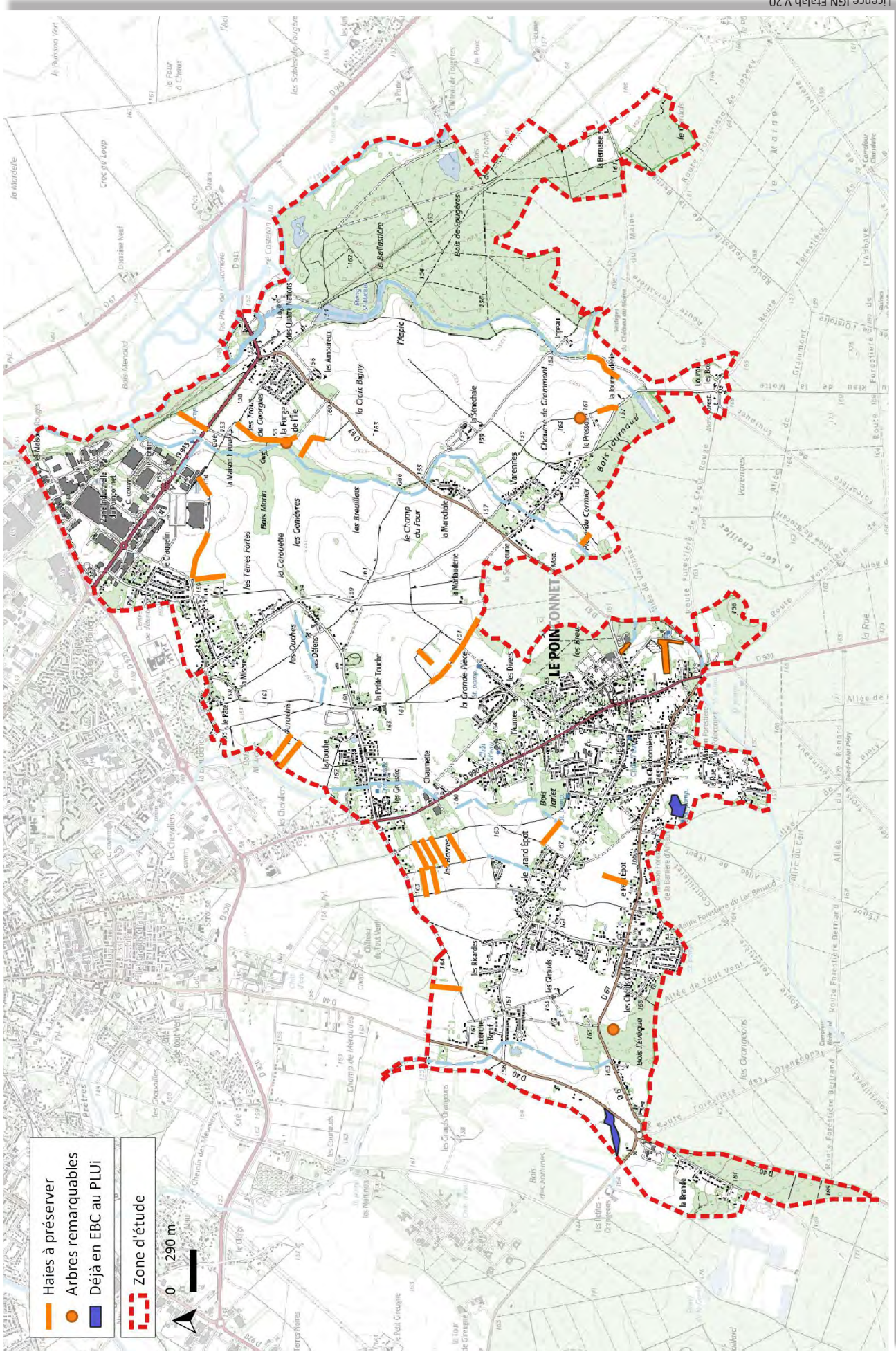
*Arbres remarquables :  
les gros chênes du bois  
Morins (à gauche) et  
du bois l'Evêque (à  
droite). Ceux du bois  
l'Evêque, visiblement  
longtemps exploités  
en têtards, sont creux,  
ce qui renforce leur  
attractivité pour les  
insectes, chauves  
souris, et oiseaux  
cavernicoles...*



### Quelques références existantes

- PLUi Châteauroux métropole approuvé en 2020, et son PADD (plan de d'aménagement de développement durable).
- Trame verte et bleue







## Planter des haies

8



### Quelques caractéristiques

La commune du Poinçonnet n'est pas un territoire bocager... Pour autant, la plantation ou replantation de haie peut, en adéquation avec la politique « Trame verte » en cours, **apporter de nombreux intérêts** :

- renfort des intérêts écologiques, des effets zones refuges et corridors pour les espèces sauvages,
- amélioration de la perception paysagère
- atout pour l'ombrage en été, rôle brise-vent en hiver, notamment en zone prairiale pour le bétail (ex les Giraud) ou le long des chemins communaux pour la fréquentation par les promeneurs.
- contribution à la lutte contre le réchauffement climatique
- ...

Le foncier est souvent le premier frein à la plantation de haie. Le volontariat étant la règle, une sensibilisation des propriétaires est indispensable. Des aides existent, ainsi qu'un appui technique auprès de divers Pays qui lancent leur programme de plantations de haies champêtres.

Le **Pays Castelroussin** est ainsi porteur d'un dispositif auquel les collectivités de son territoire peuvent souscrire. Les achats de plants sont financés à hauteur de

80%, reste 20% à charge de la commune ou de l'agriculteur volontaire.

Nous proposons ci-après une carte de zonage de plantation, modulable à souhait en fonction des opportunités et des possibilités de déploiement d'un tel projet. Celui-ci peut s'orienter en cohérence avec les corridors identifiés dans la TVB, la présence de chemins communaux, de fossés mais aussi les secteurs encore en prairie et où l'élevage est encore présent...



Pour le **choix des essences**, nous préconisons des essences locales, et même plus précisément des plants cultivés localement. Les essences locales seront les mieux adaptées au terrain et au climat de la commune.

*Le chêne pubescent, une essence locale de plus en plus recherchée car résistant bien à la sécheresse (photo Yves Martin MNH)*



### Espèces adaptées à la plantation sur la commune (non exhaustif)

#### Arbres et arbustes

Alisier des bois	(Chataignier)	Noyer commun
Aubépine à deux styles	Chêne pédonculé	Orme champêtre
Aubépine à un style	Chêne pubescent	Peuplier tremble*
Aulne glutineux*	Chêne sessile	Poirier cultivé
Bois de Sainte-Lucie	Chèvrefeuille des bois	Pommier cultivé
Bourdaine	Chèvrefeuille des haies	Saule à feuilles d'Olivier*
Charme	Cormier	Saule cendré*
	Cornouiller sanguin	Saule marsault

Sureau noir\*

Tilleul à grandes feuilles

Tilleul à feuilles cordées

Viorne manceienne

\* : adapté aux sols frais à humides

() : adapté aux secteurs acides

Il est recommandé d'éviter les essences horticoles, souvent moins résistantes aux maladies et moins adaptées aux conditions de vie locales. Elles sont aussi moins attractives pour la biodiversité. En effet, les papillons par exemple n'y pondent pas, les chenilles étant très liées à des « plantes hôtes » locales et ne peuvent se développer sur des plantes horticoles. Ces dernières n'offrent aussi qu'une ressource modeste pour les pollinisateurs, du fait de glandes nectarifères souvent atrophiées voire absentes...

Pour répondre à cette problématique, une labellisation a été mise en place, le **label « végétal local »**. Nous proposons une liste des essences ligneuses sauvages déjà présentes naturellement sur la commune.



#### **Le label « Végétal local » :**

Il vise à garantir l'origine locale d'un végétal sauvage sur le marché. Jusqu'à aujourd'hui, le marché français de végétaux d'origine sauvage ne disposait pas de garantie pour qualifier sa provenance. Pourtant, pour la restauration des milieux, l'origine locale est une nécessité écologique et économique : elle permet de reconstituer des communautés végétales cohérentes et favorise la réussite des semis et des plantations avec des végétaux adaptés à des territoires spécifiques.

Le label végétal local garantit pour les plantes, les arbres et les arbustes sauvages leur provenance locale, au regard d'une carte des 11 régions biogéographiques



### **Appuis financiers et techniques**

**Le Pays Castelroussin** a mis en place depuis quelques années un programme de plantations de haies champêtres. Il facilite aussi l'organisation et la logistique d'achat auprès des pépiniéristes, l'obtention de prix négociés, et l'appui technique pour les plantations avec **Indre Nature** ([www.payscastelroussin.fr](http://www.payscastelroussin.fr))

Le **Groupe Bocage** d'Indre Nature oeuvre depuis maintenant plusieurs années pour la préservation et la replantation des haies. Il peut contribuer à soutenir techniquement un projet ([www.indrenature.net](http://www.indrenature.net)).

métropolitaines (pour l'Indre, il s'agit de la région biogéographique du Sud Bassin Parisien).

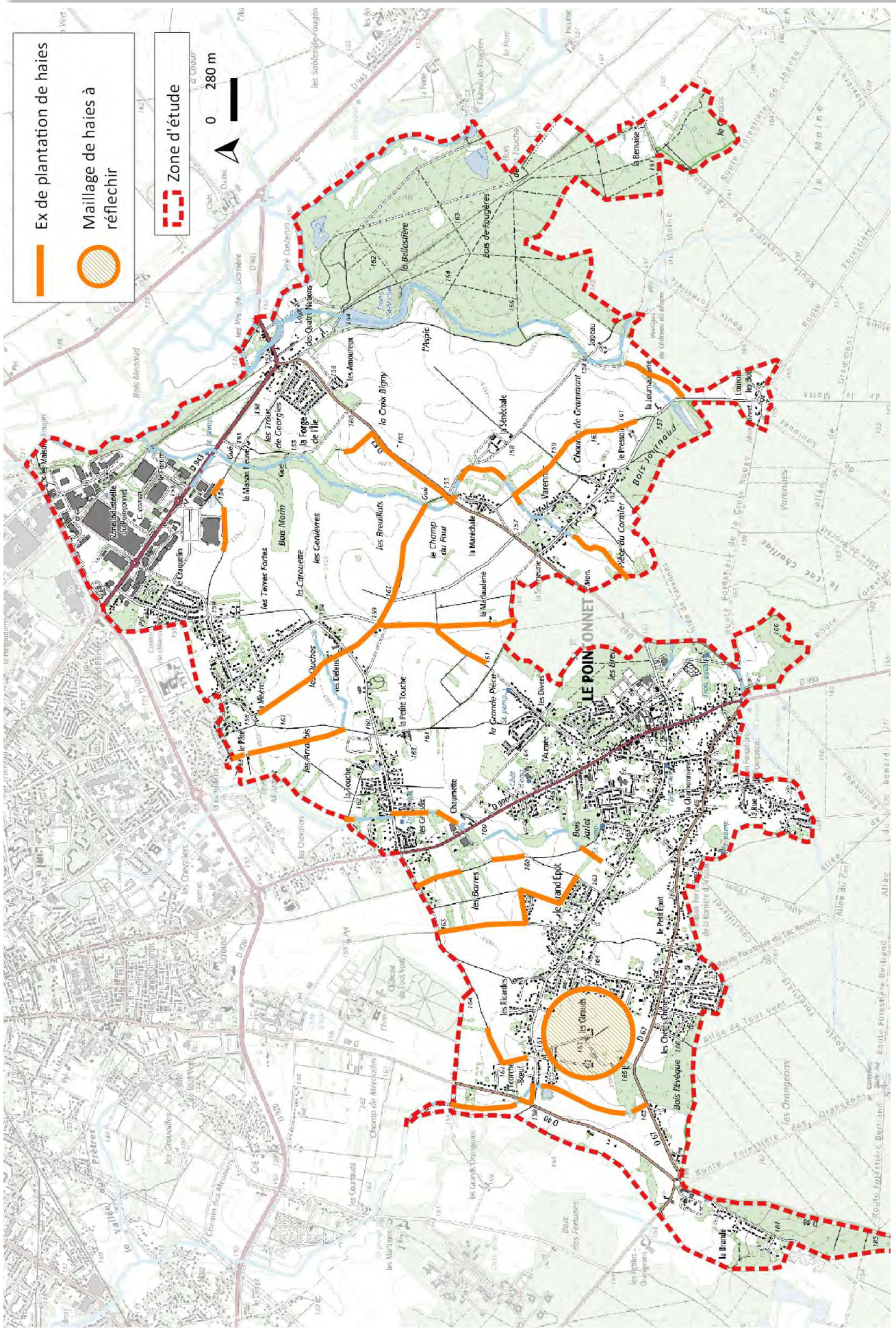
Pour trouver un pépiniériste labellisé, il est possible de consulter le site dédié au Végétal Local : <https://www.vegetal-local.fr/>



*Jeunes plants fraîchement plantés, équipés d'un grillage de protection et paillés.*  
(photo P. Ballaire)

Enfin l'**Afac agroforesterie** oeuvre pour le développement de l'arbre et de la haie en agriculture et agroécologie ([www.afac-agroforesteries.fr](http://www.afac-agroforesteries.fr)).







# La voie ferrée



## Quelques caractéristiques

La voie ferrée traverse la commune du Poinçonnet sur environ 4,4 km. Elle est abandonnée, seul un court linéaire de 300 m est encore entretenu aux Loges des quatre Nations, au sud de la D943. A terme, il est prévu de développer un itinéraire cyclable sur cette voie, reliant Châteauroux à Ardenentes, puis la Châtre.

Cette voie, par son tracé linéaire traversant la commune, est le plus souvent bordée d'arbres et constitue donc un corridor écologique intéressant pour la faune et la flore. Elle est ailleurs identifiée en tant que telle dans la Trame Verte et Bleue.



## Espèces présentes

### Flore

- Brome stérile
- Gailllet grateron
- Genêt à balais
- Laitue scariole
- Linéaire rampante
- Millepertuis perforé
- Muscari à toupet
- Vulpie queue de rat

### Oiseaux

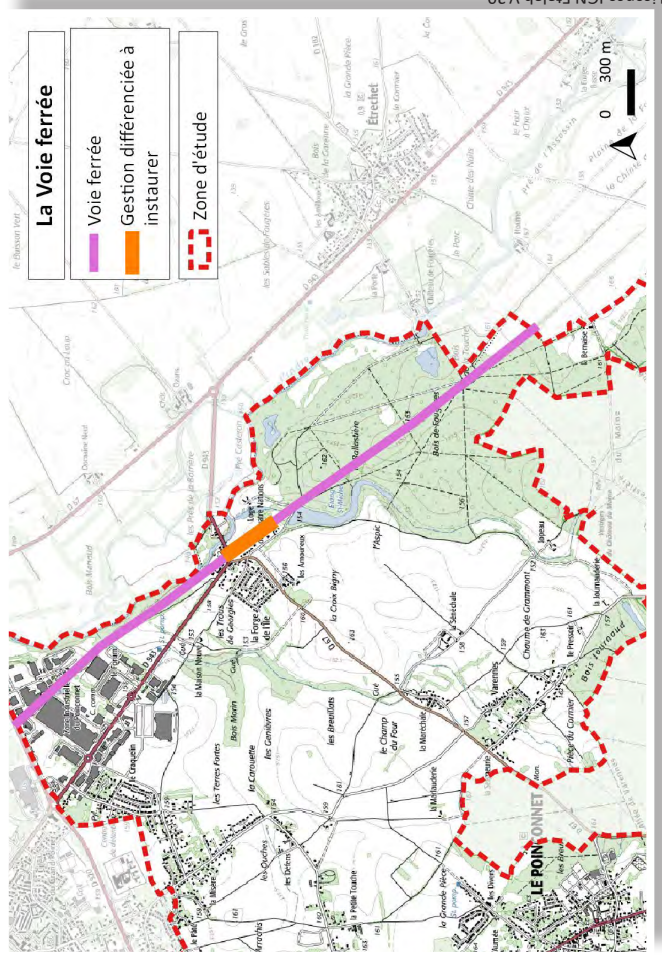
- Buse variable
  - Fauvette à tête noire
  - Geai des chênes
  - Hypolaïs polyglotte
  - Loriot d'Europe
- Orthoptères**
- Criquet mélodieux
  - Decticelle cendrée

### Gomphocère roux

- Grillon des bois
- Méconème tambourinaire

### Reptiles

- Coronelle lisse
- Lézard vert
- Lézard des murailles



## Localisation

*Linéaire rampante*



© S. Caux

*Geai des chênes*



© JM Pruvost

*Genêt à balais*



© D. Dufour

*Gomphocère roux*



© JS. Caux

*Decticelle cendrée*



© S. Caux



*Coronelle lisse*

© R. Dohogne





## Perspectives de gestion

Concernant le court linéaire aux Loges des quatre Nations, il semble possible de poursuivre l'entretien, mais en le rendant plus favorable pour la biodiversité. La structure qui fait actuellement l'entretien des bermes n'est pas pour l'instant pas clairement identifiée (SNCF, riverains ?). Une petite enquête préalable sera donc nécessaire.

Il est proposé d'adoucir les modalités d'entretien :

- l'herbe est tondue au ras du sol : la barre de coupe est à relever (minimum 7 cm) pour permettre la vie des invertébrés du sol et de la strate muscinale et herbacée basse.
- espacement de la fréquence d'entretien (un passage toutes les deux à trois semaines suffit en période de pousse, avec un arrêt en période de sécheresse).
- mise en place un ourlet « refuge » de 1m de large qu'on laisse pousser et que l'on entretient qu'une fois en fin de saison, par ex côté maisons.
- pas d'usage de pesticides



Voie ferrée aux loges des quatre Nations

- Préservation des linéaires de bois de part et d'autre de la voie ferrée, classement possible au PLUi

Sur le reste du linéaire, la mise en place de la voie verte va interférer. Nous préconisons plutôt des mesures de préservation pour maintenir la qualité écologique actuelle :

- maintien des bandes boisées de part et d'autre quand elles existent (soit sur la majeure partie du linéaire),
  - pas d'aménagement de revêtements inadaptés (revêtement imperméable, ou ne respectant pas la nature du sol en place, etc.),
  - pas d'usage de pesticides,
  - pas d'installation lumineuse,
  - veille sur les espèces invasives (voir fiche correspondante),
- Enfin, en cohérence avec la TVB et le PADD du PLUi, l'engrillagement des parcelles tel qu'on peut le constater au bois de Fougère est à proscrire. C'est un obstacle aux déplacements des espèces animales et un élément fragmentant à la continuité écologique.



Voie ferrée entre la Forge de L'Île et le Forum.



## Quelques outils existants

- Linéaire intégré comme corridor dans la Trame Verte et Bleue.



# Lutter contre les espèces invasives

10

## Problématique

La commune héberge diverses espèces invasives, qu'elles soient végétales ou animales. Deux d'entre elles peuvent poser des problèmes sanitaires pour l'homme ou le bétail : la Berce du Caucase et le Galega officinale. D'autres n'ont pas cette toxicité mais engendrent des répercussions négatives sur la biodiversité et l'environnement en général, par concurrence avec les espèces autochtones voire par bouleversement des milieux.

Pour certaines espèces, la lutte semble vaine, ou trop coûteuse. Mais pour d'autres, les « espèces cibles » il est possible et nécessaire d'agir.

## Espèces invasives

### Espèces cibles :

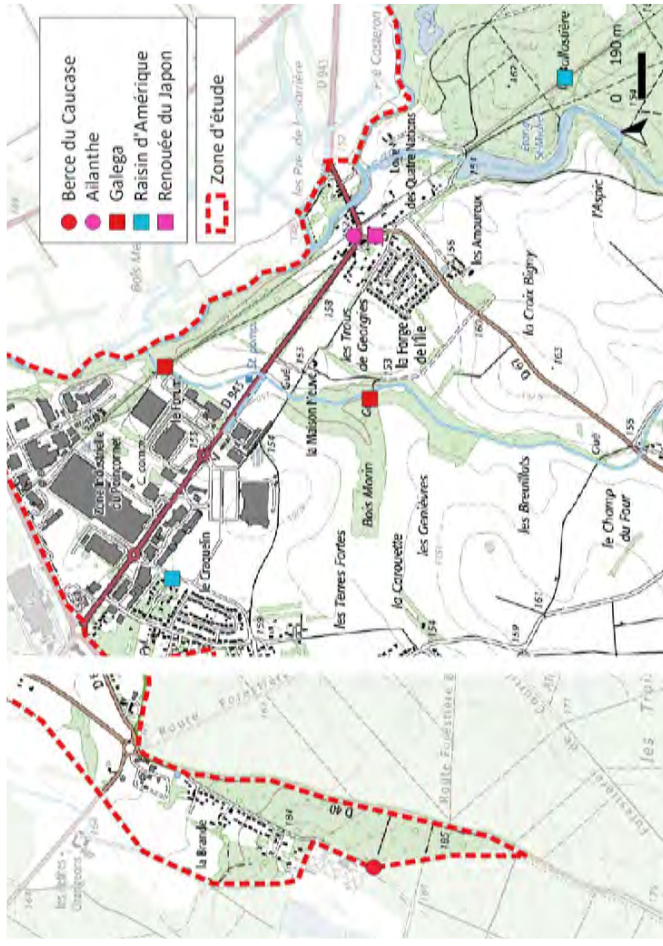
- Végétales**  
 Galega officinal  
 Berce du Caucasse  
 Raisin d'Amérique  
 Renouée du Japon  
 Ailanthé

### Animales

- Tortue de Floride  
 Ragondin  
**Autres espèces :**  
 Erable negundo  
 Faux-houx

### Elodée de Nuttall

- Lentille d'eau minuscule  
 Vigne-vierge d'Amérique  
 Robinier faux-acacia  
**Animales**  
 Ecrevisses américaines



Licence IGN Etalab V.20

## Localisation

Galega officinal



Berce du Caucase



Renouée du Japon



Raisin d'Amérique



Tortue de floride



Ragondin







## Orientation de gestion

### **Galega officinal, Renouée du Japon, Raisin d'Amérique**

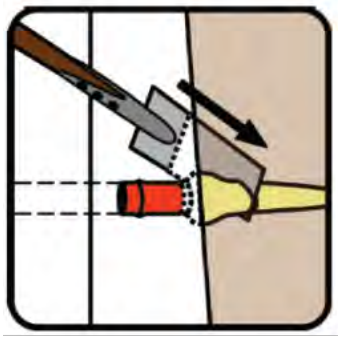
Il n'y a que de petites stations recensées, de quelques pieds chacune.

- > Arracher les pieds et déterrer au mieux les racines, puis les exporter en décharge pour enfouissement (ne pas traiter en déchets verts). Ou laisser sécher les racines et les brûler.
- > pour le Galega, intervenir en dehors de la période de dissémination des graines (juillet-octobre).

### **Berce du Caucasse**

Une seule station, peu étendue et accès facile...

- > Arrachage manuel du pivot souterrain : attention, pivot robuste ! Ou si trop difficile, procéder à une coupe de la rosette au ras du collet suivi d'un décolletage du pivot avec un louchet ou une houe.



*Schémas extraits de «Plantes invasives, Recommandations de lutte»  
Fiche 4-3 Berce du Caucase, Canton de Vaud.*

- > Attention lors de l'intervention - ne pas toucher la plante à main nue, se protéger les yeux, porter une tenue adéquate, gants et lunettes.

### **Ailanthé**

Seul un jeune bosquet est concerné. Le plus efficace serait de dessoucher à l'aide d'une mini pelle. On évitera de juste couper les tiges au ras, car cela fait dra- geonner vigoureusement la plante et contribue à obtenir l'effet contraire à celui recherché.

- > Lors du dessouchage, il faut déterrer la souche aussi complètement que possible afin de réduire les réserves nutritives à disposition des drageons. Si cela n'est que partiellement possible, il faut arracher les drageons pendant au moins trois années consécutives.
- > Attention, l'écorce et les feuilles peuvent provoquer des allergies cuta- nées. Il faut s'équiper avec une tenue de protection avant intervention.

### **Tortue de Floride**

C'est principalement l'étang St Michel à notre connaissance qui est concerné. Il faudrait la détruire (tir) en accord avec les propriétaires.

### **Ragondin**

Cette espèce a une telle dynamique de population que son éradication est très compliquée voire utopique. Seul un piégeage répété, sur un territoire important, peut espérer éradiquer les populations. Il faut pour cela s'appuyer sur un ou des piégeurs pouvant oeuvrer sur la commune.



*Une des deux stations de Galega  
(en rouge).*



## Quelques outils existants

- Formations dispensées par le Pays Castelroussin et Indre Nature sur les plantes invasives (programme 2021).
- Haury J., Hudin S., Matrat R., Anras, L. et al., 2010. *Manuel de gestion des plantes exotiques envahissant les milieux aquatiques et les berges du bassin Loire-Bretagne*, Fédération des conservatoires d'espaces naturels, 136 p.

Les actions clés

# La restauration de la lande à Ajonc

11



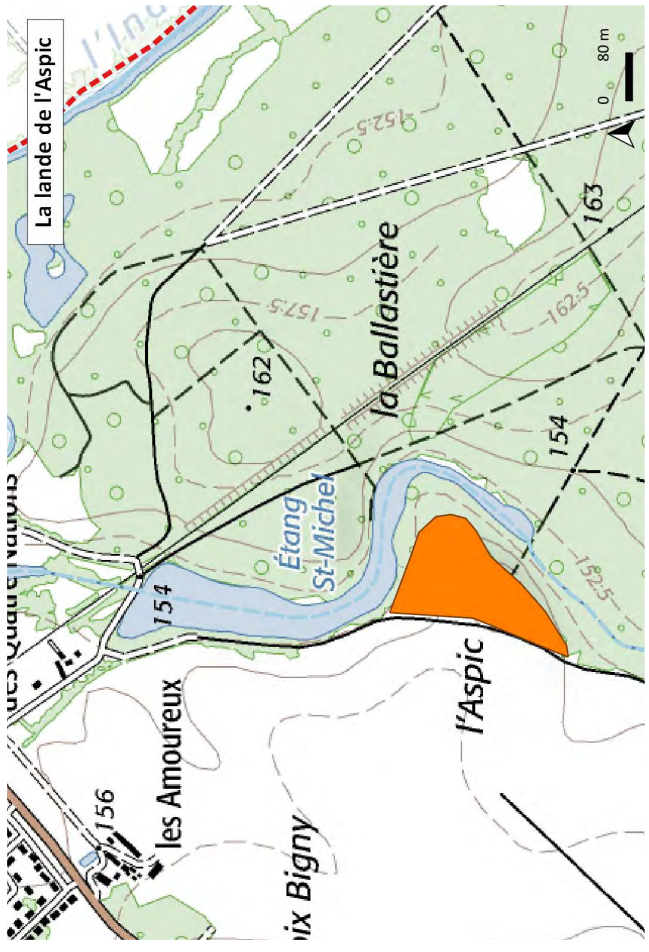
## Quelques caractéristiques

Ce site, qui couvre un peu plus de trois hectares, est constitué d'une lande à Ajonc d'Europe. Il héberge près de 140 espèces animales et végétales, ce qui en fait un réservoir pour la biodiversité. L'intérêt est manifeste pour les oiseaux, mais aussi les criquets et sauterelles, les coléoptères, les punaises, les araignées, les reptiles, les papillons, les plantes... C'est un milieu arbutif entrecoupé de clairières herbacées, et dont la floraison est très étalée dans le temps.



## Espèces présentes

<b>Flore</b>	Hypolaïs polyglotte	<b>Coléoptères</b>
Ajonc d'Europe	Linotte mélodieuse	Cétoine dorée
Bugrane maritime	Serin cini	Corpin lunaire
Genêt à balais	Tarier pâtre	<b>Araignées</b>
Millepertuis perforé	<b>Orthoptères</b>	Epeire de velours
Ophrys abeille	Calloptène ochracé	Thomise à trois tâches
<b>Oiseaux</b>	Grillon d'Italie	<b>Reptiles</b>
Fauvette grisette	Oedipode éméraudine	Coronelle lisse
Geai des chênes	Oedipode turquoise	



Licence IGN Etabl V.20

## Localisation

Ajonc d'Europe



© S. Caux

Hypolaïs polyglotte



© JM Pruvost

Ophrys abeille



© S. Caux

Mante religieuse



© JS. Montagner

Cedipode éméraudine



© T. Chatton

Corpin lunaire





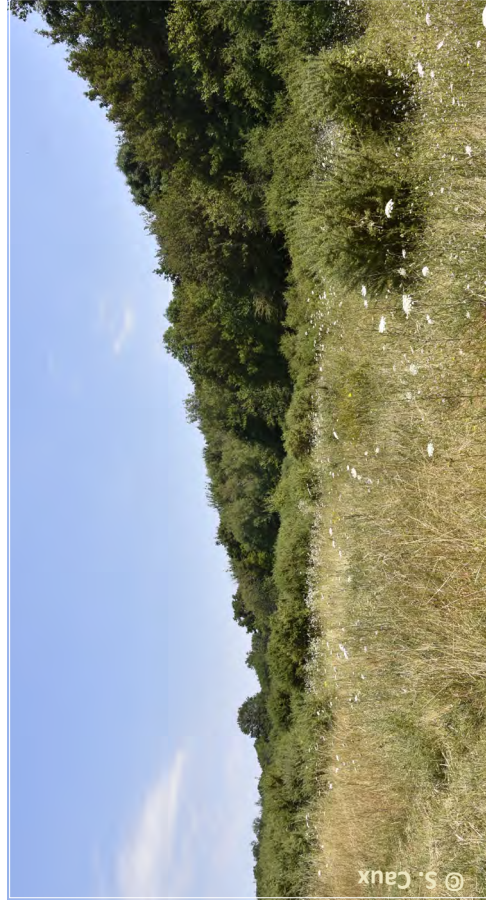
## Perspectives de gestion

La lande est en cours de fermeture, les ajoncs étant vigoureux ils tendent à occuper tout l'espace au détriment des clairières. Sur ce type de milieu, l'effet de lisière arbustive est très important, notamment pour les insectes et les oiseaux qui seront fortement favorisés par les couloirs et clairières qui subsistent au sein de la parcelle.

Une réouverture serait particulièrement intéressante à mettre en place. On notera que le site est privé et qu'une convention avec le propriétaire sera nécessaire en préalable de toute intervention. Compte tenu des enjeux biodiversité, une acquisition du terrain par la commune n'est pas injustifiée.

Un broyeur robuste type broyeur forestier serait bien adapté pour ce type de milieu.

- création de couloir en labyrinthe de +/- 6m de large et de clairières au sein de la lande par broyage.
- intervention entre la fin d'automne et la fin d'hiver (sol caillouteux semblant porteur et adapté pour cette période d'intervention).
- répétitivité de l'intervention sur les couloirs et clairières créées à prévoir en fonction de la vitesse de repousse (5 ans ?).



Lande de l'Aspic vue depuis le sud du site



Vue photo aérienne IGN 2017 (la fermeture est actuellement plus prononcée..)

Licence IGN Etalab V2.0



Ex de travaux de réouverture envisageable (broyage des zones orange)



# La restauration et l'entretien de zones humides



## Quelques caractéristiques

Le diagnostic a démontré l'existence d'intérêts multiples pour la biodiversité : amphibiens, libellules, oiseaux, plantes... De nombreuses espèces fréquentent les milieux humides. A ceci il faut ajouter le rôle de corridor des fossés et petits ruisseaux pour le déplacement des espèces, et le rôle fonctionnel positif des zones humides sur le cycle de l'eau.

Nous proposons principalement des mesures là où la commune peut intervenir : mare communale, fossé faisant déjà l'objet d'entretien... Et secondairement sur des sites privés, pour lesquels il faudrait bien sûr le concours des propriétaires avant toute intervention

## Intervention sur les mares :

- Mare «Tomcat»

Il serait nécessaire d'évacuer les déchets inertes en pied de berge. Quelques coupes de saules permettraient de redonner davantage de lumière à cette mare qui est encaissée et fermée par la végétation.

- Mare «Mandela»

Cette mare communale, située au coeur d'un lotissement en éco-construction, est actuellement très fermée par les massettes et saules. Un arrachage des



## Espèces présentes

### Flore

Aulne glutineux  
 Hottonie des marais  
 Jonc diffus  
 Glycérie  
 Massette  
 Potamot nageant  
 Renoncule flammette

### Roseau

Saule roux  
 Bergeronnette printanière  
 Poule d'eau  
 Canard colvert  
 Grèbe castagneux

### Oiseaux

Cygne tuberculé  
 Héron cendré  
 Martin pêcheur  
 Lorient d'Europe

### Reptiles et Amphibiens

Couleuvre à collier  
 Crapaud commun

### Crapaud calamite

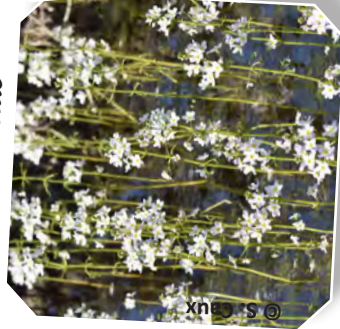
Grenouille verte  
 Grenouille agile  
 Grenouille rousse  
 Triton crêté

### Pelodyte ponctué

### Insectes

Aeschne paisible  
 Agrion à larges pattes  
 Agrion élégant  
 Anax empereur  
 Caloptéryx vierge  
 Libellule à quatre taches  
 Sympetrum sanguin

L'Hottonie



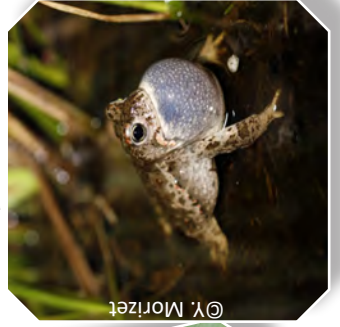
Le Héron cendré



La Rainette verte



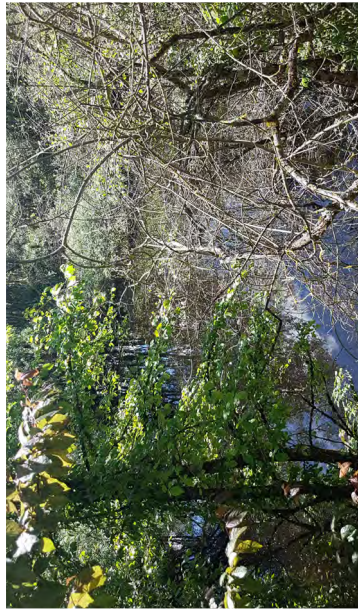
Le Crapaud calamite



La Cistude



hélrophytes serait nécessaire pour redonner davantage d'eau libre. Compte tenue de sa situation, cette mare se prête particulièrement bien à une valorisation pédagogique.



Mare Tomcat



Mare «Mandela»

#### **Intervention sur les fossés et ruisseaux :**

Le « fossé de Varennes » fait d'ores et déjà l'objet d'un entretien par la commune : enlèvement de la végétation aquatique dans le hameau afin de pallier les problèmes d'inondation et entretien des berges en période de tonte. Nous proposons quelques alternatives :

- maintien du nettoyage dans le hameau de Varennes et plus spécialement au niveau des ouvrages qui peuvent faire obstacle à l'écoulement. Mise en place d'un entretien extensif en aval, limité à un entretien de berge tardif, voire à une berge sur deux (en alternance chaque année). Pas d'enlèvement de la végétation aquatique hors zone habitée.

- plantation d'une ripisylve sur une partie du linéaire : aulnaie-frênaie, voir saulaie si l'humidité le permet, haie champêtre sur les berges les plus hautes.
- diversification des berges et du fond pour la petite faune sauvage aquatique : création de points bas en eau, petites annexes, zones de berges douces. Travaux ponctuels et limités géographiquement.

Ces principes, notamment ceux d'entretien extensif de la végétation et de diversification des fonds et des berges, peuvent être envisagés ailleurs : talweg le long de la D67 au Maille, fossé de l'Ecorcheboeuf, fossé aux Barres, par ex.



*Fossé aux Barres : la mise en place de bandes enherbées, d'une ripisylve, voire de points bas ou de diversification de berges seraient un plus.*

#### **Cas de la vallée de l'Indre :**

Compte tenu des études en cours, nous préconisons d'attendre la phase opérationnelle du Contrat Territorial Vallée de l'Indre, qui doit se déployer petit à petit. Pour des questions de cohérence d'ensemble, il nous semble opportun de synchroniser les démarches avec le CT.

En revanche, il est possible de réfléchir en parallèle à **des aménagements pour la Loutre**. Deux secteurs présentent un risque de dangerosité élevé pour l'animal : le pont de la D67 sur l'Indre, et celui de la D943 sur le fossé du captage d'eau. Sur ces deux secteurs, la loutre est obligée de passer sur la route pour accéder



à l'amont ou l'aval du cours d'eau. Le franchissement sur route entraîne des problèmes de collision et de mortalité pour l'animal.

Des aménagements peuvent être envisagés, de type passerelles ou buses sèches avec raccordement sur berge, comme cela a déjà été fait par ailleurs. Une expertise technique complémentaire sera toutefois nécessaire. Le Conseil Départemental de l'Indre est depuis deux ans bien au courant de cette problématique et a déjà expérimenté des travaux de passage à Loutre.



*Exemple de passage aménagé sous un pont (passerelle accolée).*

### **La restauration du marais de l'étang Saint-Michel.**

Il s'agit du marais situé en amont de la queue de l'étang. Très atterri et envahi de saules, il nécessiterait d'être rouvert (végétation) et décolmaté (vase) pour retrouver un intérêt réel pour les espèces animales et végétales. Toutefois, tout le site est privé et les travaux qui seraient nécessaires sont importants, et donc coûteux. Une étude préalable de calage des travaux sera nécessaire.



*Marais en amont de l'étang.*



### **Appuis techniques ou financiers**

**SABI** : syndicat d'aménagement du bassin de l'Indre, pilote du Contrat Territorial en cours.

**Fédération de Pêche** : pour les préconisations et les conseils techniques milieu aquatique.

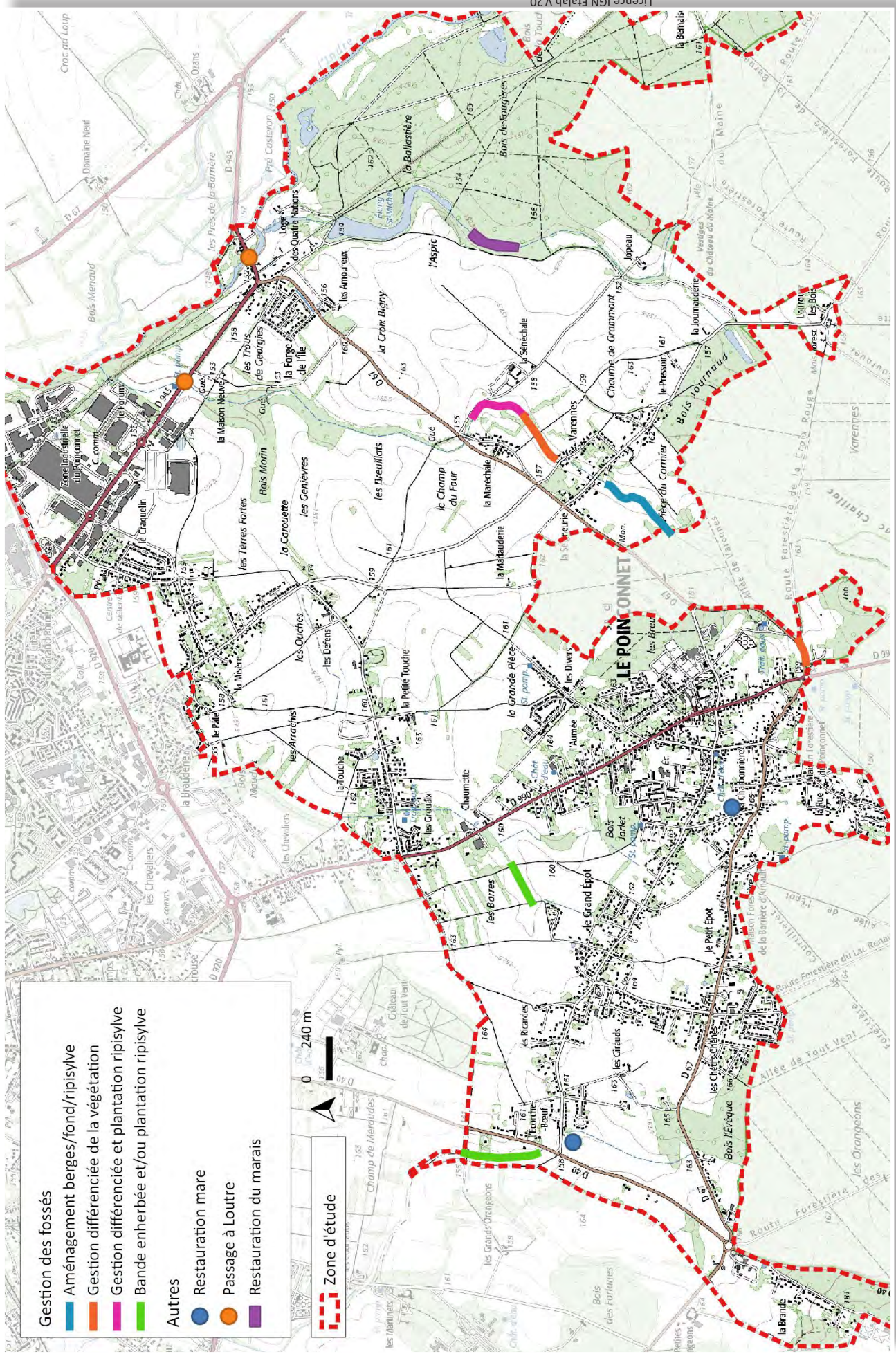
**Indre Nature** : appui technique pour les zones humides, et étude pour

l'aménagement de passage à Loutre.

**Département de l'Indre** : administration pilote pour les passages à Loutre sur les routes concernées.

**AELB** : Agence de l'Eau Loire Bretagne : financement possible pour les travaux de restauration de zones humides.





Licence IGN Etalab V2.0



## 7.IBC et communication

### 7.1 LA PRÉSENTATION DE L'IBC À LA COMMUNE

Trois comités de pilotage ont été organisés :

- le 27 février 2020 : copil de lancement de l'étude
- le 27 janvier 2021 : copil de restitution du diagnostic
- le 1er avril 2021 : copil de présentation des propositions d'actions.

Ces trois copils ont eu lieu en mairie du Poinçonnet à la salle du conseil municipal. Ils ont réuni entre 20 et 30 personnes suivant les dates, et plus particulièrement :

- des élus du conseil municipal (deux équipes successives concernées du fait des élections municipales),
- des services techniques de la commune,
- des personnes ressources résident au Poinçonnet
- des partenaires administratifs, représentants du Pays Castelroussin, OFB, Dater 36, Région Centre Val-de Loire,
- des structures techniques et partenaires divers : club cyclo, association de randonnée pédestre, CCAS, fédération de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Indre,
- des structures d'enseignements : Lycée Naturapolis, école Prévert et école Rabelais du Poinçonnet.



Copil de restitution finale de l'étude, à l'Asphodèle le 1<sup>er</sup> avril 2021 (photo F Lherpinière).

Par ailleurs, la démarche de l'IBC a également été présentée au Conseil municipal des enfants le 14 décembre 2019.



## 7.2 LA SENSIBILISATION

Les activités d'animation et de sensibilisation ont perturbées à plusieurs reprises du fait des épisodes sanitaires, les mesures mises en place en raison du Covid-19 étant incompatibles. Toutefois, les actions ayant dû être annulées ont toutes pu être reportées et menées à bien, à des périodes plus favorables où ce type d'activités pouvait être déployé.

### Animations grand public :

Cinq animations ont été déployées :

- 27 mars 2021 : Nuit de la Chouette en Forêt du Poinçonnet (sortie de terrain initialement prévue transformée en webinaire)
- 31 mars 2021 : Un gîte pour le hérisson
- 4 juin 2021 (initialement prévue le 29 mai 2020) : Les papillons de nuit
- 16 juin 2021 (initialement prévue le 17 juin 2020): Les Hirondelles
- 19 juin 2021 (initialement prévue le 18 juin 2020): Le Martinet noir

### Animations pour les enfants :

- le 18 janvier 2020, une animation autour du nourrissage pour les oiseaux en hiver et de la mise en place d'une mangeoire a été réalisée par le Conseil Municipal des enfants. La mangeoire a été construite par les services techniques de la ville et installée place de l'Eglise.



Crédit photo : Nouvelle république

- en 2021, quatre demi-journées d'animations scolaires ont été organisées avec l'école Prévert du Poinçonnet.

### Expositions :

Deux expositions ont été installées :

- "L'Envol" : 10 panneaux pédagogiques sur les inventions humaines et les similitudes avec le vol des espèces animales. Exposé dans la salle de la mairie du 13 décembre 2019 au 31 janvier 2020.

- "J'accueille la biodiversité chez moi" : 12 kakémonos ont exposés en salle du conseil en mai et juin 2021. L'exposition fourmille de trucs et astuces pour préserver et renforcer la présence des espèces sauvages chez soi. De la maison au jardin en passant par le balcon et même le trottoir...

### **Formations -Animations :**

Une formation à l'usage de la base de données naturalistes "ObsIndre" a été proposée le 26 juin 2020. Ouverte à tous les habitants, elle a réuni une vingtaine de volontaires venus se former à la saisie. Après un parcours dans les rues du Poinçonnet pour apprendre à relever quelques espèces, les participants sont passés à la pratique en salle pour rentrer leurs données.



Formation "ObsIndre" (photo F Lherpinière).

### **Presse / Internet :**

Le lancement de l'IBC a été relayé sur la lettre d'information de la commune, sortie en janvier 2020.

Certaines animations, comme la formation ObsIndre, ont été annoncées sur le site internet de la commune, puis relayées dans la presse (La Nouvelle République).



## Annexes

- ✓ ZNIEFF de type I et de type II concernant la commune
- ✓ Liste des espèces floristiques
- ✓ Plan de gîte à Chiroptère, et plaquette d'information.

## ZNIEFF de type I et de type II concernant la commune





**znieff**

ZONES NATURELLES  
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,  
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 05/07/2018  
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/240031741>



# Massif forestier de Châteauroux (Identifiant national : 240031741)

(ZNIEFF Continentale de type 2)

(Identifiant régional : 1444)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : DREAL Centre-Val de Loire (QUEUILLE K.), .- 240031741, Massif forestier de Châteauroux. - INPN, SPN-MNHN Paris, 19P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/240031741.pdf>

Région en charge de la zone : Centre  
Rédacteur(s) : DREAL Centre-Val de Loire (QUEUILLE K.)  
Centroides calculé : 552968°-2193237°

## Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 15/12/2017  
Date actuelle d'avis CSRPN : 15/12/2017  
Date de première diffusion INPN : 13/03/2018  
Date de dernière diffusion INPN : 13/03/2018

1. DESCRIPTION .....	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE .....	4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE .....	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE .....	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS .....	5
6. HABITATS .....	5
7. ESPECES .....	7
8. LIENS ESPECES ET HABITATS .....	19
9. SOURCES .....	19

## 1. DESCRIPTION

### 1.1 Localisation administrative

- Département : Indre
- Commune : Arthon (INSEE : 36009)
- Commune : Poinçonnet (INSEE : 36159)
- Commune : Velles (INSEE : 36231)
- Commune : Jeu-les-Bois (INSEE : 36089)
- Commune : Saint-Maur (INSEE : 36202)
- Commune : Ardentes (INSEE : 36005)

### 1.2 Superficie

6543 hectares

### 1.3 Altitude

Minimale (mètre): 145

Maximale (mètre): 184

### 1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

- Id nat. : [240000606](#) - FORET DE CHOEURS-BOMMIERS (Type 2) (Id reg. : 30020000)

### 1.5 Commentaire général

Le zonage, en plein coeur du département de l'Indre, est centré sur la forêt domaniale de Châteauroux, d'une surface de 5300 ha. Il inclut également plusieurs propriétés privées, boisées, d'une surface d'environ 1200 ha qui s'inscrivent dans la continuité de la forêt domaniale.

A une vingtaine de kilomètres au nord-Est de Châteauroux se trouve une ZNIEFF de type II : la forêt de Choeurs Bommiers. Les deux massifs forment d'ailleurs un vaste arc forestier fonctionnel.

Le massif de Châteauroux se situe à la pointe nord ouest du Boischaud Sud et fait la transition avec la Champagne Berrichonne. Très proche de l'agglomération castelroussine, le caractère périurbain de la forêt est affirmé.

Ce grand massif repose sur un substrat majoritairement acide. Les sables argileux grisâtres de l'éocène constituent la couche géologique majoritaire. Les calcaires jurassiques affleurent au nord de la forêt et ponctuellement ailleurs. Les peuplements sont principalement composés de Chêne sessile et de Chêne pédonculé, avec le Charme et plus rarement le Hêtre en essences d'accompagnement. Quelques plantations de résineux sont présentes.

La forêt, notamment dans le sud-est, possède un réseau important de mares permanentes ou temporaires. Plusieurs étangs sont inclus dans le zonage. Ces nappes d'eau abritent entre autres le Fluteau nageant (*Lurionium natans*), la Petite Utriculaire (*Utricularia minor*), le scirpe flottant (*Isolepis fluitans*), le jonc des marais (*Juncus tenageia*) le Triton marbré (*Triturus marmoratus*) et la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*).

Les landes sèches apparaissent à l'état de reliques au bord des allées et sur les layons. Des prospections dans le nord ouest du massif (canton de Chambon) ont permis de trouver une plus grande diversité de flore dont la potentille des montagnes (*Potentilla montana*), le lin de France (*Linum trigynum*), la bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*), la laïche des montagnes (*Carex montana*) et l'la radiole faux-lin (*radiola linoides*).

Au niveau de la flore, une trentaine d'espèces déterminantes ont été recensées, dont au moins sept sont protégées.

En ce qui concerne la faune, le massif est principalement intéressant pour les oiseaux avec la présence d'espèces comme la Cigogne noire (*Ciconia nigra*), régulièrement observée en migration et nicheuse probable, le Pic cendré (*Picus canus*) ainsi que plusieurs espèces de rapaces et passereaux nichant en milieu forestier.



Plusieurs espèces de chiroptères exploitent la forêt pour la chasse et pour les gîtes, dont notamment la Barbastelle (*Barbastella barbastellus*), le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*), la Noctule commune (*Nyctalus noctula*) et la Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*).

Des espèces déterminantes d'insectes ont été observées comme la Bacchante (*Lopinga achine*), également protégée.

Il serait intéressant d'effectuer des recherches complémentaires sur la faune sur le secteur du canton de Chambon. En effet les données concernant la faune manquent sur cette zone.

## 1.6 Compléments descriptifs

### 1.6.1 Mesures de protection

- Forêt domaniale

*Commentaire sur les mesures de protection*

*aucun commentaire*

### 1.6.2 Activités humaines

- Sylviculture
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Circulation routière ou autoroutière

*Commentaire sur les activités humaines*

*aucun commentaire*

### 1.6.3 Géomorphologie

- Plaine, bassin

*Commentaire sur la géomorphologie*

*aucun commentaire*

### 1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)
- Domaine de l'état
- Domaine privé de l'état

*Commentaire sur le statut de propriété*

*aucun commentaire*

## 2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Orthoptères</li> <li>- Habitats</li> <li>- Ecologique</li> <li>- Faunistique</li> <li>- Amphibiens</li> <li>- Reptiles</li> <li>- Oiseaux</li> <li>- Mammifères</li> <li>- Odonates</li> <li>- Lépidoptères</li> <li>- Coléoptères</li> <li>- Floristique</li> <li>- Ptéridophytes</li> <li>- Phanérogames</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Auto-épuration des eaux</li> <li>- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales</li> <li>- Fonctions de régulation hydraulique</li> <li>- Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges</li> <li>- Etapes migratoires, zones de stationnement, dorts</li> <li>- Zone particulière d'alimentation</li> <li>- Zone particulière liée à la reproduction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Paysager</li> </ul>

### Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

## 3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Occupation du sol (CORINE-Landcover)

### Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La zone a été délimitée sur orthophotoplan de manière à correspondre aux lisières forestières. Elle comprend l'ensemble de la forêt domaniale auquel s'ajoutent des forêts privées en continuité écologique avec celles-ci.

Certaines parties privées attenantes n'ont pas été incluses dans ce zonage en raison des faibles potentialités qu'elles présentent ou de l'absence de données naturalistes.

## 4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Route	Intérieur	Indéterminé	Réel
Autoroute	Extérieur	Indéterminé	Réel
Dépôts de matériaux, décharges	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Coupes, abattages, arrachages et déboisements	Intérieur	Indéterminé	Réel
Plantations, semis et travaux connexes	Intérieur	Indéterminé	Réel
Entretiens liés à la sylviculture, nettoyages, épandages	Intérieur	Indéterminé	Réel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Réel
Cueillette et ramassage	Intérieur	Indéterminé	Réel



Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Evolutions écologiques	Intérieur	Indéterminé	Réel

### Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

## 5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

### 5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Algues</li> <li>- Autre Faunes</li> <li>- Bryophytes</li> <li>- Lichens</li> <li>- Poissons</li> <li>- Crustacés</li> <li>- Arachnides</li> <li>- Myriapodes</li> <li>- Diptères</li> <li>- Hyménoptères</li> <li>- Autres ordres d'Hexapodes</li> <li>- Hémiptères</li> <li>- Ascomycètes</li> <li>- Basidiomycètes</li> <li>- Autres Fonges</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reptiles</li> <li>- Mollusques</li> <li>- Coléoptères</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amphibiens</li> <li>- Mammifères</li> <li>- Phanérogames</li> <li>- Ptéridophytes</li> <li>- Odonates</li> <li>- Orthoptères</li> <li>- Lépidoptères</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Oiseaux</li> </ul>

### 5.2 Habitats

## 6. HABITATS

### 6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
<i>C1.131</i> <i>Communautés des eaux oligotrophes à Potamots</i>	<i>22.433</i> <i>Groupements oligotrophes de Potamots</i>		Informateur : CBNBP (DUPRE R.)	0	2012 - 2012
<i>E1.7</i> <i>Pelouses sèches, acides et neutres fermées non-méditerranéennes</i>	<i>35.1</i> <i>Pelouses atlantiques à Nard raide et groupements apparentés</i>		Informateur : CBNBP (DESMOULINS F.)	1	2013 - 2013
<i>C3.413</i> <i>Gazons en bordure des étangs acides à eaux peu profondes</i>	<i>22.313</i> <i>Gazons des bordures d'étangs acides en eaux peu profondes</i>		Informateur : CBNBP (DUPRE R.)	0	2012 - 2012
<i>E5.21</i> <i>Ourllets xérothermophiles</i>	<i>34.41</i> <i>Lisières xéro-thermophiles</i>		Informateur : CBNBP (CORDIER J.)	1	2003 - 2003
<i>C3.5133</i> <i>Communautés naines des substrats humides à herbacées</i>	<i>22.3233</i> <i>Communautés d'herbes naines des substrats humides</i>		Informateur : CBNBP (DUPRE R.)	1	2003 - 2003
<i>F4.1</i> <i>Landes humides</i>	<i>31.1</i> <i>Landes humides</i>		Informateur : CBNBP (DUPRE R.)	1	2017 - 2017

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
F4.2 <i>Landes sèches</i>	31.2 <i>Landes sèches</i>		Informateur : CBNBP (DUPRE R.)	1	2017 - 2017
G1.A1 <i>Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à Quercus, Fraxinus et Carpinus betulus</i>	41.2 <i>Chênaies-charmaies</i>		Informateur : CBNBP (DUPRE R.)	3	2005 - 2005

## 6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
C1 <i>Eaux dormantes de surface</i>	22.4 <i>Végétations aquatiques</i>		Informateur : CBNBP (DUPRE R.)	1	2017 - 2017
G5.8 <i>Coupes forestières récentes</i>	31.87 <i>Clairières forestières</i>		Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.)	10	2017 - 2017
G5.6 <i>Stades initiaux et régénérations des forêts naturelles et semi-naturelles</i>	31.8 <i>Fourrés</i>		Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.)	5	2017 - 2017
E2.21 <i>Prairies de fauche atlantiques</i>	38.21 <i>Prairies de fauche atlantiques</i>		Informateur : CBNBP (DUPRE R.)	1	2012 - 2012
C3.52 <i>Communautés à Bidens (des rives des lacs et des étangs)</i>	22.33 <i>Groupements à Bidens tripartitus</i>		Informateur : CBNBP (DUPRE R.)	1	2005 - 2005
C3.29 <i>Communautés à grandes Laïches</i>	53.21 <i>Peuplements de grandes Laïches (Magnocaricaies)</i>		Informateur : CBNBP (DUPRE R.)	1	2012 - 2012
C1.2 <i>Lacs, étangs et mares mésotrophes permanents</i>	22.1 <i>Eaux douces</i>		Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.)	2	2017 - 2017
C3.24 <i>Communautés non-graminoïdes de moyenne-haute taille bordant l'eau</i>	53.14 <i>Roselières basses</i>		Informateur : CBNBP (DUPRE R.)	1	2005 - 2005
E5.3 <i>Formations à Pteridium aquilinum</i>	31.86 <i>Landes à Fougères</i>		Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.)	3	2017 - 2017
G3.F1 <i>Plantations de conifères indigènes</i>	83.31 <i>Plantations de conifères</i>		Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.)	5	2017 - 2017
G1.8 <i>Boisements acidophiles dominés par Quercus</i>	41.5 <i>Chênaies acidiphiles</i>		Informateur : CBNBP (DUPRE R.)	62	2013 - 2013

## 6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

## 6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire



## 7. ESPECES

### 7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	212	<i>Bombina variegata</i> (Linnaeus, 1758)	Sonneur à ventre jaune	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (Morizet Y.)				2007 - 2007
	163	<i>Triturus marmoratus</i> (Latreille, 1800)	Triton marbré	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (Dézecot G.)				1991 - 2017
	12336	<i>Cerambyx cerdo</i> Linnaeus, 1758	Grand Capricorne (Le)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CRON C.				2003 - 2011
Coléoptères	10502	<i>Lucanus cervus</i> (Linnaeus, 1758)	Cerf-volant (mâle), Biche (femelle), Lucane	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Indre Nature (BOYER P.)				2005 - 2011
	53878	<i>Argynnis paphia</i> (Linnaeus, 1758)	Tabac d'Espagne (Le), Nacré vert (Le), Barre argentée (La), Empereur (L')	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (FOUCHER M.-C.)				2005 - 2006
Lépidoptères	54475	<i>Iphicides podalirius</i> (Linnaeus, 1758)	Flambé (Le)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Indre Nature (BOYER P.)				2009 - 2009
	53770	<i>Limenitis camilla</i> (Linnaeus, 1764)	Petit Sylvain (Le), Petit Sylvain azuré (Le), Deuil (Le), Sibille (Le)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Indre Nature (BOYER P.)				2005 - 2011
	53765	<i>Limenitis populi</i> (Linnaeus, 1758)	Grand Sylvain (Le), Nymphe du Peuplier (La)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Indre Nature (BOYER P.)				2005 - 2005
	53615	<i>Lopinga achine</i> (Scopoli, 1763)	Bacchante (La), Déjanire (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : INDRE NATURE (Auclair D.)				2011 - 2011

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
219812	<i>Melitaea athalia</i> (Rottemburg, 1775)	<i>Mélitée du Mélanpyre (La), Damier Athalie (Le)</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Indre Nature (Dohogne R.)				2011 - 2011
53364	<i>Minois dryas</i> (Scopoli, 1763)	<i>Grand Nègre des bois (Le), Dryade (La)</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (FOUCHER M.-C.)				2006 - 2006
53733	<i>Nymphalis antiopa</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Morio (Le), Manteau royal (Le), Velours (Le), Manteau- de-deuil (Le)</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Indre Nature (BOYER P.)				2005 - 2005
54713	<i>Saturnia pyri</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	<i>Grand Paon de nuit</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SAUPIC G.				2009 - 2009
60345	<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	<i>Barbastelle d'Europe, Barbastelle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (Chatton T.)				2011 - 2013
79301	<i>Myotis bechsteini</i> (Kuhl, 1817)	<i>Murin de Bechstein</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (Chatton T.)				2013 - 2013
200118	<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	<i>Murin de Daubenton</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : INDRE NATURE (Chatton T.)				2011 - 2011
60400	<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy, 1806)	<i>Murin à oreilles échancrées, Vespertilion à oreilles échancrées</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : INDRE NATURE (Chatton T.)				2011 - 2011
60383	<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	<i>Murin à moustaches, Vespertilion à moustaches</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : INDRE NATURE (Chatton T.)				2011 - 2013
60408	<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	<i>Murin de Natterer, Vespertilion de Natterer</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (Chatton T.)				2013 - 2013
60461	<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	<i>Noctule de Leisler</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (Chatton T.)				2011 - 2011

Mammifères



Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
60468	<i>Nyctalus noctula</i> (Schreber, 1774)	<i>Noctule commune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (Chatton T.)				2011 - 2011
60518	<i>Plecotus auritus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Oreillard roux, Oreillard septentrional</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (Chatton T.)				2011 - 2013
65085	<i>Calopteryx virgo meridionalis</i> Selys, 1873	<i>Caloptéryx vierge méridional, Caloptéryx méridional</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Indre Nature (BOYER P.)				2009 - 2010
65387	<i>Epitheca bimaculata</i> (Charpentier, 1825)	<i>Épithèque bimaculée (L), Cordulie à deux taches (La)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : INDRE NATURE (Motteau V.)				2012 - 2014
65214	<i>Lestes dryas</i> Kirby, 1890	<i>Leste des bois, Leste dryade</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : INDRE NATURE (Auclair D.)				2011 - 2016
3571	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Martin-pêcheur d'Europe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : QUEUILLE K.	Moyen			2010 - 2017
3540	<i>Caprimulgus europaeus</i> Linnaeus, 1758	<i>Engoulevent d'Europe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : QUEUILLE K.	Moyen			2010 - 2016
2514	<i>Ciconia nigra</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Cigogne noire</i>	Passage, migration	Informateur : TELEFUNKO F.				2011 - 2016
2873	<i>Circaetus gallicus</i> (Gmelin, 1788)	<i>Circaète Jean-le-Blanc</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (Chatton T.)				2013 - 2013
2881	<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Busard Saint-Martin</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CRON C. Informateur : TELEFUNKO F.				2007 - 2011 2010 - 2017

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
3422	<i>Columba oenas</i> Linnaeus, 1758	<i>Pigeon colombin</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (Chatton T.)				2010 - 2010
3630	<i>Dendrocopos minor</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Pic épeichette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (Vandromme D.)				1991 - 2017
2679	<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758	<i>Falcon hobereau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (TROTIGNON J.)				1995 - 2014
2651	<i>Hieraeetus pennatus</i> (Gmelin, 1788)	<i>Aigle botté</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CRON C.				2009 - 2011
3595	<i>Jynx torquilla</i> Linnaeus, 1758	<i>Torcol fourmilier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Indre Nature (BOYER P.)				1999 - 2009
2840	<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	<i>Milan noir</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (Barbat J.-P.)				1990 - 2012
4269	<i>Phylloscopus bonelli</i> (Vieillot, 1819)	<i>Pouillot de Bonelli</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (TROTIGNON J.)				1995 - 2011
4272	<i>Phylloscopus sibilatrix</i> (Bechstein, 1793)	<i>Pouillot siffleur</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (TROTIGNON J.)				1995 - 2014
4289	<i>Phylloscopus trochilus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Pouillot fitis</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (TROTIGNON J.)				1995 - 2010
3601	<i>Picus canus</i> Gmelin, 1788	<i>Pic cendré</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (Vandromme D.)				1991 - 2017
2559	<i>Scolopax rusticola</i> Linnaeus, 1758	<i>Bécasse des bois</i>	Passage, migration	Informateur : QUEUILLE K.	Moyen			2010 - 2017
			Reproduction certaine ou probable	Informateur : QUEUILLE K.				2010 - 2011



Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Orthoptères	535823	<i>Ephippiger diurnus</i> Dufour, 1841	Ephippigère des vignes	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Indre Nature (Dohogne R.)			2011 - 2011
	65934	<i>Pteronemobius heydenii</i> (Fischer, 1853)	Grillon des marais	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Indre Nature (Dohogne R.)			2011 - 2014
Phanérogames	81541	<i>Allium ursinum</i> L., 1753	Ail des ours, Ail à larges feuilles	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)			2005 - 2005
	82288	<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich., 1817	Orchis pyramidale, Anacamptis en pyramide	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PREVOST M.			2007 - 2007
	82903	<i>Anthericum liliago</i> L., 1753	Phalangère à fleurs de lys, Phalangère petit- lis, Bâton de Saint Joseph, Anthéricum à fleurs de Lis	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURAND S.			1990 - 2004
	88493	<i>Carex elongata</i> L., 1753	Laïche allongée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOTTE F.			1990 - 2014
	88691	<i>Carex montana</i> L., 1753	Laïche des montagnes	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (CORDIER J.)			2003 - 2003
	88840	<i>Carex rostrata</i> Stokes, 1787	Laïche à bec, Laïche en ampoules	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURAND S.			1990 - 2012
	95919	<i>Eleocharis ovata</i> (Roth) Roem. & Schult., 1817	Scirpe à inflorescence ovoïde	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)			2005 - 2005
	96695	<i>Erica tetralix</i> L., 1753	Bruyère à quatre angles, Bruyère quaternée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.), PLAT P.			2004 - 2004
	97544	<i>Euphorbia hyberna</i> L., 1753	Euphorbe d'Irlande	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PLAT P.			1990 - 2013

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
97904	<i>Exaculum pusillum</i> (Lam.) Caruei, 1886	<i>Cicendie naine,</i> <i>Exacule nain,</i> <i>Cicendie fluette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2012 - 2013
98718	<i>Filipendula vulgaris</i> Moench, 1794	<i>Filipendule vulgaire,</i> <i>Spirée filipendule</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (CORDIER J.)				2003 - 2012
102934	<i>Hordelymus</i> <i>europaeus</i> (L.) Harz, 1885	<i>Orge des bois,</i> <i>Hordélyme</i> <i>d'Europe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PLAT P.				1990 - 2005
103027	<i>Hottonia</i> <i>palustris</i> L., 1753	<i>Hottonie des</i> <i>marais, Millefeuille</i> <i>aquatique</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PLAT P.				1990 - 2014
103272	<i>Hypericum</i> <i>elodes</i> L., 1759	<i>Millepertuis</i> <i>des marais</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOTTE F.				1990 - 2014
103648	<i>Inula salicina</i> L., 1753	<i>Inule à feuilles</i> <i>de saule</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (CORDIER J.)				2003 - 2003
103862	<i>Isolepis fluitans</i> (L.) R.Br., 1810	<i>Scirpe flottant</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2005 - 2014
104349	<i>Juncus tenageia</i> Ehrh. ex L.f., 1782	<i>Jonc des</i> <i>vasières, Jonc</i> <i>des marécages,</i> <i>Jonc des marais</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2003 - 2013
105230	<i>Lathyrus niger</i> (L.) Bernh., 1800	<i>Gesse noire,</i> <i>Orobe noir</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (CORDIER J.)				2003 - 2003
106347	<i>Linum trigynum</i> L., 1753	<i>Lin de France</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2004 - 2013
106747	<i>Ludwigia palustris</i> (L.) Elliott, 1817	<i>Isnardie des</i> <i>marais, Ludwigie</i> <i>des marais</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PLAT P.				1990 - 2012



Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
106807	<i>Luronium natans</i> (L.) Raf., 1840	<i>Flûteau nageant</i> , <i>Alisma nageant</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2003 - 2014
610910	<i>Lysimachia minima</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009	<i>Centenille naine</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2003 - 2004
112746	<i>Persicaria minor</i> (Huds.) Opiz, 1852	<i>Petite Renouée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2005 - 2005
114612	<i>Polygonatum</i> <i>odoratum</i> (Mill.) Druce, 1906	<i>Sceau de</i> <i>salomon odorant</i> , <i>Polygonate officinal</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.), PLAT P.				2004 - 2004
115560	<i>Potentilla montana</i> Brot., 1804	<i>Potentille des</i> <i>montagnes</i> , <i>Potentille brillante</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (CORDIER J., DUPRE R.)				2003 - 2004
115865	<i>Primula elatior</i> (L.) Hill, 1765	<i>Primevère élevée</i> , <i>Coucou des bois</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : PLAT P.				1989 - 2004
116870	<i>Radiola linoides</i> Roth, 1788	<i>Radiole faux-lin</i> , <i>Radiole</i> , <i>Faux lin</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2003 - 2003
119952	<i>Salix aurita</i> L., 1753	<i>Saule à oreillettes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (Caux S.)				2014 - 2014
121606	<i>Scilla bifolia</i> L., 1753	<i>Scille à deux</i> <i>feuilles</i> , <i>Étoile bleue</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (FOUCHER M.-C.)				2006 - 2012
123708	<i>Simethis matiazzi</i> (Vand.) G.Lopez & Jarvis, 1984	<i>Simethis à feuilles</i> <i>aplaties</i> , <i>Siméthis</i> <i>de Mattiazzi</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2005 - 2005
127382	<i>Trifolium</i> <i>medium</i> L., 1759	<i>Trèfle intermédiaire</i> , <i>Trèfle moyen</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2003 - 2012
127412	<i>Trifolium</i> <i>ochroleucon</i> Huds., 1762	<i>Trèfle jaunâtre</i> , <i>Trèfle jaune pâle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURAND S.				1990 - 2003

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
127463	<i>Trifolium rubens</i> L., 1753	<i>Tréfle rougeâtre, Tréfle pourpre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (CORDIER J.)				2003 - 2003
127864	<i>Trocaris verticillatum</i> (L.) Raf., 1840	<i>Carum verticillé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2004 - 2004
128315	<i>Utricularia minor</i> L., 1753	<i>Petite utriculaire, Utrriculaire mineure</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOTTE F.				1990 - 2012
129529	<i>Viola canina</i> L., 1753	<i>Violette des chiens</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURAND S.				1990 - 2004
113547	<i>Pilularia globulifera</i> L., 1753	<i>Boulette d'eau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PLAT P.				1993 - 2012
77381	<i>Emys orbicularis</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Cistude d'Europe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : QUEUILLE K.	Moyen			2010 - 2017

## 7.2 Espèces autres

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
351	<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	<i>Grenouille rousse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (Morizet Y.)	Moyen			2011 - 2012
60360	<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	<i>Sérotine commune</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : INDRE NATURE (Chatton T.)				2013 - 2013
65356	<i>Leucorrhinia pectoralis</i> (Charpentier, 1825)	<i>Leucorrhinie à gros thorax (La)</i>	Passage, migration	Informateur : INDRE NATURE (Morizet Y.)				2017 - 2017
2508	<i>Ardea purpurea</i> Linnaeus, 1766	<i>Héron pourpre</i>	Passage, migration	Informateur : QUEUILLE K.				2017 - 2017



Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
2660	<i>Pandion haliaetus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Balibazard pêcheur</i>	Passage, migration	Informateur : QUEUILLE K.				2015 - 2017
84338	<i>Asphodelus albus</i> Mill., 1768	<i>Asphodèle blanc, Bâton royal</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOTTE F.				1990 - 2014
86492	<i>Briza minor</i> L., 1753	<i>Petite amourette, Brize mineure</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : DURAND S.				1990 - 1990
91132	<i>Cicendia filiformis</i> (L.) Delarbre, 1800	<i>Cicendie filiforme</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : DURAND S.				1990 - 1990
96471	<i>Epipactis purpurata</i> Sm., 1828	<i>Épipactis pourpre, Épipactis violacée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : RABOT J.				2005 - 2012
134360	<i>Euphorbia dulcis</i> subsp. <i>angulata</i> (Jacq.) Bonnier & Layens, 1894	<i>Euphorbe anguleuse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (CORDIER J.)				2003 - 2004
134387	<i>Euphorbia flavicomis</i> subsp. <i>verrucosa</i> (Fiori) Pignatti, 1973	<i>Euphorbe verruqueuse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (CORDIER J.)				2003 - 2003
619438	<i>Euphorbia illirica</i> Lam., 1788	<i>Euphorbe poilue</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2004 - 2004
159690	<i>Glyceria striata</i> (Lam.) Hitchc., 1928	<i>Glycerie striée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PLAT P.				2011 - 2014
104502	<i>Kickxia elatine</i> (L.) Dumort., 1827	<i>Linare élatine</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2005 - 2005
109881	<i>Oenanthe lachenalii</i> C.C.Gmel., 1805	<i>Oenanthe de Lachenal</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : DURAND S.				1990 - 1990
110987	<i>Orchis simia</i> Lam., 1779	<i>Orchis singe</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : PIARD X				1999 - 1999
113407	<i>Phyteuma spicatum</i> L., 1753	<i>Raiponce en épi</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : DURAND S.				1990 - 1990

Phanérogames

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
717867	<i>Scirpus hattorianus Makino</i>		Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2014 - 2014
127496	<i>Trifolium strictum L., 1755</i>	<i>Trèfle raide</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : DURAND S.				1990 - 1990



### 7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Amphibiens	163	<i>Triturus marmoratus</i> (Latreille, 1800)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	212	<i>Bombina variegata</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	351	<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
Insectes	10502	<i>Lucanus cervus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
	12336	<i>Cerambyx cerdo</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
				Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	53615	<i>Lopinga achine</i> (Scopoli, 1763)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
				Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	65356	<i>Leucorrhina pectoralis</i> (Charpentier, 1825)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )				
Mammifères	60345	<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	60360	<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	60383	<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	60400	<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy, 1806)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
60408	<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )	
			Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )	
60461	<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )	

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	60468	<i>Nyctalus noctula</i> (Schreber, 1774)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> ) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	60518	<i>Plecotus auritus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> ) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	79301	<i>Myotis bechsteinii</i> (Kuhl, 1817)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> ) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	200118	<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> ) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
Oiseaux	2508	<i>Ardea purpurea</i> Linnaeus, 1766	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) ( <a href="#">lien</a> ) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	2514	<i>Ciconia nigra</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) ( <a href="#">lien</a> ) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	2559	<i>Scolopax rusticola</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée ( <a href="#">lien</a> ) Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national ( <a href="#">lien</a> )
	2651	<i>Hieraaetus pennatus</i> (Gmelin, 1788)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) ( <a href="#">lien</a> ) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	2660	<i>Pandion haliaetus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) ( <a href="#">lien</a> ) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> ) Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	2679	<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	2840	<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) ( <a href="#">lien</a> ) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	2873	<i>Circaetus gallicus</i> (Gmelin, 1788)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) ( <a href="#">lien</a> ) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	2881	<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) ( <a href="#">lien</a> ) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
	3422	<i>Columba oenas</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée ( <a href="#">lien</a> ) Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national ( <a href="#">lien</a> )
	3540	<i>Caprimulgus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) ( <a href="#">lien</a> ) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	3571	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) ( <a href="#">lien</a> ) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	3595	<i>Jynx torquilla</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	3601	<i>Picus canus</i> Gmelin, 1788	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) ( <a href="#">lien</a> ) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	3630	<i>Dendrocopos minor</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	4269	<i>Phylloscopus bonelli</i> (Vieillot, 1819)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	4272	<i>Phylloscopus sibilatrix</i> (Bechstein, 1793)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	4289	<i>Phylloscopus trochilus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
Reptiles	77381	<i>Emys orbicularis</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> ) Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
Angiospermes	106807	<i>Luronium natans</i> (L.) Raf., 1840	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> ) Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain ( <a href="#">lien</a> )
Ptéridophytes	113547	<i>Pilularia globulifera</i> L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain ( <a href="#">lien</a> )

## 8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

## 9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	BOTTE F.		
	CBNBP (CORDIER J.)		
	CBNBP (CORDIER J., DUPRE R.)		
	CBNBP (DESMOULINS F.)		
	CBNBP (DUPRE R.)		

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	CBNBP (DUPRE R.)		
	CBNBP (DUPRE R.), PLAT P.		
	CBNBP (ROBOUAM N.)		
	COTTET P.		
	CRON C.		
	DURAND S.		
	INDRE NATURE (Auclair D.)		
	INDRE NATURE (Barbat J.-P.)		
	Indre Nature (BOYER P.)		
	INDRE NATURE (Caux S.)		
	INDRE NATURE (Chatton T.)		
	INDRE NATURE (Dézecot G.)		
	Indre Nature (Dohogne R.)		
	INDRE NATURE (FOUCHER M.-C.)		
	INDRE NATURE (FROGER M.H.)		
	INDRE NATURE (LHERONDEL C.)		
	INDRE NATURE (Morizet Y.)		
	INDRE NATURE (Motteau V.)		
	INDRE NATURE (TROTIGNON J.)		
	INDRE NATURE (Vandromme D.)		
	PAPIN M.		
	PIARD X		
	PLAT P.		
	PREVOST M.		
	QUEUILLE K.		
	RABOT J.		
	SAUPIC G.		
	TELEFUNKO F.		





**znieff**

ZONES NATURELLES  
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,  
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 05/07/2018  
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/240031234>



# HAUT BASSIN VERSANT DE L'INDRE (Identifiant national : 240031234)

(ZNIEFF Continentale de type 2)

(Identifiant régional : 30050000)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : BOYER P., FROGER M.H., Fédération de l'Indre pour la pêche et la protection du milieu aquatique, .- 240031234, HAUT BASSIN VERSANT DE L'INDRE . - INPN, SPN-MNHN Paris, 17P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/240031234.pdf>

Région en charge de la zone : Centre

Rédacteur(s) :BOYER P., FROGER M.H., Fédération de l'Indre pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Centroïde calculé : 572612°-2178008°

## Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 07/02/2008

Date actuelle d'avis CSRPN : 18/09/2017

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 31/10/2017

1. DESCRIPTION .....	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE .....	4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE .....	5
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE .....	5
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS .....	5
6. HABITATS .....	6
7. ESPECES .....	8
8. LIENS ESPECES ET HABITATS .....	17
9. SOURCES .....	17

## 1. DESCRIPTION

### ZNIEFF de Type 1 inclue(s)

- Id nat. : [240030159](#) - (Id reg. : 00000064)
- Id nat. : [240030001](#) - (Id reg. : 00000001)
- Id nat. : [240030103](#) - (Id reg. : 00000038)

#### 1.1 Localisation administrative

- Département : Indre
- Département : Cher
- Département : Creuse
  
- Commune : Pouligny-Saint-Martin (INSEE : 36164)
- Commune : Vigoulant (INSEE : 36238)
- Commune : Sarzay (INSEE : 36210)
- Commune : Poinçonnet (INSEE : 36159)
- Commune : Mers-sur-Indre (INSEE : 36120)
- Commune : Montipouret (INSEE : 36129)
- Commune : Pérassay (INSEE : 36156)
- Commune : Vijon (INSEE : 36240)
- Commune : Saint-Chartier (INSEE : 36184)
- Commune : Sainte-Sévère-sur-Indre (INSEE : 36208)
- Commune : Briantes (INSEE : 36025)
- Commune : Jeu-les-Bois (INSEE : 36089)
- Commune : Châtre (INSEE : 36046)
- Commune : Pouligny-Notre-Dame (INSEE : 36163)
- Commune : Étrechet (INSEE : 36071)
- Commune : Lacs (INSEE : 36091)
- Commune : Nohant-Vic (INSEE : 36143)
- Commune : Feusines (INSEE : 36073)
- Commune : Lignerolles (INSEE : 36095)
- Commune : Ardentes (INSEE : 36005)
- Commune : Montgivray (INSEE : 36127)
- Commune : Nouzerines (INSEE : 23146)
- Commune : Saint-Saturnin (INSEE : 18234)
- Commune : Sazeray (INSEE : 36214)
- Commune : Saint-Priest-la-Marche (INSEE : 18232)

#### 1.2 Superficie

4407,85 hectares

#### 1.3 Altitude

Minimale (mètre): 236

Maximale (mètre): 450

#### 1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

- Id nat. : [240030103](#) - PRAIRIES HUMIDES DE LA FONTAINE A CARTIER (Type 1) (Id reg. : 00000038)
- Id nat. : [240030159](#) - AULNAIE-FRENAIE DES PIEGES (Type 1) (Id reg. : 00000064)
- Id nat. : [240030001](#) - PELOUSES DU PONT TRACAT (Type 1) (Id reg. : 00000001)

#### 1.5 Commentaire général



Cette zone correspond à la tête du bassin de l'Indre et de ses affluents d'amont. L'Indre (affluent de la Loire) prend sa source dans le département du Cher à Saint-Priest-la Marche. Le haut bassin versant correspond à une des parties les plus élevées de la région Centre, avec un réseau complexe de vallons plus ou moins encaissés.

L'activité agricole et l'élevage, au sein d'un paysage majoritairement bocager, caractérisent l'occupation du sol qui tend toutefois à évoluer.

Les talwegs sont émaillés de multiples sources qui alimentent les petits ruisseaux et contribuent à la présence de nombreuses zones humides, le plus souvent associées à des prairies.

La flore d'intérêt patrimonial se caractérise essentiellement par des plantes de prairies humides. C'est au niveau des suintements, parfois tourbeux, que les zones les plus riches sont observées.

C'est une zone particulièrement intéressante d'un point de vue salmonicole : la Truite fario et ses espèces accompagnatrices sont présentes en forte densité pour la région Centre. Les frayères à truites sont présentes en densité régulière, voire très fréquentes vers les zones de sources.

L'Ecrevisse à pieds blancs a été observée jusqu'en 2006 sur la Taissonne.

Une récente (2007) observation de coquilles a mis en évidence la présence potentielle de la Moule perlière (aucun individu vivant n'a été observé à ce jour). Il s'agit d'une espèce rarissime, en danger d'extinction.

Ce bassin versant abrite la plus belle population de Loutres du département (et peut-être de la région), présente sans discontinuité sur 80 % des points d'observation, sur la rivière, les ruisseaux et les étangs.

Le crapaud Sonneur à ventre jaune est présent de manière régulière. Cette espèce inféodée aux pâturages très humides ne se maintient vraiment que dans le Sud du Cher et de l'Indre.

Les arbres creux du bocage abritent le Pique-prune, coléoptère protégé et d'intérêt européen. Ils servent également de refuge pour plusieurs espèces de chauves-souris. Le Grand capricorne est également présent. Les papillons sont représentés sur le site par une dizaine d'espèces déterminantes, dont l'Azuré de la coronille (*Plebejus argyrognomon*), menacé en région Centre. Parmi les libellules, deux espèces déterminantes peuvent être citées plus particulièrement : le Gomphe à crochets (*Onychogomphus uncatus*) considéré comme en danger en région Centre et la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*), protégée. A noter également, trois espèces d'orthoptères considérés comme en danger dans la région : le Conocéphale des roseaux (*Conocephalus uncatus*), le Sténobothre nain (*Stenobothrus stigmaticus*) et le Criquet des roseaux (*Mecostethus parapleurus*). La Cistude d'Europe est aussi présente sur le secteur.

Sur les plateaux, les pratiques agricoles ont tendance à s'intensifier (arrachage de haies, agrandissement de la taille des parcelles, développement des cultures, fertilisation, captage de sources, suppression des mares). Cette évolution induit une régression de l'étendue et du nombre de milieux humides et de la qualité biologique du bocage. En revanche, la part de l'élevage diminue dans les fonds de vallée avec pour conséquence l'extension de l'enfrichement des prairies humides.

Cette évolution de la mise en valeur des sols influe sur les débits (drainage, fermeture de sources, soutien d'étiage moindre), sur la productivité générale des cours d'eau (colmatage, ensoleillement) et sur leur morphodynamisme (embâcles, envasement). Cependant, la qualité actuelle du peuplement piscicole de ces ruisseaux reste bonne et fonctionnelle : libre circulation piscicole en général, lien entre les zones de reproduction et les zones de développement. La qualité du peuplement typique salmonicole est parfois perturbée par des étangs en barrage (et leurs vidanges) qui modifient la qualité de l'eau et provoquent l'introduction d'espèces d'eaux calmes.

## 1.6 Compléments descriptifs

### 1.6.1 Mesures de protection

- Zone naturelle et forestière de document d'urbanisme

#### *Commentaire sur les mesures de protection*

*aucun commentaire*

### 1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Elevage
- Chasse
- Habitat dispersé

#### *Commentaire sur les activités humaines*

*aucun commentaire*

### 1.6.3 Géomorphologie

- Ruisseau, torrent
- Rivière, fleuve
- Source, résurgence
- Mare, mardelle
- Etang
- Vallée
- Vallon
- Plateau

#### *Commentaire sur la géomorphologie*

*aucun commentaire*

### 1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)
- Collectivité territoriale

#### *Commentaire sur le statut de propriété*

*aucun commentaire*

## 2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Orthoptères</li> <li>- Critères d'intérêts patrimoniaux</li> <li>- Ecologique</li> <li>- Faunistique</li> <li>- Poissons</li> <li>- Amphibiens</li> <li>- Reptiles</li> <li>- Oiseaux</li> <li>- Mammifères</li> <li>- Mollusques</li> <li>- Crustacés</li> <li>- Odonates</li> <li>- Lépidoptères</li> <li>- Coléoptères</li> <li>- Autre Faune (préciser)</li> <li>- Insectes</li> <li>- Floristique</li> <li>- Ptéridophytes</li> <li>- Phanérogames</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Auto-épuration des eaux</li> <li>- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales</li> <li>- Fonctions de régulation hydraulique</li> <li>- Ralentissement du ruissellement</li> <li>- Soutien naturel d'étiage</li> <li>- Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges</li> <li>- Zone particulière d'alimentation</li> <li>- Zone particulière liée à la reproduction</li> <li>- Autre intérêt fonctionnel d'ordre écologique (préciser)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Paysager</li> </ul>



### Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

## 3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes

### Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Le contour s'appuie essentiellement sur des limites visuelles du haut bassin versant de l'Indre : chemins, routes, haies, lisières de bois.

## 4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Extraction de matériaux	Intérieur	Indéterminé	Réel
Mise en eau, submersion, création de plan d'eau	Intérieur	Indéterminé	Réel
Débroussaillage, suppression des haies et des bosquets, remembrement et travaux connexes	Intérieur	Indéterminé	Réel
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Réel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Réel

### Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

## 5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

### 5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues	- Autre Faunes	- Amphibiens	- Oiseaux
- Bryophytes	- Phanérogames	- Mammifères	
- Lichens	- Ptéridophytes	- Poissons	
- Arachnides	- Mollusques	- Reptiles	
- Myriapodes	- Crustacés	- Odonates	
- Diptères		- Orthoptères	
- Hyménoptères		- Lépidoptères	
- Hémiptères		- Coléoptères	
- Ascomycètes		- Autres ordres d'Hexapodes	
- Basidiomycètes			
- Autres Fonges			

## 5.2 Habitats

# 6. HABITATS

## 6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	35.1 <i>Pelouses atlantiques à Nard raide et groupements apparentés</i>		Informateur : CBNBP (VUITTON G.)	35	2002 - 2012
	31.23 <i>Landes atlantiques à Erica et Ulex</i>		Informateur : CBNBP (VUITTON G.)	10	2002 - 2012
	44.31 <i>Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)</i>		Informateur : CBNBP (VUITTON G.)	95	2005
	37.312 <i>Prairies à Molinie acidiphiles</i>		Informateur : CBNBP (VUITTON G.)	5	2005
	38.21 <i>Prairies de fauche atlantiques</i>		Informateur : DIREN CENTRE (SIROT B.), CBNBP (VUITTON G.)	55	2006 - 2014
	37.312 <i>Prairies à Molinie acidiphiles</i>		Informateur : DIREN CENTRE (SIROT B.), CBNBP (VUITTON G.)	30	2006 - 2014
	35.21 <i>Prairies siliceuses à annuelles naines</i>		Informateur : CBNBP (VUITTON G.)	5	2002 - 2003
	24.12 <i>Zone à Truites</i>				
	38 <i>Prairies mésophiles</i>				
	37.7 <i>Lisières humides à grandes herbes</i>				
	44.31 <i>Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)</i>				
	62.212 <i>Falaises siliceuses hercyniennes</i>		Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.)		2012

## 6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	41.2 <i>Chênaies-charmaies</i>		Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.)	5	2014
	37.1 <i>Communautés à Reine des prés et communautés associées</i>				



EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	41.23 <i>Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère</i>				
	37.242 <i>Pelouses à Agrostide stolonifère et Fétuque faux roseau</i>		Informateur : CBNBP (ROBOÛAM N.)	10	2014
	37.1 <i>Communautés à Reine des prés et communautés associées</i>		Informateur : CBNBP (ROBOUAM N.)		2012
	41.2 <i>Chênaies-charmaies</i>			50	2012
	84.4 <i>Bocages</i>				

### 6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82.1 <i>Champs d'un seul tenant intensément cultivés</i>				
	81 <i>Prairies améliorées</i>				
	38.1 <i>Pâtures mésophiles</i>		Informateur : DIREN CENTRE (SIROT B.), CBNBP (VUITTON G.)		2006 - 2014
	41.2 <i>Chênaies-charmaies</i>				
	84 <i>Alignements d'arbres, haies, petits bois, bocage, parcs</i>				
	41.2 <i>Chênaies-charmaies</i>		Informateur : CBNBP (VUITTON G.)		2005
	81.2 <i>Prairies humides améliorées</i>		Informateur : CBNBP (VUITTON G.)		2005
	82.1 <i>Champs d'un seul tenant intensément cultivés</i>		Informateur : CBNBP (VUITTON G.)		2005
	82.11 <i>Grandes cultures</i>		Informateur : DIREN CENTRE (SIROT B.), CBNBP (VUITTON G.)		2006 - 2014

### 6.4 Commentaire sur les habitats

*aucun commentaire*

## 7. ESPECES

### 7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	197	<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	<i>Alyte accoucheur</i> , <i>Crapaud accoucheur</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DOHOgne R.	Moyen			2001 - 2007
	212	<i>Bombina variegata</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Sonneur à ventre jaune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOYER P.	Moyen			2000 - 2008
	163	<i>Triturus marmoratus</i> (Latreille, 1800)	<i>Triton marbré</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DOHOgne R.	Fort			2001 - 2007
Autres insectes	220032	<i>Periodes dispar</i> (Rambur, 1842)		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FDPpMA 36 (BARBEY B.)	Faible			1995 - 1999
	12336	<i>Cerambyx cerdo</i> Linnaeus, 1758	<i>Grand Capricorne (Le)</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (Madrolles F.)		1		2009 - 2009
Coléoptères	10937	<i>Hoplia coerulea</i> (Drury, 1773)	<i>Hoplie bleue (L)</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DOHOgne R.	Fort		12	2001 - 2013
	10502	<i>Lucanus cervus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Cerf-volant (mâle)</i> , <i>Biche (femelle)</i> , <i>Lucane</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DOHOgne R.	Fort			2001 - 2013
	10979	<i>Osmoderma eremita</i> (Scopoli, 1763)	<i>Barbot</i> , <i>Pique-prune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DOHOgne R.	Moyen	20		2001 - 2008
Crustacés	18432	<i>Astacus astacus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Écrevisse à pattes rouges (L)</i> , <i>Écrevisse à pieds rouges (L)</i> , <i>Écrevisse fluviale (L)</i> , <i>Écrevisse de rivière (L)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Nature 18 (Guillaume L.)				1990 - 1990



Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
18437	<i>Austropotamobius pallipes</i> (Lereboullet, 1858)	Écrevisse à pieds blancs (L'), Écrevisse à pattes blanches (L'), Écrevisse pallipède (L')	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FDPMA 36 (BARBEY B.)	Faible			1995 - 2006
54339	<i>Aporia crataegi</i> (Linnaeus, 1758)	Gazé (Le), Piéride de l'Aubépine (La), Piéride gazée (La), Piéride de l'Alisier (La), Piéride de l'Aubergine (La)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (Boyer P.)				2005 - 2011
53878	<i>Argynnis paphia</i> (Linnaeus, 1758)	Tabac d'Espagne (Le), Nacré vert (Le), Barre argentée (La), Empereur (L')	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MONTAGNER S.	Fort			2006 - 2013
53942	<i>Clossiana dia</i> (Linnaeus, 1767)	Petite Violette (Le), Nacré violet (Le)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (Dohogne R.)				2008 - 2008
54475	<i>Iphicides podalirius</i> (Linnaeus, 1758)	Flambé (Le)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MONTAGNER S.	Fort			2006 - 2013
53773	<i>Ladoga camilla</i> (Linnaeus, 1764)	Petit Sylvain (Le), Petit Sylvain azuré (Le), Deuil (Le), Sibille (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : MONTAGNER S.				2006 - 2007
53770	<i>Limenitis camilla</i> (Linnaeus, 1764)	Petit Sylvain (Le), Petit Sylvain azuré (Le), Deuil (Le), Sibille (Le)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (Dohogne R.)				2011 - 2011
53765	<i>Limenitis populi</i> (Linnaeus, 1758)	Grand Sylvain (Le), Nymphale du Peuplier (La)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (Boyer P.)				2005 - 2005

Lépidoptères

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
53979	<i>Lycaena dispar</i> (Haworth, 1802)	Cuivré des marais (Le), Grand Cuivré (Le), Grand Argus satiné (Le), Argus satiné à taches noires (Le), Lycène disparate (Le), Cuivré de la Parelle-d'eau (Le)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (FROGER M.H.)				2002 - 2011
219812	<i>Melitaea athalia</i> (Rottenburg, 1775)	Mélitée du Mélampyre (La), Damier Athalie (Le)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (Aulaclair D.)				2011 - 2011
53817	<i>Melitaea cinxia</i> (Linnaeus, 1758)	Mélitée du Plantain (La), Déesse à ceinturons (La), Damier du Plantain (Le), Damier pointillé (Le), Damier (Le), Mélitée de la Piloselle (La)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (Boyer P.)				2006 - 2011
53811	<i>Melitaea phoebe</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Mélitée des Centaurées (La), Grand Damier (Le)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (Montagner S.)				2007 - 2007
53727	<i>Nymphalis polychloros</i> (Linnaeus, 1758)	Grande Tortue (La), Vanesse de l'Orme (La), Grand-Renaud (Le), Doré (Le)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (Dohogne R.)				2008 - 2008
219778	<i>Plebeius argyrognomon</i> (Bergsträsser, 1779)	Azuré des Coronilles (L'), Azuré porte- arceaux (L'), Argus fléché (L')	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (Montagner S.)				2006 - 2006
54713	<i>Saturnia pyri</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Grand Paon de nuit	Reproduction indéterminée	Informateur : INDRE NATURE (MAGNOUX M.)				2010 - 2010



Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	60345	<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	<i>Barbastelle d'Europe, Barbastelle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOYER P.	Moyen	15	2007 - 2007
	60630	<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Loutre d'Europe, Loutre commune, Loutre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DOHOEGNE R.	Fort		2001 - 2008
	200118	<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	<i>Murin de Daubenton</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHATTON T.	Fort		2007 - 2007
Mollusques	60408	<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	<i>Murin de Natterer, Vespertilion de Natterer</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FDPMA 36 (BARBEY B.)	Faible		1991 - 1991
	60313	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	<i>Petit rhinolophe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHATTON T.	Moyen		2007 - 2007
	64435	<i>Margaritifera margaritifera</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Mulette perlère, Moule perlère</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (Dohogne R.)	Faible	3	2006 - 2006
	65412	<i>Boyeria irene</i> (Boyer de Fonscolombe, 1838)	<i>Aeschne paisible (L')</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (Dohogne R. & Speh E.)		4	2008 - 2013
	65085	<i>Calopteryx virgo meridionalis</i> Selys, 1873	<i>Caloptéryx vierge méridional, Caloptéryx méridional</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MONTAGNER S.	Fort		2006 - 2013
Odonates	65133	<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	<i>Agrion de Mercure</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MONTAGNER S.	Fort		2006 - 2008
	65401	<i>Cordulegaster boltoni</i> (Donovan, 1807)	<i>Cordulégastré annelé (Le)</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MONTAGNER S.	Fort		2006 - 2013
	65265	<i>Libellula fulva</i> O.F. Müller, 1764	<i>Libellule fauve (La)</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (Dohogne R.)		2	2011 - 2012

Groupes	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Orthoptères	65254	<i>Onychogomphus uncatulus</i> (Charpentier, 1840)	<i>Gomphe à crochets (Le)</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MONTAGNER S.	Faible	2		2006 - 2013
	65381	<i>Oxygastra curtisii</i> (Dale, 1834)	<i>Cordulle à corps fin (La), Oxycordulle à corps fin (L.)</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (Chatton T.)	Faible	3	5	2012 - 2013
	65878	<i>Conocephalus dorsalis</i> (Latreille, 1804)	<i>Conocéphale des Roseaux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DOHOGNE R.	Moyen			2001 - 2013
	535849	<i>Mecostethus parapleurus parapleurus</i> (Hagenbach, 1822)	<i>Criquet des Roseaux</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : INDRE NATURE (LHERONDEL A.)				2013 - 2013
	65614	<i>Phaneroptera nana</i> Fieber, 1853	<i>Phanéroptère méridional</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (Auclair D.)	Faible	2		2011 - 2011
	65934	<i>Pteronemobius heydenii</i> (Fischer, 1853)	<i>Grillon des marais</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (Dohogne R.)		2		2009 - 2012
	66103	<i>Stenobothrus stigmaticus</i> (Rambur, 1838)	<i>Sténobothre nain</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (Dohogne R.)	Faible	2		2012 - 2012
	65487	<i>Stethophyma grossum</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Criquet ensanglanté, Cécipode ensanglantée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DOHOGNE R.	Fort		30	2001 - 2013
	82346	<i>Anagallis tenella</i> (L.) L., 1771	<i>Mouron délicat</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FROGER M.H.	Moyen			2006 - 2006
	88489	<i>Carex echinata</i> Murray, 1770	<i>Laiche étoilée, Laiche-hérisson</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FROGER M.H.	Moyen			2002 - 2002
89264	<i>Carum verticillatum</i> (L.) W.D.J.Koch, 1824	<i>Carum verticillé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FROGER M.H.	Fort			2006 - 2006	
Phanérogames									



Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Informateur :	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
91120	<i>Chrysosplenium oppositifolium</i> L., 1753	<i>Dorine à feuilles opposées, Hépatique des marais</i>	Reproduction certaine ou probable	FROGER M.H.		Moyen			2006 - 2011
91322	<i>Cirsium dissectum</i> (L.) Hill, 1768	<i>Cirse des prairies, Cirse Anglais, Cirse d'Angleterre</i>	Reproduction certaine ou probable	FROGER M.H.		Moyen			2006 - 2006
105400	<i>Leersia oryzoides</i> (L.) Sw., 1788	<i>Léersie faux Riz</i>	Reproduction certaine ou probable	CBNBP (DUPRE R.)					2005 - 2005
107072	<i>Lysimachia nemorum</i> L., 1753	<i>Lysimaque des bois, Mouron jaune</i>	Reproduction certaine ou probable	FROGER M.H.		Moyen			2006 - 2006
114785	<i>Polygonum mite</i> Schrank, 1789	<i>Renouée douce</i>	Reproduction certaine ou probable	CBNBP (DUPRE R.)					2005 - 2005
115865	<i>Primula elatior</i> (L.) Hill, 1765	<i>Primevère élevée, Cocou des bois</i>	Reproduction certaine ou probable	FROGER M.H.		Fort			2006 - 2006
116979	<i>Ranunculus circinatus</i> Sibth., 1794	<i>Renoncule divariquée, Renoncule en crosse</i>	Reproduction certaine ou probable	CBNBP (DUPRE R.)					2005 - 2005
117056	<i>Ranunculus hederaceus</i> L., 1753	<i>Renoncule à feuilles de lierre, Renoncule lierre</i>	Reproduction certaine ou probable	ONCFS (RENAUD C.)					2011 - 2011
123471	<i>Silene dioica</i> (L.) Clairv., 1811	<i>Compagnon rouge, Robinet rouge</i>	Reproduction certaine ou probable	FROGER M.H.		Fort			2006 - 2006
124967	<i>Stellaria alsine</i> Grimm, 1767	<i>Stellaire des sources</i>	Reproduction certaine ou probable	FROGER M.H.		Moyen			2006 - 2006
126060	<i>Thalictrum thalictroides</i> (L.) E.Nardi, 1993	<i>Isopyre faux Pigamon</i>	Reproduction certaine ou probable	FROGER M.H.		Moyen			2006 - 2006

Groupes	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	128394	<i>Valeriana dioica</i> L., 1753	<i>Valériane dioïque</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FROGER M.H.	Moyen			2002 - 2002
	128829	<i>Veronica catenata</i> Pennell, 1921	<i>Véronique aquatique</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2005 - 2005
	66832	<i>Anguilla anguilla</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Anguille d'Europe, Anguille européenne</i>	Passage, migration					
	69182	<i>Cottus gobio</i> Linnaeus, 1758	<i>Chabot, Chabot commun</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : FDPPMA 36 (BARBEY B.)	Moyen	1	10	1990 - 2006
	67606	<i>Esox lucius</i> Linnaeus, 1758	<i>Brochet</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FDPPMA 36 (BARBEY B.)	Fort	20	200	1990 - 2006
Poissons				Reproduction indéterminée	Informateur : Nature 18 (Guillaume L.)				1990 - 1990
	66333	<i>Lampetra planeri</i> (Bloch, 1784)	<i>Lamproie de Planer, Lamproie de rivière, Petite lamproie, Lamproie de ruisseau européenne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FDPPMA 36 (BARBEY B.)	Moyen	1	200	1990 - 2006
	67778	<i>Salmo trutta fario</i> Linnaeus, 1758	<i>Truite de mer, Truite commune, Truite d'Europe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DOHOGNE R.	Fort	1	10	1990 - 2006
Ptéridophytes	111815	<i>Osmonda regalis</i> L., 1753	<i>Osmonde royale, Fougère fleurie</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FDPPMA 36 (BARBEY B.)	Faible			2003 - 2003
Reptiles	77381	<i>Emys orbicularis</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Cistude d'Europe</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CHATTON T.	Faible			2003 - 2006

## 7.2 Espèces autres



Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
94266	<i>Dactylophiza maculata</i> (L.) Soó, 1962	<i>Orchis tacheté, Orchis maculé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FROGER M.H.	Moyen			2006 - 2006

### 7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Amphibiens	163	<i>Triturus marmoratus</i> (Latreille, 1800)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	197	<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	212	<i>Bombina variegata</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
Bivalves	64435	<i>Margaritifera margaritifera</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
				Liste des mollusques protégés sur l'ensemble du territoire français métropolitain ( <a href="#">lien</a> )
Crustacés	18432	<i>Astacus astacus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
				Protection des écrevisses autochtones sur le territoire français métropolitain ( <a href="#">lien</a> )
	18437	<i>Austropotamobius pallipes</i> (Lereboullet, 1858)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
				Protection des écrevisses autochtones sur le territoire français métropolitain ( <a href="#">lien</a> )
Insectes	10502	<i>Lucanus cervus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
	10979	<i>Osmoderma eremita</i> (Scopoli, 1763)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
				Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	12336	<i>Cerambyx cerdo</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
				Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	53979	<i>Lycaena dispar</i> (Haworth, 1802)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
				Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	65133	<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )				
65381	<i>Oxygastra curtisii</i> (Dale, 1834)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )	
			Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )	
Mammifères	60313	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	60345	<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> ) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	60408	<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> ) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	60630	<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> ) Liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département ( <a href="#">lien</a> ) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	200118	<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> ) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
Poissons	66333	<i>Lampetra planeri</i> (Bloch, 1784)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> ) Liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire français national ( <a href="#">lien</a> )
	67606	<i>Esox lucius</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire français national ( <a href="#">lien</a> )
	69182	<i>Cottus gobio</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
Reptiles	77381	<i>Emys orbicularis</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> ) Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
Ptéridophytes	111815	<i>Osmunda regalis</i> L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire ( <a href="#">lien</a> )

## 8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

## 9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	BARBEY B.	1990	Résultats de pêche électrique, FDPMA 36, Châteauroux, 7 p.
	BARBEY B.	1993	Schéma de gestion des milieux aquatiques. Département de l'Indre, DDAF, FDPMA, CSP, Conseil Général de l'Indre, 149 p.

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	BARBEY B.	1995	Recensement des frayères à Truites, Bassin de l'Indre. Contrat Vert Association Région Centre, FDPPMA, 149 p.
	BARBEY B.	1997	Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles. Département de l'Indre, F.D.A.A.P.M.A.36, CSP, 209 p.
	BARBEY B.	1998	Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles. Département de l'Indre Politique à développer pour les contextes à gestion patrimoniale, FDPPMA-CSP, 15p
Informateur	BOYER P.		
	CBNBP (DUPRE R.)		
	CHATTON T.		
	DOHOGNE R.		
	FDPPMA 36 (BARBEY B.)		
	FROGER M.H.		
	GRILLON B.		
	INDRE NATURE (Auclair D.)		
	INDRE NATURE, BNE (HAÏ C.)		
	INDRE NATURE (Boyer P.)		
	INDRE NATURE (Caux S.)		
	INDRE NATURE (Chatton T.)		
	INDRE NATURE (Dohogne R.)		
	INDRE NATURE (Dohogne R. & Speh E.)		
	INDRE NATURE (Dubois Y.)		
	INDRE NATURE (Dupoux E.)		
	INDRE NATURE (FROGER M.H.)		
	INDRE NATURE (LHERONDEL A.)		
	INDRE NATURE (Madrolles F.)		
	INDRE NATURE (MAGNOUX M.)		
	INDRE NATURE (Montagner S.)		
	INDRE NATURE (Morizet Y.)		
	INDRE NATURE (Motteau V.)		
	INDRE NATURE (Plat P.)		
	INDRE NATURE (Wyon C.)		
MONTAGNER S.			
Nature 18 (Guillaume L.)			
ONCFS (RENAUD C.)			





**znief**

ZONES NATURELLES  
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,  
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 05/07/2018  
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/240031233>



# PRAIRIES DE LA VALLEE DE L'INDRE DANS L'AGGLOMERATION CASTELROUSSINE (Identifiant national : 240031233)

(ZNIEFF Continentale de type 2)

(Identifiant régional : 30040000)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : BOYER P., - 240031233,  
PRAIRIES DE LA VALLEE DE L'INDRE DANS L'AGGLOMERATION CASTELROUSSINE.  
- INPN, SPN-MNHN Paris, 15P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/240031233.pdf>

Région en charge de la zone : Centre  
Rédacteur(s) :BOYER P.  
Centroïde calculé : 550995°-2201423°

## Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 28/03/2008  
Date actuelle d'avis CSRPN : 28/03/2008  
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900  
Date de dernière diffusion INPN : 19/04/2016

1. DESCRIPTION .....	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE .....	4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE .....	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE .....	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS .....	5
6. HABITATS .....	5
7. ESPECES .....	8
8. LIENS ESPECES ET HABITATS .....	15
9. SOURCES .....	15

## 1. DESCRIPTION

### ZNIEFF de Type 1 inclue(s)

- Id nat. : [240030147](#) - (Id reg. : 00000053)

#### 1.1 Localisation administrative

- Département : Indre
- Commune : Poinçonnet (INSEE : 36159)
- Commune : Châteauroux (INSEE : 36044)
- Commune : Saint-Maur (INSEE : 36202)
- Commune : Déols (INSEE : 36063)
- Commune : Étretchet (INSEE : 36071)

#### 1.2 Superficie

610 hectares

#### 1.3 Altitude

Minimale (mètre): 130

Maximale (mètre): 150

#### 1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

- Id nat. : [240030147](#) - PRAIRIES HUMIDES DU MONTET ET DE MOUSSEAUX (Type 1) (Id reg. : 00000053)

#### 1.5 Commentaire général

Dans la traversée de l'agglomération de Châteauroux, les abords de l'Indre ont relativement bien échappé à l'urbanisation et à l'artificialisation. C'est probablement l'inondabilité de la vallée qui lui a permis de conserver un caractère naturel.

L'ensemble est essentiellement occupé par des prairies, quelques boisements alluviaux mais aussi quelques parties plus humides (anciens marais). Deux secteurs d'anciennes carrières ont été inclus.

La fonction d'expansion des crues de ces prairies alluviales inondables est connue et affirmée par les communes riveraines qui font partie des principaux propriétaires. De ce fait les terrains sont gérés de manière extensive et pour certains d'entre eux de manière conservatoire. Ainsi une peupleraie a-t-elle été réhabilitée en prairie et deux importantes frayères à brochets ont été restaurées.

Ces prairies abritaient notamment jusqu'en 1999 les dernières populations de Râle des genêts du département de l'Indre. On observe également la reproduction du Râle d'eau.

L'intérêt pour les amphibiens s'avère élevé avec neuf espèces recensées dont le crapaud Sonneur à ventre jaune (très rare en dehors du sud de la région) et le Triton crêté (espèce d'intérêt européen). La Cistude d'Europe est présente. Les libellules sont également bien représentées sur le site, avec cinq espèces déterminantes dont deux protégées, l'Agrion de mercure (Coenagrion mercuriale) et la Cordulie à corps fin (Oxygastra curtisii). Concernant les orthoptères, sept espèces déterminantes ont été observées, dont quatre présentant le statut en danger en région Centre : le Conocéphale des roseaux (Conocephalus dorsalis), le Criquet des roseaux (Mecosthetus parapleurus), la Decticelle bicolore (Metrioptera bicolor) et le Criquet tricolore (Paracinema tricolor). A noter également, deux espèces protégées de coléoptères : le Grand capricorne (Cerambyx cerdo) et le Pique-prune (Osmoderma eremita).

L'intérêt floristique est loin d'être négligeable puisqu'on note la présence de la Pulicaire commune (protégée dans toute la France), de la Sanguisorbe officinale, du Marisque, de la Scille d'automne.

Au total une cinquantaine d'espèces protégées est connue dans cette zone (une centaine si l'on ajoute les oiseaux).



## 1.6 Compléments descriptifs

### 1.6.1 Mesures de protection

- Terrain acquis par un département
- Terrain acquis (ou assimilé) par un Conservatoire d'espaces naturels
- Zone naturelle et forestière de document d'urbanisme
- Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)
- Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)

#### *Commentaire sur les mesures de protection*

*aucun commentaire*

### 1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture
- Tourisme et loisirs
- Habitat dispersé

#### *Commentaire sur les activités humaines*

*aucun commentaire*

### 1.6.3 Géomorphologie

- Vallée

#### *Commentaire sur la géomorphologie*

*aucun commentaire*

### 1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)
- Propriété d'une association, groupement ou société
- Domaine communal
- Domaine départemental

#### *Commentaire sur le statut de propriété*

*aucun commentaire*

## 2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecologique</li> <li>- Faunistique</li> <li>- Poissons</li> <li>- Amphibiens</li> <li>- Reptiles</li> <li>- Oiseaux</li> <li>- Autre Faune (préciser)</li> <li>- Insectes</li> <li>- Floristique</li> <li>- Phanérogames</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Auto-épuration des eaux</li> <li>- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales</li> <li>- Fonctions de régulation hydraulique</li> <li>- Expansion naturelle des crues</li> <li>- Ralentissement du ruissellement</li> <li>- Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges</li> <li>- Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs</li> <li>- Zone particulière d'alimentation</li> <li>- Zone particulière liée à la reproduction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Paysager</li> </ul>

*Commentaire sur les intérêts*

*aucun commentaire*

## 3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

*Commentaire sur les critères de délimitation de la zone*

Il s'agit d'une zone polynucléaire dont les contours sont calés sur les limites des parties en bon état de conservation (prairies en particulier).

Elle s'étend de la RD 943 à l'amont (Les Prés de la Barrière) à l'A20 à l'aval (Le Petit colombier) .

Ses limites coïncident pour l'essentiel avec des routes, des chemins et des bras d'eau. Les différents secteurs restent toutefois écologiquement connectés entre eux par la rivière mais aussi du fait de la faible distance qui les sépare. Ont été exclus les parties urbanisées, les secteurs de plans d'eau artificiels et les parties à vocation d'espace vert urbain.

## 4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Habitat humain, zones urbanisées	Intérieur	Indéterminé	Réel
Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement	Intérieur	Indéterminé	Réel
Suppression ou entretien de végétation	Intérieur	Indéterminé	Réel
Gestion des habitats pour l'accueil et l'information du public	Intérieur	Indéterminé	Réel
Submersions	Intérieur	Indéterminé	Réel

*Commentaire sur les facteurs*

*aucun commentaire*



## 5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

### 5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Algues</li> <li>- Bryophytes</li> <li>- Lichens</li> <li>- Mammifères</li> <li>- Ptéridophytes</li> <li>- Mollusques</li> <li>- Crustacés</li> <li>- Arachnides</li> <li>- Myriapodes</li> <li>- Diptères</li> <li>- Hyménoptères</li> <li>- Autres ordres d'Hexapodes</li> <li>- Hémiptères</li> <li>- Ascomycètes</li> <li>- Basidiomycètes</li> <li>- Autres Fonges</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autre Faunes</li> <li>- Odonates</li> <li>- Orthoptères</li> <li>- Lépidoptères</li> <li>- Coléoptères</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amphibiens</li> <li>- Oiseaux</li> <li>- Phanérogames</li> <li>- Poissons</li> <li>- Reptiles</li> </ul>	

### 5.2 Habitats

## 6. HABITATS

### 6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	<i>53.2 Communautés à grandes Laïches</i>		Informateur : FDPPMA 36 (BARBEY B.)		2007
	<i>53.11 Phragmitaies</i>				
	<i>44 Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides</i>		Informateur : FDPPMA 36 (BARBEY B.)		2007
	<i>38.2 Prairies de fauche de basse altitude</i>		Informateur : FDPPMA 36 (BARBEY B.)		2007
	<i>24.15 Zone à Brèmes</i>		Informateur : FDPPMA 36 (BARBEY B.)		2007
	<i>22.42 Végétations enracinées immergées</i>		Informateur : FDPPMA 36 (BARBEY B.)		2007
	<i>22.2 Galets ou vasières non végétalisés</i>		Informateur : FDPPMA 36 (BARBEY B.)		2007
	<i>22.1 Eaux douces</i>		Informateur : FDPPMA 36 (BARBEY B.)		2007
	<i>53.1 Roselières</i>				

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	44.332 <i>Bois de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes</i>				
	38.2 <i>Prairies de fauche de basse altitude</i>				
	37.2 <i>Prairies humides eutrophes</i>				
	22.4 <i>Végétations aquatiques</i>				
	24.4 <i>Végétation immergée des rivières</i>				
	37.1 <i>Communautés à Reine des prés et communautés associées</i>				

## 6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	41.2 <i>Chênaies-charmaies</i>				
	81.2 <i>Prairies humides améliorées</i>				
	83.321 <i>Plantations de Peupliers</i>		Informateur : FDPPMA 36 (BARBEY B.)		2007
	31.81 <i>Fourrés médio-européens sur sol fertile</i>		Informateur : FDPPMA 36 (BARBEY B.)		2007
	83.321 <i>Plantations de Peupliers</i>				
	22.43 <i>Végétations enracinées flottantes</i>		Informateur : FDPPMA 36 (BARBEY B.)		2007
	85.3 <i>Jardins</i>				
	38.1 <i>Pâtures mésophiles</i>		Informateur : FDPPMA 36 (BARBEY B.)		2007

## 6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	85 <i>Parcs urbains et grands jardins</i>				
	38 <i>Prairies mésophiles</i>		Informateur : FDPPMA 36 (BARBEY B.)		2007
	82.1 <i>Champs d'un seul tenant intensément cultivés</i>				



EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	86.3 <i>Sites industriels en activité</i>				
	86.1 <i>Villes</i>				

#### 6.4 Commentaire sur les habitats

*aucun commentaire*

## 7. ESPECES

### 7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	197	<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	<i>Alyte accoucheur</i> , <i>Crapaud accoucheur</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOYER P.	Moyen	50	100	1998 - 2002
	212	<i>Bombina variegata</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Sonneur à ventre jaune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOYER P.	Faible	5	30	2000 - 2002
	139	<i>Triturus cristatus</i> (Laurenti, 1768)	<i>Triton créte</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOYER P.	Moyen	100	300	1998 - 2002
	163	<i>Triturus marmoratus</i> (Latreille, 1800)	<i>Triton marbré</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOYER P.	Moyen	50	100	1998 - 2002
	12336	<i>Cerambyx cerdo</i> Linnaeus, 1758	<i>Grand Capricorne (Le)</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (Dohogne R.)	Faible	1		2008
Coléoptères	10502	<i>Lucanus cervus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Cerf-volant (mâle)</i> , <i>Biche (femelle)</i> , <i>Lucane</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (Dohogne R.)	Faible	1		2011
	10964	<i>Oryctes nasicornis</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Scarabée rhinocéros européen</i> , <i>Rhinocéros</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : INDRE NATURE (FROGER M.H.)				2013
	10979	<i>Osmoderma eremita</i> (Scopoli, 1763)	<i>Barbot</i> , <i>Pique-prune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ROMBY A.	Faible	1		2009
	10536	<i>Typhoeus typhoeus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Minotaure (Le)</i> , <i>Minotaure typhée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (Dohogne R.)	Faible	1		2011
Lépidoptères	54475	<i>Iphicides podalirius</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Flambé (Le)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : INDRE NATURE (LAPORTE A.)				2010



Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
53979	<i>Lycaena dispar</i> (Haworth, 1802)	<i>Cuivré des marais</i> (Le), <i>Grand Cuivré</i> (Le), <i>Grand Argus</i> <i>satiné</i> (Le), <i>Argus</i> <i>satiné à taches</i> <i>noires</i> (Le), <i>Lycène</i> <i>disparate</i> (Le), <i>Cuivré de la</i> <i>Parelle-d'eau</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : INDRE NATURE (FROGER M.H.)				2012
62037	<i>Acicula fusca</i> (Montagu, 1803)	<i>Aiguillette fauve</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (Dohogne R.)	Faible	1		2008
64239	<i>Monacha cantiana</i> (Montagu, 1803)	<i>Moine globuleux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (Dohogne R.)	Faible	1		2008
199889	<i>Pseudunio</i> <i>auricularius</i> (Spengler, 1793)	<i>Grande mulette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (Dohogne R.)	Faible	1		2008
64141	<i>Vertigo moulinsiana</i> (Dupuy, 1849)	<i>Vertigo de</i> <i>Des Moulins</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (Dohogne R.)	Moyen	8		2010
65085	<i>Calopteryx virgo</i> <i>meridionalis</i> Selys, 1873	<i>Caloptéryx vierge</i> <i>méridional</i> , <i>Caloptéryx</i> <i>méridional</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (Auclair D.)	Faible	3		2008 - 2010
65133	<i>Coenagrion</i> <i>mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	<i>Agrion de Mercure</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (Dohogne R.)	Faible	2		2008 - 2013
65115	<i>Ischnura pumilio</i> (Charpentier, 1825)	<i>Agrion nain</i> (L)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Cen Centre (GRESSETTE S.)	Faible	1		2004 - 2007
65214	<i>Lestes dryas</i> Kirby, 1890	<i>Leste des bois</i> , <i>Leste dryade</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (Montagner S.)		1		2007
65265	<i>Libellula fulva</i> O.F. Müller, 1764	<i>Libellule fauve</i> (La)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (Morizet Y.)		1		2010

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
65381	<i>Oxygaster curtisii</i> (Dale, 1834)	<i>Cordulie à corps fin</i> (La), <i>Oxycordulie</i> à corps fin (L')	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (Dohogne R.)	Faible	1		2008
4187	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Phragmite</i> des joncs	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOYER P.		10	15	1998 - 2002
3571	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Martin-pêcheur</i> d'Europe	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOYER P.	Moyen	1	2	1998 - 2002
3053	<i>Crex crex</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Râle des genêts</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : INDRE NATURE & CPNRC	Faible	1	10	1992 - 1999
2679	<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758	<i>Faucon hobereau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOYER P.	Moyen	1	3	1998 - 2002
3595	<i>Jynx torquilla</i> Linnaeus, 1758	<i>Torcol fourmilier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOYER P.		1		2000
2481	<i>Nycticorax nycticorax</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Héron bihoreau,</i> <i>Bihoreau gris</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Indre Nature				1992
3036	<i>Rallus aquaticus</i> Linnaeus, 1758	<i>Râle d'eau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOYER P.	Moyen	1	2	1998 - 2002
66270	<i>Calliptamus barbarus</i> (O.G. Costa, 1836)	<i>Caloptène ochracé,</i> <i>Criquet de Barbarie</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (Dohogne R.)	Faible	2		2012
65878	<i>Conocephalus dorsalis</i> (Latreille, 1804)	<i>Conocéphale</i> des Roseaux	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Cen Centre (GRESSETTE S.)	Faible	1		2004 - 2010
65891	<i>Mecconema meridionale</i> A. Costa, 1860	<i>Méconème fragile</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (Dohogne R.)	Faible	1		2008 - 2012



Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
240286	<i>Mecostethus parapleurus</i> (Hagenbach, 1822)	<i>Criquet des Roseaux, Parapleurus alliacé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (Plat P.)	Faible	1		2005 - 2012
65721	<i>Metriopectera bicolor</i> (Philippi, 1830)	<i>Decticelle bicolore</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (Auclair D.)	Moyen	10		2010
66224	<i>Paracrinema tricolor bisignata</i> (Charpentier, 1825)	<i>Criquet tricolore</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (Dohogne R.)	Faible	3		2010
65614	<i>Phaneroptera nana</i> Fieber, 1853	<i>Phanéroptère méridional</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (Auclair D.)	Faible	3		2009 - 2012
65487	<i>Stethophyma grossum</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Criquet ensanglanté, Cécipode ensanglantée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : INDRE NATURE (Plat P.)	Faible	1		2005 - 2012
91823	<i>Cladium mariscus</i> (L.) Pohl, 1809	<i>Marisque, Cladium des marais</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BELLEFANT S.	Faible	1	10	1994
92270	<i>Consolida regalis</i> Gray, 1821	<i>Dauphinelle Consoude</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HERGOTT F.	Faible	1	10	1996
93923	<i>Cyperus eragrostis</i> Lam., 1791	<i>Souchet vigoureux, Souchet robuste</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2004
98977	<i>Fritillaria meleagris</i> L., 1753	<i>Pintade, Fritillaire damier, Fritillaire pintade</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2005
101286	<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommer & Levier, 1895	<i>Berce du Caucase, Berce de Mantegazzi</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2004

Phanérogames

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
103553	<i>Impatiens noli- tangere</i> L., 1753	Balsamine des bois, <i>Impatiente</i> <i>ne-me-touchez- pas</i> , <i>Impatiente</i> <i>N'y-touchez-pas</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HERGOTT F.	Faible	1	10	1995
104340	<i>Juncus subnodulosus</i> Schrank, 1789	<i>Jonc à tépales</i> <i>obtus</i> , <i>Jonc à</i> <i>fleurs obtuses</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BELLENFANT S.	Moyen	100	1000	1994 - 1995
109881	<i>Oenante lachenalii</i> C.C.Gmel., 1805	<i>Oenante</i> <i>de Lachenal</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BELLENFANT S.	Moyen	50	100	1994 - 1995
109893	<i>Oenante pimpinelloides</i> L., 1753	<i>Oenante</i> <i>faux boucage</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2005
116405	<i>Pulicaria vulgaris</i> Gaertn., 1791	<i>Herbe de Saint- Roch</i> , <i>Pulicaire</i> <i>annuelle</i> , <i>Pulicaire</i> <i>commune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HERGOTT F.	Moyen	10	50	1995 - 2004
120732	<i>Samolus valerandi</i> L., 1753	<i>Samole de</i> <i>Valerand</i> , <i>Mouron d'eau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BELLENFANT S.	Moyen	50	100	1994 - 1995
120758	<i>Sanguisorba officinalis</i> L., 1753	<i>Grande</i> <i>pimpinelle</i> , <i>Sanguisorbe</i> , <i>Sanguisorbe</i> <i>officinale</i> , <i>Pimpinelle</i> <i>officinale</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BELLENFANT S.	Moyen	50	100	1994 - 1995
121603	<i>Scilla autumnalis</i> L., 1753	<i>Scille d'automne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DURAND S.	Faible	1	10	1993
67606	<i>Esox lucius</i> Linnaeus, 1758	<i>Brochet</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : FEDERATION DE PECHE 36.	Fort			1994 - 2002
77400	<i>Emys orbicularis capolongoi</i> Fritz, 1995	<i>Cistude d'Europe</i> <i>franco-italienne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOYER P.	Faible	10	30	1998 - 2002



### 7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Amphibiens	139	<i>Triturus cristatus</i> (Laurenti, 1768)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	163	<i>Triturus marmoratus</i> (Latreille, 1800)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	197	<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	212	<i>Bombina variegata</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
Gastéropodes	64141	<i>Vertigo moulinsiana</i> (Dupuy, 1849)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
Insectes	10502	<i>Lucanus cervus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
	10979	<i>Osmoderma eremita</i> (Scopoli, 1763)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
				Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	12336	<i>Cerambyx cerdo</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
				Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	53979	<i>Lycaena dispar</i> (Haworth, 1802)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
				Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	65133	<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )				
65381	<i>Oxygastra curtisii</i> (Dale, 1834)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )	
			Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )	
Oiseaux	2481	<i>Nycticorax nycticorax</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) ( <a href="#">lien</a> )
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	2679	<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
	3036	<i>Rallus aquaticus</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée ( <a href="#">lien</a> )
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national ( <a href="#">lien</a> )
	3053	<i>Crex crex</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) ( <a href="#">lien</a> )
				Liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département ( <a href="#">lien</a> )
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	3571	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) ( <a href="#">lien</a> )
Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )				
3595	<i>Jynx torquilla</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )	
4187	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )	
Poissons	67606	<i>Esox lucius</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire français national ( <a href="#">lien</a> )
Angiospermes	98977	<i>Fritillaria meleagris</i> L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire ( <a href="#">lien</a> )
	116405	<i>Pulicaria vulgaris</i> Gaertn., 1791	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain ( <a href="#">lien</a> )

## 8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

## 9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	FEDERATION DE PECHE 36.	1996	Contrat Vert région Centre. Recensement des frayères à brochets du bassin de l'Indre.
	HERGOTT F.	1996	Prairies de Déols : diagnostic écologique et propositions de gestion. Indre Nature & Diren Centre.
	INDRE NATURE & CPNRC	2001	Rôle des Genêts & amphibiens. Effectifs, populations, tendances, mesures de gestion et de suivi. Département agglomération castelroussine, prairies de Déols.
Informateur	BELLENFANT S.		
	BOYER P.		
	CBNBP (DUPRE R.)		
	Cen Centre (GRESSETTE S.)		
	DURAND S.		



Type	Auteur	Année de publication	Titre
	GONNARD D.		
	HERGOTT F.		
	Indre Nature		
	INDRE NATURE (Auclair D.)		
	INDRE NATURE (Caux S.)		
	INDRE NATURE (Dohogne R.)		
	INDRE NATURE (FROGER M.H.)		
	INDRE NATURE (Gonnard D.)		
	INDRE NATURE (LAPORTE A.)		
	INDRE NATURE (Lett J.-M.)		
	INDRE NATURE (Montagner S.)		
	INDRE NATURE (Morizet Y.)		
	INDRE NATURE (Motteau V.)		
	INDRE NATURE (Plat P.)		
	INDRE NATURE (Van Beusekom, C.)		
	ROMBY A.		

Liste des espèces floristiques

Carte du nombre d'espèces botaniques par  
relevé



## Liste des espèces floristiques

Nom scientifique	Nom français	Rar	DH2	PN	PR	ZN	LRR	Invas
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre	CC						
<i>Acer negundo</i>	Erable negundo	R						S
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore	C						
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	CCC						
<i>Aethusa cynapium</i>	Petite cigüe	AR						
<i>Agrimonia eupatoria</i>	Aigremoine	CCC						
<i>Agrostis canina</i>	Agrotis des chiens	AR						
<i>Ailanthus altissima</i>	Faux vernis du Japon	R						S
<i>Aira caryophylla</i>	Canche caryophyllée	AR						
<i>Ajuga reptans</i>	Bugle rampante	CC						
<i>Alisma lanceolatum</i>	Plantain d'eau à feuilles lancéolées	AR						
<i>Alisma plantago-aquatica</i>	Grand plantain d'eau	C						
<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire	CC						
<i>Allium ursinum</i>	Ail des ours	R				X		
<i>Allium vineale</i>	Ail des vignes	C						
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux	C						
<i>Alopecurus pratensis</i>	Vulpin des prés	AC						
<i>Anacamptis morio</i>	Orchis bouffon	AR						
<i>Anacamptis pyramidalis</i>	Orchis pyramidal	R			X	X		
<i>Andryala integrifolia</i>	Andryale à feuilles entières	AC						
<i>Anemone nemorosa</i>	Anémone des bois	AC						
<i>Angelica sylvestris</i>	Angélique sauvage	C						
<i>Anisantha sterilis</i>	Brome stérile	CCC						
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	Flouve odorante	CC						
<i>Anthriscus caucalis</i>	Cerfeuil vulgaire à fruits glabres	R						
<i>Anthriscus sylvestris</i>	Cerfeuil des bois	AC						
<i>Aphanes arvensis</i>	Alchémille des champs	C						
<i>Arctium lappa</i>	Grande bardane	AC						
<i>Arenaria serpyllifolia</i>	Sabline à feuilles de serpolet	CC						
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé	CCC						
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	CCC						
<i>Arum maculatum</i>	Gouet tâcheté	CC						
<i>Asparagus officinalis</i>	Asperge officinale	AC						
<i>Asphodelus albus</i>	Asphodèle blanc	RR						
<i>Athyrium filix-femina</i>	Fougère femelle	AC						
<i>Avena sativa</i>	Avoine cultivée							
<i>Barbarea verna</i>	Barbarée printanière	RRR						
<i>Barbarea vulgaris</i>	Barbarée commune	C						

## Liste des espèces floristiques

Nom scientifique	Nom français	Rar	DH2	PN	PR	ZN	LRR	Invas
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette	CCC						
<i>Berberis aquifolium</i>	Faux Houx	R						O
<i>Betonica officinalis</i>	Épiaire officinale	CC						
<i>Bidens tripartita</i>	Bident trifolié	C						
<i>Blackstonia perfoliata</i>	Chlorette	R				X		
<i>Brachypodium rupestre</i>	Brachypode des rochers	CCC						
<i>Brachypodium sylvaticum</i>	Brachypode des bois	CCC						
<i>Briza media</i>	Brize intermédiaire	AC						
<i>Bromopsis erecta</i>	Brome érigé	AC						
<i>Bromus hordeaceus</i>	Brome mou	CCC						
<i>Bromus sp.</i>	Brome							
<i>Bryonia dioica</i>	Bryone dioïque	CC						
<i>Buddleja davidii</i>	Buddleja du père David	RR						
<i>Calluna vulgaris</i>	Callune	CC						
<i>Campanula rapunculus</i>	Campanule raiponce	CC						
<i>Campanula rotundifolia</i>	Campanule à feuilles rondes	R						
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse-à-pasteur	CCC						
<i>Cardamine pratensis</i>	Cardamine des prés	CC						
<i>Carex acutiformis</i>	Laîche des marais	AR						
<i>Carex flacca</i>	Laîche glauque	CC						
<i>Carex hirta</i>	Laîche hérissée	CC						
<i>Carex otrubae</i>	Laîche cuivrée	AR						
<i>Carex pilulifera</i>	Laîche à pilules	AC						
<i>Carex remota</i>	Laîche espacée	AC						
<i>Carex spicata</i>	Laîche en épis	AR						
<i>Carex sylvatica</i>	Laîche des bois	CC						
<i>Carex vesicaria</i>	Laîche vésiculeuse	AR						
<i>Carpinus betulus</i>	Charme	CCC						
<i>Castanea sativa</i>	Chataignier	CC						
<i>Cedrus sp.</i>	Cèdre							
<i>Centaurea grp. jacea</i>	Centaurée jacée							
<i>Centaureum erythraea</i>	Petite centaurée commune	C						
<i>Centranthus ruber</i>	Centranthe rouge							
<i>Cerastium fontanum</i>	Céraiste commune	CCC						
<i>Cerastium sp.</i>	Céraiste							
<i>Ceratophyllum demersum</i>	Cornifle nageant	AR						
<i>Chaerophyllum temulum</i>	Chérophylle penché	C						
<i>Chelidonium majus</i>	Grande chélidoine	C						
<i>Cichorium intybus</i>	Chicorée amère	AC						



## Liste des espèces floristiques

<i>Nom scientifique</i>	Nom français	Rar	DH2	PN	PR	ZN	LRR	Invas
<i>Circaea lutetiana</i>	Circée de Paris	AR						
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	CCC						
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	CCC						
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies	CC						
<i>Clinopodium vulgare</i>	Sariette commune	CC						
<i>Convallaria majalis</i>	Muguet	R						
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	CCC						
<i>Convolvulus sepium</i>	Liset	CCC						
<i>Cornus sanguinea</i>	CornXller sanguin	CCC						
<i>Coronilla varia</i>	Coronille changeante	AR						
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	CCC						
<i>Crataegus laevigata</i>	Aubépine à deux styles	AC						
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	CCC						
<i>Crepis setosa</i>	Crépide hérissée	CC						
<i>Crepis sp.</i>	Crépide							
<i>Cruciata laevipes</i>	Gaillet croisette	CC						
<i>Cyanus segetum</i>	Bleuet	R						
<i>Cynosurus cristatus</i>	Crételle	AR						
<i>Cyperus eragrostis</i>	Souchet vigoureux	RRR						
<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt à balai	CCC						
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	CCC						
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	CCC						
<i>Dianthus armeria</i>	Oeillet velu	C						
<i>Dioscorea communis</i>	Sceau de Notre Dame	CC						
<i>Dipsacus fullonum</i>	Cabaret des oiseaux	CC						
<i>Dryopteris filix-mas</i>	Fougère mâle	CC						
<i>Echium vulgare</i>	Vipérine commune	C						
<i>Eleocharis acicularis</i>	Scirpe épingle	R						
<i>Eleocharis palustris</i>	Scirpe des marais	AC						
<i>Epilobium hirsutum</i>	Épilobe hérissé	CC						
<i>Epipactis purpurata</i>	Épipactis pourpre	RRR			X		EN	
<i>Equisetum sp.</i>	Prêle							
<i>Eragrostis minor</i>	Éragrostis faux-pâturin	AR						
<i>Erigeron annuus</i>	Vergerette annuelle	AR						
<i>Erigeron canadensis</i>	Conyze du Canada	CCC						
<i>Erodium cicutarium</i>	Érodium à feuilles de cigue	CC						
<i>Ervum tetraspermum</i>	Lentillon	AC						
<i>Eryngium campestre</i>	Chardon Roland	CC						
<i>Eschscholzia californica</i>	Pavot de Californie							
<i>Euonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe, Bonnet-d'évêque	CCC						
<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire à feuilles de chanvre	CC						

## Liste des espèces floristiques

<i>Nom scientifique</i>	Nom français	Rar	DH2	PN	PR	ZN	LRR	Invas
<i>Euphorbia exigua</i>	Euphorbe exigue	AC						
<i>Euphorbia hyberna</i>	Euphorbe d'Irlande	RR				X		
<i>Euphorbia lathyris</i>	Euphorbe épurge	AR						
<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre	AR						
<i>Festuca</i>	Fétuque							
<i>Ficaria verna</i>	Ficaire à bulbilles	CC						
<i>Ficaria verna subsp. fertilis</i>	Ficaire							
<i>Filago germanica</i>	Immortelle d'Allemagne	AR						
<i>Filipendula ulmaria</i>	Reine des prés	C						
<i>Filipendula vulgaris</i>	Filipendule vulgaire	R				X		
<i>Fragaria vesca</i>	Fraisier sauvage	CCC						
<i>Frangula alnus</i>	Bourdaine	C						
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé	CCC						
<i>Galanthus nivalis</i>	Perce-neige	R						
<i>Galega officinalis</i>	Lilas d'Espagne	RR						O
<i>Galium</i>	Gaillet							
<i>Galium album</i>	Gaillet dressé	CCC						
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	CCC						
<i>Galium palustre</i>	Gaillet des marais	CC						
<i>Galium verum</i>	Gaillet jaune	CC						
<i>Gaudinia fragilis</i>	Gaudinie fragile	R						
<i>Genista tinctoria</i>	Genêt des teinturiers	AC						
<i>Geranium columbinum</i>	Géranium des colombes	CC						
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé	CCC						
<i>Geranium molle</i>	Géranium à feuilles molles	CC						
<i>Geranium robertianum</i>	Herbe à Robert	CCC						
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte commune	CCC						
<i>Glechoma hederacea</i>	Lierre terrestre	CCC						
<i>Glyceria fluitans</i>	Glycérie flottante	RR						
<i>Gnaphalium uliginosum</i>	Gnaphale des lieux humides	C						
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	CCC						
<i>Helminthotheca echioides</i>	Picride fausse Vipérine	C						
<i>Heracleum mantegazzianum</i>	Berce du Caucase	RRR						P
<i>Heracleum sphondylium</i>	Grande Berce	CCC						
<i>Hieracium sp.</i>	Épervière							
<i>Himantoglossum hircinum</i>	Orchis bouc	AC						
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	CCC						
<i>Holcus mollis</i>	Houlque molle	AC						



## Liste des espèces floristiques

Nom scientifique	Nom français	Rar	DH2	PN	PR	ZN	LRR	Invas
<i>Hottonia palustris</i>	Hottonie des marais	R			X			
<i>Hypericum hirsutum</i>	Millepertuis velu	AR						
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	CCC						
<i>Hypericum pulchrum</i>	Millepertuis élégant	AC						
<i>Hypochaeris radicata</i>	Porcelle enracinée	CCC						
<i>Ilex aquifolium</i>	Houx	C						
<i>Iris foetidissima</i>	Iris fétide	AR						
<i>Iris pseudacorus</i>	Iris faux acore	CCC						
<i>Jacobaea vulgaris</i>	Séneçon de Jacob	CCC						
<i>Juglans regia</i>	Noyer commun	AC						
<i>Juncus articulatus</i>	Jonc à fruits luisants	C						
<i>Juncus bufonius</i>	Jonc des crapauds	C						
<i>Juncus bulbosus</i>	Jonc bulbeux	AC						
<i>Juncus conglomeratus</i>	Jonc aggloméré	C						
<i>Juncus effusus</i>	Jonc épars	CCC						
<i>Juncus inflexus</i>	Jonc glauque	CC						
<i>Juncus tenuis</i>	Jonc grêle	C						
<i>Knautia arvensis</i>	Knautie des champs	C						
<i>Lactuca serriola</i>	Laitue scariole	CC						
<i>Lamium purpureum</i>	Lamier pourpre	CC						
<i>Lapsana communis</i>	Lampsane commune	CCC						
<i>Lathyrus nissolia</i>	Gesse sans vrille	RR				X		
<i>Lathyrus pratensis</i>	Gesse des prés	CC						
<i>Lathyrus tuberosus</i>	Macusson	AR						
<i>Lemna minor</i>	Petite lentille d'eau	C						
<i>Lemna minuta</i>	Lentille d'eau minuscule	R						O
<i>Leontodon</i>	Liondent							
<i>Leucanthemum vulgare</i>	Marguerite commune							
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène	CCC						
<i>Linaria repens</i>	Linaire rampante	AR						
<i>Linaria vulgaris</i>	Linaire commune	CC						
<i>Linum usitatissimum</i>	Lin cultivé	R						
<i>Linum usitatissimum subsp. angustifolium</i>	Lin bisannuel	RR						
<i>Lolium perenne</i>	Ivraie vivace	CCC						
<i>Lolium sp.</i>	Lin							
<i>Loncomelos pyrenaicus</i>	Ornithogale des Pyrénées	AC						
<i>Lonicera periclymenum</i>	Chèvrefeuille des bois	CCC						
<i>Lonicera xylosteum</i>	Chèvrefeuille des haies	AR						
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé	CCC						
<i>Lotus pedunculatus</i>	Lotier pédonculé	C						
<i>Ludwigia palustris</i>	Isnardie des marais	R				X		
<i>Luzula pilosa</i>	Luzule de printemps	AR						

## Liste des espèces floristiques

Nom scientifique	Nom français	Rar	DH2	PN	PR	ZN	LRR	Invas
<i>Lychnis flos-cuculi</i>	Oeil-de-perdrix	C						
<i>Lycopsis arvensis</i>	Lycopside des champs	AC						
<i>Lycopus europaeus</i>	Lycope d'Europe	CCC						
<i>Lysimachia arvensis</i>	Mouron rouge	CCC						
<i>Lysimachia nummularia</i>	Lysimaque nummulaire	CC						
<i>Lysimachia vulgaris</i>	Lysimaque commune	CC						
<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire commune	CCC						
<i>Malus domestica</i>	Pommier cultivé							
<i>Malus sp.</i>	Pommier							
<i>Malva moschata</i>	Mauve musquée	AR						
<i>Malva neglecta</i>	Petite mauve	C						
<i>Malva setigera</i>	Mauve hérissée	R				X		
<i>Malva sylvestris</i>	Mauve sauvage	AR						
<i>Matricaria chamomilla</i>	Matricaire Camomille	AR						
<i>Matricaria discoidea</i>	Matricaire fausse-camomille	AC						
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	CCC						
<i>Medicago sativa</i>	Luzerne cultivée	C						
<i>Melica uniflora</i>	Mélique uniflore	AC						
<i>Melilotus albus</i>	Mélicot blanc	AR						
<i>Melilotus officinalis</i>	Mélicot officinal	R						
<i>Melissa officinalis</i>	Mélisse officinale	R						
<i>Melittis melissophyllum</i>	Mélicot à feuilles de Mélisse	R						
<i>Mentha aquatica</i>	Menthe aquatique	CC						
<i>Misopates orontium</i>	Mufler des champs	R						
<i>Muscari comosum</i>	Muscari à toupet	AC						
<i>Myosotis arvensis</i>	Myosotis des champs	CC						
<i>Myosotis discolor</i>	Myosotis bicolore	AR						
<i>Myosotis scorpioides</i>	Myosotis des marais							
<i>Myosotis sp.</i>	Myosotis							
<i>Neottia nidus-avis</i>	Néottie nid d'oiseau	R						
<i>Nuphar lutea</i>	Nénuphar jaune	AR						
<i>Oenanthe aquatica</i>	Oenanthe phellandre	AR						
<i>Ononis spinosa subsp. procurrens</i>	Bugrane maritime	CC						
<i>Ophrys apifera</i>	Ophrys abeille	R						
<i>Orchis simia</i>	Orchis singe	RR				X		
<i>Origanum vulgare</i>	Origan commun	C						
<i>Ornithogalum divergens</i>	Dame-d'onze-heures	AR						
<i>Orobanche</i>	Orobanche							
<i>Papaver dubium</i>	Pavot douteux	AR						
<i>Papaver rhoeas</i>	Coquelicot	CC						



## Liste des espèces floristiques

Nom scientifique	Nom français	Rar	DH2	PN	PR	ZN	LRR	Invas
<i>Parentucellia viscosa</i>	Bartsie visqueuse	RR					NT	
<i>Parthenocissus inserta</i>	Vigne-vierge commune	R						S
<i>Pastinaca sativa</i>	Panais cultivé	C						
<i>Phleum sp.</i>	Phleum							
<i>Phragmites australis</i>	Roseau	C						
<i>Phytolacca americana</i>	Raisin d'Amérique	RR						O
<i>Pilosella officinarum</i>	Piloselle	CCC						
<i>Plantago coronopus</i>	Plantain Corne-de-cerf	C						
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	CCC						
<i>Plantago media</i>	Plantain moyen	AR						
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel	CCC						
<i>Poa pratensis</i>	Pâturin des prés	CC						
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun	CC						
<i>Polygala sp.</i>	Polygala							
<i>Polygonatum multiflorum</i>	Sceau de Salomon multiflore	CC						
<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux	CCC						
<i>Populus sp.</i>	Peuplier							
<i>Populus tremula</i>	Peuplier Tremble	CC						
<i>Populus x hybrida</i>	Peuplier hybride							
<i>Portulaca oleracea</i>	Pourpier cultivé	C						
<i>Potamogeton natans</i>	Potamot nageant	R						
<i>Potamogeton nodosus</i>	Potamot noeux	R						
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	CCC						
<i>Potentilla sterilis</i>	Potentille faux fraisier	CC						
<i>Primula veris</i>	Coucou	CCC						
<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle commune	CCC						
<i>Prunus avium</i>	Merisier vrai	CC						
<i>Prunus dulcis</i>	Amandier amer							
<i>Prunus mahaleb</i>	Bois de Sainte-Lucie	AR						
<i>Prunus spinosa</i>	Épine noire	CCC						
<i>Pteridium aquilinum</i>	Fougère aigle	CC						
<i>Pulmonaria longifolia</i>	Pulmonaire à feuilles longues	C						
<i>Pyracantha coccinea</i>	Buisson ardent							
<i>Pyrus communis</i>	Poirier cultivé	R						
<i>Pyrus sp.</i>	Poirier							
<i>Quercus cerris</i>	Chêne chevelu							
<i>Quercus petraea</i>	Chêne sessile							
<i>Quercus petraea subsp. petraea</i>	Chêne à trochets	CCC						
<i>Quercus pubescens</i>	Chêne pubescent	AR						
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	CCC						

## Liste des espèces floristiques

Nom scientifique	Nom français	Rar	DH2	PN	PR	ZN	LRR	Invas
<i>Ranunculus acris</i>	Bouton d'or	CCC						
<i>Ranunculus bulbosus</i>	Renoncule bulbeuse	CC						
<i>Ranunculus flammula</i>	Renoncule flammette	C						
<i>Ranunculus grp. batrachium</i>	Renoncule aquatique							
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	CCC						
<i>Ranunculus sp.</i>	Renoncule							
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	AR						S
<i>Rhamnus cathartica</i>	Nerprun purgatif	AC						
<i>Ribes rubrum</i>	Groseillier rouge	C						
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	CC						S
<i>Rorippa amphibia</i>	Rorippe amphibie	C						
<i>Rosa canina</i>	Eglantier							
<i>Rosa sp.</i>	Eglantier							
<i>Rubia peregrina</i>	Garance voyageuse	AR						
<i>Rubus sp.</i>	Ronce							
<i>Rumex acetosa</i>	Oseille des prés	CCC						
<i>Rumex sanguineus</i>	Patience sanguine	CC						
<i>Ruscus aculeatus</i>	Fragon	C						
<i>Salix alba</i>	Saule blanc	C						
<i>Salix atrocinerea</i>	Saule à feuilles d'Olivier	CC						
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault	AC						
<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré	C						
<i>Salvia pratensis</i>	Sauge des prés	AC						
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	CCC						
<i>Saponaria officinalis</i>	Saponaire officinale	AR						
<i>Scandix pecten-veneris</i>	Scandix Peigne-de-Vénus	R				X		
<i>Schedonorus arundinaceus</i>	Fétuque Roseau	CC						
<i>Schedonorus pratensis</i>	Fétuque des prés	R						
<i>Scilla bifolia</i>	Scille à deux feuilles	RR			X	X		
<i>Scorzoneroides autumnalis</i>	Liondent d'automne	AC						
<i>Scrophularia auriculata</i>	Scrofulaire aquatique	C						
<i>Scrophularia nodosa</i>	Scrophulaire noueuse	C						
<i>Sedum acre</i>	Poivre de muraille	AC						
<i>Sedum cepaea</i>	Orpin pourpier	R						
<i>Sedum rubens</i>	Orpin rougeâtre	AR						
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun	CCC						
<i>Serapias lingua</i>	Sérapias langue	RRR			X	X		
<i>Setaria italica subsp. viridis</i>	Sétaire verte	AC						
<i>Sherardia arvensis</i>	Rubéole des champs	AC						



## Liste des espèces floristiques

Nom scientifique	Nom français	Rar	DH2	PN	PR	ZN	LRR	Invas
<i>Silaum silaus</i>	Silaüs des prés	AC						
<i>Silene latifolia</i>	Compagnon blanc	CCC						
<i>Silene latifolia subsp. alba</i>		CCC						
<i>Silene nutans</i>	Silène nutans	R						
<i>Silene vulgaris subsp. vulgaris</i>	Tapotte	AC						
<i>Silybum marianum</i>	Chardon marie	RR						
<i>Solanum dulcamara</i>	Douce amère	CCC						
<i>Sonchus asper</i>	Laiteron rude	CCC						
<i>Sorbus aria</i>	Alouchier	RRR						
<i>Sorbus domestica</i>	Cormier	R						
<i>Sorbus torminalis</i>	Alisier des bois	CC						
<i>Sparganium sp.</i>	Rubanier							
<i>Spiranthes spiralis</i>	Spiranthe d'automne	RRR			X	X	EN	
<i>Spirodela polyrhiza</i>	Spirodèle à plusieurs racines	R						
<i>Stellaria graminea</i>	Stellaire graminée	C						
<i>Stellaria holostea</i>	Stellaire holostée	CC						
<i>Stellaria media</i>	Mouron des oiseaux	CCC						
<i>Succisa pratensis</i>	Succise des prés	CC						
<i>Syringa vulgaris</i>	Lilas							
<i>Taraxacum officinale</i>	Pissenlit							
<i>Teucrium scorodonia</i>	Germandrée	CC						
<i>Tilia platyphyllos</i>	Tilleul à grandes feuilles	R						
<i>Torilis arvensis</i>	Torilis des champs	AR						
<i>Torilis japonica</i>	Torilis faux-cerfeuil	C						
<i>Tragopogon pratensis</i>	Salsifis des prés	C						
<i>Trifolium arvense</i>	Trèfle des champs	AC						
<i>Trifolium campestre</i>	Trèfle champêtre	CC						
<i>Trifolium fragiferum</i>	Trèfle Porte-fraises	AC						
<i>Trifolium medium</i>	Trèfle intermédiaire	AR				X		
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	CCC						
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	CCC						
<i>Trisetum flavescens</i>	Trisetè commune	AR						
<i>Typha latifolia</i>	Massette à larges feuilles	AC						
<i>Ulex europaeus</i>	Ajonc d'Europe	C						
<i>Ulex minor</i>	Ajonc nain	AR						
<i>Ulmus minor</i>	Petit orme	CCC						
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	CCC						
<i>Valeriana officinalis</i>	Valériane officinale	C						
<i>Verbascum blattaria</i>	Molène blattaire	R						

## Liste des espèces floristiques

Nom scientifique	Nom français	Rar	DH2	PN	PR	ZN	LRR	Invas
<i>Verbascum pulverulentum</i>	Molène pulvérulente	R						
<i>Verbascum thapsus</i>	Molène bXllon-blanc	AR						
<i>Verbena officinalis</i>	Verveine officinale	CCC						
<i>Veronica anagallis-aquatica</i>	Mouron aquatique	AR						
<i>Veronica beccabunga</i>	Cresson de cheval	AR						
<i>Veronica chamaedrys</i>	Véronique petit chêne	CCC						
<i>Veronica hederifolia</i>	Véronique à feuilles de lierre	C						
<i>Veronica officinalis</i>	Véronique officinale	C						
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	CCC						
<i>Veronica scutellata</i>	Véronique à écus	AR						
<i>Veronica serpyllifolia</i>	Véronique à feuilles de serpolet	C						
<i>Viburnum lantana</i>	Viorne mancienne	AC						
<i>Vicia angustifolia</i>	Vesce à feuilles étroites							
<i>Vicia cracca</i>	Vesce cracca	AC						
<i>Vicia sativa</i>	Vesce cultivée	CC						
<i>Vicia sepium</i>	Vesce des haies	C						
<i>Vinca major</i>	Grande pervenche							
<i>Viola arvensis</i>	Pensée des champs	CC						
<i>Viola hirta</i>	Violette hérissée	AC						
<i>Viola odorata</i>	Violette odorante	C						
<i>Viola reichenbachiana</i>	Violette des bois	C						
<i>Viola sp.</i>	Violette							
<i>Viscum album</i>	Gui des feuillus	C						
<i>Vitis vinifera</i>	Vigne cultivée	RR						
<i>Vulpia myuros</i>	Vulpie queue-de-rat	AC						
<i>Vulpia sp.</i>	Vulpie							
<i>x Pseudosasa x japonica</i>	Bambou du Japon							

**Nom scientifique** : nomenclature taxref13

**Rar** : rareté en région RCVL (d'après CBNBP 2010) : CCC/CC/C : Très très commun/Très commun/Commun, AC/AR : Assez Commun/ Assez Rare, RRR/RR/R : Très très rare/Très rare/rare

**DH2** : annexe 2 de la Directive européenne Faune Flore Habitats

**PN** : Protection national

**PR** : Protection régionale

**ZN** : espèce "déterminante" au titre des ZNIEFF en région Centre / X\* : déterminant sous certaines conditions (station pérenne, populations représentatives, habitat caractéristique, etc.)

**LRR= Liste Rouge en région Centre-Val de Loire**

EX : Taxon disparu de la région Centre, LC : Taxon de préoccupation mineure, VU : Vulnérable, CR : Taxon en danger critique d'extinction, NA : Taxon à statut indéfinissable, EN : En danger.

**Inva.** : Espèce invasive (d'après CBNBP). P : espèce prioritaire (invasibilité avérée + risque sanitaire), S : espèce secondaire (invasibilité avérée sans risque sanitaire), O : liste d'observation

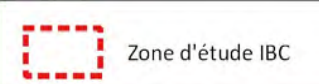
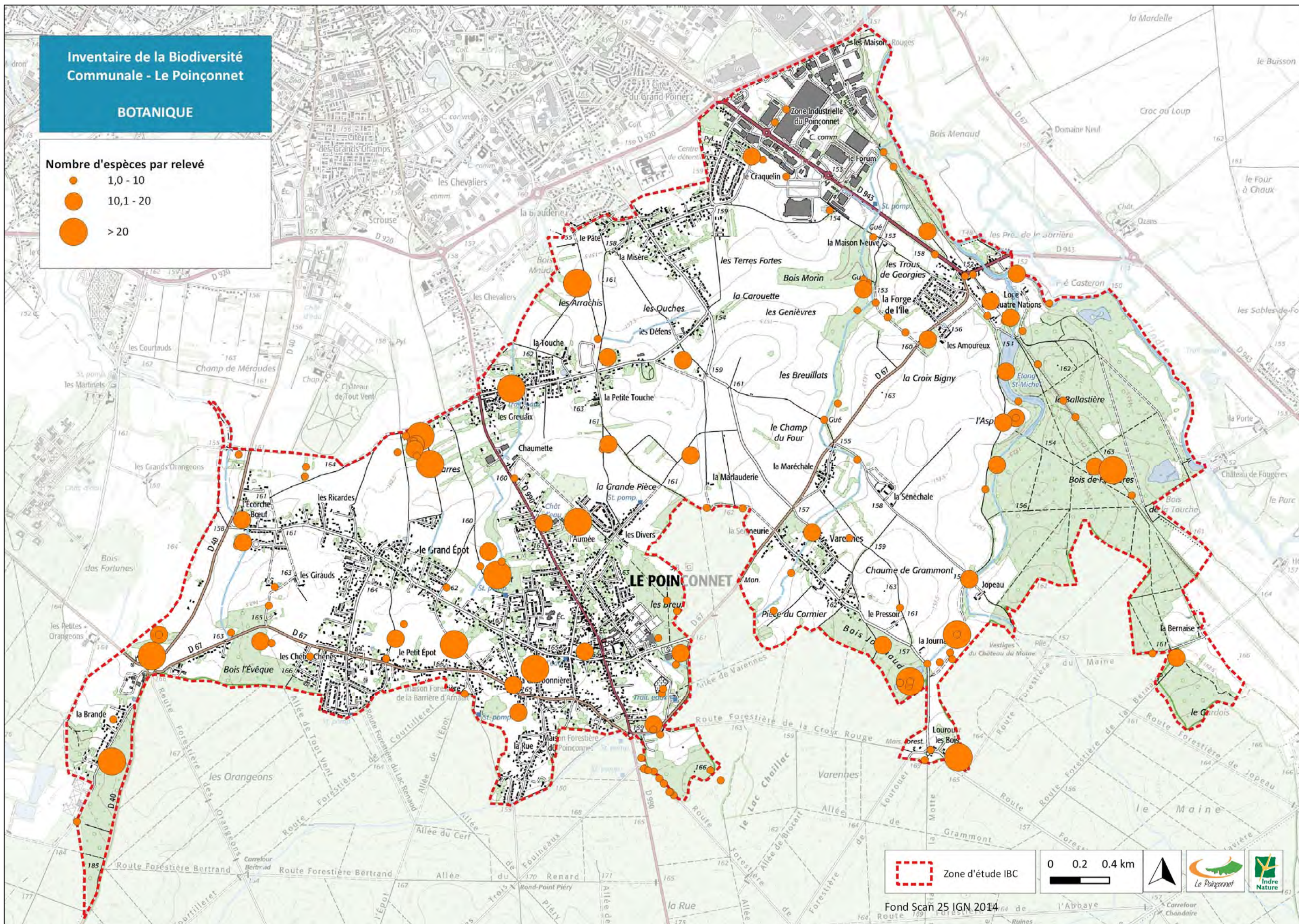


# Inventaire de la Biodiversité Communale - Le Poinçonnet

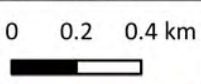
## BOTANIQUE

### Nombre d'espèces par relevé

- 1,0 - 10
- 10,1 - 20
- > 20



Zone d'étude IBC





Plan de gîte à Chiroptère  
Plaquette d'information



# "Boîte-fusée" à deux chambres

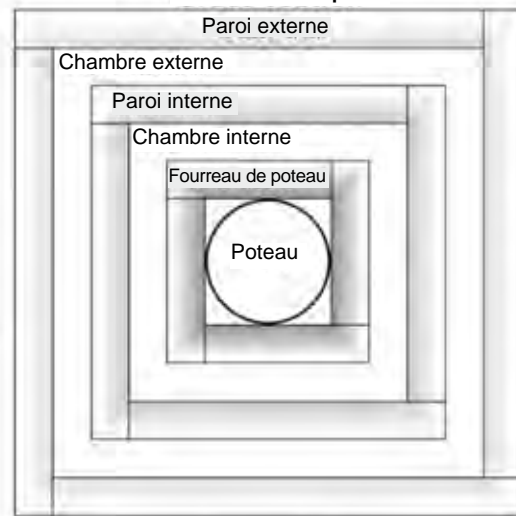
## Matériaux (pour un abri)

Un poteau en acier de 5,5 cm (6 cm de diamètre extérieur) sur 6 m de long.  
Deux planches de 2,5 cm x 10 cm (20 mm x 80 mm une fois finies) sur 2,40 m \*  
Deux planches de 2,5 cm x 20 cm (20 mm x 160 mm une fois finies) sur 2,40 m \*

\* De préférence du red cedar de l'ouest (alias Cèdre de l'ouest ou Thuya géant) ou du peuplier

Deux planches de 2,5 cm x 25 cm (20 mm x 240 mm une fois finies) sur 1,80 m \*  
Un morceau de contreplaqué de qualité extérieur AC de 20 mm, 60 cm x 60 cm  
Une boîte de 100 vis de qualité extérieur, 40 mm  
Une boîte de 100 vis de qualité extérieur, 30 mm  
16 à 32 vis de qualité extérieur, 50 mm

## Vue en coupe



20 à 30 clous de toiture, 22 mm  
1 litre de sous-couche à l'eau, de qualité extérieur  
2 litres de peinture ou de teinture à l'eau, de qualité extérieur  
Du papier goudronné noir ou du métal galvanisé sombre  
1 tube de mastic au latex, peignable  
2 boulons de carrosserie avec rondelles et écrous, de 6 mm x 120 mm

## Outils recommandés

Scie sur table ou scie circulaire  
Pistolet à mastic  
Marteau  
Mètre  
Équerre  
Scie sauteuse, scie à guichet ou défonceuse  
Papier de verre ou ponceuse  
Râpe ou lime à bois  
Perceuse réversible avec variateur  
Scie cloche ou foret de 38 mm  
Mèches de 3 mm et 6 mm  
Embouts de tournevis pour la perceuse

## Réalisation

- Mesurer, marquer et découper les pièces en suivant la Figure 7. Les dimensions doivent être respectées précisément pour un assemblage parfaitement ajusté. Éviter deux emplacement de ventilation et quatre trous de passages comme illustré.
- Découper des rainures horizontales de 2 mm de profondeur, tous les 0,5 à 1 cm, sur une face de toutes les planches de 90 cm et 115 cm, et sur les deux faces de toutes les planches de 105 cm. Poncer pour supprimer les échardes.
- Percer deux trous de 3 mm dans chaque bloc séparateur de 2 cm x 3,5 cm x 10 cm, pour éviter qu'ils ne se fendent.
- Assembler les quatre planches servant de fourreau au poteau en une boîte vide de section carrée, comme illustré. Utiliser du mastic et des vis de 40 mm. Pré-percer les trous pour éviter le fendage. Fraiser les trous peut aussi aider.

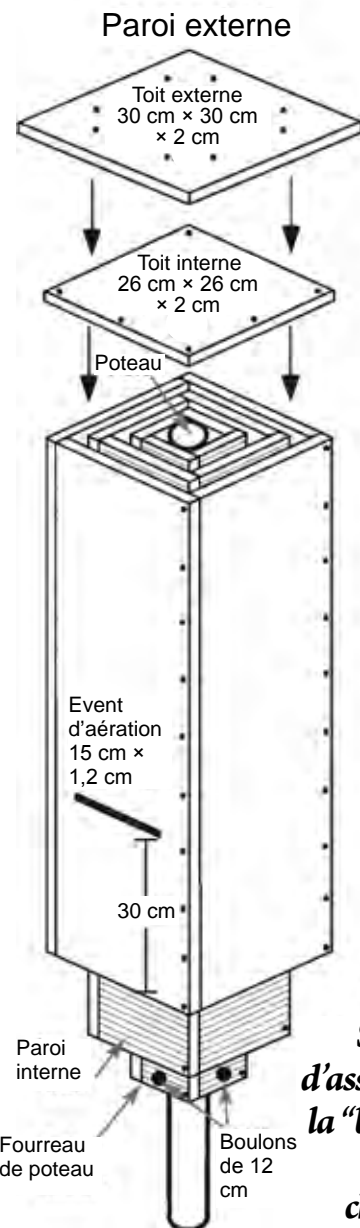
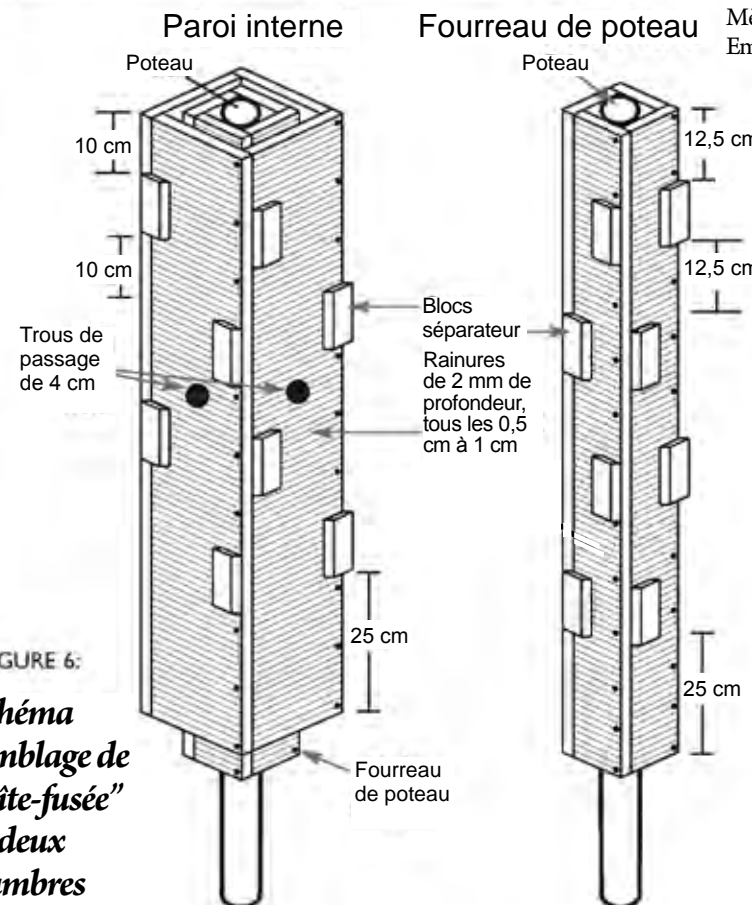


FIGURE 6: Schéma d'assemblage de la "boîte-fusée" à deux chambres



- Fixer les blocs séparateurs au fourreau du poteau comme illustré (quatre par côté), avec deux vis de 30 mm par bloc. Les blocs inférieurs sont à 25 cm du bas du fourreau. Les blocs supérieurs sont à 12,5 cm du haut. Alternier les blocs séparateurs à droite et à gauche, écartés de 12,5 cm.
- Assembler les quatre planches de la paroi interne en une boîte vide de section carrée, comme à l'étape 4.
- Glisser le fourreau de poteau dans la paroi interne jusqu'à ce que les bords supérieurs soient alignés. Les trous de passage des chauves-souris doivent être en haut. Marquer l'emplacement des blocs séparateurs. Fixer la paroi interne au fourreau de poteau avec des vis de 50 mm à travers les blocs séparateurs, afin qu'il n'y ait aucune vis qui dépasse dans les chambres gîtes. Pré-percer les trous au préalable pour éviter que les blocs ne se fendent (fraisier les trous peut aussi aider).
- Fixer les blocs séparateurs (4 par côté) à la paroi interne comme illustré, avec deux vis de 30 mm par bloc. Les séparateurs du bas sont à 25 cm du bord inférieur de la paroi interne. Ceux du haut, à 10 cm du bord supérieur. Alternier les blocs à droite et à gauche, à 10 cm d'écart.
- Assembler les quatre planches de la paroi externe en une boîte vide de section carrée, comme à l'étape 4. Les ouvertures de ventilation sont sur des côtés opposés et placées vers le bas.
- Glisser la paroi externe finie autour de la paroi interne, de façon à ce que 15 cm de paroi interne dépassent en-dessous de l'externe. Marquer les positions de blocs séparateurs. Fixer la paroi externe à l'interne comme à l'étape 7 (pré-percer au préalable). S'assurer qu'aucune vis ne dépasse dans les chambres gîtes.
- Fixer le toit interne à la boîte, avec mastic et vis de 30 mm. Procéder avec précaution, de façon que les vis pénètrent dans la tranche des parois et ne dépassent pas dans les chambres gîtes.
- Centrer et attacher le toit externe à l'interne, avec mastic et vis de 30 mm.
- Appliquer une sous-couche et deux couches de peinture ou de teinture à l'extérieur. Couvrir le toit avec du papier goudronné ou du métal galvanisé sombre.
- Enfiler la "boîte-fusée" finie sur le poteau. À 2,5 cm du bord inférieur du fourreau de poteau, percer un trou de 6 mm de part en part, à travers poteau et fourreau. Percer de même un deuxième trou à 5 cm du bas, et perpendiculaire au premier. Fixer la boîte au poteau avec deux boulons de 120 mm, rondelles et écrous. Orienter les ouvertures d'aérations au nord et au sud à l'installation.

## Modifications optionnelles de la "boîte-fusée"

- Pour un montage encore plus en hauteur, insérer un boulon de 120 mm avec écrou à travers le fourreau de poteau, à peu près à la moitié, après avoir complété l'étape 5.
- Pour améliorer l'inertie thermique, créer un compartiment dans la moitié supérieure du fourreau de poteau, à l'aide d'un carré de 6 cm de côté découpé dans les chutes de contreplaqué. Remplir la moitié supérieure du fourreau avec du sable, du gravier ou de la terre, et sceller à ras avec un autre morceau de contreplaqué pris dans les chutes.
- Sous les climats chauds, un toit externe plus large avec plus d'avant-toit peut être utilisé, pour un meilleur ombrage.

## Contreplaqué extérieur 60 cm x 60 cm x 20 mm

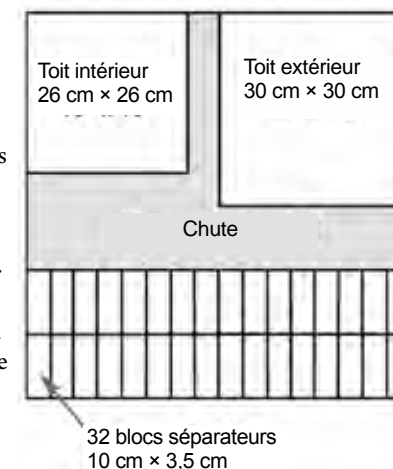
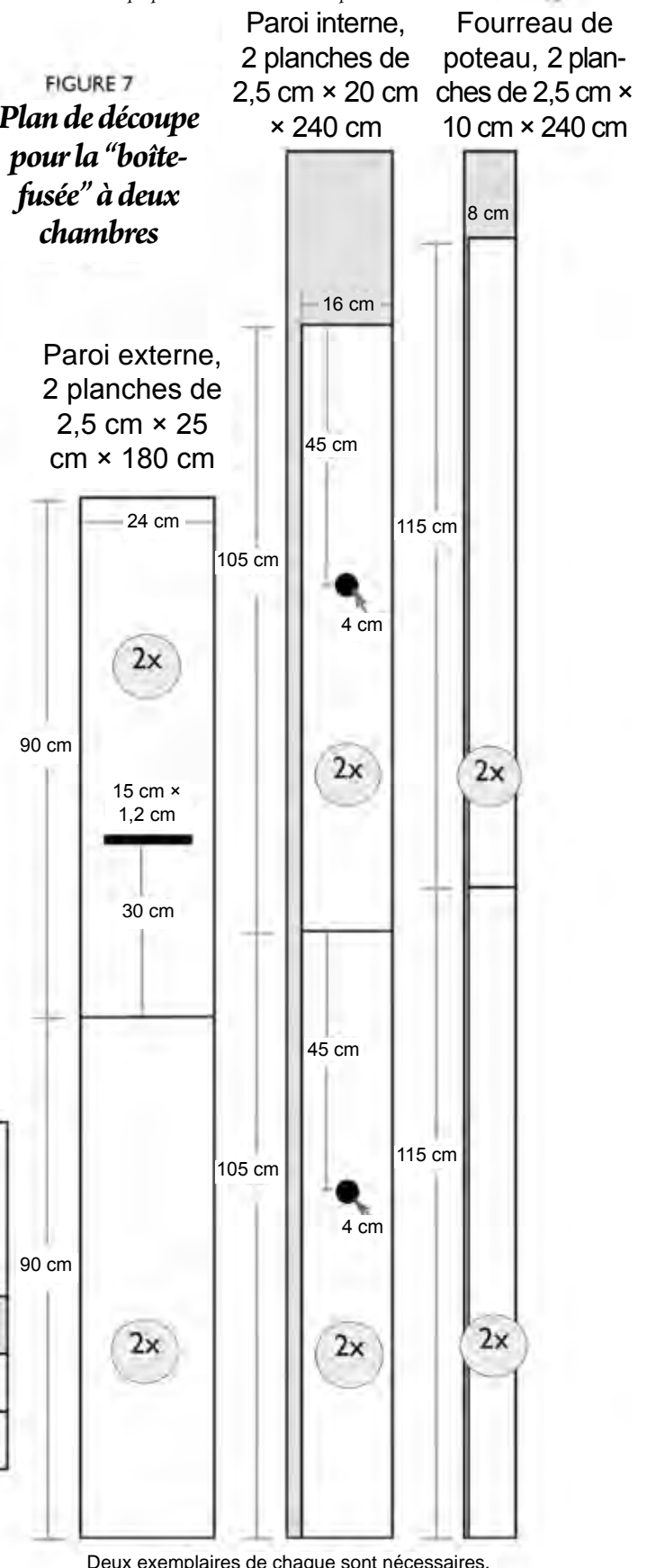


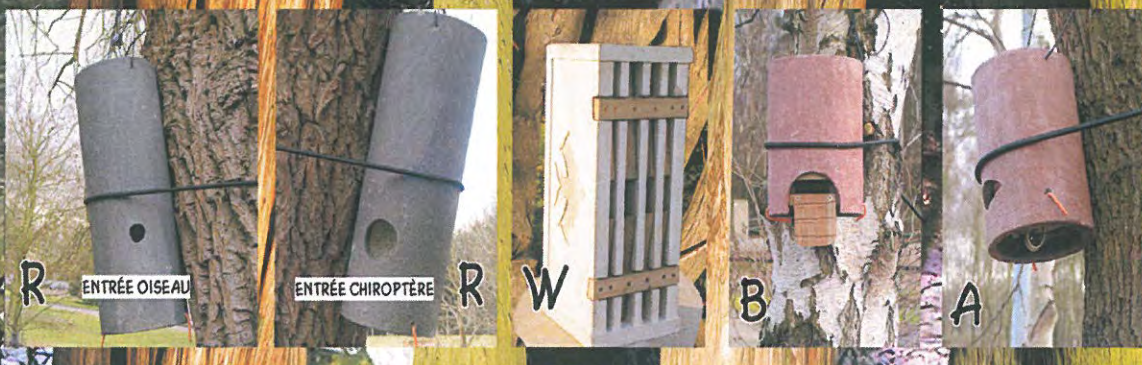
FIGURE 7: Plan de découpe pour la "boîte-fusée" à deux chambres



Deux exemplaires de chaque sont nécessaires.



CONÇU ET RÉALISÉ PAR  
RENÉ BOULAY  
4 RUE HECTOR BERLIOZ  
76120 - LE GRAND-QUEVILLY  
TEL. 02 35.69.39.26 DE 20 À 21H



**ASSOCIATION  
FAUNE ET ESPACES**  
4 Rue Hector Berlioz  
76120 GRAND QUEVILLY

# GITES POUR L'ÉTUDE ET LA PROTECTION DES CHAUVES-SOURIS

**GENERALITES :** EXCEPTÉ LE MODÈLES G, TOUS LES GITES SONT RÉALISÉS EN AGGLOMÉRÉ, HYDRAULIQUE, ULTRA-LÉGER, ARMÉ, IMPUTRESCIBLE ET ISOLANT. LES BOIS UTILISÉS N'ONT SUBI AUCUN TRAITEMENT. CERTAINS MODÈLES SONT ÉQUIPÉS D'UN STABILISATEUR À EFFORT CONSTANT. AUCUN CLOU N'EST UTILISÉ POUR LA POSE DES GITES ARBORICOLES. MÊME SI VOUS NÉGLIGEZ LES SUIVIS, LES LIENS DE POSE S'ADAPTERONT À LA CROISSANCE DE L'ARBRE.



PHOTOS G M N





# DESCRIPTIF TECHNIQUE DE CHAQUE MODELE

Toutes les parties métalliques des gîtes ne génèrent aucune formation de rouille.

**A** - 155x240. A cloisonnement horizontal et à couloir vertical court avec son entrée latérale a été étudié pour assurer une récupération du guano à l'intérieur et le maintien d'une hygrométrie satisfaisante à l'intérieur de l'habitable.

**B** - 195x350. A cloisonnement horizontal et à couloir vertical court avec son entrée latérale. Il est construit sur le même principe que le **A**, il est nettement plus grand, il est doté d'une ouverture pour assurer sa visite par endoscope.

**C** - 195x510. A cloisonnement vertical et à ouverture latérale. Il est destiné aux chauves souris de grande taille. Equipé d'un noyau central en bois et d'un récupérateur de guano en verre. Visite de l'intérieur par démontage du fond auto-nettoyant fixé par câble caoutchouc.

**D** - 155x350. A cloisonnement vertical à ouverture latérale. Modèle réduit du type **C**, la rotation de son noyau vous permet de régler l'ouverture du gîte.

**E** - 220x520 - Le multilogettes 98 - Résulte des améliorations du multilogettes de base. Doté de chambres n'ayant aucunes similitudes entre elles, forme, matériaux, condition thermique, c'est aujourd'hui le gîte le plus complet que vous trouverez à fixer sur votre maison ou sur un autre bâtiment. Il est préférable de le poser plein sud. A noter sa finition remarquable avec son toit d'ardoise et sa plaque de protection murale anti-souillures. 4 de ses chambres sont auto-nettoyantes. Il n'est pas destiné à une pose arboricole.

**G** - diamètre 200 et **G+** diamètre 340 - Le médaillon et le maxi-médaille - A poser sur votre maison ou autre construction, de préférence plein sud. Ils offrent aux chauves-souris un gîte vertical d'environ 3 cm de largeur. Le médaillon assure le logement d'une quinzaine d'animaux. Le maxi-médaille peut accueillir une cinquantaine d'animaux. Des reproductions ont été constatées dans les deux modèles. Il est préférable que ces gîtes soient installés sur des murs ou autres endroits protégés de la pluie. Les deux modèles sont auto-nettoyants.

**L**-155x350 - **N** 195x530 - **N** 195x420 - Réalisés avec un cloisonnement vertical standard, que vous pouvez moduler en fonction de vos besoins. Destinés à une utilisation sylvicole, ils peuvent aussi posés sur des parois rocheuses ou sur des bâtiments. L'ouverture/démontage vous sera facilités avec le jonc **P** disponible sur demande.

**P** - Jonc de démontage de **L M N**

**R** - 195x500 - A cloisonnement vertical fixe, équipé pour la cohabitation oiseaux/chauves-souris

**S** - 195x420 - A cloisonnement vertical fixe, à ouverture inférieure par basculement, nettoyage par dégradabilité.

**W** - 280x280x610. A cloisement modulé, auto-nettoyant, gîte destiné à être enterré au dessus des ponts, buses. Sur demande nous tenons à votre disposition une fiche technique très complète.